



HAL
open science

Le pouvoir royal et le monastère de Lorsch à travers le Codex Laureshamensis (VIIIe-XIIe siècles)

Thibaud Roux

► **To cite this version:**

Thibaud Roux. Le pouvoir royal et le monastère de Lorsch à travers le Codex Laureshamensis (VIIIe-XIIe siècles). Sciences de l'Homme et Société. 2023. dumas-04520386

HAL Id: dumas-04520386

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04520386v1>

Submitted on 25 Mar 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Thibaud ROUX

**Le pouvoir royal et le monastère de Lorsch à travers le
Codex Laureshamensis (VIIIe-XIIe siècles)**



Mémoire de Master 2 – Histoire des civilisations anciennes et médiévales
préparé sous la direction de Laurent Jégou

Je remercie Laurent Jégou pour tout le travail de direction qu'il a réalisé au cours de cette année. Son suivi régulier a été déterminant dans la réalisation de son mémoire grâce aux remarques, aux indications et aux corrections qu'il a apportées et qui me furent précieuses.

Je tiens ensuite à saluer Josiane Barbier pour m'avoir dirigé au cours de la première année de master et avoir accepté mon projet de recherche dont le mémoire présent est le résultat définitif. J'exprime ma reconnaissance envers Jens Schneider pour avoir encadré mon mémoire pendant ces deux années. Je lui sais gré d'avoir pu m'entretenir avec lui et d'avoir obtenu des conseils et des précisions au sujet de mon mémoire.

Je pense enfin à ma famille et la remercie d'avoir cru en moi et de m'avoir soutenu, que cela soit avant ou lors de ces deux années de master.

Couverture : Lettrine de la première page du Codex Laureshamensis (prise sur la page consacrée au Codex Laureshamensis dans le site internet des archives de Lorsch : Archivum Laureshamense – digital : Virtuelles Klosterarchiv Lorsch)

Introduction

A la toute fin de la chronique de Lorsch, et plus précisément sur le verso du folio 35 du *Codex Laureshamensis*, un manuscrit réalisé par les moines de Lorsch lors de la seconde moitié du XII^e siècle, se trouve un bref texte de six lignes¹. Ce texte ne fait pas partie intégrante de la chronique puisqu'il a été rédigé sur la colonne droite du folio, qui avait été laissée vierge, alors que la chronique s'achevait sur la colonne gauche.

L'intérêt de ce texte réside dans le témoignage qu'il offre sur la manière dont le monastère de Lorsch, ou du moins le moine qui l'a écrit, interprète sa propre histoire et surtout ses propres rapports avec le pouvoir royal. En effet, le texte relate le développement du monastère et du rôle joué par le pouvoir royal dans celui-ci, afin d'exprimer l'idée que la gloire du monastère résulte des faveurs des souverains. Ce rôle primordial joué par la royauté semble écarter tout autre acteur, car aucune mention n'est faite sur l'apport des laïcs, tandis que la relation du monastère avec la papauté n'est exprimée que par la formule « *filia romane sedis* ».

Si ce texte est principalement à la gloire des souverains, son originalité est constituée non pas par la mention des dynasties, mais par celle des noms des souverains. La désignation de ces noms au pluriel est une manière de rassembler tous les souverains concernés dans une seule et même histoire commune. Si ces noms se rapportent en majorité aux souverains carolingiens et ottoniens, mais aussi aux souverains saliens, certains noms n'ont pas été relevés, alors qu'ils auraient pu l'être : on peut s'étonner que le nom de Conrad n'intervienne pas, puisque trois souverains portant le nom de Conrad ont transmis des diplômes au monastère de Lorsch. A l'inverse, l'absence du prénom Frédéric, en rapport avec Frédéric I^{er} Barberousse (1152-1190)² qui régnait au moment de la confection du *Codex Laureshamensis*, semble moins se justifier par le manque de diplômes transmis par le souverain au monastère que par la façon dont les moines de Lorsch considéraient son règne et son gouvernement, en suivant les propos de la chronique tenus sur lui. Alors que le texte insiste sur l'idée d'un développement du monastère mis en place par le pouvoir royal, les diplômes ne semblent ainsi pas constituer le critère exclusif dans le choix de nommer les souverains. La référence à des noms principalement portés par les Carolingiens et les Ottoniens apparaît plutôt comme une manière de célébrer une période

¹ « *Rebus, honestate, successu, nobilitate/Compta per Heinricos, Ottones, et Lodowicos,/A Karolo cepta, quo principe culmen adepti,/Stematis est clari, reuera Digna uocari/Regia, regialis, locus et thronus imperialis,/Filia romane sedis liberrima plane.* » *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, 1929, vol. 1, p. 452.

² La date du règne des souverains se rapporte à son règne en tant que roi et non en tant qu'empereur. Dans tout le mémoire, elle n'est donnée entre parenthèse que pour la première mention du souverain. Le système est le même en ce qui concerne les abbés.

ancienne et idéalisée, pendant laquelle le monastère de Lorsch aurait été au sommet de sa gloire et de sa puissance.

Cependant, un souverain se démarque clairement de tous les autres par sa désignation au singulier, c'est Charlemagne (768-814). Le souvenir de Charlemagne était très vivace au haut Moyen-Âge, car il représentait une figure majeure et idéale d'un empereur chrétien. Au sein de l'espace germanique, cet aspect s'était renforcé depuis 1165 et sa canonisation par un anti-pape sous l'empereur Frédéric Barberousse. Néanmoins, ce souvenir de Charlemagne se rapportait aussi au cadre plus étroit du monastère de Lorsch, puisque Lorsch a initié ses relations avec le pouvoir royal sous ce souverain. La désignation de Charlemagne au singulier est évidemment le signe d'une mémoire en sa faveur particulièrement développée à Lorsch. Elle fait de lui le représentant principal de l'aide que les rois et les empereurs ont fournie dans le développement du monastère, et cela en la qualité d'initiateur des rapports entre Lorsch et le pouvoir royal.

Enfin, ce texte semble souligner la manière dont les moines de Lorsch concevaient la place du monastère au sein de l'empire. En effet, le monastère est qualifié de « *Regia, regialis, locus et thronus imperialis* ». Si ces expressions permettaient d'insister sur le statut royal et impérial du monastère, elles servaient surtout à indiquer à quel point Lorsch constituait, selon la perception de ses moines, un centre important du pouvoir pour les royaumes et les empires auxquels il a appartenu. Dans la conception des moines du monastère, Lorsch était une place forte du pouvoir sûrement car il faisait partie de ces institutions monastiques capables de rendre des services de diverses natures aux souverains et de participer au fonctionnement du pouvoir royal. Présenter le monastère de Lorsch à une telle position était une manière de revendiquer une puissance et un prestige que la chronique de Lorsch entend exposer.

- Des réflexions autour du sujet du mémoire : entre un retour sur le mémoire de l'année dernière et l'apparition de nouvelles perspectives

Le présent mémoire poursuit le mémoire réalisé l'année dernière. Ce dernier était centré sur les rapports que le monastère de Lorsch entretenait avec les souverains carolingiens en étudiant uniquement les diplômes de ces souverains. Etablies par rapport à ces diplômes, les bornes chronologiques étaient fixées entre 772 et 900. Ces dates correspondaient au premier diplôme de Charlemagne délivré au monastère de Lorsch et à un diplôme de Louis IV l'Enfant (900-911). Ce mémoire a rencontré quelques difficultés méthodologiques qu'il a fallu parfois résoudre. En effet, une étude des diplômes fait courir le risque de n'être que l'observation d'une succession de diplômes délivrés de façon chronologique par les différents souverains

carolingiens. Pour éviter que ce mémoire ne soit qu'un miroir de l'histoire des diplômes délivrés au monastère de Lorsch sous les Carolingiens, la solution était de rassembler les éléments que partageaient plusieurs diplômes pour en analyser les résultats. Si certains diplômes, comme ceux d'immunité et de protection royale, ne permettaient pas vraiment d'être mis en commun, les autres, parmi lesquels les donations, contenaient des informations qui rendaient possible cette méthode. Ainsi, à propos des donations, la distance qui séparait du monastère le lieu dont il était question, ainsi que la nature de ces biens donnés, constituaient des informations susceptibles d'être saisies dans un grand nombre de donation et permettant de réaliser une étude commune. De même, les formules ou les clauses de prière se trouvaient dans un assez grand nombre de diplôme pour les mettre en commun et établir un résultat général.

Le mémoire de l'année dernière se présentait donc sous la forme de trois parties principales. Après une première partie qui servait à présenter l'historiographie et les sources du mémoire, la deuxième partie s'interrogeait sur le statut du monastère de Lorsch à partir des diplômes dans lesquels les souverains accordaient ou confirmaient la protection royale, l'immunité et la libre élection abbatiale. L'une des difficultés de cette étude reposait sur le peu de différences perceptibles dans les différents diplômes, car la plupart sont en fait des confirmations qui reprennent en partie ou intégralement les mesures du diplôme confirmé. La troisième et dernière partie se focalisait sur les rapports de nature économique et mémoriel entre Lorsch et les Carolingiens. L'observation des donations, des échanges et des accords de droits économiques a permis de remarquer que les souverains carolingiens ont établi une certaine politique économique en faveur du monastère, en leur confiant des biens ou des droits en général plutôt riches et situés à proximité du monastère. Enfin, deux conclusions pouvaient être tirées à propos de la mémoire. D'une part, les prières mentionnées dans les diplômes se rapportaient le plus souvent au souverain lui-même et à un groupe d'individus proches de celui-ci : les prières étaient moins centrées sur les morts que sur les vivants. D'autre part, les diplômes des Carolingiens de l'Est pouvait montrer une certaine spécificité des relations qu'ils possédaient avec le monastère de Lorsch, notamment à partir du souvenir de certains rois inhumés à Lorsch.

Le but du mémoire de cette année n'est pas de faire table rase de tout ce qui a été réalisé l'année dernière, mais plutôt de le compléter et de l'enrichir par l'augmentation de toute une partie du corpus diplomatique fourni par Lorsch et par l'élargissement du questionnement à travers une nouvelle source, la chronique de Lorsch. C'est pourquoi certaines parties du mémoire de l'année dernière ont été reprises dans ce mémoire, en étant parfois réintégrées

comme telles, ou parfois modifiées et complétées. Ce procédé permet en effet d'établir une certaine continuité entre les travaux de ces deux années.

L'utilisation de la chronique de Lorsch apporte un profond changement à cette étude. En effet, cette source narrative, qui a été produite par le monastère de Lorsch au cours de la seconde moitié du XIIe siècle, peut servir de complément aux contenus conservés dans les diplômes et offre une nouvelle perspective sur les rapports entre le monastère Lorsch et le pouvoir royal à travers le point de vue du monastère. Dans le cadre d'une réflexion portée sur les sources, l'ajout de cette chronique dans les sources traitées par ce mémoire donne aussi l'occasion de mener une étude centrée sur elle-même, afin de mieux cerner son organisation et les raisons de sa réalisation, dont les résultats peuvent être tout à fait en lien avec l'objet de ce mémoire.

Le corpus diplomatique s'étend désormais des Carolingiens jusqu'au règne de Conrad III (1138-1152), en regroupant les diplômes de Conrad Ier (911-918), des Ottoniens (919-1024) et des Saliens (1024-1125)³. Le fait d'ajouter les diplômes des successeurs des Carolingiens au corpus diplomatique augmente considérablement les bornes chronologiques du mémoire. Ainsi, celles-ci commencent toujours par 772 mais se terminent désormais par 1148, l'année du diplôme de Conrad III, ce qui correspond donc à une période de 376 années. Les limites chronologiques posées par les diplômes correspondent à peu près à la période traitée par la chronique de Lorsch, qui va de la seconde moitié du VIIIe siècle jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle. C'est pourquoi les bornes chronologiques de ce mémoire s'étendent du VIIIe jusqu'au XIIe siècle, afin de conjuguer les limites imposées par le corpus diplomatique et la chronique.

Le sujet de ce mémoire aborde les relations entretenues entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch entre le VIIIe et le XIIe siècle à partir des sources aperçues précédemment et contenues dans un manuscrit appelé *Codex Laureshamensis*. Le pouvoir royal, qui se rapporte à un pouvoir de nature monarchique, c'est-à-dire exercé par un seul individu, repose pour une partie du haut Moyen Âge sur le modèle de la royauté bâtie par les Carolingiens⁴. Le souverain, élu de dieu car oint d'une onction royale lors de son sacre, aspire à une position qui le place au sommet de la société chrétienne et à une puissance qui lui permet de contrôler à la fois les

³ Dans le cadre de ce mémoire, tous les souverains et les dynasties qui ont succédé aux Carolingiens à l'Est sont rassemblés sous l'expression d'Ottoniens-Saliens. Cette expression ne prétend pas à une justesse historique, car elle contient des souverains comme Conrad Ier et Conrad III, qui ne sont ni des Ottoniens ni des Saliens, mais se veut utile en englobant, sous le nom des deux dynasties importantes de cette période, tous les souverains qui font désormais partie de cette étude.

⁴ Cette définition du pouvoir royal se base sur les ouvrages suivants : LE JAN Régine, « Le royaume des Francs de 481 à 888 », dans Philippe CONTAMINE (dir.), *Le Moyen Âge. Le roi, l'Eglise, les grands, le peuple. 481-1514*, Paris, 2002, p. 11-111. ; SAINT-BONNET François et SASSIER Yves, *Histoire des institutions avant 1789*, Paris, 2004, p. 73-117.

sphères laïques et ecclésiastiques dans les domaines politiques, militaires, économiques, religieux ou culturels. La prétention du souverain à disposer d'un tel pouvoir passe par un ensemble de représentations qui l'associe à la figure christique ou à des rois de l'Ancien Testament, et qui associe son gouvernement à des valeurs et des vertus en fonction de la mission et du rôle attendus du souverain. L'utilisation des institutions laïques et ecclésiastiques permettait en théorie au souverain de mener sa politique à l'échelle du territoire qu'il disposait. Evidemment, l'étendue chronologique du sujet est telle que la stabilité de cette conception du pouvoir royal a été ébranlée au cours des XIe-XIIe siècles et de la Querelle des Investitures, durant laquelle la primauté des empereurs a été bouleversée par l'ambition des papes de devenir les chefs de l'Eglise et de la société chrétienne. Les rapports du pouvoir royal avec ses monastères se rapportent aux pratiques du gouvernement. En effet, les monastères faisaient partie des institutions ecclésiastiques les plus importantes du haut Moyen Âge. Forts d'une réflexion qui valorisait fortement la place des moines au sein de l'Eglise et de la société chrétienne par leur pratique de la prière, et représentant un pôle de sacralité à partir des reliques de saints qu'ils pouvaient posséder, les monastères apparaissaient comme des acteurs majeurs dans le domaine spirituel et liturgique. L'importance des monastères auprès des fidèles était telle que les donations et les dons que ces derniers pouvaient offrir ont permis à certains de ces monastères de devenir de grands propriétaires fonciers. Enfin, la place des monastères était renforcée par un contrôle de l'écrit qui leur permettait d'être l'un des plus importants producteurs de sources, qui visaient parfois à protéger les droits que les monastères entendaient disposer.

Les rapports entre le pouvoir royal et les monastères ont souvent été observés comme une sorte de nécessité commune, dans laquelle le souverain protégeait un monastère en attendant de lui qu'il fournisse des services en faveur du roi, ce que les historiens appellent couramment le *servitium regis*⁵. Dans le cadre de ce mémoire, cet aspect fondamental de ces relations se rapporte évidemment à la protection que les souverains ont assurée en faveur du monastère de Lorsch ainsi qu'à la façon dont les souverains ont cherché à maintenir leur influence sur le monastère et ses abbés. Cependant, la focale générale du mémoire peut être élargie en s'intéressant à la perception des moines de Lorsch du XIIe siècle à propos de leur relation avec le pouvoir royal, mais aussi à propos de la nature même de ce pouvoir royal. La chronique paraît

⁵ Pour un résumé détaillé du *servitium regis*, voir BERNHARDT John W., *Itinerant Kingship and Royal Monasteries in Early Medieval Germany, c. 936-1075*, Cambridge, 1993, p. 28-30. L'étude fondatrice reste celle de Carlrichard Brühl, voir BRÜHL Carlrichard, *Fodrum, gistum, servitium regis. Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums in Frankenreich und in den fränkischen Nachfolgestaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Cologne, 1968.

être la source idoine pour observer cette perception. Enfin, cette étude sur le pouvoir royal et le monastère de Lorsch entend apporter des réponses sur l'entreprise de la seconde moitié du XII^e siècle, qui a consisté à réaliser une chronique dans laquelle des diplômes ont été copiés à côté de la rédaction de notices portant principalement des commentaires historiques sur Lorsch et ses abbés.

- Les premières années du monastère de Lorsch : d'une fondation aristocratique à un monastère royal

Le début de l'histoire du monastère de Lorsch est plutôt bien connu car la chronique de Lorsch se donne la tâche de présenter la manière dont Lorsch devient un monastère royal. Lorsch a été fondé en 764⁶ par deux membres de l'aristocratie franque, le comte Cancor et sa mère Williswinde, qui était la veuve du comte Rupert⁷. Ces deux personnages appartiennent à une famille que les historiens ont l'habitude de désigner sous le nom de Rupertiens. Leur fondation était située dans une région où cette famille était une puissance foncière⁸. De même, Cancor dominait politiquement la région en tant que comte du Rheingau⁹. En ce sens, Lorsch servait de centre mémoriel pour les Rupertiens, et pouvait s'apparenter à ce que les historiens ont dénommé une *Eigenkirche*¹⁰. En échange, les Rupertiens soutenaient Lorsch en augmentant

⁶ Il a été démontré qu'une église dédiée à saint Pierre et érigée par Cancor et Williswinde préexistait au monastère de Lorsch, faisant dater cet ensemble à 763 ou même avant. Voir à ce propos, SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », dans Bernhard PINSKER et Annette ZEEB (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Großen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011, p. 382.

⁷ « *Ego Williswinda deo sacrata et filius meus Cancor comes, [...] ideoque nos in dei nomine donamus ad sacrosanctam ecclesiam sancti Petri seu ceterorum sanctorum, que est constructa in loco nuncupato Lauresham in pago rhenense, super fluuium Wisgoz, quam nos propter nomen domini a nouo edificauimus* » *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, 1929, vol. 1, p. 267. Pour citer de futures notices ou de futurs documents de la chronique de de Lorsch, seuls les numéros établis pour les désigner seront donnés (CL 1 dans le cas présent). L'édition de Karl Glöckner sera citée si elle sert à rappeler des commentaires de l'éditeur.

⁸ Une carte de Matthew Innes montre bien que les fondateurs de Lorsch, tant Cancor que Williswinde, possédaient des biens à Lorsch et à ses environs comme à Bobstadt ou à Bürstadt (à environ neuf kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Lorsch) ou à Heppenheim (à environ cinq kilomètres à vol d'oiseau à l'est de Lorsch). Ils possédaient aussi des biens dans des lieux plus importants, comme à Worms ou à Mayence. Pour cette carte, accompagnée d'un petit arbre généalogique de la famille, voir INNES Matthew, *State and society in the Early Middle Ages. The Middle Rhine valley, 400-1000*, Cambridge, 2000, p. 52.

⁹ Ce comté est tantôt nommé par l'historiographie sous le nom de Rheingau ou d'Ober Rheingau. A propos du comte Cancor, voir BÜTTNER Heinrich, « Lorsch und St. Gallen », dans Heinrich BÜTTNER et Johannes DUFT, *Lorsch und St. Gallen in der Frühzeit. Zwei Vorträge*, Constance-Stuttgart, 1965, p. 9. ; BÜTTNER Heinrich, « Die politische Kräfte zwischen Rhein und Odenwald bis zum 11. Jahrhundert », dans Heinrich BÜTTNER, *Zur frühmittelalterlichen Reichsgeschichte an Rhein, Main und Neckar*, éd. Alois Gehrlich, Darmstadt, 1975, p. 255.

¹⁰ Josef Semmler a même proposé l'idée que le monastère pouvait servir de lieu d'inhumation au comte Rupert, le mari de Williswinde et le père de Cancor. Voir à ce sujet, SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 75-76. A propos de l'*Eigenkirche*, voir

son patrimoine par des donations¹¹, et exerçaient en même temps un rôle de protection en faveur du monastère¹².

A sa fondation, le monastère de Lorsch se situait à l'est du monde franc, dans une région qui porte le nom de Rhin moyen. Cette région correspond, selon les informations données par Matthew Innes, à une partie de la vallée du Rhin qui va de Bingen à Spire¹³. Lorsch était situé sur la rive droite du Rhin. La cité épiscopale la plus proche de Lorsch était Worms, à environ quinze kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest¹⁴. Une rivière, la Weschnitz, traverse l'est de Lorsch depuis le sud, pour se jeter dans le Rhin, à un point de confluence situé au nord-ouest du monastère, à environ treize kilomètres.

Transmis par ses fondateurs à Chrodegang de Metz (764-765), l'un des réformateurs de l'Église franque sous Pépin III¹⁵, les premières années du monastère de Lorsch sont des années de développement. Si Chrodegang a agrandi l'effectif de l'abbaye en y amenant des moines de sa fondation, Gorze¹⁶, il a surtout transmis les reliques de saint Nazaire à Lorsch en 765¹⁷, faisant de lui son saint patron. Cette arrivée de saint Nazaire a contribué à augmenter considérablement le patrimoine de Lorsch par les nombreuses donations que les fidèles ont offertes au monastère pour obtenir les intercessions du saint¹⁸.

Après que Gundeland (765-778) a reçu Lorsch de la part de son frère Chrodegang en 765 pour en devenir l'abbé, la situation du monastère change à partir de la mort de Cancor en 771. En

SCHIEFFER Rudolf, « Eigenkirche, Eigenkirchenwesen. I. Allgemein », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1986, vol.3, p. 1705-1708.

¹¹ A propos des donations faites par cette famille en faveur de Lorsch, voir INNES Matthew, *State and society in the early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 51-61. On peut aussi se référer à GLÖCKNER Karl, « Lorsch und Lothringen - Robertiner und Capetinger », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 37-39.

¹² LE JAN Régine, « Justice royale et pratiques sociales dans le royaume franc au IXe siècle », *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, coll. « Les médiévistes français 1 », 2001, p. 168-169.

¹³ Pour plus de précisions sur cette région, voir INNES Matthew, *State and society in the early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 1-4.

¹⁴ Les distances fournis dans ce mémoire seront toujours calculées selon la distance à vol d'oiseau.

¹⁵ « *Cancor illustris rhenensis pagi comes, cum matre sua religiosa et deo acceptabili Williswinda, uidaia Ruperti comitis, monasterium Lauresham [...] venerabili Rutgango, Metensis ecclesie archiepiscopo ad instituendam inibi monastice professionis militam tradiderunt* » CL c1. A propos de Chrodegang, voir notamment EWIG Eugen, « Saint Chrodegang et la réforme de l'église franque », *Saint Chrodegang. Communications présentées au colloque tenu à Metz à l'occasion du douzième centenaire de sa mort*, Metz, 1967, p. 25-53. ; SEMMLER Josef, « Chrodegang, Bischof von Metz 747-766 », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 229-248.

¹⁶ « *Fratres quoque mature etatis et consilii deumque timentes, Reginfridum uidelicet et Wluinum, cum aliis XIII a gorziensi monasterio quod ipse pridem construxerat cum ipso direxit* » CL c3.

¹⁷ A propos de l'arrivée de saint Nazaire à Lorsch, voir la longue description dans la même notice CL c3.

¹⁸ Si nous reprenons les chiffres donnés par Wolfgang Selzer, Lorsch aurait reçu 2680 donations entre 764 et 800, soit 70% environ du nombre total de donations reçues par Lorsch, qui est de 3836. Voir SELZER Wolfgang, « Der Grundbesitz des Klosters Lorsch. Eine Untersuchung zur Entwicklung und Bedeutung des Lorschener Territoriums », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 64-70, plus précisément p. 65-67.

effet, un conflit a éclaté entre l'abbé Gundeland et le fils de Cancor, Heimerich au sujet des droits de propriété du monastère, Heimerich prétendant que l'abbaye devait lui revenir après la mort de son père. L'affaire est réglée devant la justice de Charlemagne à Herstal, qui tranche en faveur de Gundeland¹⁹. Un an plus tard, pour répondre, selon la chronique, aux pressions de l'aristocratie et des évêques qu'il subissait depuis le jugement²⁰, Gundeland a décidé de se rendre à nouveau auprès de Charlemagne afin de mettre le monastère de Lorsch et tous ses biens sous la protection royale en échange de diplômes²¹. Lorsch est alors devenu un monastère placé sous l'influence royale. Cette situation a duré jusqu'à la fin de l'existence du monastère bénédictin de Lorsch, lors de la transmission de l'abbaye à l'archevêque de Mayence par Frédéric II (1198-1250) en 1232²². Les Prémontrés se sont installés à Lorsch en 1248, et y ont demeuré jusqu'en 1557, date qui marque la fin de toute communauté monastique à Lorsch²³.

Au cours de cette longue période pendant laquelle Lorsch était étroitement lié au pouvoir royal et impérial, quelques sources permettent de saisir l'importance de cette abbaye. L'arrivée des reliques de saint Nazaire au sein du monastère lui a permis de devenir un important propriétaire foncier²⁴. En tant que riche institution, Lorsch était donc susceptible de remplir les services attendus par les souverains. Sous Louis le Pieux (814-840), la *Notitia de servitio monasteriorum* de 819 indique que Lorsch fait partie des quatorze abbayes les plus riches de l'empire, chargées de fournir les services les plus nombreux et les plus lourds, c'est-à-dire l'offrande de dons annuels et la fourniture de contingents militaires au souverain²⁵. Une source plus tardive, l'*Indiculus loricatorum Ottoni II in Italiam mittendorum*, décrit le nombre de chevaliers que les évêchés, les monastères et les grands laïcs doivent fournir à Otton II (973-983) pour sa

¹⁹ Cette affaire est mentionnée dans la notice CL c3, et un diplôme de Charlemagne copié dans la chronique relate ce jugement. Voir MGH D Karol I. 65/CL 3. Pour citer les diplômes, l'édition des *Monumenta Germaniae Historica* est tenu comme l'édition de référence et apparaît donc en premier lieu avant l'édition de Karl Glöckner.

²⁰ SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 383.

²¹ « *Gundelandus igitur abb. in iuris sui quieta possessione tum dictante iustitia, tum regia auctoritate confirmatus, laureshamense monasterium cum omnibus illis pertinentibus in manus et mundeburdam gloriosi regis Karoli tradidit, quatinus priuilegiis insigniretur regalibus* » CL c4.

²² SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 395.

²³ Comme le fait remarquer Hermann Schefers, le monastère des Prémontrés de Lorsch est moins connu car il lui manque une source majeure comme le *Codex Laureshamensis*. Voir à ce propos SCHEFERS Hermann, *Das Lorschener Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 27 », 2007, p. 9.

²⁴ Une représentation cartographique de tous les biens reçus par Lorsch montre une certaine diagonale allant du nord-ouest au sud-est, des Pays-Bas actuelles au sud de l'Allemagne, et même en Suisse. A propos du patrimoine de Lorsch au début du IXe siècle, Jean-Pierre Devroey a estimé qu'il dépassait, comme celui de Saint-Denis, de Saint-Germain-des-Près ou encore de Prüm, les 3000 manses. Voir précisément DEVROEY Jean-Pierre, *Economie rurale et société dans l'Europe franque (VIe-IXe siècles)*, t. 1 : *Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris, coll. « Belin Sup Histoire », 2003, p. 286-287.

²⁵ SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 385. A propos de la source en question, voir WAGNER Heinrich, « Zur "Notitia de servitio monasteriorum" von 819 », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55, 1999, p. 417-438.

campagne militaire en Italie du sud en 981. Elle atteste le caractère militaire des services de Lorsch à la fin du Xe siècle, puisque le monastère doit conduire cinquante chevaliers au souverain²⁶.

Hormis le domaine économique, Lorsch était un centre culturel, notamment grâce à son scriptorium. On admet aujourd'hui comme possible le fait que Lorsch ait rapidement possédé ce scriptorium, une dizaine d'années après sa fondation, voire dès sa fondation²⁷. Les compétences culturelles de Lorsch ont ainsi pu être mises à la disposition des souverains. C'est le cas de la réalisation du *Lorscher Rotulus*, dont l'étude d'Astrid Krüger montre que ce rouleau liturgique a été produit par Lorsch à la demande de Louis le Germanique (843-876) afin d'en faire une sorte de modèle pour la Francie orientale²⁸.

En résumé, Lorsch a été pendant un très court laps de temps dans le giron d'une famille aristocratique, tandis que la majeure partie de son existence s'est poursuivie sous l'influence royale. Lorsch était assurément un monastère puissant au sein des structures politiques auxquelles il appartenait. Il était un soutien de taille à la puissance royale, si on en croit les quelques traces laissées à propos des services royaux rendus par le monastère.

- Les réflexions des historiens autour du rapport entre le pouvoir royal et le monachisme au haut Moyen Âge

Du fait de l'importance de son objet, l'historiographie du monachisme est considérable et en perpétuel renouvellement²⁹. A la place d'un aperçu général de cette historiographie, un court portrait des travaux réalisés par les historiens sur les relations entre le monachisme et les souverains paraît être plus en lien avec le sujet de ce mémoire.

L'un des représentants de cette historiographie est l'historien allemand Josef Semmler, dont le monachisme et son association avec les souverains figurent parmi ses objets d'étude principaux. L'une de ses premières études concerne la transmission des monastères fondés par des

²⁶ A propos d'une édition de cette source, voir *MGH Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I : 911-1197, éd. Ludwig Weiland, Hanovre, 1893, p. 632-633.

²⁷ Cette estimation s'oppose à l'ancienne hypothèse portée par Bernhard Bischoff, pour qui le scriptorium datait de l'abbatit de l'abbé Richbod (784-804). A ce propos, voir LICHT Tino, « Beobachtungen zum Lorscher Skriptorium in karolingischer Zeit », dans Julia BECKER, Tino LICHT et Stefan WEINFURTER (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015, p. 148.

²⁸ KRÜGER Astrid, « "Sancte Nazari ora pro nobis" : Ludwig der Deutsche und der Lorscher Rotulus », dans Wilfried HARTMANN (dir.), *Ludwig der Deutsche in seiner Zeit*, Darmstadt, 2004, p. 184-202.

²⁹ Pour une présentation récente et plus ample du monachisme occidental, voir BEACH Alison I. et COCHELIN Isabelle (dir.), *The Cambridge History of Medieval Monasticism in the Latin West*, Cambridge, 2020.

aristocrates à des souverains³⁰. Cette étude suit les sources de façon chronologique et part donc des premiers Carolingiens, qui tenaient la fonction de maire du palais sous les Mérovingiens, jusqu'à l'empereur salien Henri III (1046-1056). Bien que Semmler ait travaillé sur la politique monastique de certains Carolingiens, il a surtout contribué à montrer que le règne de Louis le Pieux représentait un moment décisif³¹. Louis le Pieux a en effet soutenu la réforme bénédictine menée par Benoît d'Aniane³². Il a surtout mené une politique visant à renforcer les liens entre les monastères et le pouvoir royal en leur délivrant un seul et même diplôme qui rassemblait l'immunité, la protection royale, et la libre élection abbatiale, qui attestait l'appartenance de ces monastères à l'Église impériale³³. Enfin, dans un article retraçant les liens qui unissaient les monastères aux souverains occidentaux du début du IXe siècle jusqu'au début du XIe siècle, Semmler a démontré que Louis le Pieux avait instauré une politique monastique qui servit de base et de modèle aux dynasties qui ont succédé aux Carolingiens dans le monde franc mais aussi en Angleterre³⁴.

En ce qui concerne la période ottonienne et salienne, l'historiographie du monachisme doit d'abord être revue à partir de l'historiographie plus globale de l'Église. Cette historiographie a été principalement marquée par le concept du *Reichskirchensystem*, traduit en français sous le nom du « système de l'Église impériale »³⁵. Ce concept a été formé et nommé pour la première fois par Leo Santifaller dans les années 1950 et 1960³⁶. Il s'agissait de démontrer que les

³⁰ SEMMLER Josef, « Traditio und Königsschutz », *Zeitschrift der Savigny-Institut für Rechtsgeschichte Abteilung*, vol. 45, p. 1-33.

³¹ A propos des travaux de Josef Semmler sur la politique monastique de Pépin III et de Charlemagne. Voir SEMMLER Josef, « Pippin III. und die fränkischen Klöster », *Francia*, vol. 3, 1975, p. 88-146. ; SEMMLER Josef, « Karl der Grosse und das fränkische Mönchtum », dans Wolfgang BRAUNFELS et Bernhard BISCHOFF (dir.), *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, t. II : *Das geistige Leben*, Düsseldorf, 1965, p. 255-289.

³² SEMMLER Josef, « Benedictus II: una regula - una consuetudo », dans Willem LOURDEAUX (dir.), *Benedictine culture 750-1050*, Louvain, coll. « Mediaevalia Lovaniensia 11 », 1983, p.1-49.

³³ SEMMLER Josef, « Iussit... princeps renovare... praecepta. Zur verfassungsrechtlichen Einordnung der Hochstifte und Abteien in der karolingischen Reichskirche », dans Joachim F. ANGERER et Josef LENZENWEGER (dir.), *Consuetudines monasticae. Festgabe für Kassius Hallinger*, Rome, 1982, p. 97-124.

³⁴ SEMMLER Josef, « Le souverain occidental et les communautés religieuses du IXe au début du XIe siècle », *Byzantion*, vol. 61, 1991, p. 44-70.

³⁵ De nombreux résumés de ce concept sont disponibles en français. Voir le résumé de Michel Parisse dans MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, et VENARD Marc (dir.), *Histoire du Christianisme*, t. 4 : *Evêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris, 1993, p. 793-794. Parmi les nombreux manuels parus en 2008 à l'occasion de la question d'agrégation, voir entre autres BUCHHOLZER-REMY Laurence, CARRAZ Damien et LEMESLE Bruno, *Pouvoirs, église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie de 888 aux premières années du XIIe siècle*, Rosny-sur-Bois, coll. « Amphi Histoire médiévale », 2008, p. 144-146. Pour un article un peu plus récent, prenant en compte notamment la période carolingienne, voir GROSSE Rolf, « L'Église impériale dans la tradition franque. Le temps des Ottoniens et des premiers Saliens », *Revue d'Histoire de l'Église de France*, vol. 96, 2010, p. 11-27. Enfin, pour un aperçu en allemand, voir SCHIEFFER Rudolf, « Reichskirche », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1995, vol.7, p. 626-628. Le développement suivant sur le *Reichskirchensystem* puise en majorité dans les références qui viennent d'être citées.

³⁶ SANTIFALLER Leo, *Zur Geschichte des ottonisch-salischen Reichskirchensystems*, 2^e éd., Vienne, 1964 (1^{ère} éd. : 1954).

Ottoniens et les premiers Saliens, c'est-à-dire les souverains qui allaient d'Henri Ier (919-936) et d'Otton Ier (936-973) à Henri III (1039-1056), ont mis en place un système dans lequel les souverains ont fait en sorte de contrôler et de favoriser l'Eglise, représentée par les évêchés et les monastères de l'empire, afin que celle-ci puisse devenir un soutien au pouvoir royal contre la noblesse prompte à le concurrencer. Les historiens allemands se sont ensuite approprié ce concept, et notamment parmi eux Josef Fleckenstein. Ses travaux sur la chapelle royale aux époques ottonienne et salienne ont en effet contribué à créer cette représentation d'une chapelle dont la fonction aurait été de former des candidats ecclésiastiques susceptibles d'être nommés par les souverains à des postes d'évêques³⁷. Cependant, dans un article publié en 1982, Timothy Reuter a remis en cause ce phénomène en tant que système³⁸. L'action des souverains ottoniens et saliens auprès de l'Eglise impériale était plus mue par les circonstances que par le besoin d'appliquer une politique constante. De même, si la spécificité accentuée du soutien de l'Eglise dans le gouvernement royal ottonien et salien repose sur une réalité, il n'est cependant pas possible de parler d'une originalité ottonienne et salienne car ce soutien s'appuie sur des bases carolingiennes et existe aussi en Francie occidentale à la même période.

Ces réflexions autour du *Reichskirchensystem* ont ainsi été intenses lors de la seconde moitié du XXe siècle³⁹. Si les monastères ont été étudiés à partir de ce concept, les historiens allemands se sont quand même concentrés le plus souvent sur les évêchés. Cependant, plusieurs ouvrages parus lors de cette période traitent directement de ces relations entre les monastères et le pouvoir royal. En 1970, Hans-Peter Wehl a publié un ouvrage dont la particularité était d'observer ces rapports à travers une étude de cas et d'autres exemples⁴⁰. Cet ouvrage est d'un grand intérêt car cette étude de cas porte sur le monastère de Lorsch. Après une présentation générale du monastère, servant à fournir notamment des informations sur sa fondation et sur

³⁷ FLECKENSTEIN Josef, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. II : *Die Hofkapelle im Rahmen der ottonisch-salischen Reichskirche*, Stuttgart, coll. « Schriften der Monumenta Germaniae Historica 16 », 1966. Fleckenstein a ensuite précisé cette réflexion autour de l'église impériale. Voir FLECKENSTEIN Josef, « Zum Begriff der ottonisch-salischen Reichskirche », dans Erich HASSINGER, Josef Heinz MÜLLER et Hugo OTT (dir.), *Geschichte, Wirtschaft, Gesellschaft. Festschrift für Clemens Bauer zum 75. Geburtstag*, Berlin, 1974, p. 61-71. ; FLECKENSTEIN Josef, « Probleme und Gestalt der ottonisch-salischen Reichskirche », dans Karl SCHMID (dir.), *Reich und Kirche vor dem Investiturstreit. Vorträge beim wissenschaftlichen Kolloquium aus Anlass des 80. Geburtstags*, Sigmaringen, 1985, p. 83-98.

³⁸ REUTER Timothy, « The "Imperial Church System" of the Ottonian and Salian Rulers : a Reconsideration », *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 33, 1982, p. 347-374.

³⁹ Pour d'autres études sur le *Reichskirchensystem* à des époques différentes, voir KÖHLER Oskar, « Die ottonische Reichskirche. Ein Forschungsbericht », dans Josef FLECKENSTEIN et Karl SCHMID (dir.), *Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern*, Fribourg-Bâle-Vienne, 1968, p. 141-204. ; SCHIEFFER Rudolf, *Der geschichtliche Ort der ottonisch-salischen Reichskirchenpolitik*, Opladen, coll. « Nordrhein-Westfälische Akademie der Wissenschaften Düsseldorf. Vorträge Geisteswissenschaften », 1998.

⁴⁰ WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 28 », 1970.

son emplacement géographique, la majeure partie de l'étude consacrée à Lorsch est en fait un récit chronologique de l'histoire du monastère et de ses liens avec le pouvoir royal. Wehlt interroge ensuite ces liens à partir de thématiques plus spécifiques, comme le *servitium regis*, les séjours des souverains à Lorsch, les privilèges royaux ou encore l'histoire architecturale. L'ouvrage contient aussi une courte partie centrée sur les relations entre le monastère de Lorsch et la papauté.

Trente ans plus tard, un livre de Thomas Vogtherr, consacré aux monastères bénédictins placés sous l'influence royale, poursuit l'étude des liens entre le pouvoir royal et les monastères⁴¹. Au contraire de Wehlt, dont la chronologie de l'ouvrage reflétait celle des monastères en question et couvrait les dynasties carolingienne, ottonienne et salienne, Vogtherr s'est principalement limité à une période qui va de Conrad Ier à Henri V (1106-1125). En outre, Vogtherr ne procède pas par une étude de cas mais cherche à rassembler dans son étude l'ensemble des monastères bénédictins susceptibles d'être observés. Après tout un chapitre dans lequel il observe le statut d'une abbaye royale, cet ouvrage cherche à comprendre l'influence que les souverains peuvent porter sur les monastères, puis à mieux saisir les différents services rendus par les monastères en faveur de ces souverains. L'étude de Vogtherr offre donc un complément à l'ouvrage de Wehlt, bien que l'ouvrage ne soit pas centré sur le monastère de Lorsch. Cependant, Lorsch est évidemment traité du fait de son importance au cours de la période observée. De même, les bornes chronologiques excluent la période carolingienne de l'étude de Vogtherr, ce qui constitue une deuxième rupture avec l'ouvrage publié par Hans-Peter Wehlt.

Si ces deux ouvrages constituent les deux principaux travaux sur les rapports entre les monastères et les pouvoirs royaux, l'étude de John W. Bernhardt sur la royauté itinérante et les monastères royaux d'Otton Ier à Henri IV (1056-1106), publiée en 1993, appartient tout à fait à cette intention de centrer son intérêt sur les monastères royaux à travers des études réalisées pour mieux connaître leur rapport avec le pouvoir royal⁴². Outre le propos même du livre, qui s'attache au rôle exercé par les monastères dans le fonctionnement de l'itinéraire royal, la valeur de cet ouvrage réside aussi dans ses trois premiers chapitres. Très précis, ils portent sur les relations entre les souverains et les monastères, les rôles des monastères dans l'itinéraire royal et le *servitium regis* réalisé par les monastères.

⁴¹ VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, Stuttgart, 2000.

⁴² BERNHARDT John W., *Itinerant Kingship and Royal Monasteries in Early Medieval Germany, c. 936-1075*, *op. cit.*

- L'historiographie au sujet d'un monastère royal à travers l'exemple de Lorsch

C'est au XIXe siècle que paraissent les premiers ouvrages d'envergure sur Lorsch, et plus précisément en 1812 à la suite de la publication de l'ouvrage de Konrad Dahl⁴³. Cet ouvrage a pour ambition de faire à la fois une histoire ecclésiastique du Rheingau et une histoire chronologique et topographique de Lorsch. L'intérêt de l'ouvrage réside dans le profit que l'auteur fait de la parution des éditions du *Codex Laureshamensis* au XVIIIe siècle, non seulement pour faire le récit de l'histoire de Lorsch, mais surtout pour décrire les biens reçus par l'abbaye au cours de son histoire, en reprenant les informations transmises par cette source⁴⁴.

Un autre ouvrage, le premier à être uniquement centré sur Lorsch, est publié par l'historien Franz Falk en 1866⁴⁵. L'apport de ce livre a pu être remis en cause par l'historiographie ultérieure, qui y voyait une réutilisation des informations fournies par la chronique de Lorsch sans apporter de critique historique⁴⁶. S'il est vrai que cette critique est plutôt légitime⁴⁷, l'ouvrage a le grand avantage d'éditer sur quelques pages et pour la première fois des sources de Lorsch⁴⁸. Cet aspect de l'ouvrage de Falk, auquel on peut ajouter son utilisation du nécrologue de Lorsch, réhausse son apport réel à l'histoire de Lorsch et de ses sources⁴⁹. Les travaux de Falk concernent de même d'autres thématiques de l'histoire de Lorsch. Falk a en effet publié un ouvrage en 1902 dans lequel il s'intéresse aux bibliothèques de Lorsch et de Fulda⁵⁰. Outre le récit de la venue à Lorsch de l'humaniste Johann Sichard (1499-1452) pour consulter les manuscrits conservés dans la bibliothèque, l'intérêt de l'ouvrage était d'avoir

⁴³ DAHL Konrad, *Historisch-topographisch-statistische Beschreibung des Fürstenthums Lorsch oder Kirchengeschichte des Oberrheingaus*, Darmstadt, 1812.

⁴⁴ Cette description des possessions de Lorsch suit de façon progressive les donations et échanges entrepris par différents acteurs (empereurs, rois, ecclésiastiques, grands aristocrates, fidèles) et consignés dans la chronique et le cartulaire du *Codex Laureshamensis*. Pour un aperçu de cette partie, voir *Ibid.*, p. 109-157.

⁴⁵ FALK Franz, *Geschichte des ehemaligen Klosters Lorsch an der Bergstraße*, Mayence, 1866.

⁴⁶ Voir KNÖPP Friedrich, « Die geschichtliche Bedeutung der Reichsabtei », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 59-60.

⁴⁷ Le plan de l'ouvrage est d'ailleurs plutôt intéressant par rapport à cette idée de reprise de la chronique. Après quelques chapitres sur la première période de l'histoire du monastère, c'est-à-dire de 764 à 778, qui représentent les dates de la fondation de Lorsch et de la mort de l'abbé Gundeland, tous les autres chapitres reprennent en fait les abbatiats des différents abbés qui se sont succédé jusqu'à la fin du monastère bénédictin en 1232.

⁴⁸ Parmi ces sources, on retrouve le catalogue des abbés de Lorsch, le calendrier de Lorsch, le martyrologue de Lorsch, l'accord entre un bourgeois de Worms, Hermann dit Kelberbot, et Lorsch, des miracles de saint Nazaire. Pour examiner ces sources dans cet ouvrage, voir FALK Franz, *Geschichte des ehemaligen Klosters Lorsch an der Bergstraße*, *op. cit.*, p. 119-124.

⁴⁹ Pour une présentation positive de son travail, voir SCHEFERS Hermann, *Das Lorsch Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, *op. cit.*, p. 37.

⁵⁰ FALK Franz, *Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis und Bibliotheca laureshamensis*, Leipzig, coll. « Beiheft zum Centralblatt für Bibliothekswesen 26 », 1902.

localisé et restitué les lieux où étaient alors conservés les manuscrits ayant appartenu à la bibliothèque de Lorsch. Enfin, Falk a publié un article en 1912 traitant les sources et les manuscrits produits ou conservés par Lorsch⁵¹.

C'est en 1920 que paraît le livre de Daniel Neundörfer sur le monastère de Lorsch⁵². Cet ouvrage est en fait la publication de la thèse terminée en 1914 par cet historien, mort en 1916 lors de la bataille de la Somme. Cette étude examine le développement de l'abbaye de Lorsch sous l'influence des pouvoirs royaux en se concentrant sur la période carolingienne et conradienne, du fait du grand nombre de sources conservées pour cette période. Le deuxième objectif de l'ouvrage est de proposer une étude du patrimoine de Lorsch et de son organisation, en observant les donations faites par les fidèles et copiées dans le cartulaire du *Codex Laureshamensis*.

Après quelques études consacrées au XIXe siècle et au début du XXe siècle, l'année 1964, qui correspond au 1200^e anniversaire de la fondation du monastère de Lorsch, donne une impulsion à l'historiographie de Lorsch. En effet, la célébration de cet événement incite les historiens à publier plusieurs ouvrages collectifs sur le monastère de Lorsch. Dès 1964 est publié l'ouvrage paru sous le nom de *Laurissa Jubilans*⁵³. Si l'ouvrage contient des chapitres utiles, comme celui sur l'histoire du monastère par Karl Josef Minst⁵⁴, ou celui sur les possessions de Lorsch par Wolfgang Selzer⁵⁵, son grand intérêt est d'avoir intégré l'étude de Karl Glöckner sur les fondateurs de Lorsch, les Rupertiens, étude qui avait été publiée dans les années 1940. On note aussi la présence d'un chapitre sur saint Nazaire, qui constitue en quelque sorte une porte d'entrée possible pour connaître ce saint et son histoire avec le monastère⁵⁶.

⁵¹ FALK Franz, « Lorsch Studien », *Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde*, vol. 8, 1912, p. 297-318.

⁵² NEUNDÖRFER Daniel, *Studien zur ältesten Geschichte des Klosters Lorsch*, Berlin, coll. « Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgeschichte 3 », 1920.

⁵³ DEGEN Hans, MINST Karl Josef, SCHNITZER Paul, et SELZER Wolfgang (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964.

⁵⁴ MINST Karl Josef, « Die Geschichte des Klosters Lorsch von der Gründung bis zum Jahre 1232 », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 21-31. Minst avait déjà travaillé sur Lorsch dans les années 1940, voir MINST Karl Josef, *Das Königs Kloster zu Lorsch. Sein Entstehen, Bestehen und Vergehen*, Mannheim, 1949.

⁵⁵ SELZER Wolfgang, « Der Grundbesitz des Klosters Lorsch. Eine Untersuchung zur Entwicklung und Bedeutung des Lorsch Territoriums », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 64-70. Comme Minst, Selzer connaissait déjà le monastère de Lorsch et son histoire, comme en témoigne son ouvrage des années 1950. Voir SELZER Wolfgang, *Das karolingische Reichskloster Lorsch*, Cassel, 1955.

⁵⁶ DERSTROFF Klaus, « Der heilige Nazarius: Zur Person und Verehrung des Lorsch Patrons », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 77-90.

Malgré sa publication tardive en deux volumes en 1973 et 1977, l'ouvrage dirigé par Friedrich Knöpp participe lui-aussi à la célébration de la fondation de Lorsch⁵⁷. Le premier volume est consacré à l'histoire chronologique, économique et abbatiale de Lorsch. On peut citer les chapitres de Josef Semmler et de Knöpp lui-même, qui réalisent une étude sur l'ensemble de l'histoire du monastère bénédictin de Lorsch⁵⁸. Une présentation des abbés est réalisée dans le premier volume, mais elle n'est pas complète et se réfère aux plus importants, c'est-à-dire le plus souvent les abbés de Lorsch qui ont été aussi des évêques. L'histoire économique se constitue de plusieurs chapitres, chacun centré sur un comté pour y mentionner et y décrire les biens reçus par Lorsch de la part des fidèles. Le second volume contient des chapitres qui se focalisent sur l'histoire culturelle, archéologique et architecturale de Lorsch. En ce qui concerne l'aspect culturel de ce volume, on retiendra, à côté des chapitres abordant les différentes sources en provenance de Lorsch comme le sacramentaire, le calendrier et l'évangélaire, l'important chapitre de Bernhard Bischoff sur la bibliothèque et le scriptorium de Lorsch⁵⁹.

Après ces ouvrages importants mus par cette volonté de célébrer les 1200 ans de la fondation de Lorsch, d'autres études portées sur Lorsch sont apparues au cours du XXI^e siècle. En 2004, une partie focalisée sur le monastère a été réalisée par plusieurs historiens dans un volume issu de la collection *Germania Benedictina* et consacré aux monastères bénédictins, tant masculins que féminins, situés dans le land de la Hesse⁶⁰. Cette partie insiste sur les caractères historiques, économiques et culturels du monastère. Enfin, un catalogue d'exposition sur le monastère de Lorsch est paru en 2011⁶¹. Son but était de célébrer les vingt ans de l'entrée de Lorsch dans le patrimoine mondial de l'UNESCO. Si le catalogue penche naturellement vers l'archéologie et l'histoire culturelle du monastère, il reste plutôt ancré dans la tradition des ouvrages collectifs qui l'ont précédé, en possédant notamment un chapitre de Sebastian Scholz porté sur l'histoire général du monastère de Lorsch, qui peut tout à fait servir de base à côté des chapitres de Josef Semmler et de Friedrich Knöpp précédemment cités⁶².

⁵⁷ KNÖPP Friedrich (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 2 vol., 1973-1977.

⁵⁸ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 75-173. KNÖPP Friedrich, « Das letzte Jahrhundert der Abtei », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 175-226.

⁵⁹ BISCHOFF Bernhard, « Lorsch im Spiegel seiner Handschriften », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1977, vol. 2, p. 7-128.

⁶⁰ ARIS Marc-Aeilko, ENGELS Peter, SCHEFERS Hermann et SCHOLZ Sebastian, « Lorsch », dans Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 768-853.

⁶¹ PINSKER Bernhard et ZEEB Annette (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Großen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011.

⁶² SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 382-401.

Hormis ces ouvrages généraux, l'historiographie de Lorsch rencontre des domaines plus spécifiques. En archéologie, plusieurs fouilles ont eu lieu à Lorsch à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle⁶³. Néanmoins, les premières fouilles de référence demeurent celles entreprises par Friedrich Behn dans les années 1920 et 1930, dont un ouvrage de 1934 en donne les résultats⁶⁴. Après de nombreux chapitres parus dans les différents ouvrages collectifs de la deuxième moitié du XXe siècle, l'université de Bamberg a organisé de nouvelles fouilles à Lorsch de 1997 à 2008. Les résultats de ces fouilles ont été publiés dans un ouvrage de 2004, qui a corrigé les hypothèses émises par Behn et fait de nouvelles découvertes⁶⁵. Les dernières fouilles à ce jour datent des années 2010 à 2016 et sont l'œuvre des chercheurs de l'université d'Heidelberg. L'ouvrage publié à ce sujet en deux volumes en 2018 et 2019 est logiquement le plus à jour⁶⁶. Il offre aussi un aperçu complet sur toutes les fouilles qui ont été menées à Lorsch depuis la fin du XIXe siècle.

Dans le domaine culturel, la bibliothèque et les manuscrits de Lorsch ont rapidement suscité l'intérêt des érudits et des historiens. Cette histoire culturelle était une part intégrante du travail de Franz Falk au XIXe siècle, et avait été étudiée en long et en large par Bernhard Bischoff lors de la seconde moitié du XXe siècle. Néanmoins, à partir de la fin du XXe siècle a commencé une intensification de la recherche sur les manuscrits produits ou conservés par Lorsch, faisant apparaître une grande diversité des sujets traités. En 1989, l'édition du *Lorscher Arzneibuch*, accompagnée de l'organisation d'un colloque à Lorsch pour l'occasion, a permis de mettre à disposition une source importante pour l'histoire de la médecine au haut Moyen Âge⁶⁷.

⁶³ Ces fouilles ont été réalisées par Rudolf Alamy en 1890, et par Heinrich Giess plusieurs fois en 1896, 1902, 1907-1908 et 1910. Pour Alamy : ADAMY Rudolf, *Die fränkische Thorhalle und Klosterkirche zu Lorsch an der Bergstrasse*, Darmstadt, 1891. Pour Heinrich Giess : GIESS Heinrich, « Ausgrabungen am Seehofe bei Lorsch », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 4., 1905 ; GIESS Heinrich, « Lorscher Ausgrabungen (1907-1908) », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 7, 1908. ; GIESS Heinrich, « Lorscher Ausgrabungen 1910 », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 10, 1911.

⁶⁴ BEHN Friedrich, *Die karolingische Klosterkirche von Lorsch an der Bergstrasse. Nach den Ausgrabungen von 1927-1928 und 1932-1933*, Berlin-Leipzig, 1934.

⁶⁵ ERICSSON Ingolf et SANKE Markus (dir.), *Aktuelle Forschungen zum ehemaligen Reichs- und Königskloster Lorsch*, Darmstadt, 2004.

⁶⁶ LAMMERS Dieter, *Kloster Lorsch - Die archäologischen Untersuchungen der Jahre 2010-2016*, t. I : *Klostermauer, Spittelsberg, Klausurgebäude, Klostergelände*, Ratisbonne, coll. « Schriften zum Kloster Lorsch 1 », 2018. ; LAMMERS Dieter, *Kloster Lorsch - Die archäologischen Untersuchungen der Jahre 2010-2016*, t. III : *das Umfeld der Torhalle und die Bau- und Nutzungsstrukturen des Klosters*, Ratisbonne, coll. « Schriften zum Kloster Lorsch 3 », 2019.

⁶⁷ Pour l'édition, voir *Das Lorscher Arzneibuch*, t. I : *Faksimile der Handschrift Msc. Med. 1 der Staatsbibliothek Bamberg*, éd. Gundolf Keil, Stuttgart, 1989. ; *Das Lorscher Arzneibuch*, t. II : *Übersetzung der Handschrift Msc. Med. 1 der Staatsbibliothek Bamberg*, trad. Ulrich Stoll et Gundolf Keil, sous la collaboration d'Albert Ohlmeyer, Stuttgart, 1989. Pour la publication du colloque, voir KEIL Gundolf et SCHNITZER Paul, *Das Lorscher Arzneibuch und die frühmittelalterliche Medizin. Verhandlungen des medizinhistorischen Symposiums im September 1989 in Lorsch*, Lorsch, coll. « Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße. Sonderband 12 », 1991.

L'historien allemand Hermann Schefers a poursuivi cet élan en éditant un nouveau fac-similé de l'évangélaire de Lorsch en 2000, et en dirigeant un ouvrage collectif sur cette source⁶⁸. Il a par ailleurs participé à l'entreprise d'édition du *Lorscher Totenbuch* en deux volumes en 2007, qui vise à compléter l'histoire mémorielle de Lorsch⁶⁹. A côté de ces éditions, la bibliothèque universitaire d'Heidelberg a développé entre 2010 et 2014 un projet de reconstitution virtuelle de la bibliothèque de Lorsch⁷⁰. Cette bibliothèque virtuelle a pour but de réunir sur un même site internet tous les manuscrits qui ont appartenu à Lorsch et qui sont toujours disponibles aujourd'hui en les rendant disponible sous la forme d'un fac-similé. Ces manuscrits bénéficient le plus souvent d'une notice descriptive. Ce site est très pratique pour faire l'histoire de Lorsch et de sa bibliothèque. Enfin, dans le courant des années 2010, deux ouvrages dirigés notamment par Tino Licht et Julia Becker ont fait de Lorsch le cas d'étude principal pour illustrer le rôle culturel que jouaient les monastères pendant la période carolingienne⁷¹.

Comme Lorsch est situé dans le Rhin moyen, les historiens qui ont travaillé sur cette région ont souvent consacré une part non négligeable de leurs travaux au monastère. Parmi eux, trois historiens se démarquent et doivent être cités. Heinrich Büttner a consacré une série d'articles au Rhin moyen, et plus précisément à des espaces situés à l'intérieur de cette région où Lorsch était un acteur primordial⁷². Outre ses articles directement centrés sur l'histoire économique et sur les sources de Lorsch, Franz Staab a travaillé sur le Rhin moyen dans sa thèse publiée en 1975 sur la société du Rhin moyen à l'époque carolingienne et dans les différentes contributions qu'il a pu fournir sur cette région à l'occasion de colloques⁷³. Enfin, la thèse de Matthew Innes

⁶⁸ Pour l'édition, voir *Das Lorscher Evangeliar. Bibliotheca Documentara Batthyaneum, Alba Iulia, Ms R II 1. Bibliotheca Apostolica Vaticana, Codex Vaticanus Palatinus Latinus 50. Kommentar*, éd. Hermann Schefers, Lucerne-Vatican, 2000. Pour l'ouvrage collectif, voir SCHEFERS Hermann (dir.), *Das Lorscher Evangeliar. Eine Zimelie der Buchkunst des abendländischen Frühmittelalters*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission Darmstadt 18 », 2000.

⁶⁹ Le premier volume est l'édition en tant que telle de la source, avec une introduction comportant des chapitres sur le rapport entre Lorsch et la mémoire. Voir SCHEFERS Hermann, *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, *op. cit.* Le deuxième volume est une étude prosopographique de Monika Schmatz sur cette source. Voir SCHMATZ Monika, *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 2 : *Prosopographische Untersuchung*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 27 », 2007.

⁷⁰ Le site internet est accessible en tapant le nom du projet : *Bibliotheca Laureshamensis digital*.

⁷¹ BECKER Julia, LICHT Tino, et WEINFURTER Stefan (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015. ; BECKER Julia et LICHT Tino, *Karolingische Schriftkultur. Auf der Blütezeit des Lorscher Skriptoriums*, Regensburg, 2016.

⁷² Un ouvrage édité à titre posthume compile toutes les productions de Büttner dans cette région. Voir BÜTTNER Heinrich, *Zur frühmittelalterlichen Reichsgeschichte an Rhein, Main und Neckar*, éd. Alois Gehrlich, Darmstadt, 1975.

⁷³ Pour la thèse, voir STAAB Franz, *Untersuchungen zur Gesellschaft am Mittelrhein in der Karolingerzeit*, Wiesbaden, 1975. Pour les articles en lien avec le Rhin moyen, voir STAAB Franz, « La circulation des biens à l'intérieur de la famille dans la région du Rhin moyen », *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 111, 1999, p. 911-931. ; STAAB Franz, « La "dos" dans les sources du Rhin moyen et des régions voisines », dans Régine LE JAN, Laurent FELLER et François BOUGARD (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, coll.

consacrée au Rhin moyen et parue en 2000 offre de nombreuses réflexions sur l'histoire de Lorsch, et surtout sur la famille fondatrice du monastère de Lorsch⁷⁴.

Ainsi, cet aperçu historiographique autour du monastère de Lorsch montre que ce dernier a toujours suscité l'intérêt des historiens allemands depuis le XIXe siècle. Les études sur le monastère de Lorsch se sont focalisées de manière générale sur les aspects économiques et culturels du monastère, du fait de l'importance du monastère et des sources qu'il a laissées dans ces deux domaines⁷⁵. Néanmoins, la constitution d'ouvrages collectifs utiles pour connaître l'histoire de Lorsch s'est plutôt imposée de façon régulière depuis 1964 et la célébration du 1200^e anniversaire de la fondation de Lorsch. Enfin, il est vrai que la recherche sur Lorsch s'est longtemps limitée à un cadre allemand et qu'elle n'a pas pendant longtemps suscité de l'intérêt à l'étranger. Peut-être l'influence essentiellement portée par le monastère de Lorsch sur l'est du monde franc par le monastère de Lorsch peut expliquer la très grande majorité des études allemandes sur ce monastère. Néanmoins, depuis les années 1990, il semble que l'on trouve plus souvent des ouvrages ou des articles portés sur Lorsch par des historiens internationaux. Matthew Innes apparaît évidemment comme l'exemple le plus important, mais certaines récentes productions citées dans ce mémoire montrent que le monastère attire de plus en plus des historiens de différentes nationalités.

Après ces présentations successives de l'histoire de Lorsch et de son historiographie, quelques remarques peuvent être ajoutées. Ce mémoire n'est pas une étude comparative, dans le sens où le mémoire ne compare pas le cas de Lorsch avec celui d'autres monastères, ce qui

« Collection de l'Ecole française de Rome 295 », 2002, p. 277-304. Pour les articles sur Lorsch, voir STAAB Franz, « Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung vor Lorsch vornehmlich aufgrund der Urbare des Codex Laureshamensis », dans Werner RÖSENER (dir.), *Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 92 », 1989, p. 285-334. ; STAAB Franz, « Die wirtschaftliche Bedeutung der Reichsabtei Lorsch (8. bis 12. Jahrhundert) », dans Gundolf KEIL et Paul SCHNITZER (dir.), *Das Lorsch Azrneibuch und die frühmittelalterliche Medizin. Verhandlungen des medizinhistorischen Symposiums im September 1989 in Lorsch*, Lorsch, 1991, p. 253-285. STAAB Franz, « Markt, Münze, Stadt - Zur Förderung der Wirtschaftsstruktur am Oberrhein durch die Abtei Lorsch im 10. und 11. Jahrhundert », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 27, 1994, p. 31-69.

⁷⁴ INNES Matthew, *State and society in the Early Middle Ages. The Middle Rhine valley, 400-1000*, Cambridge, 2000. Innes a par ailleurs réalisé un article sur le monastère de Lorsch tout à fait utile, INNES Matthew, « Kings, monks and patrons: political identities and the abbey of Lorsch », dans Régine LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe aux environs de 920)*, Lille, 1998, p. 301-324.

⁷⁵ L'intérêt économique ne s'est d'ailleurs toujours pas démenti à partir des études suivantes : LARREA Juan José, « L'autre visage du manse. Actes de la pratique et structure agraires dans la vallée du Rhin moyen au VIIIe siècle », *Frühmittelalterlichen Studien*, vol. 46, 2012, p. 41-98. FREUDENBERG Sebastian, *Trado atque dono. Die frühmittelalterliche private Grundherrschaft in Ostfranken im Spiegel der Traditionsurkunden der Klöster Lorsch und Fulda (750 bis 900)*, Stuttgart, coll. « Vierterjahrchrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte 224 », 2013. ; COLIN Arnaud, « Überlegungen zur frühmittelalterlichen Textilproduktion als Frauenarbeit anhand der Hubenlist des Lorsch Codex und anderer Polyptycha », *Frühmittelalterliche Studien*, vol. 56, n° 1, p. 151-187.

aurait permis de mieux saisir l'importance ou non de Lorsch parmi les différents pouvoirs politiques auxquels il a appartenu. De même, l'ajout de la chronique parmi les sources utilisées a rendu le travail sur les diplômes moins systématique que le mémoire de l'année dernière, qui s'était assuré d'étudier tous les diplômes du corpus. Ainsi, les diplômes qui traitent de questions économiques, comme les donations ou les accords de droits économiques, font partie du corpus de diplômes mais n'ont pas fait l'objet d'une observation précise, car la part de ces questions dans le présent mémoire est beaucoup moins importante que l'année précédente.

En fin de compte, le projet de ce mémoire entre en quelque sorte en résonance avec l'idée de « *locus et thronus imperialis* » exprimée dans le texte situé après la chronique de Lorsch, et se demande en quoi la spécificité des rapports entre Lorsch et les souverains font du monastère un lieu apparenté à l'empire et au pouvoir, tel que semblent le montrer la conscience des moines de Lorsch au sein de la chronique de Lorsch.

Le mémoire se compose de deux parties. La première partie est centrée sur les sources utilisées dans ce mémoire, c'est-à-dire la chronique de Lorsch et les diplômes des souverains contenus dans le manuscrit connu sous le nom *Codex Laurehamensis*. Après avoir présenté le manuscrit lui-même, elle se focalise sur la chronique pour en comprendre son origine, son fonctionnement et ses objectifs. L'observation des diplômes clôture cette première partie à travers des analyses statistiques et diplomatiques du corpus et la présentation de deux diplômes, l'un datant de la période carolingienne, l'autre de la période ottonienne.

Pour la deuxième partie, les rapports entre les souverains et le monastère de Lorsch sont étudiés à partir de ce qui constitue Lorsch comme un monastère royal. La capacité des souverains à manifester leur protection vis-à-vis de Lorsch offre un premier cas d'étude. Ces relations nécessitent ensuite de voir la politique abbatiale menée par les souverains au monastère de Lorsch. Enfin, la question de la façon dont les moines de Lorsch cultivent la mémoire des rois et des empereurs issus des différentes dynasties forme la troisième partie de ce chapitre.

I. Faire l'histoire de Lorsch à travers ses sources : Lorsch et le *Codex Laureshamensis*

Dans l'introduction de la traduction allemande du *Codex Laureshamensis*, Karl J. Minst indiquait le multiple intérêt de cette source⁷⁶. Selon lui, cet intérêt s'étendait à trois échelles : les échelles centre-européenne, nationale et locale. Par ailleurs, le contenu historique et topographique de cette source se démarquait par une diversité qui concernait à la fois l'histoire du monastère et l'histoire plus générale du pouvoir royal. Si ces propos de Minst servent évidemment à montrer toute la valeur et l'importance qu'est cette source, l'idée selon laquelle elle traite à la fois l'histoire du monastère et l'histoire du pouvoir royal fait tout à fait rentrer cette source dans le cadre du présent mémoire.

Par leur contenu et leur époque de rédaction, le *Codex Laureshamensis* et sa chronique apparaissent comme le résultat d'une entreprise de reconstruction de l'histoire du monastère de Lorsch. La création de ce manuscrit semble insinuer un projet plus global qui manifeste la position et les ambitions tenues par Lorsch au moment de sa réalisation. Les buts que les moines de Lorsch plaçaient dans cette source ne s'illustraient pas uniquement à partir du propos même de la source, mais ils se révélaient aussi à travers la manière dont les moines de Lorsch l'ont organisé. En effet, la copie de nombreux documents sur ce manuscrit a poussé les moines de Lorsch à réfléchir tant sur les choix opérés dans la transcription des différentes formules de ces documents, que sur la capacité à insérer et à présenter ces copies afin de créer un contenu plus ou moins ordonné et de faciliter la consultation du manuscrit.

Cette partie se consacre à se demander comment le rappel des relations étroites entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch dans le *Codex Laureshamensis*, et plus particulièrement dans la chronique, dans laquelle ont été copiés les diplômes, participe au projet global de ce manuscrit et de cette chronique, à savoir la défense des droits du monastère et le souvenir de son ancienne gloire par la reconstruction de son histoire et de son patrimoine. Cette partie entend analyser le *Codex Laureshamensis* en progressant du plus général au plus particulier. Un aperçu du manuscrit du *Codex Laureshamensis* est nécessaire pour étudier les diverses entreprises d'édition de cette source menée depuis l'époque moderne, les différentes parties qui la composent, et enfin ses procédés. Ensuite, la chronique apparaît comme le sujet idoine pour questionner les projets que les moines de Lorsch portaient sur la réalisation de ce manuscrit. Le

⁷⁶ « So ist die gewaltige Lorschener Handschrift entstanden, welche ein für die deutsche Gesamtgeschichte wichtiges und wertvolles, für die Kaiser Geschichte unentbehrliches, für die mitteleuropäische Historische Topographie grundlegendes, für die Geschichte des Reichsklosters aber einzigartiges und unschätzbare Quellenwerk darstellt » *Lorschener Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, trad. Karl J. Minst, Lorsch, 1966, vol. 1, p. 7.

contexte de réalisation de cette chronique et son organisation permettent en effet de répondre à de nombreuses questions au sujet de cette source. Enfin, l'analyse des diplômes délivrés par les souverains en faveur de Lorsch et retranscrits dans la chronique est l'occasion de présenter ce corpus de diplôme, en s'attardant notamment sur deux diplômes, un diplôme carolingien et un diplôme ottonien.

I. A. Le *Codex Laureshamensis* en tant que source principale sur le monastère de Lorsch

Le manuscrit, appelé par les historiens le *Codex Laureshamensis*⁷⁷, a été fait sur parchemin et comporte en tout 229 folios⁷⁸. Il résulte de l'entreprise des moines de Lorsch, dont la période de réalisation couvre les trente dernières années du XIIe siècle⁷⁹. Une chronique et un cartulaire forment ce *Codex Laureshamensis*. Les 35 premiers folios du manuscrit sont consacrés à la chronique, tandis que les 195 restants se rattachent au cartulaire⁸⁰.

Le *Codex Laureshamensis* regroupe 3836 documents⁸¹. Parmi eux, 3670 actes appartiennent au cartulaire, tandis que les 166 restants se rapportent à la chronique⁸². Ces sources sont donc essentielles à l'histoire économique et sociale des régions où se situent les possessions foncières de Lorsch⁸³.

Au total, vingt-trois moines ont participé à la composition de ce manuscrit. Ces moines ont pu être reconnus et différenciés selon des critères paléographiques et trois se démarquent de façon claire par leurs contributions⁸⁴ : la main A, qui a presque réalisé toute la chronique ; la main E, auteur d'une bonne partie du cartulaire ; enfin, la main L, qui a achevé la chronique et le

⁷⁷ L'appellation de ce manuscrit n'a jamais cessé de changer avant l'édition de Karl Glöckner dans la première moitié du XXe siècle, depuis laquelle le nom de *Codex Laureshamensis* s'est imposé. Pour une présentation sommaire des différentes manières de qualifier ce manuscrit, voir *Ibid.*, vol. 1, p. 7-8.

⁷⁸ *Codex Laureshamensis*, *op. cit.*, vol.1, p. 1.

⁷⁹ La progressive création de l'ensemble du manuscrit peut être située entre 1170 et 1195. Au sujet de la datation du manuscrit, voir *Ibid.*, p. 16-18.

⁸⁰ Précisons que la partie allant du folio 212r au folio 229r ne relève pas réellement du cartulaire mais est consacrée à la copie de tout un ensemble d'inventaires et de donations rédigées sous la forme de notices. Comme il ne convient pas de développer tout cela ici, on peut néanmoins en avoir un aperçu dans la traduction allemande de la source, voir *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, *op. cit.*, vol. 1, p. 7-8.

⁸¹ *Ibid.*, vol. 1, p. 30.

⁸² *Ibid.*, vol. 1, p. 7.

⁸³ LOHRMANN Dietrich, « Evolution et organisation interne des cartulaires rhénans du Moyen Âge », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes 39 », 1993, p. 83.

⁸⁴ Pour une classification de ces moines selon leur intervention, voir *Codex Laureshamensis*, *op. cit.*, vol. 1, p. 1-16. Voir aussi la récapitulation faite par Minst dans *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, *op. cit.*, vol. 1, p. 10-11.

cartulaire. De ces copistes, seul le A est réellement connu, sa chronique révélant des éléments personnels⁸⁵.

Cette présentation générale du *Codex Laureshamensis* donne une idée de l'importance de cette source pour étudier le monastère de Lorsch, puisqu'elle se présente comme la source principale à son sujet. C'est pourquoi elle a fait l'objet de l'intérêt de nombreuses éditions mais aussi de nombreux projets pour la rendre plus accessible et pour faciliter son utilisation et sa compréhension, car le but étant de pouvoir mieux travailler sur le monastère de Lorsch. En plus de ce travail sur les éditions, ce tableau d'ensemble sur le *Codex Laureshamensis* se présente comme une observation sur la source même, bien que la partie chronique du manuscrit soit traitée dans une partie indépendante.

- Editer et faciliter l'usage de cette source : une longue et variée entreprise menée depuis l'époque moderne

La connaissance de l'histoire du monastère de Lorsch passe évidemment par l'utilisation du *Codex Laureshamensis*. Par conséquent, l'ampleur de cette source a rapidement incité les érudits et les historiens à proposer des éditions de cette source afin de rendre accessible sa consultation. L'existence de ces différentes éditions permet de remonter à la trace et de remarquer les logiques qui se plaçaient derrière ces projets. L'intérêt est notamment d'examiner si ces éditions reprennent intégralement tout le contenu de cette source ou certaines parties. En outre, ces éditions pouvaient être accompagnées par la création d'ouvrages ou plus récemment d'outils informatiques qui regroupent des informations tout à fait utiles pour consulter plus facilement cette source.

La première édition du *Codex Laureshamensis* est l'œuvre de Marquard Freher. Cette édition n'est pas une édition complète. En effet, dans le premier volume d'une compilation de sources médiévales allemandes parue en 1600⁸⁶, ce juriste et historien du Palatinat a édité la chronique de Lorsch et pas le cartulaire. Si cette source ne reprend donc pas tout le contenu du manuscrit, l'édition de la chronique est en même temps incomplète car de nombreux passages n'y figurent pas. Le but était sûrement de conserver les notices considérées comme les plus importantes afin

⁸⁵ Pour toute information sur la main A, voir *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, vol. 1 p. 20-27.

⁸⁶ *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes, hactenus incogniti. Qui gesta sub Regibus & Imperatibus Teutonicis, iam inde à Karolo M. vfq ; ad Fridericum III. Imp. perpetua ferè ferie, suis quique seculis, litteris mandatas posteritati reliquerunt*, éd. Marquard Freher, Francfort, vol. 1, 1600. Cet ouvrage a été numérisé par l'université d'Heidelberg et est disponible sur la page internet de sa librairie digitale.

de raccourcir le texte. En outre, certains actes figurant dans la chronique n'ont pas été édités, ce qui renforce l'état incomplet de cette édition.

Après cette première entreprise, deux éditions apparaissent à peu près au même moment, lors de la seconde moitié du XVIIIe siècle. L'une a été le fruit de l'abbaye de Tegernsee en Bavière⁸⁷. Si cette édition contient la chronique de façon complète, le cartulaire lui n'a pas reçu le même sort. En effet, près de 650 des 2600 actes du cartulaire ont été édités. Il s'agit des actes situés dans les comtés du Rheingau et du Lobdengau, c'est-à-dire ceux qui étaient situés dans la région du monastère de Lorsch.

L'autre édition a été réalisée par le secrétaire de l'Académie palatine des Sciences de Mannheim, Andreas Lamey⁸⁸. Pour le coup, cette édition est la première édition complète du *Codex Laureshamensis*, car elle comprend aussi bien la chronique que le cartulaire de façon entière. La connaissance de Lorsch pouvait intéresser les princes électeurs du Palatinat du Rhin, puisque les anciennes possessions du monastère étaient principalement situées dans des régions que ces princes possédaient au XVIIIe siècle⁸⁹. De même, cette édition rentre dans le contexte plus général du développement et de l'institutionnalisation des sciences dans certains Etats éclairés de l'Allemagne de cette période. Andreas Lamey est l'exemple même de ce savant au service d'un de ces Etats par les recherches qu'il a effectuées sur l'histoire du Palatinat⁹⁰.

Au XIXe siècle, le *Codex Laureshamensis* n'est l'objet d'aucune édition complète. Cependant, de nouvelles éditions, qui se sont limités à reprendre le contenu soit de la chronique, soit du cartulaire, ont vu le jour au cours de ce siècle. En 1869, la chronique de Lorsch eut sa place dans l'édition des *Monumenta Germaniae Historica* consacrée aux sources médiévales germaniques du XIIIe siècle⁹¹. Cette édition n'était donc pas associée à une perspective régionale, mais plutôt à une perspective nationale.

Ce n'était pas le cas de l'édition d'une partie du cartulaire du *Codex Laureshamensis* publiée dans le deuxième volume des *Württembergische Geschichtsquellen*, publié en 1895⁹². Comme cette édition est centrée sur la région du Württemberg, l'édition du cartulaire ne se limite qu'aux actes et aux donations qui relèvent de ladite région. Cependant, son introduction se focalise sur

⁸⁷ *Codex diplomaticus et variatum traditionum antiquissimi monasterii Laurisheimensis ord. S. Benedicti in pago Rhenensi, seu Rinechowe saeculo VIII fundati*, éd. Magnus Klein, Tegernsee, 2 vol., 1766-1768.

⁸⁸ *Codex principis olim Laureshamensis abbatiae diplomaticus*, éd. Andreas Lamey, Mannheim, 3 vol., 1768-1770.

⁸⁹ KNÖPP Friedrich, « Die geschichtliche Bedeutung der Reichsabtei », *op. cit.*, p. 59.

⁹⁰ DEPEZAY Charles-Henri, « Un exemple de mobilisation collective : Friedrich Karl von Moser et les historiens de Mannheim », *Dix-huitième siècle*, vol. 39, 2007, p. 335-359, plus particulièrement p. 335-336.

⁹¹ *MGH Scriptorum (in Folio)*, t. XXI : *Historici Germaniae saec. XII*, éd. Georg H. Pertz, Hannover, p. 334-453.

⁹² *Württembergische Geschichtsquellen*, t. 2 : *Württembergisches aus dem Codex Laureshamensis, den Traditiones Fuldenses und aus Weissenburger Quellen*, éd. Dietrich Schäffers, Stuttgart, 1895, p. 1-216.

des points tout à fait généraux qui concernent l'ensemble du *Codex Laureshamensis* et qui traitent donc à la fois de la chronique et du cartulaire.

Malgré des problèmes intervenus avant et après sa publication, l'édition de Karl Glöckner de la fin des années 1920 et du milieu des années 1930 constitue la dernière édition en date du *Codex Laureshamensis*. Comportant l'ensemble de la chronique et du cartulaire, elle peut être considérée comme l'édition de référence de cette source⁹³. Elle profite en effet d'une riche introduction, qui constitue la base des connaissances sur le *Codex Laureshamensis*⁹⁴, ainsi que d'un important travail critique sur les documents. L'édition comporte des outils particulièrement utiles pour les historiens, comme un tableau mentionnant chronologiquement tous les documents délivrés en faveur de l'abbaye⁹⁵, ou un aperçu des abbés de Lorsch et des comtes liés à l'abbaye⁹⁶. Elle propose aussi deux index, l'un regroupant tous les noms des individus apparaissant dans le *Codex Laureshamensis*⁹⁷ et l'autre dressant la liste de tous les termes et concepts exprimés⁹⁸. Enfin, trois cartes ont été réalisées à la toute fin du dernier volume de cette édition, afin de représenter spatialement les lieux nommés dans cette source et de les localiser plus facilement. En tant qu'édition la plus récente et sûrement la plus complète, l'entreprise de Karl Glöckner constitue l'édition latine principale du *Codex Laureshamensis*.

Plutôt qu'une véritable édition, les six volumes parus de 1966 à 1972 par Karl J. Minst constituent la première et la seule traduction allemande. Elle se réfère aux éditions latines réalisées par Andreas Lamey et Karl Glöckner. Par sa date, cette traduction est sûrement le résultat d'un projet réalisé en lien avec la célébration du 1200^e anniversaire de la fondation de Lorsch en 1964. Par ailleurs, cette traduction s'adresse à un public plus large, qui ne connaît pas le latin mais qui est intéressé par l'histoire, et notamment l'histoire régionale⁹⁹. Cette

⁹³ A ce propos, lire les courtes mais suffisantes remarques de Minst dans son introduction, *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch, op. cit.*, vol. 1, p. 10.

⁹⁴ *Codex Laureshamensis, op. cit.*, vol. 1, p. 1-64.

⁹⁵ *Ibid.*, vol. 1, p. 65-261.

⁹⁶ *Ibid.*, vol. 3, p. 272.

⁹⁷ *Ibid.*, vol. 3, p. 273-346.

⁹⁸ *Ibid.*, vol. 3, p. 346-369.

⁹⁹ C'est ce qui apparaît dans les différentes préfaces rédigées par les ministres des Länder de la Hesse, de Rhénanie-Palatinat et de Bade-Württemberg, c'est-à-dire des régions où le cartulaire du *Codex Laureshamensis* rend compte des nombreuses possessions de Lorsch. Le ministre de l'Enseignement et de la Culture de Rhénanie-Palatinat s'exprime en ces termes dans la préface du volume 3 : « *Die jetzt vorgelegte deutsche Übersetzung der Urkunden erleichtert vor allem jenen Lesern, die des Lateins der Quellsprache des Frühmittelalters nicht ausreichend mächtig sind, den Zugang zum sozialgeschichtlichen und politischen Verständnis der Karolingerzeit.* ». La même idée sur le lecteur se retrouve sous les mots du ministre de la Culture du Bade-Württemberg dans la préface du volume 4 : « *Sie [le travail de traduction] dem historisch interessierten, aber des Lateinischen nicht mächtigen Leser die Möglichkeit, sich mit einer bedeutenden Epoche südwestdeutscher Vergangenheit zu beschäftigen.* ». Le ministre de la Culture de la Hesse reste dans la même réflexion centrée sur l'importance régionale de la traduction dans la préface du volume 5 : « *Ich hoffe daher, dass die verdienstvolle deutsche Übersetzung der lateinischen Vorlage des Lorscher Codex ihren Zweck erfüllt und der Öffentlichkeit den außerordentlichen geschichtlichen Reichtum der hessischen und mittelrheinischen Landschaft nahebringen hilft.* »

perspective régionale, voire locale, est aussi synonyme d'une certaine sensibilité à propos de Lorsch, exprimée par exemple à l'occasion de la présence d'un souverain au monastère¹⁰⁰.

Selon les indications données par Minst¹⁰¹, la traduction ne cherche pas à être subjective et littéraire, mais plutôt à être la plus proche du texte. Au sujet de la traduction de certains concepts compliqués à traduire ou dont l'habitude a été de les retranscrire en latin, le parti a été pris de les traduire.

L'introduction de cette traduction peut paraître courte mais elle a l'avantage de résumer assez clairement les connaissances importantes du Codex *Laureshamensis*, tout en abordant des sujets plus généraux qui n'avaient pas été traités par Glöckner¹⁰². De même, cette introduction est complétée par la traduction allemande de la préface de l'édition d'Andreas Lamey, qui avait été rédigée en latin¹⁰³.

Dans la chronique et le cartulaire, la traduction propose des remarques exprimées non pas sous la forme de note de bas de page, mais sous la forme de nombreuses indications mises entre parenthèse, écrites en caractère italique et utilisées pour des motifs variés : indication de la date, transcription en allemand du lieu noté en latin, restitution de mots sous-entendus dans le manuscrit, correction d'erreurs commises par les moines de Lorsch... Enfin, un récapitulatif du contenu de la source a été réalisé dans le premier volume¹⁰⁴.

Cette traduction allemande pose parfois certains problèmes. Ceux-ci peuvent résulter des choix faits par le traducteur. C'est notamment le cas du choix de traduire des termes spécifiques ou des concepts dont la traduction du latin à l'allemand pose des difficultés. Le traducteur évoque d'ailleurs, en guise d'exemple, son travail sur l'appréciation *feliciter*, qu'il dit avoir trouvé soixante-sept fois dans les cent soixante-six actes de la chronique et qu'il a traduite de quarante-trois manières différentes¹⁰⁵. Le problème ne réside pas vraiment dans le fait d'avoir traduit ce mot, mais plutôt dans le fait de l'avoir traduit en de nombreuses manières différentes, ce qui amène à des ambiguïtés, et même à une imprécision du sens global.

¹⁰⁰ Le traducteur a en effet ajouté ce commentaire, mis entre parenthèse, après l'eschatocole d'un diplôme d'Otton Ier dont la date de lieu indique Lorsch : « (*Anwesenheit Ottos in Lorsch!*) » (CL 70, p. 129 dans la traduction). La même remarque n'est pas effectuée dans le cas de Conrad Ier, qui a pourtant délivré un diplôme daté à Lorsch et en faveur du monastère (CL 61, p. 121 dans la traduction).

¹⁰¹ *Ibid.*, vol.1, p. 14.

¹⁰² Minst donne en effet de courts aperçus généraux concernant la monnaie, la datation et la diplomatique. Voir *Ibid.*, p. 11-14.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 15-23.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 23-46. Ces inventaires concernent aussi bien les actes émis par les rois et les papes, les actes de différentes natures en provenance des fidèles, une liste des abbés de Lorsch, un récapitulatif chronologique des documents copiés dans le Codex, plusieurs généalogies de familles importantes...

¹⁰⁵ *Ibid.*, p. 14. Sur ce qu'est une appréciation, voir GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, coll. « L'Atelier du médiéviste 2 », 1993, p. 85.

Par ailleurs, les problèmes que pose une entreprise de traduction peuvent amener à repérer des petites divergences dans la traduction, comme dans ce diplôme de Louis le Germanique faisant la donation d'un manse servile à Camben en 865¹⁰⁶. En effet, le texte dit que Louis le Germanique concède « *quasdam res proprietatis nostre ad monasterium sancti Nazarii quod vocatur Lauresham, ubi venerabilis abba noster Thiotroch preesse dinoscitur, consistentes in Francia, in pago qui uocatur Rinechgouue, in uilla que dicitur Camben* », c'est-à-dire que certaines parts de la propriété du souverain, situées en Francia¹⁰⁷, dans le comté qui s'appelle Rheingau, et dans la *uilla* appelée Camben, ont été concédées par Louis le Germanique au monastère de saint Nazaire appelé Lorsch, dirigé par l'abbé Thiotroch. Le traducteur comprend la phrase au sens où c'est l'abbaye de Lorsch qui est située en Francia et dans le comté d'Ober Rheingau, ce qui est en soit juste géographiquement¹⁰⁸. Malgré ces petites erreurs qui ne peuvent échapper à tout effort de traduction, cette édition allemande présente de nombreux avantages et est un parfait moyen pour s'introduire dans cette source.

A côté de ces nombreuses éditions, certains outils ont été mis à la disposition des historiens pour faciliter leur travail sur *le Codex Lauresmensis*. En 1913, un ouvrage sur les possessions du monastère de Lorsch à l'époque carolingienne a été publié par Friedrich Hülsen¹⁰⁹. L'intérêt de cet ouvrage était de fournir la localisation et la description des lieux qui apparaissent dans le *Codex Laureshamensis*. L'ouvrage ne fournit des indications sur ces lieux que pour l'époque carolingienne, comme la plupart des donations réalisées en faveur de Lorsch et contenues dans le *Codex Laureshamensis* datent de cette époque. L'absence d'informations à propos des lieux qui datent des époques ultérieures n'empêche pas cet ouvrage d'être utile pour localiser les lieux en question. En outre, l'ouvrage contient une introduction centrée sur le *Codex Laureshamensis* et son cartulaire qui peut se révéler intéressante.

Les moyens informatiques et digitaux se sont beaucoup développés depuis le XXI^e siècle pour aider les historiens dans leur recherche sur Lorsch. A l'instar de la mise en place d'une bibliothèque digitale de Lorsch, la bibliothèque universitaire de Heidelberg a lancé un projet de

¹⁰⁶ *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, vol. 1, CL36, p. 319-320.

¹⁰⁷ Il s'agit de la seule apparence du terme *Francia* dans l'ensemble du corpus des actes carolingiens émis en direction du monastère de Lorsch pour une description géographique. Pour l'utilisation de ce terme au IX^e siècle, voir BRÜHL Carlrichard, *Naissance de deux peuples : « Français » et « Allemands », IX^e-XI^e siècle*, trad. Gaston Duchet-Suchaux, Paris, Fayard, 1995, p. 68-76.

¹⁰⁸ « *Daher wollen wir alle unsere Getreuen, die gegenwärtigen und die zukünftigen, darauf aufmerksam machen, dass wir zur Mehrung unserer Verdienste und zum Seelenheile unseres Herrn und Großvaters und unseres Vaters seligen Angedenkens bestimmte Teile unseres Eigentums dem St. Nazarius-Kloster in Lorsch im Frankenreich, und zwar im Oberrheingau, dem der ehrwürdige Thiotroch als unser Abt vorsteht, übergeben* » *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstbtei Lorsch*, op. cit., p. 96.

¹⁰⁹ HÜLSEN Friedrich, *Die Besitzungen des Klosters Lorsch in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter*, Berlin, 1913.

mise en ligne des archives de Lorsch. Ce projet concerne de façon évidente le *Codex Laureshamensis*¹¹⁰. Le manuscrit lui-même, ainsi que les éditions de Lamey, Glöckner et Minst sont ainsi tous disponibles en ligne, ce qui a le très grand avantage de faciliter l'accès à cette source et à le rendre gratuit. En outre, des listes regroupant les lieux et les personnages cités dans cette source ont été constituées, avec, pour chaque entrée, un renvoi au manuscrit en fac-simile, et aux éditions de Glöckner et de Minst. Ces listes servent à connaître précisément ces lieux et ces personnages, mais aussi à localiser leurs apparitions dans le *Codex Laureshamensis*. De façon plus globale, ce projet a aussi cherché à mettre en ligne tous les documents conservés en originaux qui se rapportent de façon plus ou moins directe aux différentes communautés monastiques de Lorsch. Rendus accessibles en fac-simile, ces documents sont en plus accompagnés de notices précieuses pour mieux les connaître.

Ainsi, il faut retenir qu'éditer le *Codex Laureshamensis* a souvent été le prétexte à répondre à des besoins et des objectifs précis, qui se rapportaient à des critères tels que l'intérêt géographique, et plus particulièrement l'intérêt régional. De même, la plupart des éditions de cette source appartenaient à des volumes ou à des ouvrages dans lesquelles le *Codex Laureshamensis* n'était pas une source éditée exclusivement, mais faisait partie d'un ensemble de sources qui répondaient aux mêmes critères. C'est pourquoi le nombre d'éditions complètes, c'est-à-dire qui proposent la chronique et le cartulaire dans son contenu intégral, n'est pas majoritaire. Finalement, ce sont les productions du XXe siècle qui apparaissent comme les plus complètes et les plus complémentaires.

- Le cartulaire du *Codex Laureshamensis* et la question de son organisation géographique

Le cartulaire constitue la partie principale du *Codex Laureshamensis* en termes de longueur. Les moines de Lorsch y ont en effet réalisé un important travail de copie des actes qui transcrivaient les donations que les fidèles ont pu faire en faveur du monastère de Lorsch. Ce cartulaire répondait aux attentes habituelles du *Codex Laureshamensis*. Par le grand nombre de documents copiés, il donnait à voir l'importance qu'avait auparavant le monastère à travers l'influence que saint Nazaire exerçait auprès des fidèles. De même, cette retranscription de ces actes permettait de conserver les actions et les noms de ces fidèles et de les manifester en tant que bienfaiteurs de Lorsch. Enfin, ce cartulaire donnait à voir une certaine représentation du patrimoine foncier du monastère, représentation qui était censée être matérialisée par

¹¹⁰ WALDSCHÜTZ Johannes, « Lorsch Codex bei der UB Heidelberg digitalisiert », 13 novembre 2015, [<https://oberrhein.hypotheses.org/1354>].

l'organisation même du cartulaire. Cette organisation a souvent été présentée comme relevant d'abord des comtés, puis, à l'intérieur de ces comtés, des différentes *uillae*¹¹¹. Comme le cartulaire n'est pas le sujet même de ce mémoire, le développement suivant sur l'organisation du cartulaire se veut plus une proposition d'étude et d'idée qu'une réelle analyse poussée.

Avant tout, ce commentaire sur l'organisation de ce cartulaire est l'occasion de faire un bref aperçu historiographique général à propos du cartulaire. L'étude des cartulaires a été renouvelée lors des années 1990, notamment à la suite de la table ronde organisée en 1991 par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S, dont les interventions ont été publiées dans un ouvrage de 1993¹¹².

Patrick Geary y a fourni une contribution importante. En effet, il y a développé l'idée que l'organisation des cartulaires ne correspondait pas au strict ordonnancement des archives, ce que l'historiographie pensait auparavant, mais qu'elle reposait sur des choix opérés en toute conscience par le cartulariste, en fonction des attentes qu'ils plaçaient en ce cartulaire. L'autre apport de Geary était de montrer que les fonctions d'un cartulaire étaient multiples et qu'elles reposaient sur des critères administratifs, institutionnels et mémoriaux¹¹³.

Cette table ronde fut aussi l'occasion pour Laurent Morelle d'étudier la question des originaux et des copies¹¹⁴. En ce qui nous concerne, l'intérêt de cette étude résidait dans l'observation que les différentes structures diplomatiques des actes copiés pouvaient faire l'objet de modification à la suite de la transcription dans le cartulaire : ces modifications pouvaient être systématiques et indiquer que la transcription des actes reposait sur des logiques propres au cartulariste et à ses objectifs. Outre cette étude centrée donc sur l'acte de la copie lors de cette table ronde, Laurent Morelle a beaucoup travaillé sur les cartulaires et sur le processus de cartularisation.

¹¹¹ *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch, op. cit.*, vol. 1, p. 7

¹¹² GUYOTJEANNIN Olivier, MORELLE Laurent, et PARISSÉ Michel (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes 39 », 1993.

¹¹³ GEARY Patrick, « Entre gestion et gesta », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes 39 », 1993, p. 13-26. Geary a repris ses réflexions sur le cartulaire dans un chapitre entier de son ouvrage paru un an plus tard. Voir plus précisément GEARY Patrick, *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire*, trad. Jean-Pierre Ricard, Paris, coll. « Aubier histoires », 1996, p. 131-169 (éd. originale : 1994). De nombreuses questions portées par Geary à propos du cartulaire ont été reprises par Georges Declercq en 2000. Voir DECLERCQ Georges, « Originals and cartularies: The Organization of Archival Memory », dans Karl Josef HEIDECCKER (dir.), *Charters and the use of the written word in Medieval Society*, Turnhout, coll. « Utrecht Studies in medieval literacy 5 », 2000, p. 147-170.

¹¹⁴ MORELLE Laurent, « De l'original à la copie. Remarques sur l'évaluation des transcriptions dans les cartulaires médiévaux », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes 39 », 1993, p. 91-104.

Ces études ont le grand intérêt de souligner les logiques, le plus souvent réformatrices, qui entourent ce processus de cartularisation¹¹⁵.

Enfin, cet ouvrage issu de la table ronde a aussi l'intérêt de contenir un bref chapitre de Dietrich Lohrmann sur les cartulaires originaires des institutions monastiques et épiscopales du Rhin moyen. On retrouve dans cette production quelques informations sur le cartulaire du *Codex Laurensis*, même si l'article ne s'y attarde finalement que très peu¹¹⁶.

Selon la préface du cartulaire du *Codex Laurensis*, rédigée par la main E, ce cartulaire regroupe tous les actes qui émanaient des fidèles et qui ont été délivrés en faveur du monastère de Lorsch¹¹⁷. Si on suit les précisions géographiques de cette préface, il semblerait que l'organisation du cartulaire repose sur un fonctionnement géographique, d'abord à travers les comtés et les provinces, puis dans les divers lieux et limites de ces régions, comme les historiens l'ont présenté et comme les éditeurs l'ont finalement délimité¹¹⁸. Le reste de la préface indique seulement que ce cartulaire part du Rheingau où se situe Lorsch¹¹⁹.

Le cartulaire part donc d'une base centrée sur le comté et plus particulièrement sur Lorsch et ses alentours. Cependant, rien n'informe dans la préface de façon claire sur la suite du cartulaire et sur son organisation générale. Un travail chargé de repérer cette organisation mériterait d'être réalisé pour mieux comprendre le fonctionnement et les objectifs du cartulaire¹²⁰. En tout cas,

¹¹⁵ Parmi les productions de Laurent Morelle à ce sujet, évoquons MORELLE Laurent, « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », dans Patrick CORBET (dir.), *Les moines du der 673-1790. Actes du colloque international Joinville-Montier-en-Der, 1er-3 octobre 1998*, Langres, 2000, p. 211-258. ; MORELLE Laurent, « The Metamorphosis of Three Monastic Charter Collections in the Eleventh Century (Saint-Amand, Saint-Riquier, Montier-en-Der) », dans Karl Josef HEIDECKER (dir.), *Charters and the Use of the Written Word in Medieval Society*, Turnhout, coll. « Utrecht Studies in medieval literacy 5 », 2000, p. 171-204.

¹¹⁶ LOHRMANN Dietrich, « Evolution et organisation interne des cartulaires rhénans du Moyen Âge », *op. cit.*, p. 79-90.

¹¹⁷ « *Hactenus donationes imperatorum, principum, ac spectabilium personarum, priuilegia quoque laurishamensis ecclesie tam apostolica, quam suo digessimus ordine ; nunc ad diversas Christi fidelium traditiones, per diuersos pagos et prouincias, in diuersis locis ac terminis transscribendas accingamur* » CL c167.

¹¹⁸ Ces délimitations en fonction des comtés sont celles des éditeurs, car les moines de Lorsch ne les ont pas indiquées tout le temps dans le manuscrit. Par exemple, les éditeurs font une coupure entre le CL 273, une donation de Bönshain qu'ils associent à la partie consacrée au Rheingau, et le CL 274, une donation à Heidelberg-Neuenheim qui ouvre la partie concernant le Lobdengau. Or, le recto du folio 43 du manuscrit du *Codex Laurensis* montre une rupture dans le texte réalisée à partir du changement de lieu, puisque « *Nivvenheim* » y est écrit en majuscule et en couleur rouge, mais pas à partir du changement de comté. Cependant, d'autres passages du manuscrit montrent bel et bien une indication d'un changement de comté. Au recto du folio 155 du manuscrit, à côté de la donation CL2476 située à Hockenheim, le moine a pris le soin de noter en caractère rouge « *Angalachgouue* » pour indiquer que commençait là la partie sur le comté d'Anglachgau. A propos de l'organisation du cartulaire telle que présentée par les éditeurs et les historiens, voir entre autres *Lorsch Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, *op. cit.*, vol. 6, p. 7. ; LARREA Juan José, « L'autre visage du manse. Actes de la pratique et structure agraires dans la vallée du Rhin moyen au VIII^e siècle », *op. cit.*, p. 61.

¹¹⁹ « *Igitur a pago renensi in quo ipsum laureshamense situm est monasterium, sumamus exordium.* » CL c167

¹²⁰ Dans son étude sur les biens possédés par Lorsch sous les Carolingiens, Friedrich Hülsen a consacré une petite partie à repérer les erreurs de l'organisation géographique du cartulaire en fonction des comtés. Voir HÜLSEN

outre sa fonction mémorielle déjà évoquée, ce cartulaire avait aussi une utilité pratique et administrative plutôt évidente comme il permettait aux moines de mieux retrouver les actes concernant une de leur propriété foncière située au sein d'un comté et d'une *villa*¹²¹.

- Les difficultés et les problèmes de cette source que peuvent rencontrer les historiens

Le *Codex Laureshamensis* est une source majeure par le grand nombre de documents retranscrits qu'elle contient, ce qui donne une grande possibilité de faire de l'histoire. Malgré le très grand avantage qu'offre cette source, des limites doivent être relevées, et d'abord à propos de ce nombre de sources. En effet, celui-ci ne peut être considéré comme le nombre total des sources ayant été conservées à Lorsch ou relevant du *Codex Laureshamensis*. Des documents ont pu être perdus ou être détruits, et certains originaux ont même pu ne pas avoir été copiés par les moines de Lorsch¹²².

Un autre problème réside dans le fonds documentaire du *Codex Laureshamensis*, confronté à de grands contrastes chronologiques. En effet, la plus grande partie des documents copiés datent de la seconde moitié du VIIIe siècle. Si une légère diminution apparaît à la fin du VIIIe siècle, elle s'accroît tout au long du IXe siècle, pour arriver finalement à une période pauvre en document copié, qui va du Xe au XIIe siècle¹²³. Il est donc plus difficile de faire l'histoire économique et sociale de ces périodes que de celles du VIIIe et du IXe siècle dans les régions où se trouvent les biens fonciers de Lorsch. Les périodes de reprise des donations sont courtes car elles accompagnent des diplômes délivrés par les souverains au monastère de Lorsch¹²⁴.

Certaines explications ont été tentées pour mieux comprendre ce phénomène. Attaché au système carolingien de l'empire unifié, le monastère aurait progressivement perdu sa signification politique à cause du destin de ce système et aurait donc reçu de moins en moins de donations¹²⁵. Cependant, la diminution des donations faites à Lorsch à partir du IXe siècle

Friedrich, *Die Besitzungen des Klosters Lorsch in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter*, op. cit., p. 31-35.

¹²¹ GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *Francia*, n° 45, 2018, p. 31.

¹²² SELZER Wolfgang, « Der Grundbesitz des Klosters Lorsch. Eine Untersuchung zur Entwicklung und Bedeutung des Lorschener Territoriums », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 64.

¹²³ Pour une description plus précise de cette évolution, voir *Lorschener Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, op. cit., vol. 1, p. 30. ; SELZER Wolfgang, « Der Grundbesitz des Klosters Lorsch. Eine Untersuchung zur Entwicklung und Bedeutung des Lorschener Territoriums », op. cit., p. 65-66.

¹²⁴ *Ibid*, p. 69.

¹²⁵ *Ibid*, p. 69-70.

pourrait s'expliquer par le fait qu'il était déjà un propriétaire foncier important. Comme les relations entre l'abbaye et les familles aristocratiques étaient déjà existantes, les membres de ces familles n'avaient plus le besoin de créer de nouvelles relations par des donations pieuses, mais plutôt de les confirmer et de les renforcer par des échanges avec l'abbaye¹²⁶.

De même, les historiens ont souvent remarqué que les moines de Lorsch ont fait des choix dans leur retranscription, car des données manquent dans certains actes, ce qui rend la tâche plus difficile pour l'historien¹²⁷. Ceci est particulièrement connu puisque les mains qui ont reçu le nom de A et de E se sont toutes les deux exprimées sur la démarche utilisée pour transcrire les actes. Dans sa chronique, la main A prend une position assez rigide en indiquant que les noms des individus qui apparaissent comme des témoins dans les actes de donation n'ont pas été copiés : selon lui, ceux qui étaient intéressés par ces noms devaient consulter les originaux dans les archives du monastère de Lorsch¹²⁸.

La main E a donné des indications dans l'introduction du cartulaire. Selon lui, si les introductions des actes de donation n'ont pas été copiées, un ensemble d'éléments a été conservé, dont les noms des témoins et des donateurs, mais aussi l'année de règne des rois ou des empereurs¹²⁹. Ces remarques des deux principaux copistes du *Codex Laurehamensis* montrent que le travail de copiste des moines de Lorsch n'était pas fondé sur une transcription à la lettre des documents, mais sur une logique associée aux différents buts poursuivis par la chronique et le cartulaire.

Un autre problème concerne la copie des actes. La qualité du travail des copistes s'avère inégale, tant dans la restitution des noms de lieu que dans les dates données. Certains copistes ont fourni un travail soigné, tandis que d'autres présentent un nombre d'erreurs plus important¹³⁰. De même la copie des actes dans les cartulaires a souvent entraîné la disparition des actes originaux, de manière plus ou moins volontaire¹³¹. Les originaux des actes délivrés en faveur de Lorsch n'ont pas été conservés et leur copie dans le *Codex Laurehamensis* ne

¹²⁶ INNES Matthew, *State and society in the early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 42-46.

¹²⁷ GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *op. cit.*, p. 31. ; INNES Matthew, *State and society in the early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 15.

¹²⁸ « *Sane nomina testium singulis donationum cartis subscribere, uel superfluum uel non necessarium arbitramur, quorum pleraque tum uetustate oblitterata, tum ex ipsa sui antiquitate uel barbara exoleverunt, generantque potius ex nimia prolixitate fastidium. Que tamen studiosius inquirendi in originalibus cartis inserta reperientur.* » CL c2.

¹²⁹ CL c167.

¹³⁰ La remarque suivante de Glöckner à propos des erreurs de chronologie offre un aperçu : « Bei A sorgfältige, bei E wenigstens zum größeren Teil sorgfältige Arbeit, bei L hingegen große Ungleichmäßigkeit der Abschrift. », *Codex Laurehamensis*, vol. 1, *op. cit.*, p. 48. ; Pour une observation complète du travail des copistes, voir *Ibid.*, vol. 1, p. 37-57. Voir aussi LARREA Juan José, « L'autre visage du manse. Actes de la pratique et structure agraires dans la vallée du Rhin moyen au VIIIe siècle », *op. cit.*, p. 60-61.

¹³¹ DECLERCQ Georges, « Originals and cartularies: The Organization of Archival Memory », *op. cit.*, p. 150.

constitue que le seul accès disponible à ces documents. Les originaux ont possiblement disparu après la constitution du *Codex Laureshamensis*, les moines de Lorsch ne voyant plus l'intérêt de les conserver¹³².

- Les rubriques-titres ou une méthode pour faciliter la consultation du manuscrit

La question des méthodes choisies par les moines de Lorsch dans le *Codex Laureshamensis* a déjà été en partie étudiée par les historiens à propos des sources utilisées. En effet, le copiste A révèle, au tout début de la chronique, que des actes originaux éparpillés et conservés dans les archives auraient été rassemblés pour en faire un seul et même livre¹³³. Si ce discours du moine a été plutôt confirmé par Karl Glöckner¹³⁴, Franz Staab a fait remarquer que les moines de Lorsch auraient eu à leur disposition un cartulaire datant de l'époque carolingienne, et qui n'aurait pas été conservé¹³⁵. Enfin, selon Matthew Innes, l'organisation du cartulaire de manière géographique, d'abord selon les comtés, puis selon les *uillae*, démontre que les moines se seraient basés sur un cartulaire carolingien, qui daterait des environs de 870¹³⁶.

L'étude des méthodes, qui peuvent se définir comme toutes les manières qu'ont utilisés les moines de Lorsch pour réaliser le manuscrit, peut révéler les fonctionnements du *Codex Laureshamensis*. Parmi ces très nombreuses méthodes, l'une d'entre elles se rapporte à une volonté de faciliter la consultation du manuscrit et de son texte, à l'image de ce qu'a réalisé Laurent Morelle dans son étude sur le cartulaire de Montier-en-Der à propos des rubriques-titres¹³⁷. L'étude des rubriques-titres paraît envisageable à propos de la chronique et du cartulaire inclus dans le *Codex Laureshamensis*, Elle permet de nous demander comment les moines de Lorsch ont structuré leur texte et ont fait en sorte que les informations les plus importantes soient directement visibles. A propos de la chronique, celle-ci se caractérise par une succession de notices et de documents copiés¹³⁸. Les notices et les documents se remarquent

¹³² *Diplômes de Louis le Germanique (817-876)*, trad. Sophie Glansdorff, Limoges, 2009, p. 35.

¹³³ *Codex Laureshamensis*, *op. cit.*, vol. 1, p. 265.

¹³⁴ *Ibid.*, vol. 1, p. 32-34.

¹³⁵ STAAB Franz, « Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung vor Lorsch vornehmlich aufgrund der Urbare des Codex Laureshamensis », *op. cit.*, p. 294-296.

¹³⁶ INNES Matthew, *State and society in the early Middle Ages...*, *op. cit.*, p. 14.

¹³⁷ MORELLE Laurent, « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », *op. cit.*, p. 234-240.

¹³⁸ Si on peut s'attendre à ce que la succession suive un schéma classique, dans lequel une notice est suivie à chaque fois par la transcription d'un document, la succession est en fait plus ou moins libre. Plusieurs notices peuvent se suivre dans un élan ininterrompu. Le contraire est possible : plusieurs documents peuvent être copiés à la suite sans qu'une notice vienne les présenter. Par exemple, les trois derniers diplômes de Louis le Germanique

tous par une grande lettrine rédigée en couleur rouge, alors que la plupart des caractères sont de couleur noir, ce qui, selon les indications de Laurent Morelle, sert de repères entre les différents textes¹³⁹.

En fait, ce qui permet de distinguer dans une grande partie de la chronique les notices des documents copiés sont les rubriques-titres. Si certaines notices disposent de ces titres-rubriques¹⁴⁰, ceux-ci sont associés en majorité aux documents retranscrits. Écrits en rouge et le plus souvent au-dessus ou sur la marge des documents, ils indiquent qu'il s'agit là de la retranscription d'un acte et donnent des indications tout de suite compréhensibles sur l'objet de cet acte. Comme l'a remarqué Karl Glöckner, la main A n'a cependant pas rédigé les rubriques dans toute la chronique puisqu'il a arrêté à le faire à partir du verso du folio 24 : les titres rédigés en rouge après ce folio ne proviennent pas de la même main et datent du XVe siècle¹⁴¹. Visiblement, cette main du XVe siècle a cherché à suivre le travail de son prédécesseur, tout en ayant une plus grande propension à donner des titres aux notices¹⁴².

Le cartulaire du *Codex Laureshamensis* comporte aussi des rubriques-titres, qui servent à marquer une différence entre les documents transcrits successivement. Ces rubriques, qui reprennent en général le nom du donateur et le lieu qui fait l'objet de la donation, sont là encore rédigées en rouge. Elles sont accompagnées par l'inscription de la date selon le règne et l'abbatiat, indiquée là aussi en rouge et au début du document sur la marge. Tout cela permet évidemment de connaître rapidement les informations les plus importantes au sujet des documents transcrits, et de faciliter ainsi leur consultation sans passer par une lecture intégrale du document.

(MGH D LdD 117/CL 36 ; MGH D LdD 126/CL 37 ; MGH D LdD 156/CL 38) se suivent car une notice les a tous présentés avant la transcription du premier de ces diplômes. La transcription à la file de cinq diplômes d'Henri II (MGH D H II. 187/CL 91 ; MGH D H II. 244/CL 92 ; MGH D H II. 272/CL 94 ; MGH D H II. 501/CL 95) est semblable au schéma présenté dans l'exemple précédent, si ce n'est qu'un document (CL 93) qui sert à décrire les limites d'un espace géographique concerné par un diplôme vient quelque peu interrompre cet élan.

¹³⁹ MORELLE Laurent, « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », *op. cit.*, p. 239.

¹⁴⁰ Quand des notices comportent de telles rubriques, c'est que le moine A cherche à mettre en valeur certains moments importants de l'histoire du monastère (« *De fundatione Laureshamensis monasterii* » CL c1b), à préciser les limites géographiques d'un bien dont l'acte de donation a été précédemment copié (« *De marcha Hephenheim* » CL c6a ; « *Descriptio marche pertinensis ad Michlenstat* » CL c21), ou à introduire certains dossiers sur des biens du monastère qui demandent une certaine attention (« *De Michlenstat* » CL c19 ; « *De Gannita* » CL c97).

¹⁴¹ *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, vol. 1, 1929, p. 3.

¹⁴² Là encore, ces titres se réfèrent à des notices qui concernent l'histoire du monastère et les abbés (« *De abbate Anshelmo, et de incendio ecclesie atque de eius instauratione* » CL c134c ; « *Diemo quid neglexerit* » CL c144a ; « *De Baldero abbate etiam symoniace ingresso* » CL c144b ; « *Folknandus prioris successor* » CL c145a ; « *De fine uite et testamento ipsius Heinrici abbatis* » CL c164 ; « *Magna laurissensis ecclesiae tam in spiritalibus quam in temporalibus annullatio* » CL c164a), ou des biens et des conflits que le monastère a connus (« *Restauratio celle Nuwenburgk* » ; « *Altercatio frequens inter fratres laur. et ciues in Angeren* » CL c162 ; « *De curia wormatiensi* » CL c163).

L'existence des rubriques-titres reposait ainsi principalement sur des fonctions pratiques. Dans la chronique, leur apparition à côté des documents transcrits permet de les distinguer des simples notices qui n'ont pas, en général, de titres, mais indiquent aussi tout l'intérêt que les moines de Lorsch portaient à les faire ressortir du texte général, sûrement car l'un des buts majeurs de la chronique était de présenter ces documents importants pour le monastère. Ce caractère pratique est plus facilement visible en ce qui concerne le cartulaire, puisque tout est fait pour faire apparaître les informations qui paraissaient les plus importantes. Ces procédés reposaient finalement sur une logique de facilité mais aussi d'économie de la consultation du manuscrit.

En conclusion, le *Codex Laureshamensis* constitue la principale source sur l'histoire de Lorsch, ce qui lui a valu une certaine renommée. Les diverses entreprises d'édition de cette source montrent qu'elles ont été en majorité réalisées à partir de perspectives régionales, ce qui a pu entraîner des manques pour certaines d'entre-elles, même si celles qui se révèlent complètes, comme l'édition d'Andreas Lamey ou la traduction de Karl Josef Minst, reposent aussi sur des perspectives régionales.

Malgré certaines lacunes, cette source possède une réelle richesse tant dans le contenu livré que dans les domaines d'études que la source offre sur elle-même. Une étude de l'organisation du cartulaire peut être réalisée et permettrait notamment de se demander quelle est la représentation du patrimoine foncier du monastère que les moines de Lorsch cherchent à exprimer en réalisant ce cartulaire. Enfin, l'observation des rubriques-titres s'inscrit dans une étude sur le manuscrit même qu'est le *Codex Laureshamensis*, et démontre que son texte et les façons de l'organiser visuellement servent à mieux saisir les fonctions de cette source.

I. B. Une source historique et mémorielle : la chronique de Lorsch

La première partie du *Codex Laureshamensis* est consacrée à la chronique de Lorsch. Celle-ci est la seule source narrative sur l'histoire du monastère bénédictin de Lorsch. Elle constitue donc la base des connaissances sur le monastère dans une période qui va de sa fondation en 764 jusqu'à la seconde moitié du XIIe siècle, et plus précisément jusqu'à 1181 environ. Rédigée à peu près à cette même époque de la seconde moitié du XIIe siècle, la chronique apparaît comme un projet mené par les moines de Lorsch pour présenter une reconstruction de l'histoire de leur monastère. Produire une chronique n'était pas un geste

innocent, et un tel projet répondait très probablement à des besoins et à des problèmes que connaissait alors le monastère au moment de la rédaction de cette chronique. C'est pourquoi l'étude du contexte historique dans lequel elle a été composée permet de mieux saisir les objectifs qui étaient placés derrière elle.

La chronique de Lorsch s'apparente comme une succession de notices historiques, qui contiennent un texte narratif porté principalement sur les événements et les abbés qu'a connus le monastère, et de documents copiés, qui rapportent les bienfaits réalisés par une série d'acteurs envers le monastère. En outre, la chronique semble être régie par la notion d'ordre, que l'emplacement et le rangement des différents documents au sein de la chronique prétendent démontrer. Toute cette organisation de la chronique révèle des choix entrepris par les moines de Lorsch pour mieux affirmer les fonctions de la chronique.

- La rédaction de la chronique au cours d'une période dans laquelle Lorsch est marquée par des difficultés

La chronique de Lorsch ne contient aucune information directe sur ses origines. Aucun commanditaire n'est mentionné, et l'auteur de la chronique, s'il a pu être identifié et étudié par Karl Glöckner¹⁴³, ne se nomme pas et ne se présente pas. Ce qui est plus certain, c'est la date de réalisation de cette chronique, que l'on connaît en deux étapes. Une première étape réalisée par la main A entre 1170 et 1175. Elle correspond à la période qui va de la fondation de Lorsch jusqu'à l'abbatit de l'abbé Henri (1151-1167). Une seconde étape menée par la main L est datée vers 1183. Elle évoque rapidement l'état du monastère sous les premières années de l'abbatit de Sigehard (1167-1198), et se termine par la copie des trois actes délivrés entre 1179 et 1181 par le pape Alexandre III (1159-1181) en faveur de cet abbé. La rédaction de la chronique se place donc dans un contexte qui est celui de la seconde moitié du XIIe siècle. L'interrogation de ce contexte peut apporter des réponses quant à l'initiative prise par les moines de Lorsch à composer une chronique. En effet, la création d'une telle source paraît être le reflet des problématiques et des situations auxquelles le monastère de Lorsch faisait face à cette époque. L'intérêt est de cerner l'étendue des problèmes qui touchaient alors le monastère pour mieux identifier les attentes qu'avaient les moines de Lorsch à propos de la chronique.

¹⁴³ Glöckner a réalisé tout un chapitre de son introduction sur ce moine, connu sous la désignation de main A. Il voit en lui possiblement un scribe de la chancellerie du monastère. A propos de ce travail sur la main, qui est aussi l'occasion pour Glöckner de revenir sur de nombreuses questions en lien avec la chronique, voir *Codex Laureshamensis*, op. cit., vol. 1, p. 20-27.

D'un point de vue global, cette période se situe sous le règne de Frédéric Ier Barberousse, qui est le roi de Germanie depuis 1152, et l'empereur du Saint-Empire depuis 1155. De façon étonnante, la main A ne livre pas un portrait positif de ce souverain, ce qui est plutôt rare du fait de la tendance de la chronique à louer les souverains¹⁴⁴. A en croire la chronique, l'abandon d'une certaine conception du pouvoir royal encline à protéger l'Eglise et le peu d'harmonie qui existait dans les relations entre Frédéric Barberousse et l'Eglise se rapportaient à une politique menée par ce souverain cherchant plus à prioriser les droits de l'empire que ceux de l'Eglise¹⁴⁵. De façon plus général, le monastère de Lorsch ne recevait plus de diplômes accordant des privilèges ou des donations depuis le règne d'Henri IV. Cette absence était accompagnée par des difficultés économiques qui empêchaient le monastère de Lorsch à remplir l'un des services qui était attendu par le souverain, le don annuel¹⁴⁶.

A ces problèmes avec le pouvoir royal s'ajoutait le fait que le demi-frère de Frédéric Barberousse, Conrad, était le comte palatin du Rhin depuis 1156 et surtout l'avoué principal de Lorsch. Son gouvernement fut au désavantage du monastère puisqu'il a poursuivi les méfaits pratiqués par les avoués de Lorsch depuis la fin du XIe siècle, c'est-à-dire l'accaparement de biens et de titres fonciers du monastère¹⁴⁷. Cette situation semble être finalement la conséquence du caractère héréditaire pris par l'avouerie principale du monastère de Lorsch, ce qui constituait un phénomène plutôt courant lors de cette période. L'avouerie était devenue transmissible au sein de familles nobles qui cherchaient alors à établir une certaine domination familiale en s'accaparant des biens fonciers qui appartenaient au patrimoine du monastère.

¹⁴⁴ Par exemple, dans la notice CL c149, une critique envers Frédéric Ier vise ouvertement le fait que l'empereur ne semble plus se soucier des affaires spirituelles et de la protection de l'Eglise et de ses monastères : « *Que tamen post mortem regis Cunradi, a suis obpressoribus reinuase sunt, neque deinceps, licet ab Heinrico abbate instantissimis id studiis enisum sit, recolligi potuerunt, apud imperatorem Fridericum preponderante magis secularium gratia, quam iusticia* ». La notice CL c164 va même plus loin puisqu'elle évoque la tentative ratée de l'abbé Henri à arracher le joug impérial : « *si solummodo iugum quod imperialis manus ceruicibus ecclesie imposuerat, excutere potuisset*. ».

¹⁴⁵ *Württembergische Geschichtsquellen*, t. 2 : *Württembergisches aus dem Codex Laureshamensis, den Traditiones Fuldenses und aus Weissenburger Quellen*, éd. Dietrich Schäffer, Stuttgart, 1895, p. 13.

¹⁴⁶ En échange de la donation de plusieurs biens du monastère, Lorsch a pu être libéré de ce don annuel par Conrad III (MGH D Ko III. 167/CL 150).

¹⁴⁷ Meinrad Schaab a montré que Conrad a hérité de l'avouerie de Lorsch par son mariage avec Irmgard d'Henneberg, dont ladite famille des Henneberg avait obtenu vers 1140 l'avouerie de Lorsch à la suite des comtes de Hohenberg-Lindenfels. Schaab insiste par ailleurs que les oppresseurs de Lorsch ne sont pas que les avoués détenus par ces dynasties ou par le comte palatin Conrad, mais aussi les ministériaux. A ce propos, voir SCHAAB Meinrad, « Bergstrasse und Odenwald. 500 Jahre Zankapfel zwischen Kurmainz und Kurpfalz », dans Alfons SCHÄFER (dir.), *Festschrift für Günther Haselner aus Anlass seines 60. Geburtstages 1974*, Sigmaringen, 1975, p. 238-244. La première mention des méfaits commis par les avoués envers le monastère de Lorsch apparaît dans la notice CL c142 à propos de l'avoué Berthold sous l'abbatiat d'Anselm (1088-1101). L'importance des dégâts causés par les avoués et les ministériaux sur l'état de Lorsch semble avoir été tel que la notice CL c155 est une sorte de résumé de tous les malheurs provoqués par la punition divine en réaction aux méfaits qu'ils ont commis envers Lorsch : parmi eux, l'avoué Conrad est cité car la main A voit dans son conflit contre son demi-frère, Frédéric Barberousse, le résultat de la punition divine.

La situation du monastère de Lorsch dans la période située entre 1170 et 1183 se place sous l'abbatiat de l'abbé Sigehard. Si l'on en croit la main L, le monastère serait tombé dans une sorte de désuétude totale au cours de cette période, à la fois spirituelle et temporelle¹⁴⁸. De même, Sigehard, en provenance du monastère d'Hirsau, est présenté assez péjorativement dans la chronique, car la comparaison entre lui et l'abbé Henri ne serait pas à son avantage¹⁴⁹. La main L précise par ailleurs qu'il a obtenu les actes du pape Alexandre III par l'intermédiaire de certains de ses parents, parmi eux l'archevêque de Mayence, Conrad de Wittelsbach, et Otton, le frère de ce dernier et un comte palatin devenu duc de Bavière¹⁵⁰.

A partir de cette description de Sigehard, les historiens ont perçu une certaine opposition des moines de Lorsch à cet abbé. Ces historiens ont relié des passages de la chronique, dans lesquels le moine A exprimait de façon claire des critiques à l'encontre des prélats de son époque, à des messages déguisés à l'intention de Sigehard¹⁵¹. Le fait que Sigehard provienne d'Hirsau constitue une des réponses sûres à la question de cette inimitié. En effet, dans plusieurs notices de la chronique, la communauté de Lorsch fait face à des abbés et à des moines qui cherchent à imposer la règle d'Hirsau à Lorsch¹⁵². Néanmoins, la chronique n'indique pas explicitement si l'abbé Sigehard a cherché à imposer la règle d'Hirsau. Peut-être la mention de la désuétude spirituelle du monastère à cette époque est une manière d'évoquer les changements que cet abbé a pu apporter dans la règle du monastère.

¹⁴⁸ « *Ex eo tempore laurensis ecclesia funditus concidit, eamque subinde iuxta uaticinium Johel locusta, bruchus, eruca et erugo indesinenter comedunt adeo, ut tam spiritalibus quam temporalibus ipsius propemodum annullatis* » CL c164a.

¹⁴⁹ « *Heinricho successit Sigehardus ex monasterio hirsaugiensi, nobilis quidem parentele, sed utinam eisdem quibus antecessor suus auspiciis.* » CL c164b.

¹⁵⁰ « *Qui per cognatos suos, Cunradum videlicet maguntinum archiepiscopum, [...], atque Ottonem fratrem eius ex palatino comite ducem bauuaricum, priuilegium apostolice sedis ab Alexandro papa tercio collatum obtinuit* » CL c164b. Sigehard était en fait un membre de la famille de Schauenburg par son père, et descendait par sa mère d'une famille comtale du haut Danube apparentée aux Wittelsbach. Pour toute information sur cet abbé et sa descendance, voir BURKHART Christian, « Sigehard von Schauenburg, der 46. Abt des Reichsklosters Lorsch, gewählt 1167/68 (?), gestorben 1198/99/1200 (?), und die Entstehung des Lorsch Codex in frühstaufischer Zeit », *Archiv für hessische Geschichte und Alterthumskunde*, vol. 75, 2017, p. 7-10.

¹⁵¹ A propos des historiens qui ont relevé cette animosité envers l'abbé Sigehard, voir *Württembergische Geschichtsquellen*, t. 2 : *Württembergisches aus dem Codex Laureshamensis, den Traditiones Fuldenses und aus Weissenburger Quellen*, éd. Dietrich Schäffer, Stuttgart, 1895, p. 13-20. ; HÜLSEN Friedrich, *Die Besitzungen des Klosters Lorsch in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter*, op. cit., p. 21. ; *Codex Laureshamensis*, op. cit., vol 1., p. 22-23.

¹⁵² Les abbés venant d'Hirsau critiqués dans la chronique sont Winther (CL c134b) et Gebhard (CL c142b). Notons que ces abbés sont critiqués pour avoir essayé d'introduire la règle d'Hirsau mais pour avoir aussi touché au patrimoine foncier de Lorsch. La culmination de l'expression de cette haine des moines de Lorsch envers Hirsau se trouve dans cette longue lettre composée par les moines de Lorsch sous la forme d'un poème versifié, et adressée à Henri V au début du XI^e siècle. (CL c142c). Christian Burkhardt a aussi fait ce lien entre les attaques envers Hirsau et celles concernant Sigehard, voir BURKHART Christian, « Sigehard von Schauenburg, der 46. Abt des Reichsklosters Lorsch, gewählt 1167/68 (?), gestorben 1198/99/1200 (?), und die Entstehung des Lorsch Codex in frühstaufischer Zeit », op. cit., p. 23-24.

Malgré tout ce que pouvait donc représenter un abbé venu d'Hirsau pour un chroniqueur de Lorsch, cette méfiance envers l'abbé Sigehard peut quand même paraître étonnante. Comme l'a montré Sebastian Scholz, Sigehard a tenté de mener une politique qui visait à manifester l'importance du monastère de Lorsch et à le protéger, notamment en obtenant les actes délivrés par le pape Alexandre III en sa faveur¹⁵³. Parmi eux, deux actes du pape cherchent à renforcer le prestige et l'influence de l'abbé de Lorsch en lui accordant la mitre et l'anneau de berger¹⁵⁴. En fait, ces deux insignes sont habituellement portés par les évêques. Si la mitre a commencé à être accordé aux évêques au milieu du XIe siècle sous le pontificat de Léon IX, l'anneau fait partie de leurs insignes les plus importants¹⁵⁵. Recevoir de la part du pape ces deux insignes était une façon pour l'abbé de Lorsch de renforcer sa posture en la mettant à égalité avec celle des évêques.

En fait, on peut se demander s'il ne faut pas voir dans la réception de ces insignes la volonté de Sigehard à marquer une continuité avec son prédécesseur, l'abbé Henri, qui avait effectivement reçu la mitre de la part du pape Victor IV en 1160¹⁵⁶. En tout cas, ces actions menées par ces deux abbés montrent qu'il existe une volonté de la part de Lorsch de s'appuyer sur le pape pour conserver un certain prestige du monastère à travers le statut de l'abbé. C'est le signe que Lorsch demeurait à cette époque dans l'optique de maintenir son influence et son pouvoir malgré les difficultés rencontrées.

Les raisons de la confection de la chronique, et du *Codex Laureshamensis* en général, a fait l'objet d'un consensus des historiens. Plusieurs d'entre eux ont en effet indiqué que cette entreprise était une réaction aux profondes difficultés économiques que Lorsch rencontrait à cette époque et servait, par le rappel de ses anciens droits et de son ancienne importance, à défendre le monastère face à ceux qui étaient à l'origine de ces problèmes¹⁵⁷. Il est possible que

¹⁵³ SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 394. L'acte du pape Alexandre III est le CL 164.

¹⁵⁴ CL 165 pour la mitre et CL 166 pour l'anneau.

¹⁵⁵ ENGELS Odilo, « Pontifikalien », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1995, vol.7, p. 96-97.

¹⁵⁶ CL 156.

¹⁵⁷ Parmi ces historiens, on peut citer Friedrich Hülsen, Meinrad Schaab et Erik Goosmann : « *Sein Zweck war gleich jenem den Besitz des Klosters gegen die Übergriffe der unwohnenden Fürsten, Prälaten und Lehnsleute des Klosters zu schützen* » HÜLSEN Friedrich, *Die Besitzungen des Klosters Lorsch in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter*, *op. cit.*, p. 21. ; « *Das grosse Unternehmen des Lorsch Kodex ist bereits Ausdruck einer Krise, in die das reiche Lorsch zu stürzen drohte. Vom Kloster her versuchte man, gegenüber allen Schmäleren von Besitz und Macht der Reichsabtei die wirklichen Gerechtsame und alle alten Besitztitel zusammenzustellen.* » SCHAAB Meinrad, « Bergstrasse und Odenwald. 500 Jahre Zankapfel zwischen Kurmainz und Kurpfalz », *op. cit.*, p. 244. ; « *A variety of factors, including political fragmentation, property alienation and mismanagement, caused Lorsch's golden age to end, ushering in a period of financial destitution* ». *In the centuries that followed, Lorsch's abbots searched for ways to reclaim their monastery's former wealth and grandeur. Perhaps the most outspoken expression of this restoration attempt was the composition of the Codex Laureshamensis.* » GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *op. cit.*, p. 30.

Lorsch ait rencontré des difficultés économiques au cours de cette période, comme semble le prouver effectivement l'arrêt de fournir le don annuel au souverain. Néanmoins, les actions menées par les abbés Henri et Sigehard sont des indices montrant que le monastère de Lorsch cherchait à répondre à ces problèmes, en s'appuyant sur l'autorité du pape. C'est pourquoi on peut faire l'hypothèse que Lorsch demeurait dans un certain esprit de réforme à cette période-là et que le *Codex Laurehamensis* et sa chronique étaient des moyens servant cette réforme.

Si les historiens sont plutôt d'accord au sujet du contexte de composition de la chronique, les avis sont plutôt partagés à propos du commanditaire, c'est-à-dire celui qui a décidé de mettre en marche la rédaction de cette chronique. Christian Burkhart a résumé les différentes propositions émises par les historiens. Trois explications se démarquent : l'une serait que l'abbé Henri fût le commanditaire, notamment pour célébrer les 400 ans de la fondation de Lorsch en 1164 ; la deuxième envisagerait que l'initiative provînt de l'abbé Sigehard, mais que ceci fût pour les moines de Lorsch l'occasion d'exprimer leur haine envers lui ; la dernière verrait la création de la chronique au moment de l'abbatit de l'abbé Sigehard, non pas menée par lui mais bien par l'opposition qui existerait au sein de la communauté du monastère de Lorsch¹⁵⁸. En l'état des silences laissés par la chronique sur la question, il est difficile de confirmer ces hypothèses. Cependant, il est possible de se demander si la troisième hypothèse ne vaudrait pas pour la toute première phase de rédaction de la chronique, presque intégrale et réalisée par la main A de 1170 à 1175.

Comme évoqué au début, cette première partie de la chronique se termine par l'abbatit du prédécesseur de Sigehard, l'abbé Henri, qui bénéficie d'une présentation très valorisée, et dont la dernière notice retraçant sa mort finit de façon imposante par la citation de son épitaphe¹⁵⁹. Que la première phase de la rédaction de cette chronique se termine par l'abbé Henri, dont la description en fait un modèle très apprécié et très loué, et non pas par l'abbé Sigehard, alors même que le moine A compose son texte sous la direction de ce dernier, est peut-être l'indice que la chronique n'était pas sous le contrôle de Sigehard mais sous celle d'un ensemble de moines encore attaché à l'abbé Henri, et auquel le moine A appartenait.

¹⁵⁸ Toutes ces hypothèses sont reprises du travail de Christian Burkhart. Voir BURKHART Christian, « Sigehard von Schauenburg, der 46. Abt des Reichsklosters Lorsch, gewählt 1167/68 (?), gestorben 1198/99/1200 (?), und die Entstehung des Lorsch Codex in frühstaufer Zeit », *op. cit.*, p. 24-25.

¹⁵⁹ « *Hoc iacet in tumulo dolor et decus omne suorum/Abbas Heinricus, iugi prece dignus eorum. Dic rogo qui transis, memor eius, et hic prositorum:/Anima eius et anime omnium defunctorum requiescant in pace. Amen.* » (CL c450). Cette citation ne conclut pas réellement la notice car elle précède en fait l'habituelle description de la durée d'abbatit.

- L'organisation de la chronique de Lorsch et ses rapports avec des genres narratifs historiques

Les récits narratifs réalisés par les établissements monastiques bénédictins sont principalement des reconstructions de leur histoire. Celles-ci sont à l'origine basées sur le genre des annales, qui désigne un récit racontant des événements de façon chronologique et d'année en année. Cependant, les récits réalisés par les monastères se sont ensuite développés vers des genres différents de celui des annales, comme les *Gesta abbatum*, les chroniques ou les chroniques cartulaire¹⁶⁰.

Le genre des *Gesta* et des *Gesta abbatum* semble demander quelques précisions du fait de la chronique de Lorsch. Ce genre a fait l'objet d'un ouvrage de Michel Sot, dont l'introduction donne les caractéristiques du genre. Tout d'abord, il s'applique à la fois à des récits sur des abbés et des évêques. Si les *Gesta episcoporum* se rencontrent principalement dans des régions comme la Lorraine et la Saxe, le genre en lui-même appartient à une période située entre le IXe et le XIIe siècle. Se rapportant principalement aux lieux et aux personnages de l'établissement ecclésiastique en question, il se caractérise aussi par les objectifs utilitaires liés à son contexte de rédaction¹⁶¹. Dans son édition de la chronique des abbés de Saint-Wandrille de Fontenelle, Pascal Pradié est revenu sur ce genre des *Gesta abbatum*. Il a particulièrement insisté sur la manière dont le récit de toute l'histoire du monastère servait à affirmer la sainteté du monastère à travers la succession de tous ses abbés. Cependant, la sainteté ne découlait pas que de cette succession, mais aussi de tout ce qui se rapportait au monastère, comme le patrimoine foncier du monastère par exemple¹⁶². Plus récemment, Noëlle Deflou-Leca a proposé une nouvelle réflexion sur ce genre des *Gesta abbatum*. Plutôt que de correspondre à des règles et à un genre bien établis, les *Gesta abbatum* se définissent plutôt par la diversité de son récit. Le caractère hybride des *Gesta abbatum* se révèle par l'existence en son sein de plusieurs parties qui s'apparentent à des genres historiographiques différents comme l'hagiographie ou encore le cartulaire-chronique entre autres¹⁶³.

Les réflexions autour des genres et de l'organisation des sources historiographiques monastiques se rapportent aussi à la chronique de Lorsch. Cette désignation même de chronique

¹⁶⁰ Présentation inspirée de BOUGAIN Pascale, « Histoire en latin », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 681-683, et notamment p. 682.

¹⁶¹ SOT Michel, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental 37 », 1981, p. 7-8.

¹⁶² *Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, éd. Pascal Pradié, Paris, 1999, p. XL-XLV.

¹⁶³ DEFLOU-LECA Noëlle, « Petite enquête sur un genre historiographique hybride : les *Gesta abbatum* », dans Magali COUMERT, Marie-Céline ISAÏA, Klaus KRÖNERT et Sumi SHIMAHARA (dir.), *Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Michel Sot*, Paris, 2012, p. 353-362.

n'est en soit pas satisfaisante, car elle ne semble pas définir concrètement ce qu'est ce récit historique sur le monastère. L'intérêt est notamment de savoir si ceux qui ont participé à la réalisation du *Codex Laureshamensis* et de sa chronique expriment leur perception sur celle-ci. De même, l'organisation de la chronique présente des structures et des indices qui peuvent fournir des informations sur la manière dont les moines de Lorsch ont conçu leur chronique. Le but est notamment de se demander si la chronique relève des genres précédemment aperçus, comme le cartulaire-chronique ou les *Gesta abbatum*. Enfin, cette observation sur sa structure semble la plus à même pour comprendre les fonctions qui relevaient de la chronique.

La perception des moines de Lorsch observable dans le *Codex Laureshamensis* apparaît comme la possibilité de mieux définir la chronique de Lorsch. La main A, qui a presque rédigé toute la chronique, semble avoir fourni quelques précisions à son sujet. Dans le recto du premier folio de la chronique de Lorsch, au-dessus de la grande lettrine qui ouvre le texte, une sorte de titre ou de résumé de la chronique a été copiée en caractère rouge. Ce texte peut se traduire de la façon suivante : « La transcription des privilèges royaux et apostoliques ou des donations pour le monastère de Lorsch. De même, la notice des rois et des empereurs ou des abbés, de leur début jusqu'à nous, répartie en ordre. »¹⁶⁴.

A travers ce texte, on remarque que la main A ne désigne absolument pas le récit qui suit comme une chronique. En fait, il utilise deux termes qui semblent définir le tout : la *transcriptio*, qui peut correspondre au fait de copier des documents sur un support, et l'*annotatio*, un terme vague mais qui semble désigner une notice ou un passage dans un récit¹⁶⁵. En tout cas, la réunion de ces deux termes de *transcriptio* et d'*annotatio* évoque clairement la structure du texte de la chronique, qui s'apparente à une succession de notices historiques et de transcription de documents. A partir de ce titre, on peut se demander si le moine A considérait son texte comme ce qui apparaît aux historiens d'aujourd'hui comme une sorte de cartulaire-chronique, bien que ce terme n'existât pas chez les moines de cette époque¹⁶⁶. C'est sûrement pour cette raison que certains historiens conçoivent la chronique de cette même façon : par exemple, Erik Goosmann

¹⁶⁴ « *Transscriptio priuilegiorum regalium et apostolicorum, seu traditionum laureshamensis monasterii. Annotatio quoque regum et imperatorum seu abbatum, ab exortu eius usque ad nos, in ordinem digesta.* » (CL c1).

¹⁶⁵ Définition de l'*annotatio* tirée de NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, 1976, p. 45.

¹⁶⁶ Le cartulaire-chronique peut être défini comme l'action dans laquelle « l'auteur a disposé les notices/copies dans un ordre plus ou moins chronologiques, par évêché ou abbatiat, en reliant souvent les chapitres par des notations de caractère historique, ce qui rapproche ce type de cartulaire du type historiographique des *gesta abbatum* ou des *gesta episcoporum*. ». Définition tirée de GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, coll. « L'Atelier du médiéviste 2 », 1993, p. 278.

a récemment défini la chronique de Lorsch dans son étude sur Gendt comme un cartulaire-chronique¹⁶⁷.

Le fait d'avoir placé la *transcriptio* avant l'*annotatio* ne semble pas être anodin et semble même indiquer que le moine A plaçait tout l'enjeu de son travail sur la copie des documents. En effet, dans la sorte de préface constituant la toute première notice de la chronique, le moine A insiste sur l'idée que la chronique rassemble, pour des raisons mémorielles et pour retracer le développement du monastère, la transcription des documents les plus importants que le monastère de Lorsch a reçus. Cependant, il n'évoque absolument pas le fait que ces documents transcrits soient accompagnés de notices historiques visant à faire le récit du monastère, comme cela était le cas dans le titre du même folio¹⁶⁸. Cette importance de la transcription des documents transparait dans les propos que tient la main E dans la préface du cartulaire du *Codex Laurehamensis*. En effet, la main E, qui a rédigé une partie de ce cartulaire, évoque la chronique en la présentant comme l'entreprise de transcription des documents importants, mais absolument pas comme un récit dans lequel ces documents ont été intégrés¹⁶⁹. A partir de ces différentes traces laissées par ces deux mains, les moines de Lorsch voyaient possiblement dans la chronique un moyen de présenter les documents qu'ils estimaient les plus importants par rapport aux objectifs vers lesquels ils tendaient.

Malgré tout, le discours du moine A sur l'*annotatio*, situé dans la sorte de titre qu'il a rédigée, nous apprend beaucoup sur l'organisation du récit. Ce qui étonne n'est pas tant que le récit concerne les abbés dans une chronologie allant de la fondation du monastère de Lorsch jusqu'au moment où la main A rédige son texte, mais c'est que ce récit prétend faire aussi l'histoire des rois et des empereurs dans la même chronologie. Le fait que le moine A ait choisi d'intégrer dans sa chronique à la fois la succession des abbés, ce qui est finalement une caractéristique du genre des *Gesta*, mais aussi la succession des souverains, est possiblement une manière de faire l'histoire des deux figures les plus importantes du monastère et auxquelles

¹⁶⁷ GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *op. cit.*, p. 31-32.

¹⁶⁸ « *Diuina nobis opitulante gratia, laureshamensis ecclesie priuilegia tam apostolica quam imperatoria, ipsorumque largitiones, seu ceteras fidelium dei donationes, quibus et nobilitate et rerum amplitudine constat insignis, ex diuersis sparsim exemplaribus in unius corporis fascem collecturi, congruum duximus, primo quibus auctoribus fundata sit et plantata strictim attingere, ac subinde quibus incrementis ad tante sublimitatis sit euecta fastigium, in ordinem digerere.* » (CL c1a)

¹⁶⁹ « *Hactenus donationes imperatorum, principum, ac spectabilium personarum, priuilegia quoque laureshamensis ecclesie tam apostolica, quam imperialia suo digessimus ordine* » (CL c167). Il est aussi possible que la main E n'ait limité sa perception de la chronique qu'aux documents transcrits, et cela afin d'exprimer une certaine continuité entre ce qui a été réalisé auparavant, et ce qu'il réalise lui, c'est-à-dire la transcription des actes des fidèles en faveur du monastère de Lorsch.

celui-ci se rattache : d'une part les abbés, en tant que dirigeant et représentant du monastère, et d'autre part les souverains, du fait de la pleine conscience que Lorsch semble avoir eu de son état de monastère royal.

L'histoire des rois et des empereurs dans la chronique de Lorsch montre une continuité tout à fait respectée car tous les souverains sont au moins nommés une fois, et cela de Pépin III (751-768) à Frédéric Barberousse. Que des souverains comme Pépin III et Henri Ier (919-936), qui ne semblent pas avoir délivré un seul diplôme en faveur de Lorsch et dont la chronique ne rapporte aucune action réalisée envers le monastère de leur part, soient intégrés, démontre que la chronique entend regrouper tous les souverains qui ont vécu entre 764 et 1170, même ceux qui ne sont pas connus pour leur action envers le monastère. C'est aussi l'indice d'une conscience de l'idée de continuité politique.

Ces notices s'efforcent notamment à montrer les différents changements dynastiques au cours de l'histoire de Lorsch. La chronique insiste assez explicitement sur l'histoire de la dynastie carolingienne dans une logique de glorification. Dans plusieurs notices, des passages sont en effet consacrés à décrire l'accession au trône et aux deux sacres de Pépin III¹⁷⁰, la partition de Verdun suivie d'un court exposé sur le règne de Lothaire¹⁷¹, la dynastie des Carolingiens de l'est¹⁷², la fin de l'idée d'un empire carolingien unifié en 888, racontée avec plein de regret par la main A¹⁷³, enfin la fin de la dynastie carolingienne de l'est et de celle de l'ouest¹⁷⁴. On note à partir de tous ces passages que c'est l'ensemble de l'histoire carolingienne que la main A cherchait à décrire. En effet, elle s'intéressait à des souverains comme Lothaire ou même à la branche occidentale des Carolingiens, alors que Lorsch n'appartenait pas à ces royaumes¹⁷⁵. En tout cas, toute cette présentation de l'histoire des Carolingiens servait à manifester une grandeur passée et ancienne pour laquelle la main A accordait un très grand attachement, presque nostalgique. Cette dynastie correspondait en effet à une forme du pouvoir royal valorisée par la main A, qui ne la retrouvait plus à son époque sous Frédéric Barberousse.

A propos des Ottoniens, malgré la désignation explicite de cette dynastie au moment du récit sur l'arrivée au trône d'Henri Ier¹⁷⁶, le discours du chroniqueur s'attache plus à décrire les

¹⁷⁰ CL c1b.

¹⁷¹ CL c23. Le moine A présente rapidement le règne de Lothaire par erreur, car les diplômes de Lothaire qu'il croit transcrire sont en fait ceux de Lothaire II.

¹⁷² CL c39.

¹⁷³ CL c44.

¹⁷⁴ CL c61. Le moine A se trompe car il présente la fin de la dynastie carolingienne entière au moment de la mort du roi de Francie occidentale Charles III dit le Simple.

¹⁷⁵ La présentation du règne de Lothaire peut se justifier néanmoins car la main A lui assigne par erreur les diplômes qui ont été délivrés par Lothaire II.

¹⁷⁶ CL c66.

règnes des souverains ottoniens pour eux-mêmes qu'à faire l'histoire de cette dynastie¹⁷⁷. Le propos dynastique est plus riche lorsqu'il s'agit des Saliens. En effet, dans une notice, le moine A regroupe sous la dénomination de Waiblingen tous les souverains qui se sont succédé de Conrad II (1024-1039) à Frédéric Barberousse, à l'exception de Lothaire III de Supplinbourg (1125-1137)¹⁷⁸. Lors de son travail sur la conscience de soi des Staufen, Karl Schmid a montré que les sources de l'époque de Frédéric Barberousse identifiaient la dynastie d'alors non comme celle des Staufen, mais comme celle des Waiblingen. Par ailleurs, certaines sources monastiques, comme la chronique de Lorsch, rapportaient l'origine de cette dynastie des Waiblingen à Conrad II¹⁷⁹. Enfin, les événements qui touchent les souverains ou l'empire au XIIIe siècle sont, comme l'a indiqué Karl Glöckner dans son travail sur les sources de la chronique, décrits plus ponctuellement et précisément par le moine A du fait de sa proximité avec les événements¹⁸⁰.

En conclusion, la chronique offre un aperçu plus complet sur les dynasties que sur les règnes des souverains. Ceux-ci sont, à l'exception des souverains ottoniens, très peu décrits en général. Cependant, le traitement de la dynastie carolingienne apparaît comme un réel effort mémoriel qui vise à glorifier cette dynastie comme le pouvoir royal idéal au sein d'une période idéale. La plupart des notices qui se rapportent aux souverains servent à manifester dans la chronique la conscience d'une certaine succession royale au cours du temps, mais surtout à présenter un cadre pour les diplômes que les souverains ont délivrés et qui sont sur le point d'être transcrits par la main A. Cette présentation des diplômes ne cachent cependant pas le fait que la chronique ne cherche pas vraiment à décrire ou manifester les relations que les souverains entretenaient avec Lorsch à travers des événements, si ce n'est le rapport d'une certaine affection que certains souverains pouvaient ressentir envers le monastère à travers l'émission de diplômes.

¹⁷⁷ Les notices qui concernent les règnes des cinq souverains ottoniens sont sûrement les plus riches car chacune d'elles rappelle au moins un haut fait ou une caractéristique de ces souverains. Ainsi, pour Henri Ier sont rappelés les conflits qui existent entre lui et le roi de Francie occidentale au sujet de la Lotharingie, ses campagnes militaires victorieuses contre les Hongrois, les Slaves et les Burgondes (CL c66). Malgré une brève référence à son couronnement de 962 (CL c72), Otton Ier (936-973) est surtout comparé à Charlemagne par le moine A (CL c66). Le règne d'Otton II est vu à partir de ses campagnes militaires en Italie contre les Sarrasins (CL c79). Du règne d'Otton III (983-1002), le même moine raconte la régence dirigée par Adélaïde et Théophano, ainsi que le savoir religieux et humain du souverain qui justifiait son surnom de « *mirabilia mundi* » (CL c81). Enfin, à propos d'Henri II (1002-1024), la chronique insiste sur ses qualités pieuses, sa fondation de Bamberg, et son surnom de « *pater monachorum* » (CL c89a).

¹⁷⁸ CL c96a.

¹⁷⁹ SCHMID Karl, « *De Regia stirpe Waiblingensium*. Remarques sur la conscience de soi des Staufen », dans Georges DUBY et Jacques LE GOFF (dir.), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, Rome, 1977, p. 49-56, plus particulièrement p. 52.

¹⁸⁰ Codex Laureshamensis, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, 1929, vol. 1, p. 28. Par exemple, le moine A rapporte le conflit entre Henri IV et son fils Henri V (CL c142b), de la deuxième croisade menée par Conrad III (CL c151), de la campagne militaire lombarde de Frédéric Ier (CL c155b), dans le conflit entre ce même souverain et le comte palatin Conrad (CL c155b, CL c164).

A côté des notices traitant des souverains, d'autres sont consacrées à présenter les abbés de Lorsch et leur abbatiat. A propos de ces notices, une tentative de saisir le modèle utilisé dans l'ensemble de la chronique a été réalisée par Franz Staab. En revenant sur les ressemblances observées par Karl Glöckner dans le contenu de la chronique et du *Lorscher Nekrolog-Anniversar*¹⁸¹, Staab proposa l'hypothèse que ces deux sources étaient en fait basées sur les mêmes sources, qui n'auraient pas été conservées mais qui auraient servies de modèles. Parmi elles se trouverait une « *kleine Äbtechronik* »¹⁸².

Selon lui, cette petite chronique des abbés aurait été composée en trois parties. Une première partie allait de l'abbé Gundeland jusqu'à l'abbé Thiotroch (765-876), dans laquelle l'intérêt aurait été surtout porté sur l'architecture et l'ornementation du monastère et de son abbatiat. La deuxième partie commencerait par l'abbé Bobbon et se terminerait par l'abbé Anselm (1006-1101). Cette deuxième partie insisterait, à côté des informations sur l'architecture, sur les nombreuses acquisitions de biens ainsi que sur la réception de privilèges royaux et papaux, sûrement pour s'assurer de préserver ces biens et les titres qui en dépendaient. Enfin, une dernière partie engloberait la période allant de l'abbé Diemo à l'abbé Sigehard (1125-1198) et aurait les mêmes buts que ceux de la deuxième partie.

L'intérêt de cette hypothèse formulée par Staab tient d'abord à l'accent mis sur les critères qui intéressaient les moines dans la description des abbatiats. Ces critères relèvent des apports ou des méfaits des abbés sur les bâtiments du monastère, ses objets (des objets liturgiques ou décoratifs, ou encore des livres de la bibliothèque), son patrimoine foncier, la création d'églises, de monastères, prieurés ou cellules dépendants de Lorsch. D'autres critères peuvent se rajouter à ce que Staab a démontré, comme la durée des abbatiats, l'origine, tant sociale que monastique, des abbés, les qualités spirituelles et humaines de ces abbés, la façon dont ils sont devenus abbés de Lorsch, mais aussi leur nomination à des postes d'évêque.

Ensuite, cette hypothèse est une tentative de cerner en trois moments la structure de la chronique en se centrant sur le récit des abbés de Lorsch. Même si la proposition de Staab peut se justifier, cette structure de la chronique peut se concevoir d'une façon différente, peut-être plus classique et plus attachée à la manière dont le moine A cherchait à représenter l'histoire de son monastère. En effet, la chronique pourrait être divisée en deux parties, l'une allant de la direction de

¹⁸¹ *Codex Laureshamensis*, op. cit., vol. 1, p. 27-28.

¹⁸² STAAB FRANZ, « Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung vor Lorsch vornehmlich aufgrund der Urbare des Codex Laureshamensis », op. cit., p. 287-290.

Chrodegang de Metz¹⁸³ jusqu'à l'abbatit de Réginbald (1018-1032)¹⁸⁴, l'autre partant de l'abbatit de Humbert (1032-1037) et se terminant par ceux de Henri et de Sigehard¹⁸⁵. Cette division s'explique par la césure que marque l'abbatit d'Humbert. C'est la première fois en effet qu'un abbé est présenté de façon péjorative en raison des méfaits qu'il a commis envers le monastère de Lorsch¹⁸⁶. Or, dans toute la première partie proposée, dans laquelle le récit fait part d'un développement du monastère presque sans heurt et assuré par les souverains et les fidèles, les abbés de Lorsch ou les évêques placés à la direction du monastère sont présentés en grande majorité de façon positive¹⁸⁷. L'abbatit d'Humbert ouvre en fait cette période des

¹⁸³ Si Staab n'a pas évoqué Chrodegang dans son hypothèse, en partant directement des abbés Gundeland et Thiotroch, une longue notice lui est quand même consacrée (CL c3).

¹⁸⁴ Voici les notices pour chaque présentation de ces abbatis. Chrodegang : CL c3. Gundeland : CL c7, CL c9. Heimerich (778-784) : CL c9a. Richbod (784-804) : CL c12. Adalung (804-837) : CL c17b. Samuel (837-856) : CL c26. Eigelbert (856-864) : CL c31. Thiotroch (864-876) : CL c33. Babo (876-881) : CL c39. Walther (881-882/3) : CL c42. Gerhard (883-893) : CL c45. Adalbéron (évêque d'Augsbourg, 895-900) : CL c52, CL c55. Hatto (archevêque de Mayence, 900/1-913) : CL c55. Liuthar (914-931) : CL c53, CL c55, CL c62. Ebergis (931-948/50) : CL c66. Brunon (frère d'Otton Ier, 950-954) : CL c69. Gerbod (956-972) : CL c70. Salmann (972-998/9) : CL c78. Werner I (999-1001) : CL c87. Werner II (1001-1002) : CL c89. Gerold (1002-1005) : CL c89. Bobbo (1006-1018) : CL c91. Reginbald (1018-1032) : CL c96.

¹⁸⁵ Voici les abbés et les notices qui servent à présenter leur abbatiat. Humbert (1032-1037) : CL c120. Bruning (1037-1043) : CL c120a. Hugues (1043-1052) : CL c121. Arnold (1052-1055) : CL c123. Ulrich (1056-1075) : CL c123a (notice classique présentant son abbatiat), de CL c123b à CL c127 (conflit avec Adalbert de Brême), CL c131 (notice poursuivant la présentation de son abbatiat) CL c134a (notice sur la fin de vie et mort de l'abbé). Adalbert (1075-1077) : CL c164b. Winther (1077-1088) : CL c164b. Anselm (1088-1101) : CL c134c (notice classique présentant son abbatiat) et CL c142 (notice poursuivant la présentation de son abbatiat et présentant sa mort), séparés par plusieurs courtes notices sur les actions économiques de cet abbé (CL c139, CL c141a). Gerold II (1101-1105) : CL c142a. Hugues II (1105) : CL c142a. Gebhard (1105-1107) : CL c142b. Benno (1107-1109) : CL c143. Heidolf (1119) : CL c143. Hermann (1124-1125) : CL c143a. Diemo (1125-1139) : CL c143a (notice classique) et CL c144a (description de tout ce que cet abbé a négligé). Baldemar (1140) : CL c144b, de CL c145a à CL c148 (conflit entre Baldemar et Folknand pour l'abbatiat). Folknand (1141-1148) : de CL c145a à CL c148 (notice classique sur son abbatiat et conflit entre Baldemar et Folknand pour l'abbatiat), CL c154 (notice sur son abbatiat et sa mort), séparés par plusieurs courtes notices les actions économiques de cet abbé (CL c149, CL c150 et CL c153). Hildebert (1148) : CL c155a. Marquard (1148-1149) : CL c155a. Henri (1151-1167) : CL c155b (notice classique) et CL c164 (présentation de la fin de sa vie, de son testament et de sa mort), séparés par plusieurs courtes notices relatant les actions spirituelles ou économiques de cet abbé (de CL c156 CL c159, CL c161). Sigehard (1167-1198) : CL c164b.

¹⁸⁶ Plusieurs torts sont reprochés à Humbert dans la notice qui lui est consacrée (CL c120) : il est devenu abbé de Lorsch de façon illégitime ; il a profané et enlevé les ornements et les trésors que le monastère possédait grâce aux rois, aux fidèles et aux précédents abbés ; il a donné en bénéfice à des membres de sa famille des biens fonciers, dont des vignes, appartenant au monastère de Lorsch ; il a détruit des objets situés dans l'abbatiale, notamment un tapis mis au feu pour récupérer l'or incrusté dedans. Cette notice est ainsi tout à fait intéressante à propos de la sainteté qui entoure les biens et les objets du monastère. D'une part, la même notice raconte que saint Nazaire est apparu face à Humbert. Elle décrit une scène dans laquelle le saint en train tient une coupe pleine de vin et porte une barbe en or à moitié brûlée : c'est une claire façon de personnaliser les vignes et le tapis doré brûlé sous les traits de saint Nazaire, et de montrer que les méfaits commis envers ces biens ou ces objets sont, par la sainteté qu'ils représentent, aussi des méfaits commis envers le saint. D'autre part, le moine A précise qu'un bout du tapis a été sauvé par un moine de Lorsch et que ce bout est toujours conservé à Lorsch au moment de la rédaction de la chronique : il est possible de voir en ce bout de tapis conservé une sorte de relique associée là encore à la présence du saint.

¹⁸⁷ Le seul abbé qui semble être critiqué par le chroniqueur est l'abbé Samuel (837-856), par ailleurs évêque de Worms, dont la sèche notice, sans aucune louange de ses qualités et de ses actions, rapporte qu'il a déplacé une partie des ouvrages de la bibliothèque de Lorsch : « *armarium huius loci ex parte euacuavit* » (CL c26).

difficultés de Lorsch, ce qui entraîne des conséquences sur la manière dont la main conçoit les notices au sujet des abbés du XI^e et du XII^e siècle.

En effet, cette deuxième partie de la chronique se caractérise par une volonté claire de créer une distinction entre des abbatiats bénéfiques pour le monastère, c'est-à-dire les abbatiats d'Ulrich (1056-1075), d'Anselm (1088-1001), de Folknand (1141-1148) et d'Henri, et des abbatiats néfastes, représentés par les figures de Winther (1077-1088), Gerold (1101-1105), Gebhard (1105-1107), Benno (1107-1119), Diemo (1125-1139)¹⁸⁸, Baldemar (1140). Cette distinction au sein de la succession abbatiale semble être un trait des *Gesta abbatum*¹⁸⁹. Elle oppose en tout cas deux catégories d'abbés regroupées selon des points communs qui relèvent des critères par lesquels la chronique de Lorsch décrit habituellement les abbatiats.

Ces quelques pistes semblent montrer que ranger la chronique de Lorsch dans un genre précis est compliqué, car elle se présente comme une source hybride, selon le terme utilisé par Noëlle Deflou-Leca à propos des *Gesta abbatum*. En effet, cette chronique, par la succession de notices historiques et de documents copiés, peut s'apparenter à un cartulaire-chronique. Si ce terme n'existait évidemment pas à cette époque, il se rapproche quelque peu de la manière par laquelle la main A présente la chronique dans son titre. De même, la volonté d'établir la succession des abbés, la réelle tentative de discerner les abbatiats positifs de ceux négatifs au sujet des abbés du XI^e et du XII^e siècle, la présentation beaucoup plus détaillée des abbés dont la vie est relativement proche de la période de rédaction de la chronique, la sainteté du monastère qui rejaillit sur ses abbés et tout ce qui lui appartient sont autant d'éléments qui indiquent un certain lien avec les *Gesta abbatum*. Néanmoins, ce caractère hybride se rencontre dans d'autres passages de la chronique, qui diffèrent totalement avec le reste et qui peuvent même paraître étonnant d'apparaître dans une telle chronique. C'est le cas de la fameuse histoire des amours entre Eginhard et Emma, la soi-disant fille de Charlemagne, qui ne concerne absolument pas Lorsch, mais dont le but est de servir de long préambule littéraire à la transcription d'un diplôme de Louis le Pieux envers Eginhard¹⁹⁰.

¹⁸⁸ Glöckner indique, à raison, que le chroniqueur fait preuve de plus d'empathie pour cet abbé que pour les autres, malgré toutes les pertes subies par Lorsch lors de son abbatiat. Voir *Codex Laurehamensis, op. cit.*, vol. 1, 1929, p. 21.

¹⁸⁹ *Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, éd. Pascal Pradié, Paris, 1999, p. XLII.

¹⁹⁰ Emma n'était pas une fille de Charlemagne, mais elle provient probablement d'une famille de propriétaires locaux situés aux alentours des biens que Louis le Pieux a donnés à Eginhard. Voir au sujet d'Emma, SMITH Julia M. H., « Einhard: The Sinner and the Saints », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 13, 2003, p. 57-60. A propos de l'interprétation que Gerd Althoff fait de cette histoire, notamment sur la représentation des conseils livrés au souverain, voir ALTHOFF Gerd, « *Colloquium familiare - Colloquium secretum - Colloquium publicum*. Beratung im politischen Leben des früheren Mittelalters », *Frühmittelalterliche Studien*, vol. 24, p.

- Les problèmes chronologiques à travers l'ordonnement des actes au sein de la chronique

La notion d'ordre de la chronique est plutôt importante car la main A l'exprime dans plusieurs passages. En effet, dans le titre, la main A insiste sur l'idée que la chronique a été organisée en ordre : les notices et les actes transcrits dans la chronique sont assemblés dans un ordre chronologique linéaire, qui va de la fondation de Lorsch jusqu'à son époque de réalisation¹⁹¹. Cette idée est reprise dans la préface qui suit, puisque la main A utilise à peu près les mêmes termes pour la désigner¹⁹². Cette notion d'ordre se rapporte à l'ordonnement des cartulaires, et à l'idée selon laquelle le cartulaire ou le cartulaire-chronique repose non pas sur une pure réplique des archives de l'établissement monastique mais sur des décisions prises par le cartulariste¹⁹³. En effet, il se trouve que, si la chronique de Lorsch suit bien un axe chronologique général, qui commence par la fondation de Lorsch et se termine par les actes papaux d'Alexandre III, l'emplacement de certains actes perturbe ce déroulement chronologique.

Le travail des historiens ne s'est pas vraiment focalisé sur l'ordonnement chronologique de la chronique, mais plutôt sur l'étude des dates telles qu'elles sont données dans le *Codex Laureshamensis*, afin de révéler les nombreuses erreurs commises par la main A¹⁹⁴. Cependant, dans son étude sur Gendt, Erik Goosmann s'est intéressé à une partie de la chronique qu'il a appelé le « dossier de Gendt »¹⁹⁵. En effet, ce dossier de Gendt comporte la transcription de vingt-deux actes datés entre le 31 août 772 et l'année 969, et situés à Gendt et à ses alentours¹⁹⁶.

147-149. Enfin, cette histoire d'Eginhard et d'Emma a inspiré plus tard la culture européenne, notamment dans le domaine de l'opéra (par exemple, le livret de *Fierrabras* de Franz Schubert s'en inspire).

¹⁹¹ « *ab exortu eius usque ad nos in ordinem digesta* » (CL c1).

¹⁹² « *in ordinem digerere.* » (CL c1a). La main E, lorsqu'elle rappelle le contenu de la chronique dans la préface de la partie cartulaire, réexprime cette idée d'ordre et utilise les mêmes mots : « *suo digessimus ordine* » (CL c167).

¹⁹³ Voir dans la partie précédente les apports de Patrick Geary sur la question.

¹⁹⁴ Daniel Neundörfer est revenu sur les problèmes de datation à propos des premiers temps du monastère, c'est-à-dire la période dans laquelle on retrouve la fondation du monastère, l'arrivée de saint Nazaire à Lorsch et les documents délivrés sous le règne de Pépin III. Voir NEUNDÖRFER Daniel, *Studien zur ältesten Geschichte des Klosters Lorsch*, *op. cit.*, p. 70-78. Glöckner a lui réalisé un travail plus global sur la chronologie, intégrant aussi la partie cartulaire, et cela sur une période plus longue, puisqu'elle va des abbés connus sous Pépin III jusqu'à ceux sous Louis le Germanique. Il donne par ailleurs quelques indications statistiques sur le taux d'erreurs des mains A, E et L. Voir *Codex Laureshamensis*, *op. cit.*, vol. 1, p. 48-57.

¹⁹⁵ GOOSMANN Erik, « Reconstructing the Carolingian record? Lorsch's property in the Carolingian Low Countries as preserved in the *Codex Laureshamensis* », communication donnée à la journée "Cartulaires : témoins et acteurs de "mises en ordre" (IXe -XIVe siècles), organisé par l'IFHA (nouvellement IFRA/SHS), la Goethe-Universität et l'Université franco-allemande dans la collection ARTEM (Brepols)", Francfort-sur-le-Main, 2015, p. 1-5 [en ligne]. ; GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *op. cit.*, p. 30-34.

¹⁹⁶ Ces actes vont du CL 97 au CL 118 dans la chronique.

Tous ces actes constituent une irrégularité chronologique dans la structure de la chronique au sens où ils sont placés entre un diplôme de Conrad II, daté du 14 novembre 1024 et dans lequel le roi accordait à Lorsch la juridiction sur tous les dépendants de Gendt¹⁹⁷, et un acte de l'abbé Bruning sur les discordes connues par les dépendants de Lorsch. Cet acte n'est pas daté mais on peut l'estimer à partir des années d'abbatiat de Bruning, c'est-à-dire entre 1037 et 1043¹⁹⁸. Selon Goosmann, la main A aurait placé toutes ces chartes après le diplôme de Conrad II afin de matérialiser spatialement la juridiction de Gendt telle qu'elle était accordée à Lorsch par ledit diplôme, et d'inclure les lieux concernés par les chartes au sein de cette juridiction¹⁹⁹. Ce dossier de Gendt est tout à fait intéressant car il démontre que le déroulement chronologique de la chronique ne suit pas un cours ininterrompu mais peut être bouleversé au contraire. Pour le lecteur, l'emplacement de ces documents à des places qui ne conviennent pas dans la chronologie générale de l'ensemble peut étonner, bien qu'il faille y voir une manipulation du chroniqueur. En effet, ces irrégularités commises à cette idée d'ordre pourtant revendiquée peuvent apparaître comme un habile moyen pour le chroniqueur d'insister sur une situation de l'histoire du monastère ou des documents qui demandent un traitement particulier.

Sauf erreur, on retient seize passages de la chronique dont la date des documents créent des irrégularités chronologiques. Un tableau a été réalisé et permet de regrouper ces passages :

Tableau : les irrégularités chronologiques dans la chronique du fait de l'emplacement des documents

Numéro du document	Description du document	Date du document	Nature de l'irrégularité
CL 2	Notice sur les biens possédés par Lorsch à Mayence	Après 1100	Placée entre la donation de Williwinde (764) et un diplôme de Charlemagne (772)
De CL 10 à CL 11	Donation de Cancor et son épouse Angila en faveur de Lorsch ; Donation de Wigbert en faveur de Lorsch	1 ^{er} juin 770 ; 11 décembre 770	Placées après tous les diplômes de Charlemagne (le dernier datant d'entre 778 et 784)

¹⁹⁷ MGH D Ko II 8/CL 96.

¹⁹⁸ CL 120. Il faut tout de même noter que le CL 119, une charte sur les dépendants de Frömmstedt en Thuringen, dont la date est estimée entre 1084 et 1088, est placée avant cet acte de l'abbé Bruning et poursuit en un certain sens l'irrégularité chronologique réalisée par le dossier de Gendt.

¹⁹⁹ GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *op. cit.*, p. 32.

De CL 19 à CL 20	Donation de Louis le Pieux en faveur d'Eginhard ; Donation d'Eginhard et Emma en faveur de Lorsch	11 janvier 815 ; 12 septembre 819	Placées entre deux diplômes de Louis le Pieux (5 mars 815 ; 22 juin 823)
De CL 23 à CL 24	Donation de Lothaire II en faveur d'Ansfrid ; donation de Lothaire II en faveur de Lorsch	9 novembre 855 ; 13 septembre 860	Placées entre un diplôme de Louis le Pieux (22 juin 823) et un diplôme de Louis le Germanique (7 janvier 834)
CL 43	Donation de Louis le Jeune en faveur d'Humbold	22 septembre 881	Placée entre un diplôme de Louis le Jeune (22 septembre 881) et un diplôme de Charles le Gros (25 février 883)
CL 57	Confirmation par Louis l'Enfant d'un échange entre Hatto de Mayence et Reginbodo	906	Placée entre l'échange en question (25 février 902) et une donation de Cunigonde (21 novembre 903)
CL 73	Acte du pape Sylvestre II en faveur de Lorsch	Octobre 999	Placé entre deux diplômes d'Otton Ier (26 janvier 963 ; 6 mai 965)
De CL 75 (?) à CL 77	Charte au sujet de l'église d'Empel (?) ; précaire entre Rather et Lorsch ; donation d'Adalhoch en faveur de Lorsch	Vers le 8 août 969 (?) ; 2 décembre 968 ; 4 février 962/4	Trois documents, ordonnés de façon irrégulière entre eux, placés entre deux diplômes d'Otton Ier (6 mai 965 ; 27 décembre 972)
CL 86	Acte du pape Grégoire V en faveur de Lorsch	Avril 998	Placé entre un acte du pape Jean XV (19 octobre 989) et un diplôme d'Otton III (11 juin 1000)
De CL 97 à CL 119	Série d'actes réalisés à Gendt et à ses alentours (CL 97 à CL 118) ; charte sur les dépendants de Frömmstedt en Thuringe	Du 31 août 772 (CL 98) à 969 (CL 108) ; environ 1084-1088	Placée entre le diplôme de Conrad II (14 novembre 1024) et l'acte de l'abbé Brünning contre les discordes des dépendants de Lorsch (entre 1037 et 1043)

CL 127	Acte du pape Alexandre II en faveur de Lorsch	7 avril 1069	Placé entre deux diplômes d'Henri IV estimés en 1067 (peut-être lors de la seconde moitié de mars)
CL 130	Diplôme d'Henri IV en faveur de Lorsch	5 avril 1065	Placé entre un diplôme d'Henri IV (1067) et une charte de l'abbé Ulrich (29 juin 1071)
CL 133	Diplôme d'Henri V en faveur de Lorsch	1113-1116	Placé entre un faux diplôme d'Henri IV (1071) et une charte de l'abbé Anselm (1094)
De CL 134 à CL 141	Plusieurs documents sur la cellule de l'Heiligenberg (CL 134-CL 135), sur le monastère de saint Michel de l'Heiligenberg (CL 136-CL 139), sur la cellule de Michelstadt (CL 141)	1094 à 4 mars 1103 (CL 134-CL 135) ; 23 août 912 à 1088-1101 (CL 136-CL139) ; 27 octobre 1095 (CL 141)	Chronologie plutôt compliquée puisque la chronique organise plusieurs rubriques sur toutes les cellules et les prieurés qui ont été fondées par des abbés de Lorsch
De CL 144 à CL 154	Documents connus sous l'abbatit de Folcnand	Entre 1140 et 1148	Nombreuses irrégularités de la chronologie de ces documents sous l'abbatit de Folcnand
De CL 161 à Cl 163	Donation de l'abbé Henri de Lorsch (CL 161) ; Règlement de l'affaire entre les moines de Lorsch et les ciues d'Angeren (CL 162) ; Règlement de l'affaire entre les moines de Lorsch et le bourgeois de Worms Werner (CL 163)	Septembre-décembre 1166 (CL 161) ; 1158-1164 (CL 162) ; avril 1160 (CL 163)	Irrégularité entre eux, et placés entre une confirmation de l'évêque de Worms (13 juin 1168) et un acte du pape Alexandre III (7 avril 1179)

La lecture de ce tableau montre que l'irrégularité créée par l'emplacement des diplômes est multiple. En effet, parfois, seul un document est placé à un endroit qui rompt brièvement le

cours chronologique de la chronique. Cependant, cette entorse réalisée à la chronologie peut se manifester par l'emplacement d'un ensemble de diplômes plus ou moins grand, et qui peut, comme dans le cas de Gendt, constituer des sortes de dossier cohérent. Le but n'est pas de répondre à tous les problèmes que posent ces irrégularités mais d'observer quelques exemples à partir des deux phénomènes constatés dans ce tableau.

Ainsi, l'ordre de la chronique peut être brouillé par l'emplacement d'un seul document à un endroit qui ne convient pas par rapport aux documents qui le précèdent et le succèdent²⁰⁰. Parmi les documents dont on peut tenter de fournir des explications, on retrouve un diplôme délivré par Louis l'Enfant²⁰¹. Ce diplôme confirme en fait un échange effectué entre l'archevêque Hatto de Mayence, qui dirigeait alors Lorsch, et Reginbodo. Cette confirmation est datée de 906 et est placée entre ledit échange, connu sous la date du 25 février 902, et la donation de Cunigonde du 21 novembre 903. Dans ce cas, le diplôme a été sûrement placé à cet endroit pour suivre une logique de continuité avec la transcription de l'échange. Le but était probablement de rassembler à la suite les deux documents afin de mieux consulter cette transaction, ce qui aurait été plus pénible si le diplôme avait suivi l'ordre chronologique et s'il avait été placé après la donation de Cunigonde.

Un autre exemple est fourni par l'irrégularité que crée l'acte de Sylvestre II en faveur de Lorsch. De cet acte, on ne connaît que l'indiction mais la date a pu être estimée à octobre 999²⁰². Le problème qui résulte de l'emplacement de cet acte a déjà été traité par Karl Glöckner²⁰³. En effet, selon la notice consacrée à la date de la mort de l'abbé Gerbod (956-972) dans le *Lorsche Necrolog-Anniversar*, le pape Sylvestre II aurait délivré cet acte sous son abbatiat. Comme la chronique utilise les mêmes sources que le *Lorscher Nekrolog-Anniversar*, la main a donc placé cet acte entre deux diplômes d'Otton Ier. Ainsi, dans cet exemple, l'irrégularité résulte des erreurs qui se trouvaient manifestement dans les archives de Lorsch et dans le savoir que les moines possédaient sur leur propre histoire et leurs propres documents.

Enfin, la position de l'inventaire sur les biens possédés par le monastère de Lorsch à Mayence pose un problème²⁰⁴. Cet inventaire, dont la réalisation est estimée aux environs de 1100, est en

²⁰⁰ C'est huit fois le cas : CL 2 ; CL 43 ; MGH D LdK/CL 57 ; CL 73 ; CL 86 ; CL 127 ; CL 130 ; CL 133.

²⁰¹ MGH D LdK /CL 57.

²⁰² CL 73.

²⁰³ *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, vol. 1, p. 356.

²⁰⁴ Cet inventaire (CL 2) concerne plus précisément les *aeras* possédés à l'intérieur et à l'extérieur de Mayence appartenant à la *curia* de saint Lambert, possédée par Lorsch (« *Notitia de areis, quas Magontie et infra et extra muros habemus, ad curiam uocabulo s. Lamberti pertinentibus* »), et des manses possédés par le monastère de Lorsch aux alentours de Mayence (« *Hec uero sunt hube circa Magontiam iacentes et ad ius sancti Nazarii pertinentes* »). En outre, l'inventaire a été transcrit une autre fois dans la partie cartulaire du *Codex Laureshamensis*, sous la côte CL 1976.

fait placé presque au tout début de la chronique, après la donation réalisée par Williswinde, c'est-à-dire après le premier document transcrit. Dans la notice qui précède l'inventaire, le moine A ne donne pas vraiment d'information sur la raison de l'avoir copié à cet emplacement, hormis de dire que le patrimoine à Mayence a été constitué par les fondateurs et les fidèles²⁰⁵. Par ailleurs, la seule référence à Mayence avant la copie de cet inventaire provient du rappel qu'un des biens que les fondateurs ont donné au monastère de Lorsch se situait à Mayence²⁰⁶. Si la chronique donne peu d'informations, l'appartenance de Lorsch à la circonscription de l'archevêché de Mayence peut peut-être servir de piste. En tant que monastère situé dans le territoire ecclésiastique de cet archevêché, la transcription de cet inventaire servait peut-être à indiquer cette appartenance.

Les irrégularités se rencontrent aussi lorsqu'un ensemble de diplômes forme une certaine entorse par rapport au cours chronologique du récit. On en compte huit dont parmi eux le dossier de Gendt précédemment aperçu²⁰⁷. Trois de ces exemples, dont deux d'entre eux constituent des dossiers de la même façon que celui de Gendt, peuvent faire l'objet d'une présentation.

Le premier cas, qui concerne deux donations²⁰⁸, est intéressant car il propose une notice qui explique pourquoi ces donations sont placés à cet endroit. En effet, le chroniqueur indique qu'il a décidé d'intercaler à côté des diplômes royaux les donations de fidèles connus à Lorsch, du fait de leur gloire et de leur mémoire, notamment car lesdites donations ont été confirmées par les rois²⁰⁹. Cette notice sert probablement à justifier l'emplacement de ces donations, car ces dernières créent une réelle rupture dans l'ordre de la chronique. En effet, l'emplacement de ces donations dans la chronique pose un problème. Les notices précédentes ont déjà raconté plusieurs événements importants de l'histoire du monastère de Lorsch, comme l'entrée du monastère de Lorsch sous la protection royale, ou l'élection en 778 du successeur de Gundeland, Helmerich (778-784). En outre, tous les diplômes de Charlemagne, qui se rassemblent autour dans une période fixée entre 772 et 784 au plus tard, ont déjà été copiés. La

²⁰⁵ « *Annotationem vero predii in Magontia quod et ab ipsis et a ceteris dei fidelibus prefato monasterio collatum est hic inserere commodum duximus, ac primo de areis, cum annuis earum redditibus.* » (CL c2).

²⁰⁶ « *ecclesiam in Scarra cum suis appenditiis, predium suum in Magontia, uillam quoque Hagenheim cum omni integritate, in possessionem eiusdem monasterii contulerunt* » (CL c1b).

²⁰⁷ Ainsi : de CL 10 à CL 11 ; de CL 19 à CL 20 ; de CL 23 à CL 24 ; de CL 75 à CL 77 ; de CL 97 à CL 119 ; de CL 134 à CL 141 ; de CL 144 à CL 154 ; de CL 161 à CL 163.

²⁰⁸ Ces deux donations sont celle de Cancor et de son épouse Angila en faveur de Lorsch (CL 10, daté du 1^{er} juin 770) et celle de Wigbert en faveur de Lorsch (CL 11, 11 décembre 770).

²⁰⁹ « *Non incongruum uidetur quasdam donationes fidelium, qui apud nos et fama et memoriam agis illustres habentur et celebres, regalibus priuilegiis interponere, maxime, cum nonnulle earum per regiam sint auctoritatem roborate.* » CL c10.

mort même de Cancor, dont un des deux actes copiés par le moine A émane de lui, a déjà été mentionnée par le chroniqueur dans une des premières notices²¹⁰. Ainsi, la transcription de ces deux documents pose un problème car ils constituent un retour en arrière chronologique. La main A en était tout à fait consciente et la rédaction de la notice qui précède ces deux documents retranscrits sert probablement de justification. En fait, la main A a possiblement placé ces documents car il semble avoir priorisé le récit du passage du monastère sous la domination royale ainsi que la transcription de tous les diplômes de Charlemagne. Comme cette entreprise était importante pour la reconstruction de l'histoire des origines du monastère, le respect d'une pure chronologie dans laquelle les deux documents auraient été mis à leur place aurait probablement nuit à cette logique.

A l'instar du dossier de Gendt, d'autres dossiers ont été réalisés par la chronique au sujet de différentes communautés fondées ou restaurées par le monastère de Lorsch. Parmi elles figurent le monastère sur l'île de l'Altenmünster²¹¹, le monastère de l'Heiligenberg en l'honneur de saint Michel, et enfin une cellule sur l'Heiligenberg fondée en l'honneur de saint Etienne et saint Laurent²¹².

Le premier de ces dossiers concerne le monastère sur l'île de l'Altenmünster et se trouve dans une partie de la chronique qui correspond à l'abbatit d'Ulrich. Après la description de la restauration de ce monastère par l'abbé Ulrich, le moine A transcrit en effet trois actes, parmi lesquels la charte de restauration du monastère par l'abbé Ulrich, datée du 29 juin 1071²¹³ ; un diplôme d'Henri IV daté de 1071 et destiné à confirmer les biens de l'Altenmünster, mais qui

²¹⁰ « *Heimericus comes filius Cancronis, mortuis patre et auia* » CL c3a.

²¹¹ C'est l'abbé Ulrich qui a restauré le monastère sur l'île de l'Altenmünster en 1071 : « *Dehinc venerandus pater Odalricus, ut supra meminimus, anno dominice incarnationis MLXXI, monasterium in insula Aldenmunster restaurauit* » (CL c131).

²¹² L'histoire entre Lorsch et l'Heiligenberg n'est pas évidente. Le monastère de saint Michel de l'Heiligenberg aurait été fondé par l'abbé Reginbald (1018-1032) : « *Monasterium in Abrinsberg in honore sancti Michahelis archangeli a fundamentis inceptum edificauit* » (CL c96). Cependant, la chronique raconte auparavant que l'abbé Thiotroch (864-876) avait déjà fondé un monastère dans l'Heiligenberg, sans indiquer si saint Michel en était le saint patron : « *et monasterium in monte Abrahae fundotenus exerit* » (CL c33). Or, entre les deux fondations, plusieurs diplômes évoquent le monastère de Saint-Michel de l'Heiligenberg (MGH D Ko I 10/CL 136 ; MGH D O I /CL 74). L'ambiguïté est moindre à propos de la cellule de l'Heiligenberg puisqu'elle a été fondée par l'abbé de Lorsch Anselm en l'honneur de saint Etienne et de saint Laurent (1088-1101) : « *dilectus deo et hominibus pater Anshelmus, [...], eaque gratia nouam cellam in monte Abrinsberk in honore sanctorum mrum. Stephani et Laurentii construxit.* » (CL c134c). A propos de cette histoire entre Lorsch et l'Heiligenberg, voir notamment l'article suivant, qui considère que les diplômes de Conrad Ier et d'Otton Ier se réfèrent à la fondation de Thiotroch, et que le diplôme d'Henri II est une confirmation de la fondation de Reginbald : UNTERMANN Mathias, « *Der Heiligenberg und seine Lorsch Klöster* », dans Bernhard PINSKER et Annette ZEEB (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Grossen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011, p. 76-87.

²¹³ Cette charte (CL 131) est aussi l'occasion pour l'abbé Ulrich de faire la donation de Sahssenheim minor, sûrement ce qu'on appelle aujourd'hui Lützelsachsen, situé à environ quinze kilomètres au sud-est de Lorsch, et à environ treize kilomètres au nord d'Heidelberg.

s'est révélé être un faux²¹⁴ ; un diplôme d'Henri V qui restitue au prieur de l'Altenmünster, Arnold, deux manses situés Böbingen et auparavant enlevés par le comte palatin Gottfried²¹⁵. En termes de chronologie, c'est ce dernier diplôme qui pose un problème puisqu'il correspond à l'abbatiate de Benno, soit plus de quarante ans après les deux actes transcrits. Le moine A en est tout à fait conscient puisqu'il remarque, sans réelle justification, ce décalage dans le cadre de la notice qui présente ce diplôme²¹⁶. En fait, ce problème chronologique à l'intérieur de la chronique se justifie sûrement par la volonté du moine A de constituer un dossier qui regroupe tous les documents, par ailleurs peu sincères, dans le but de renforcer la protection des droits et des biens fonciers de ce prieuré, qui devait toujours exister vers 1170 et 1175. Placer tous ces documents après la restauration réalisée par l'abbé Ulrich permettait aussi de créer une certaine cohérence historique au sujet de l'histoire de l'Altenmünster.

Plutôt que de former trois dossiers séparés les uns des autres, les dossiers qui concernent les deux communautés monastiques établies sur l'Heiligenberg forment un ensemble plutôt conséquent au sein d'une partie de la chronique centrée sur l'abbatiate d'Anselm. Après avoir décrit la fondation de la cellule de l'Heiligenberg en faveur de saint Etienne et de saint Laurent par l'abbé Anselm²¹⁷, la main A transcrit une charte de cet abbé et un diplôme d'Henri IV²¹⁸. En fait, elle reproduit un peu le modèle effectué à propos de l'Altenmünster. En effet, cet ensemble peut être considéré comme une sorte de reconstitution de l'histoire de cette cellule, en rappelant d'abord sa fondation et ensuite les droits qui ont été acquis. Si l'ordre chronologique ne correspond pas à celui de la chronique en général, il est en tout cas tout à fait conforme au sujet de l'histoire de la cellule.

Cependant, la démarche est différente à propos du monastère de Saint-Michel de l'Heiligenberg. Si la main A retrace toujours les biens et les droits de ce monastère par la transcription d'un ensemble de documents différents, elle revient dans le temps et part d'un

²¹⁴ Glöckner et après lui l'éditeur des diplômes d'Henri IV dans les MGH ont en effet remarqué que la reconnaissance et l'eschatocole trahissent la sincérité du diplôme (MGH D H IV. 248/CL 132). En effet, le moine A s'est basé d'une part sur la charte précédente émanant de l'abbé Ulrich pour dater le diplôme en 1071, et d'autre part sur les diplômes délivrés par Henri IV et transcrits dans la chronique pour reprendre la reconnaissance du chancelier Sigehard, alors qu'il ne l'était plus depuis 1067.

²¹⁵ Ce diplôme (MGH D H V. 112/CL 133) ne comporte pas de reconnaissance et d'eschatocole. Glöckner, ni même les quelques indications disponibles des MGH, faute d'édition des diplômes d'Henri V, ne semblent pas mettre en doute sa véracité. Glöckner estime la date de ce diplôme entre 1113 et 1116 et les indications des MGH entre mars et avril 1113.

²¹⁶ « *Qualiter uero Arnoldus, prius quidem Erphesfordiensis abb., postea prepositus eiusdem loci, duas hubas in Bebingen obtentu Heinrici quinti imperatoris reacquisierit, licet preordinarie non tamen incongrue denotemus.* » (CL c133).

²¹⁷ Cette description se trouve dans la notice CL c134c.

²¹⁸ La charte de l'abbé Anselm, datée de 1094, assure la fondation et les frontières du territoire de la nouvelle cellule (CL 134).

diplôme de Conrad Ier pour finir par la transcription d'un inventaire de l'abbé Anselm. Par ailleurs, cet inventaire est suivi d'une notice qui liste toutes les possessions détenues par ce monastère en l'honneur de saint Michel, mais dont les inventaires n'ont pas été retrouvés selon la main A²¹⁹. Cette reconstruction est plus complexe à saisir du fait de l'histoire assez particulière de ce monastère. Par exemple, le fait de remonter jusqu'au diplôme de Conrad Ier prépare sûrement l'acte de l'abbé Hugues, puisque cet acte semble être l'abandon complet des droits que le monastère de Lorsch disposait au sujet d'Handschuhsheim grâce à la clause contenue dans le diplôme de Conrad Ier²²⁰. En tout cas, le rassemblement de tous les documents en lien avec ce monastère opéré par la main A au sujet de ce monastère constituait un dossier tout fait ordonné chronologiquement par rapport à l'histoire de ce monastère, mais pas du tout par rapport à l'ordre général de la chronique de Lorsch.

Ainsi, il convient de conclure qu'une certaine liberté a été entreprise par la main A dans l'agencement des documents, malgré l'idée d'ordre associé à la structure de la chronique. Même si la main était consciente que l'emplacement de certains documents posait un certain problème de logique chronologique, la régularité de ces entorses faites à l'ordre chronologique et le peu de justification donnée indiquent que la main A n'était pas dans une optique rigide lorsqu'il s'agissait de placer les documents. En effet, si ces irrégularités peuvent parfois résulter de certaines erreurs commises sans en avoir conscience, leurs créations ont souvent un sens et résultent de projets réalisés par la main A au sein de sa chronique. Les exemples les plus

²¹⁹ L'ensemble des documents donne cet ordre chronologique : diplôme de Conrad Ier (MGH D Ko I 10/CL 136 ; 23 août 912) donnant au moine Sigolf de l'Heiligenberg six manses situés à Handschuhsheim, les biens devant revenir au monastère de Lorsch après sa mort ; diplôme d'Henri II (MGH D H II. 503/CL 137 ; 13 décembre 1023) confirmant les biens donnés par l'abbé Reginbald au monastère de l'Heiligenberg ; acte de l'abbé Hugues (CL 139 ; 1047-1052) donnant au monastère de l'Heiligenberg tous les droits de disposition détenus par le monastère de Lorsch concernant Handschuhsheim ; inventaire des biens du monastère de l'Heiligenberg réalisé par l'abbé Anselm (CL 139 ; 1088-1101) ; inventaire des manses et des pensions de la *curia* de Fürth, appartenant au monastère de l'Heiligenberg (CL 140 ; pas de date) ; notice à propos des autres possessions de ce monastère et des inventaires qui n'ont pas été retrouvés (CL c141) : « *Alie quoque possessiones et uillule uidelicet, Ezzilsbach, Ersam, Ramesowa ad idem monasterium pertinent, Wezzenloch quoque cum aliis que memorie non occurrunt, quarum pensiones et iustitias quia in scriptis non reperimus, necessario pretermisimus.* »

²²⁰ Notons que ce diplôme de Conrad Ier étonne. L'éditeur des MGH a remarqué qu'il y avait des différences avec ce qu'il percevait comme le style habituel de la chancellerie. En outre, il a indiqué que l'eschatocole ne comprend pas une date de lieu, mais deux : « *Data X. kal. septemb. in monte Abirinesburg anno dominice incarnationis DCCCCXII, indictione XII, anno I. regni Chunradi gloriosissimi regis ; actum ad Triburiam palatio regio ; feliciter amen.* ». L'éditeur pense que le rédacteur du diplôme ne faisait pas partie de la chancellerie mais du monastère de Lorsch, et qu'il s'est basé sur la donation de biens dans l'Heiligenberg par Louis le Jeune (MGH D LdJ 24/CL 42). Si la mention du l'Heiligenberg pose problème par le doublon qu'elle crée dans l'eschatocole, mais aussi par sa place clairement inhabituelle entre la date du mois et l'année d'incarnation, le caractère étonnant de ce diplôme se rapporte aussi à la désignation déjà aperçue du monastère de Saint-Michel (« *ad sanctum locum Aberinesburg dictum, qui est constructus in honore sancti Michahelis archangeli omnipotentis* »), alors qu'une notice de la chronique indique sa fondation sous l'abbatit de Reginbald (1018-1032). Il est possible de proposer l'idée que ce diplôme ait un caractère douteux. Dans un contexte semblable de reconstruction historique des droits et du patrimoine de l'Heiligenberg, le moine A a pu montrer qu'il pouvait fabriquer un faux à travers le cas du diplôme d'Henri IV.

frappants sont effectivement les dossiers constitués au sujet des biens ou de communautés monastiques reliées au monastère de Lorsch. Pris dans l'optique général de la chronique, ils constituent immanquablement une entorse. Observés uniquement pour eux-mêmes, alors ils marquent un arrêt dans le cours de la chronique et apparaissent comme un ensemble le plus souvent cohérent chronologiquement, dont le but était de reconstituer leur histoire au sein de l'histoire plus général du monastère de Lorsch. En tout cas, la constitution de ces dossiers avait des enjeux importants à l'époque de la rédaction de la chronique, si on en croit le peu de sincérité que certains de ces documents copiés peuvent présenter.

Cette étude sur la chronique de Lorsch propose quelques pistes de réflexion sur une source qui pose de nombreux problèmes. Si le contexte de rédaction de la source est bien connu et a permis de montrer que la chronique de Lorsch résulte de la volonté d'établir un récit narratif visant à raviver le prestige du monastère et à défendre ses droits dans une période compliquée, l'initiateur de cette source semble compliqué à déterminer du fait de la contradiction entre les critiques dirigées contre l'abbé Sigehard et la période de rédaction de la chronique, qui se place sous son abbatiat. L'organisation de la chronique laisse apparaître une forme hybride, qui reprend des traits du cartulaire-chronique et des *Gesta abbatum*. Si les moines de Lorsch semblent la percevoir principalement comme l'occasion de transcrire des documents importants pour le monastère, sa spécificité semble se tenir dans cette volonté de lier la succession des abbés avec celle des souverains dans un seul et même récit. Enfin, malgré la revendication d'une chronique structurée en ordre chronologique, la réalité n'est pas la même puisque de nombreux documents viennent rompre cette chronologie. Parmi ces documents, la main A a cherché à façonner de petites sections au sein de la chronique, qui se rapportent à des lieux ou à des établissements monastiques dépendants du monastère. Ces entorses montrent que la démarche de la main A était beaucoup plus basée sur une certaine liberté que sur une rigidité obligeant à suivre strictement le cours chronologique de la chronique.

I. C. Etablir et analyser le corpus diplomatique du monastère de Lorsch

Comme l'étude sur la chronique du *Codex Laurehamensis* l'indiquait, l'une des fonctions de cette chronique est de contenir, sous la forme de copie, les actes et les chartes qui ont été émis en faveur de Lorsch et qui ont été conservés par le monastère. Cette activité de transcription dans la chronique laisse apparaître tout un ensemble d'acteurs à l'initiative de ces documents. Ces acteurs étaient considérés comme les plus importants par le monastère si l'on

reprend la hiérarchie établie entre les documents copiés dans la chronique et ceux dans le cartulaire. Parmi eux, se trouvent les souverains, c'est-à-dire les rois et les empereurs qui ont délivré des diplômes pour le monastère de Lorsch²²¹.

Comme ces diplômes émanent des souverains et qu'ils sont adressés au monastère de Lorsch, ils constituent des sources directes et de premier plan pour mener une étude sur les relations entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch. Du fait de leur nombre conséquent dans la chronique, l'ensemble des diplômes constitue un corpus plutôt important, de telle sorte qu'une étude sur une longue période et capable d'opérer des comparaisons entre les différentes dynasties est possible. Le développement présent se veut comme une présentation du corpus diplomatique de Lorsch. Après un retour sur quelques aspects historiographiques en lien avec la diplomatie et les chancelleries royales, l'intérêt est d'établir ce corpus diplomatique en justifiant les choix d'y intégrer ou non certains diplômes. L'établissement de ce corpus permet ensuite de l'analyser, en travaillant notamment sur les formulaires qui composent les différents diplômes à travers la présentation de deux diplômes provenant de la période carolingienne et ottonienne.

- Le renouveau des perspectives au sujet de la diplomatie et des chancelleries du haut Moyen Âge

Avant de se plonger plus en détail sur le corpus diplomatique de Lorsch, un retour sur les nouvelles réflexions apparues à propos de la diplomatie est nécessaire. Depuis le début du XXI^e siècle, les historiens et les diplomatistes ont opéré une certaine reconsidération au sujet de la diplomatie du haut Moyen Âge, et plus précisément au sujet de la diplomatie à l'époque carolingienne et ottonienne. En effet, ces nouvelles études se sont attachées à retravailler sur les chancelleries et même à revoir les représentations et les modèles qui avaient été définis auparavant à ce propos. Par ailleurs, un renouvellement des conceptions au sujet de l'analyse et de la critique des diplômes a amené les diplomatistes à observer à nouveau les différentes méthodes scientifiques adoptées par les premiers éditeurs des *Monumenta Germaniae Historica*.

En 2006, deux études ont mené cette réévaluation à propos de la chancellerie ottonienne. Wolfgang Huschner a particulièrement remis en cause la conception d'une chancellerie

²²¹ Pour rappel, « un diplôme est un acte émané d'un souverain. ». Définition tirée de GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Michel, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, coll. « L'Atelier du médiéviste 2 », 1993, p. 25.

organisée de façon hiérarchique²²². Huschner reconnaît l'existence d'ecclésiastiques exerçant les fonctions de chancelier et d'archichancelier au sein de la chancellerie, mais il nie celle des scribes. De même, dans le problème occasionné par la rédaction des diplômes et l'identification de ses rédacteurs, il donne un rôle beaucoup plus important aux récepteurs dans la réalisation de ces tâches²²³. L'autre étude a été menée par Michel Parisse et se rapportait aux méthodes auparavant utilisées par les éditeurs des MGH pour différencier un diplôme authentique d'un faux²²⁴. Pour cela, Michel Parisse s'est centré sur les diplômes délivrés par les Ottoniens en Lorraine, et a adopté une véritable approche critique fondée sur les critères diplomatiques habituels des diplômes ottoniens qui ont été délivrés en faveur de monastères saxons, comme Quedlinburg et Gandersheim. De cette manière, Michel Parisse a réfuté l'ancienne méthode voyant dans un diplôme suspect un diplôme rédigé par le destinataire, et a démontré que de nombreux diplômes destinés à la Lorraine et considérés auparavant comme sincères et authentiques étaient finalement des faux.

L'édition des diplômes de Louis le Pieux, menée sous la direction de Theo Kölzer, a été accompagnée par de nouvelles réflexions. Ces dernières manifestent cette volonté de remettre en cause les précédentes conceptions développées au sujet de la chancellerie, mais ici dans le cadre de la chancellerie de Louis le Pieux et de celle des Carolingiens. Une chancellerie reflétant une administration bien organisée au service du souverain, telle qu'on a pu se la représenter sous les premiers éditeurs, a été remise en doute par Theo Kölzer²²⁵. Dans le sillage de Kölzer, Daniel Eichler est revenu sur la méthode employée par les éditeurs des MGH pour reconnaître les rédacteurs des diplômes et le personnel de la chancellerie²²⁶. Selon lui, les rédacteurs ne sont pas ceux qui réalisent la souscription, car ils sont en grande majorité restés anonymes.

²²² HUSCHNER Wolfgang, « Die ottonische Kanzlei in neuem Licht », *Archiv für Diplomatik*, 2006, vol. 52, p. 353-370.

²²³ *Ibid.*, p. 360-361.

²²⁴ PARISSÉ Michel, « Les faux diplômes ottoniens pour la Lorraine. Essai de critique horizontale », dans Sabine AREND et Daniel BERGER (dir.), *Vielfalt und Aktualität des Mittelalters. Festschrift für Wolfgang Petke zum 65. Geburtstag*, Bielefeld, coll. « Veröffentlichungen des Instituts für Historische Landesforschung der Universität Göttingen 48 », 2006, p. 575-589.

²²⁵ KÖLZER Theo, « Die Edition der Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen », dans Theo KÖLZER (dir.), *Zwischen Tradition und Innovation: Die Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen (814-840)*, Paderborn, coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften und der Künste », 2014, p. 19.

²²⁶ EICHLER Daniel, « Die Kanzleinotare unter Ludwig dem Frommen: ein Problemaufriß », dans Theo KÖLZER (dir.), *Zwischen Tradition und Innovation: Die Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen (814-840)*, Paderborn, coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften und der Künste 128 », 2014, p. 31-53.

- L'établissement du corpus de diplômes et l'obligation de faire des choix

Dans le cadre de ce corpus, des choix ont été opérés parmi les diplômes copiés dans la chronique de Lorsch. En effet, la main A a pu copier des diplômes qui ne relevaient pas directement du monastère de Lorsch. C'est pourquoi une distinction doit être effectuée pour établir un corpus dans lequel les diplômes doivent s'adresser uniquement au monastère de Lorsch. Ainsi, tous les diplômes dont il ne fait aucun doute qu'ils ont été délivrés précisément au monastère de Lorsch font partie intégrante de cette étude. Cependant, ceux dont les récepteurs ne sont pas le monastère de Lorsch, mais le plus souvent des individus intermédiaires, présentent des difficultés qu'il a fallu résoudre différemment selon les situations. Ces problèmes résultent notamment du décalage qui existe entre les récepteurs de ces diplômes, qui ne sont pas adressés directement au monastère de Lorsch mais qui peuvent en faire mention, et des informations que livre la chronique à propos de ces diplômes. En effet, celle-ci elle peut raconter que les biens ou les avantages dont il est question dans ces diplômes ont appartenus au monastère, alors même que lesdits diplômes n'étaient pas délivrés en faveur de Lorsch. Cependant, certains de ces diplômes peuvent comporter des clauses dans lesquelles le monastère de Lorsch est précisément nommé. Comme ces situations ne sont pas homogènes, il convient de les présenter en les distinguant.

Les diplômes qui ont été délivrés à des individus mais dont une clause indique que les biens en question doivent être transmis à Lorsch après la mort du récepteur ne posent pas de problème²²⁷. En effet, la clause témoigne de la volonté du souverain à ce que les biens issus de la donation finissent à Lorsch, quand bien même nous ne posséderions aucune autre source ou aucun autre acte venant la confirmer.

Parfois, ces clauses ne figurent pas dans les diplômes. Cependant, les récepteurs eux-mêmes ont établi un acte en faveur de Lorsch et ont donné au monastère ce qu'ils avaient reçu préalablement de la part des souverains²²⁸. Même si rien n'indique que les souverains aient souhaité que les biens en question finissent à Lorsch, il existe une certaine continuité et l'étude de ces diplômes peut être réalisée. En travaillant sur Lorsch et les mêmes diplômes, Matthew Innes semble considérer lui aussi que ces diplômes relèvent des relations entre Lorsch et les

²²⁷ Parmi ces diplômes : MGH D LdJ 2/CL39 ; MGH D Arn 30/CL 47 ; MGH D LdK 4/CL 55 ; MGH D LdK 54/CL 60 ; MGH D Ko I. 10/CL 136 ; MGH D Ko I. 32/CL 64.

²²⁸ Parmi ces diplômes : MGH D LdF 50/CL 19 (pour la donation d'Eginhard et d'Emma en faveur de Lorsch : CL 20) ; MGH D Lo II. 2/CL 23 (donation d'Ansfrid à Lorsch : CL 33) ; MGH D LdD 19/CL 26 (donation de Werner à Lorsch : CL 27) ; MGH D Arn 168/CL 54 (échange entre Reginbodo et Hatton de Mayence, qui dirigeait alors Lorsch : CL 56).

souverains. En effet, il a vu dans ces chaînes de transmission une façon pour le souverain de récompenser et de soutenir à la fois son fidèle et le monastère de Lorsch²²⁹.

Les raisons d'accepter certains diplômes deviennent plus compliquées lorsque les deux cas présentés ci-dessus n'existent pas. Quand il s'agit de diplômes délivrés à un tiers, la seule présence d'une phrase du chroniqueur mentionnant que les biens sont ensuite parvenus au patrimoine du monastère ne suffit pas car elle n'est pas confirmée. Ces diplômes ne figurent pas dans le corpus diplomatique²³⁰.

Enfin, les diplômes qui ont été délivrés à d'autres communautés monastiques que Lorsch subissent le même sort. En effet, ces diplômes ne relèvent tout simplement pas de Lorsch, malgré les liens qui unissent ces communautés au monastère lui-même²³¹.

Malgré ces indications, le récepteur Sigolf fournit un cas particulier et problématique. Si Arnulf, Louis IV l'Enfant et Conrad Ier lui ont tous les trois délivré un diplôme, les indications contenues dans ces diplômes sont plutôt contradictoires²³². D'une part, Sigolf n'est jamais décrit de la même manière : il est tantôt un fidèle du souverain²³³, tantôt un moine de Lorsch²³⁴, tantôt un moine lié à aucun monastère²³⁵. La main A le désigne comme un prévôt de Lorsch²³⁶. Les historiens ont cherché à comprendre qui était Sigolf et ont proposé plusieurs hypothèses. Sigolf pourrait avoir été apparenté à la famille royale²³⁷. D'autres voient en lui un fidèle du roi chargé par celui-ci de diriger l'administration du monastère et ses biens, et cela à l'encontre du pouvoir de l'abbé²³⁸. Ces propositions se justifient plutôt bien par rapport à la désignation de Sigolf comme un *prepositus* par la main A, même si ce terme est utilisé par un auteur du XIIe siècle pour qualifier un individu de la fin du IXe siècle et du début du Xe siècle²³⁹.

²²⁹ INNES Matthew, « Kings, monks and patrons: political identities and the abbey of Lorsch », *op. cit.*, p. 321-322.

²³⁰ Parmi ces diplômes : MGH D LdD 94/CL 32 ; MGH D LdJ 20/CL 43 ; MGH D Arn 34/CL 48 ; MGH D Arn 40/CL 49.

²³¹ Parmi ces diplômes : MGH D Ko I. 10/CL 136 ; MGH D H II. 503/CL137 ; MGH D H IV. 248/CL132 (il s'agit d'un faux) ; MGH D H IV. 477/CL 135 ; MGH D H V. 112/CL 133.

²³² Pour Arnulf : MGH D Arn 30/CL 47. Pour Louis IV l'Enfant : MGH D LdK 4/CL 55 et MGH D Ldk 54/CL 60. Pour Conrad Ier : MGH D Ko I. 10/CL 136.

²³³ « *nostril cuidam fideli nostre nomine Sigolfo* » MGH D Arn 30/CL 47.

²³⁴ « *monasterii Lauresham cenobite nomine Sigolfo* » MGH D LdK 4/CL 55

²³⁵ « *rogatu Hattonis venerabilis archiepiscopi Sigolfo nostro dilecto monacho* » MGH D LdK 54/CL 60 ; « *Sigolfo nostro quoque monacho* » MGH D Ko I. 10/CL136. Le fait que le diplôme de Louis l'Enfant mentionne la demande de l'archevêque de Mayence Hatto, qui dirigeait alors le monastère de Lorsch, permet de pallier l'absence de précision à propos de Sigolf et de lier ce diplôme à Lorsch.

²³⁶ « *cuidam Sigolfo, tunc temporis laureshamensis monasterii preposito* » CL c47.

²³⁷ WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, *op. cit.*, p. 37-38.

²³⁸ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 90. ; INNES Matthew, « Kings, monks and patrons: political identities and the abbey of Lorsch », *op. cit.*, p. 322.

²³⁹ . En effet, si on en croit l'une des définitions de ce terme, il se pourrait que la main A désigne Sigolf comme un moine, voire un laïc, chargé des intérêts matériels du monastère, et placé juste derrière l'abbé dans la hiérarchie

De plus, ces diplômes ont la particularité de contenir une clause qui ordonne que les biens soient transmis après la mort de Sigolf. Si dans deux de ces diplômes, les clauses ou même l'ensemble des informations du diplôme permettent de comprendre que Lorsch en est bien le bénéficiaire, un diplôme dispose d'une clause plus vague et moins précise²⁴⁰, et un autre comporte d'autres difficultés²⁴¹.

Après ces considérations, on peut conclure qu'hormis le diplôme de Conrad Ier, exclu du corpus car il s'adresse à une autre communauté monastique que Lorsch, tous les autres diplômes relatifs à Sigolf peuvent y figurer par soucis de continuité, et malgré les problèmes posés par l'identification de ce moine ou par le silence sur l'attribution des clauses en faveur de Lorsch.

- La distinction du contenu du corpus selon les dynasties et la nature des diplômes

L'ensemble des diplômes étudiés dans ce mémoire forme un corpus de soixante-trois diplômes²⁴². Parmi ces diplômes, trente-et-un émanent des Carolingiens, vingt des Ottoniens, six des Saliens, quatre de Conrad Ier et deux de Conrad III. L'importance des Carolingiens est compensée si tous les diplômes délivrés par les souverains et les dynasties qui les ont succédés sont regroupés, ce qui donne alors un total de trente-deux diplômes. Huit souverains sur les dix-sept en tout émergent à un ou deux diplômes²⁴³. Sept autres font partie d'un groupe rassemblé entre quatre et six diplômes²⁴⁴. Enfin, de deux souverains résultent huit diplômes²⁴⁵.

Ces diplômes se différencient par rapport à l'objet juridique qu'ils retranscrivent. Ainsi, les souverains ont pu délivrer des diplômes dans lesquels ils faisaient part d'une donation. Une donation désigne le bien, généralement foncier mais aussi humain, que le souverain extrait de

de la communauté. Cette définition a été reprise de NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, *op. cit.*, p. 835-836.

²⁴⁰ Le diplôme d'Arnulf mentionne en effet un monastère sans préciser de qui il s'agit et sans même évoquer dans le reste du diplôme Lorsch ou toute autre communauté monastique : « *post decessum quoque suum ad monasterium revertantur.* » MGH D Arn 30/CL47.

²⁴¹ S'il existe une clause relative à Lorsch, ce diplôme est en fait une donation réalisée en direction du monastère construit en l'honneur de l'archange saint Michel dans l'Heiligenberg, qui est une fondation d'un abbé de Lorsch : « *quasdam res proprietatis nostre concedimus ad sanctum locum Aberinesburg dictum, qui est constructus in honore sancti Michahelis archangeli omnipotentis.* » MGH D Ko I. 10/CL 136. Comme nous l'avons vu dans la partie précédente, ce diplôme, qui fait partie de la petite section consacrée à ce monastère par le chroniqueur de Lorsch, pose problème.

²⁴² Un tableau récapitulatif de façon chronologique l'ensemble des diplômes est disponible en annexe. Ce tableau sert notamment à se référer aux informations chiffrées données ensuite et à les justifier.

²⁴³ Il s'agit de Lothaire II (deux diplômes), Louis III le Jeune (deux diplômes), Charles III le Gros (deux diplômes), Louis IV l'Enfant (deux diplômes), Otton II (un diplôme), Conrad II (un diplôme), Henri III (un diplôme), Conrad III (un diplôme).

²⁴⁴ Ce groupe comporte Charlemagne (six diplômes), Louis le Pieux (quatre diplômes), Arnulf (quatre diplômes), Conrad Ier (quatre diplômes), Otton III (cinq diplômes), Henri II (six diplômes), Henri IV (quatre diplômes).

²⁴⁵ Ce sont Louis le Germanique et Otton Ier.

sa propriété pour le donner au monastère. On peut ajouter à ces donations les échanges, qui désignent les diplômes dans lesquels le souverain relate l'échange de biens qu'il a conclu avec le monastère en question. En tout, vingt-huit diplômes sont des donations, dont dix-neuf proviennent des Carolingiens et neuf des souverains et des dynasties ultérieures.

Certains diplômes ont des fonctions proprement institutionnelles. Ils servent à accorder au monastère de Lorsch la protection royale, l'immunité et la libre-élection abbatiale. Dix-sept diplômes se rattachent à cette catégorie. Lorsch en a reçu sept des Carolingiens, et dix des Ottoniens-Saliens.

Des droits accordés au monastère de Lorsch ont aussi fait l'objet de plusieurs diplômes. S'ils sont variés (droit de marché et de monnaie, droit de tonlieu, droit de ban forestier, droit lié à la pisciculture, droit de navigation sur le Rhin), ils ont en commun d'être à l'origine des prérogatives royales, de représenter des droits économiques et de renforcer le pouvoir de Lorsch. Des quinze diplômes accordant ce genre de droits économiques à Lorsch, quatre reviennent aux Carolingiens et onze aux Ottoniens-Saliens.

Enfin, trois diplômes, dont un carolingien et deux ottoniens-saliens, ne font partie d'aucunes catégories décrites ci-dessus. Parmi eux, on retrouve une pancarte, un mandement et un diplôme relatif au conflit qui a opposé les *familiae* de Lorsch et de l'évêché de Worms.

Ces présentations statistiques ont l'intérêt de montrer quelques tendances. De façon générale, la transmission des diplômes au monastère de Lorsch suit une progression décroissante. En effet, celle-ci diminue au fil des dynasties, devient faible sous les Saliens, et inexistante à partir de la seconde moitié du XIIe siècle²⁴⁶.

Les trajectoires prises par les diplômes qui se distinguent par leur nature sont différentes. La courbe des donations est décroissante au sens où on perçoit un grand nombre de donation d'origine carolingienne et un plus petit nombre d'origine ottonienne-salienne. Néanmoins, les diplômes accordant des droits économiques et les diplômes relatifs aux questions institutionnelles poursuivent eux des parcours opposés. En effet, on retrouve plus souvent ce genre de diplôme chez les Ottoniens-Saliens que chez les Carolingiens.

En résumé, ce corpus de diplôme a le grand avantage de contenir presque autant de diplômes issus de la période carolingienne que de la période ottonienne-salienne. Néanmoins, des différences sont perceptibles non pas dans le nombre d'ensemble de diplôme, mais plutôt dans

²⁴⁶ Ce phénomène n'est en soit pas étonnant. Thomas Vogtherr a montré que les privilèges de donation et de droits ont diminué à partir du XIe siècle. Cependant, Lorsch a fait preuve d'exception en ce qui concerne non pas la confirmation mais la promulgation de nouveaux droits de marché et de monnaie dans les années 1065 et 1067. Voir VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 141 et 151.

les différents natures de diplôme perceptibles à l'intérieur de ce même corpus. C'est dans ces cas précis que l'on peut constater des divergences entre les Carolingiens et les Ottoniens-Saliens dans leur pratique diplomatique en faveur de Lorsch.

- Le contenu diplomatique de ce corpus à travers l'examen de deux diplômes

Une analyse plus centrée sur le texte et le formulaire des diplômes qui constituent ce corpus élargit la question des pratiques diplomatiques effectuées par les différentes dynasties. Pour ce faire, deux diplômes, un provenant de la chancellerie carolingienne et un autre de la chancellerie ottonienne, font l'objet d'une présentation, en se basant sur le modèle d'études diplomatiques déjà réalisées²⁴⁷. A l'aide de la retranscription de ces diplômes, ces deux présentations cherchent à détailler la structure diplomatique du diplôme dans sa singularité, tout en l'associant à une réflexion plus générale sur les pratiques des diplômes carolingiens et ottoniens-saliens délivrés en faveur de Lorsch. Cette présentation est suivie d'une sorte d'aperçu général sur les pratiques diplomatiques du corpus.

Transcription du diplôme de Louis le Pieux (MGH D LdF 224/CL 22, p. 7r)²⁴⁸

(1) In nomine domine dei et salvatoris nostri Iesu Christi. Hludouuicus divina (2) ordinante providentia imperator augustus. Si liberalitis nostre (3) munere de beneficiis a deo nobis collatis locis deo dicatis aliquid (4) conferimus, id nobis et ad mortalem vitam feliciter transigendam et ad (5) eternam perpetualiter obtinendam profuturum liquido credimus. (6) Idcirco notum sit omnium fidelium nostrorum tam presentium quam et futurorum (7) sollertie, quia postulavit nobis vir venerabilis Adalungus (8) abba ex monasterio Lauresham, quod est constructum in honore sancti (9) Nazarii, ubi ipse preciosus martyr in corpore requiescit, ut terciam (10) partem mansi, in qua constructa est ecclesia in honore eiusdem sancti Na-(11)-zarii, quam retroactis temporibus Warinus quondam comes ad par-(12)-tem fisci nostri acquisivit et modo Widegouuo comes per beneficium (13) largitionis nostre habere videtur, in nostra elemosina eidem monasterio (14) concederemus. Cuius precibus pro mercedis nostre augmento et reverentia (15) ipsius sancti loci nobis acquiescere libuit et prefatam partem mansi nostri (16) cum ecclesia nostra auctoritate conferre placuit, que est in pago, qui (17) vocatur Lobotengouue, in villa nuncupante Siggenheim (18) super fluvium Necchar. Quapropter volumus atque iubemus, ut per hanc (19) nostram auctoritatem nostris videlicet et futuris temporibus predictam ec-(20)-clesiam predictus Adalungus abba eiusque successores vel congregatio (21) ipsius

²⁴⁷ Ce modèle est le travail que firent Olivier Guyotjeannin, Jacques Pycke et Benoît-Michel Tock sur des diplômes de Charles le Chauve et d'Otton Ier dans le manuel de diplomatique médiévale. Voir GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Michel, *Diplomatique médiévale*, op. cit., p. 123-137.

²⁴⁸ Les transcriptions ont été réalisées en reprenant les textes livrés dans les éditions des MGH. Les numéros entre parenthèse correspondent en revanche aux lignes des diplômes telles qu'on les trouve dans le manuscrit et son édition en fac-simile.

monasterii in nostra elemosina concessam habeant atque perpe-(22)-tuo in ditione ipsius ecclesie consistat, ita dumtaxat ut quicquid de (23) ipsa ob utilitatem et profectum sui facere voluerint, libero in (24) omnibus perfruantur arbitrio faciendi. Et ut hec auctoritas fir-(25)-mior habeatur et per futura tempora melius conservetur, manu propria (26) subter firmavimus et anuli nostri impressione signari iussimus. (sur la marge) Signum (M.) Hludouuici serenissimi imperatoris. (27) Simeon diaconus ad vicem (28) Fridugisi abbatis recognovi. Data X kalendas Iulias, anno X imperii domni (29) Hludouuici piissimi augusti, indictione prima ; actum Franchono-(30)-furt palatio, in dei nomine feliciter amen.

Le diplôme carolingien choisi émane de Louis le Pieux. Dans ce diplôme, Louis le Pieux répond favorablement à la demande de l'abbé de Lorsch Adalung (804-837). Ainsi, il donne au monastère de Lorsch le tiers du manse situé dans la *uilla* de Seckenheim, dans le comté du Lobdengau. Sur ce tiers du manse est située une église érigée en l'honneur de saint Nazaire. Ce tiers avait auparavant été acquis par le comte Warin pour le fisc royal et avait été transmis en bénéfice au comte Widegowo, le fils du précédent Warin.

L'eschatocole du diplôme (l. 28-30) suit la formule habituelle. Elle comporte les dates de temps et de lieu ainsi que l'appréciation²⁴⁹. L'introduction des dates de temps et de lieu est classique. Elle est représentée d'une part par *data*, d'autre part par *actum*. La date de temps ne semble pas déroger à l'ordonnancement habituel, constitué du jour et du mois, de l'année impériale du souverain et de l'indiction. Ainsi, le diplôme a été délivré le 22 juin 823 à Francfort. Louis le Pieux semble être à Francfort depuis la fin de l'année 822. Il y tint une assemblée qui regroupait notamment des envoyés venus des peuples slaves²⁵⁰. Par ailleurs, Charles le Chauve est né à Francfort peu de jours avant l'établissement du diplôme en faveur de Lorsch, le 13 juin 823²⁵¹. Rappelons enfin que Francfort est l'un des lieux où Louis le Pieux a délivré le plus de diplôme, derrière Aix-la-Chapelle, mais au même niveau qu'Ingelheim²⁵².

L'examen des caractères internes du diplôme commence par le protocole initial. Celui-ci (l. 1-2) est constitué d'une invocation se rapportant à dieu et au Christ, ainsi que d'une suscription comportant une formule de dévotion marquée par l'expression de la providence divine²⁵³. Ce protocole, caractéristique de la chancellerie ludovicienne, n'est jamais réutilisé chez les autres diplômes carolingiens destinés à Lorsch. Aucune adresse ne figure dans ce protocole, ce qui est

²⁴⁹ « *Data X kalendas Iulias, anno X imperii domni Hludouuici piissimi augusti, indictione prima ; actum Franchonofurt palatio, in dei nomine feliciter amen.* » MGH D LdF 224/CL 22

²⁵⁰ RI I n. 766a

²⁵¹ RI I n. 773a

²⁵² SCHNEIDER Jens, « Places of Power in the Realm of Louis the Pious », dans Martin GRAVEL et Sören KASCHKE (dir.), *Politische Kultur und Textproduktion unter Ludwig dem Frommen. Culture politique et production littéraire sous Louis le Pieux*, Ostfildern, 2019, p. 96-97.

²⁵³ « *Hludouuicus divina ordinante providentia imperator augustus.* » MGH D LdF 224/CL 22

une généralité presque totale pour tous les diplômes délivrés à Lorsch, qu'ils soient d'origine carolingienne ou ottonienne-salienne.

Ce diplôme comporte un préambule (l. 3-5), plutôt court, d'une phrase, visant à exprimer le bien-fondé de la largesse royale envers les établissements religieux et l'avantage qu'il en retire pour sa vie et son salut après la mort²⁵⁴. Comme ce diplôme, une majorité de diplômes carolingiens pour Lorsch contiennent un préambule. Ils partagent aussi son caractère court car ils ne dépassent rarement plus d'une phrase. Par ailleurs, le préambule de ce présent diplôme a été réutilisé en grande partie par un autre diplôme de Louis le Germanique destiné à Lorsch en 834²⁵⁵.

La notification (l. 6-7) s'adresse à l'ensemble des fidèles, présents et futurs²⁵⁶. Là encore, cela ne déroge pas réellement à l'habitude constatée chez les autres diplômes carolingiens, qui, malgré quelques exceptions, s'adressent en très grande majorité aux fidèles.

Cette notification sert à introduire l'exposé (l. 7-14), dont le but est de présenter la situation : Adalung, l'abbé de Lorsch, s'est présenté devant Louis le Pieux pour lui demander que soit concédé à son monastère le tiers du manse où une église a été fondée en l'honneur de saint Nazaire. Le comte Warin l'a acquis pour le fisc royal, avant que le comte Widegowo l'obtienne sous la forme d'un bénéfice royal²⁵⁷. Même si les exposés sont en général plus présents qu'absents chez les diplômes carolingiens, sa présence dans ce cas particulier est assez originale. En effet, ce diplôme est une donation, or, les donations carolingiennes en contiennent en principe peu. Au contraire, on retrouve ce genre d'exposé dans les diplômes qui accordent ou confirment la protection royale, l'immunité et la libre élection abbatiale au monastère de Lorsch.

Le dispositif (l. 14-24) s'ouvre par l'acquiescement de Louis le Pieux à cette demande. L'acquiescement a l'intérêt de localiser les biens dont il est question, ce que ne faisait pas l'exposé : le tiers du manse se situe dans la *uilla* de Siggenheim, située sur le Neckar et dans le comté de Lobdengau²⁵⁸. Après l'acquiescement vient l'expression de la décision prise par le souverain²⁵⁹.

²⁵⁴ « *Si liberalitatis nostre munere [...] profuturum liquido credimus* » MGH D LdF 224/CL 22

²⁵⁵ MGH D LdD 14/CL 25

²⁵⁶ « *Idcirco notum sit omnium fidelium nostrorum tam presentium quam et futurorum sollertie* » MGH D LdF 224/CL 22.

²⁵⁷ « *quia postulavit nobis vir venerabilis Adalungus [...] in nostra elemosina eidem monasterio concederemus.* » MGH D LdF 224/CL 22

²⁵⁸ « *Cuius precibus pro mercedis nostre augmento [...] in villa nuncupante Siggenheim super fluvium Necchar.* » MGH D LdF 224/CL 22.

²⁵⁹ « *Quapropter volumus atque iubemus, ut [...] libero in omnibus perfruantur arbitrio faciendi.* » MGH D LdF 224/CL 22.

Le dispositif est suivi d'une corroboration (l. 24-26)²⁶⁰. Cette corroboration est formée d'une première formule visant à renforcer l'acte. Cette formule est présente dans tous les diplômes du corpus en question, mais elle diverge beaucoup entre les différents diplômes. La deuxième formule de la corroboration est en fait l'annonce de la validation du diplôme. Elle se manifeste par les expressions *manu*, qui désigne le monogramme royal, et *anuli nostri impressione*, qui fait référence au sceau du souverain. Ces deux expressions se retrouvent dans presque la totalité des diplômes du corpus.

La validation de ce diplôme se compose de la souscription du souverain, dans lequel a été figuré le monogramme royal²⁶¹. Cette souscription est accompagnée par la recognition de la chancellerie royale, dans laquelle on retrouve le diacre en tant que notaire et l'abbé en tant qu'archichancelier²⁶². Comme il s'agit d'une copie, le sceau n'a pas été représenté. La validation présentée est donc plutôt conforme à celle des diplômes carolingiens. En effet, ceux-ci comportent toujours la souscription du souverain avec son monogramme royal. La recognition de la chancellerie est absente de façon exceptionnelle, bien qu'elle soit le plus souvent incomplète.

Quelques indications d'ordre historiques sont nécessaires pour mieux comprendre ce diplôme. Cette affaire, qui est finalement le passage d'un bien détenu en bénéfice par un comte à un bien attribué à la propriété du monastère de Lorsch, tourne autour du comte Warin et de son fils le comte Widegowo. Ceux-ci étaient des personnages influents de l'aristocratie franque dans le monde du Rhin moyen, dont les apparitions dans les sources datent de 763 à 795 pour le premier, et de 820 à 823 pour le second²⁶³. On peut penser que l'objet de la motivation de l'abbé Adalung à demander cette transaction auprès de Louis le Pieux était le caractère spirituel et sacré de la parcelle d'un manse dans lequel était située une église fondée en l'honneur de saint Nazaire, le saint patron du monastère de Lorsch depuis 765. Rien ne semble indiquer qui est le fondateur de cette église. Néanmoins, le lieu où cette église a été fondée, la *uilla* de Seckenheim, c'est-à-dire à environ vingt-et-un kilomètres au sud de Lorsch, indique l'importance prise par saint Nazaire dans le Rhin moyen, comme ce lieu de culte en son honneur s'est implanté dans un autre lieu que le monastère de Lorsch. Il fournit aussi la preuve que Lorsch, en tant que

²⁶⁰ « Et ut hec auctoritas firmior [...], manu propria subter firmavimus et anuli nostri impressione signari iussimus » MGH D LdF 224/CL 22.

²⁶¹ « *Signum (M.) Hludouici serenissimi imperatoris* » MGH D LdF 224/CL 22.

²⁶² « *Simeon diaconus ad vicem Fridugisi abbatis recognovi* » MGH D LdF 224/CL 22.

²⁶³ GOCKEL Michael, *Karolingische Königshöfe am Mittelrhein*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 31 », 1970, p. 302-303.

centre évident du culte envers saint Nazaire, cherchait à maintenir son implantation et son influence dans le Rhin moyen en ayant recours au pouvoir royal.

Transcription du diplôme d’Otton Ier (MGH D O I. 177/CL 71, p. 15v)

(1) In nomine sancte et individue trinitatis. Otto dei gratia rex. Notum esse (2) volumus omnibus fidelibus nostris presentibus scilicet et futuris, quod nos pie et (3) salubriter de statu regni nostri tractando ob interventum dilecte conjugis (4) nostre Adelheide venerabili sancte Laureshamensis ecclesie abbati Gerbodoni (5) ad utilitatem fratrum ibidem deo deservientium in quadam eiusdem cenobii vil-(6)-la que Basinesheim dicitur, publicas mercationes fieri concessimus. (7) Et ut hoc munificentie nostre munus eidem abbati suisque successoribus (8) stabile et inconcussum permaneat nec ab aliquo per succedentia tempora (9) valeat infirmari, hoc presens preceptum conscribi et anuli nostri impres-(10)-sione signari iussimus et manu propria subtus firmavimus. (sur la marge) Signum domni Ottonis (M.) serenissimi regis. (11) Liutolfus ad-(12)-vicem Willehelmi archicapellani recognovi. Data III. non. martii (13) anno [incarnationis domini nostri Iesu Christi DCCCCLVI, indictione XIII, regnante pio rege Ottone anno XXI ;] actum in Franconofurt ; feliciter amen.

Pour les diplômes ottoniens-saliens, un diplôme délivré par Otton Ier a été choisi²⁶⁴. Ce diplôme accorde des droits de marché public au monastère de Lorsch dans la *uilla* de Bensheim, qui appartient au monastère de Lorsch.

La datation de ce diplôme pose quelques problèmes. En effet, en observant particulièrement l’eschatocole de ce diplôme (l. 12-13) dans le manuscrit même du *Codex Lauresmanensis*, il apparaît que celui-ci est incomplet²⁶⁵. Hormis le jour du mois, la date de temps ne contient pas le millésime, l’indiction et l’année de règne. En fait, pour tous ces éléments, le chroniqueur se réfère à un diplôme d’Otton Ier qu’il a précédemment copié dans le manuscrit et qui date de la même année²⁶⁶. En revanche, la date de lieu et l’appréciation ne contiennent aucune irrégularité. Ce diplôme d’Otton Ier a donc été délivré le 5 mars 956 à Francfort. Depuis le début du mois de février, Otton Ier est dans la région du Rhin moyen. Le 2 février, Otton séjournait dans le palais de Francfort, journée pendant laquelle il a reçu un envoyé du calife omeyyade de Cordoue Abd al-Rahman III, l’évêque Recemund d’Elvira/Grenade²⁶⁷. Avant le 5 mars où il se

²⁶⁴ MGH D O I. 177/CL 71.

²⁶⁵ « Data III. non. martii anno quo supra ; actum in Franconofurt ; feliciter, amen. » Verso du folio 15 du *Codex Laureshamensis*.

²⁶⁶ « Data II. kal. mar. anno incarnationis domini nostri Iesu Christi DCCCCLVI, indictione XIII, regnante pio rege Ottone anno XXI ; actum Lauresham ; feliciter amen » MGH D O I. 176/CL 70.

²⁶⁷ R II, 1 n. 241a.

trouve à Francfort, Otton s'est déplacé à Lorsch, comme l'indique le diplôme qu'il a émis là-bas le 29 février et que nous venons d'observer²⁶⁸.

Comme pour le diplôme de Louis le Pieux, ce diplôme d'Otton Ier comporte un protocole initial (l. 1) composé d'une invocation, d'une titulature, mais sans adresse²⁶⁹. La présence d'une invocation trinitaire et l'absence d'adresse sont communes à tous les diplômes ottoniens-saliens. La titulature est très simple et reprend celle de son précédent diplôme²⁷⁰. Elle se démarque quelque peu de la très grande majorité des titulatures utilisée dans les protocoles ottoniens-saliens parmi le corpus de Lorsch, qui se présente ainsi : « Nom + *divina favente clementia rex* ».

Comme la quasi-totalité des diplômes d'Otton Ier concédés en faveur de Lorsch, ce diplôme ne comporte pas de préambule²⁷¹. Cependant, l'absence de préambule concerne aussi une bonne partie des diplômes ottoniens, tandis que les diplômes saliens en contiennent presque tous²⁷². La taille des préambules existants pour cette période est relativement brève, ne dépassant pas une phrase. Chez les Saliens, on remarque notamment un important phénomène de réutilisation des préambules, car la plupart de ces diplômes sont des confirmations et reprennent les modèles des diplômes confirmés.

Après le protocole initial intervient une notification (l. 1-2). Celle-ci s'adresse à tous les fidèles²⁷³. Comme pour les diplômes carolingiens, les notifications des diplômes ottoniens-saliens s'adressent en grande majorité aux fidèles, à tel point que l'on peut dire qu'il s'agit d'un phénomène global.

Le diplôme n'inclut pas d'exposé car il commence directement par le dispositif (l. 2-6). Cette absence d'exposé s'explique par deux raisons liées entre elles. En effet, les exposés se retrouvent le plus souvent dans des diplômes qui s'occupent des questions institutionnelles, et non dans ceux qui retranscrivent l'accord de donations, ou de droits économiques comme c'est le cas de ce diplôme et de nombreux autres diplômes ottoniens-saliens. Le dispositif dévoile la décision prise par le souverain en une longue phrase, qui prend le soin d'indiquer l'intervention

²⁶⁸ R II, 1 n. 242.

²⁶⁹ « *In nomine sancte et individue trinitatis. Otto dei gratia rex.* » MGH D O I. 177/CL 71.

²⁷⁰ MGH D O I. 176. D'autres diplômes d'Otton Ier, qui datent d'après son couronnement impérial du 2 février 962, renforce cette titulature de titres empruntés à Charlemagne : « *Otto dei gratia rex Francorum et Langobardorum ac patritius Romanorum* » MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 425/CL 78.

²⁷¹ Seul le premier diplôme d'Otton Ier, une confirmation du cadre institutionnel de Lorsch, contient un préambule (MGH D O I. 34/CL 66).

²⁷² Parmi les Saliens, seul un diplôme d'Henri IV ne dispose pas de préambule (MGH D H IV. 145/CL 130).

²⁷³ « *Notum esse volumus omnibus fidelibus nostris presentibus scilicet et futuris* » MGH D O I. 177/CL 71

de l'impératrice Adélaïde²⁷⁴. Cette indication d'intervention apparaît bien souvent dans ce genre de diplôme.

La corroboration (l. 7-10) de ce diplôme est plutôt semblable à celle qui a été aperçue dans le diplôme de Louis le Pieux. Elle est en effet formée d'abord d'une phrase corroborative dont le but est de renforcer l'acte, puis de l'annonce de validation, là encore distinguée entre *manu* et *anuli nostri impressione*, soit le monogramme et le sceau royal²⁷⁵.

Les signes de validation (l. 11-12) se constituent de la suscription du souverain ainsi que de la recognition de la chancellerie²⁷⁶. Hormis dans un diplôme d'Otton II dans lequel manque la suscription, les signes de validation apparaissent toujours sous cette forme et de façon complète dans les diplômes ottoniens-saliens, et ils ne forment donc pas une différence avec les signes de validation des diplômes carolingiens.

A propos du contenu de ce diplôme, cette décision d'Otton Ier constitue le premier accord d'un marché au monastère de Lorsch. Il est important de préciser que le diplôme évoque le lieu où se situe le marché comme appartenant au monastère de Lorsch, en utilisant un génitif²⁷⁷. En fait, le lieu en question, Bensheim, se situe à une très grande proximité de Lorsch, puisqu'il se trouve à environ cinq kilomètres au nord-ouest du monastère. Cette proximité est renforcée par le grand nombre de donations qu'a reçu Lorsch au cours du VIIIe et du IXe siècle : si l'on en croit le cartulaire du *Codex Laurehamensis*, Lorsch a reçu 38 donations de 765 à 850²⁷⁸. C'est donc dans un lieu proche de Lorsch et déjà richement possédé par le monastère qu'Otton Ier décide d'accorder ce droit de marché en la faveur de Lorsch. Finalement, c'est un moyen de renforcer le pouvoir économique et l'emprise du monastère là où le monastère devait déjà jouer un rôle important.

Après avoir présenté ces deux diplômes, l'analyse diplomatique peut être réalisée pour l'ensemble du corpus. Le protocole initial apparaît dans tous les diplômes du corpus. L'invocation est présente dans tous les diplômes, hormis les six premiers diplômes de Charlemagne²⁷⁹. Elle se présente en grande majorité sous la forme de « *In nomine sancte et*

²⁷⁴ « *quod nos pie et salubriter de statu regni [...], publicas mercationes fieri concessimus* » MGH D O I. 177/CL 71

²⁷⁵ « *Et ut munificentie nostre munus [...] et anuli nostri impressione signari iussimus et manu propria subtus firmavimus.* » MGH D O I. 177/CL 71.

²⁷⁶ « *Signum domni Ottonis (M.) serenissimi regis. (11) Liutolfus ad-(12)-vicem Willehelmi archicapellani recognovi.* » MGH D O I. 177/CL 71.

²⁷⁷ « *in quadam eiusdem cenobii villa que Basinesheim dicitur* » MGH D O I. 177/CL 71.

²⁷⁸ Dans le cartulaire, le premier de ces actes est le CL 232, et le dernier est le CL 262.

²⁷⁹ Ces diplômes de Charlemagne sont MGH D Karol I. 67/CL 5 ; MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 73/CL 6 ; MGH D Karol I. 82/CL 7 ; MGH D Karol I. 114/CL 8 ; MGH D Karol I. 151/CL 9.

individue trinitatis ». Cependant, les diplômes de Louis le Pieux et de Lothaire II disposent chacun d'une invocation spécifique²⁸⁰. La suscription est présente dans tous les diplômes mais est extrêmement changeante. Malgré tout, la forme la plus commune est la suivante : « Nom + *divina favente gratia/clementia rex* ». Elle se retrouve en tout trente fois²⁸¹. La plupart des autres formules de suscription ne se sont utilisées que quelques fois, voire une ou deux fois. L'adresse, quant à elle, est absente de presque tous les diplômes, hormis les trois premiers diplômes de Charlemagne²⁸².

Les préambules sont présents dans la moitié des diplômes environ, et on constate qu'ils sont plus présents chez les Carolingiens que chez les autres²⁸³. La très grande majorité de ces préambules sont courts et ne forment pas plus d'une ou de deux phrases. Deux préambules cependant, qui se ressemblent malgré quelques différences minimales, sont bien plus longs que la moyenne²⁸⁴. En outre, certains préambules peuvent se retrouver dans plusieurs diplômes sans subir de modification. Trois diplômes d'Henri IV présentent en effet le même préambule²⁸⁵. Deux diplômes de deux souverains carolingiens différents, Louis le Pieux et Louis le Germanique, comportent aussi un même préambule²⁸⁶. Le même cas existe pour deux diplômes

²⁸⁰ Pour les diplômes de Louis le Pieux, l'invocation est connue sous la forme de « In nomine domini et salvatoris nostri Iesu Christi » (MGH D LdF 57/CL 17 ; MGH D LdF 58/CL 18 ; MGH D LdF 50/CL 19 ; MGH D LdF 224/CL 22). Elle se rencontre de la façon suivante pour les diplômes de Lothaire II : « In nomine omnipotentis dei et salvatoris nostri Iesu Christi » (MGH D Lo II. 2/CL 23 ; MGH D Lo II. 14/CL 24).

²⁸¹ Dix-sept diplômes proposent cette formule avec le terme *clementia* (MGH D Ko I. 25/CL 63 ; MGH D Ko I. 32/CL 64 ; MGH D O I. 34 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D O III. 31/CL 82 ; MGH D O III. 166/CL 84 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H II. 119/CL 90 ; MGH D H II. 187/CL 91 ; MGH D H II. 244/CL 92 ; MGH D H II. 272/CL 94 ; MGH D Ko II. 8/CL 96 ; MGH D H III. 166/CL 121 ; MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128 ; MGH D H IV. 197/CL 129 ; MGH D H IV. 145/CL 130), et treize avec le terme *gratia* (MGH D LdD 14/CL 25 ; MGH D LdD 19/CL 26 ; MGH D LdD 47/CL 29 ; MGH D LdD 63/CL 30 ; MGH D LdD 89/CL 31 ; MGH D LdD 117/CL 36 ; MGH D LdD 126/CL 37 ; MGH D LdD 156/CL 38 ; MGH D LdJ 2/CL 39 ; MGH D LdJ 24/CL 42 ; MGH D Arn 23/CL 46 ; MGH D Arn 30/CL 47 ; MGH D Arn 70/CL 50).

²⁸² MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 67/CL 5 ; MGH D Karol I. 73/CL 6.

²⁸³ Vingt-et un diplômes carolingiens contiennent un préambule (MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 67/CL 5 ; MGH D Karol I. 73/CL 6 ; MGH D Karol I. 82/CL 7 ; MGH D Karol I. 114/CL 8 ; MGH D LdF 57/CL 17 ; MGH D LdF 58/CL 17 ; MGH D LdF 50/CL 19 ; MGH D LdF 224/CL 22 ; MGH D Lo II. 2/CL 23 ; MGH D Lo II. 14/CL 24 ; MGH D LdD 14/CL 25 ; MGH D LdD 19/CL 26 ; MGH D LdD 47/CL 29 ; MGH D LdD 63/CL 30 ; MGH D LdD 117/CL 36 ; MGH D LdD 126/CL 37 ; MGH D Ka III. 103/CL 45 ; MGH D Arn. 23/CL 46 ; MGH D Arn. 70/CL 50 ; MGH D Arn. 150/CL 52) contre douze pour les Ottoniens-Saliens (MGH D Ko I. 18/CL 61 ; MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H II. 244/CL 92 ; MGH D H II. 272/CL 94 ; MGH D Ko II. 8/CL 96 ; MGH D H III. 166/CL 121 ; MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128 ; MGH D H IV. 197/CL 129 ; MGH D Ko III. 167/CL 150).

²⁸⁴ Ces deux préambules se trouvent dans un diplôme de Louis le Pieux (CL19) et de Louis le Germanique (CL26). Les diplômes ont en commun d'être deux donations faites à des laïcs.

²⁸⁵ « *Si erga loca divinis cultibus mancipata propter amorem dei eis que in eisdem locis sibi famulantibus beneficia oportuna largimur, premium nobis apud deum eterne remunerationis rependi non diffidimus.* » (MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128 ; MGH D H IV. 197/CL 129).

²⁸⁶ « *Si liberationis nostre munere de beneficiis a deo nobis collatis locis deo dicatis aliquid conferimus, id nobis et ad mortalem vitam feliciter transigendam et ad eternam perpetualiter obtinendam profuturum liquido credimus.* » (MGH D LdF 224/CL 22 ; MGH D LdD 14/CL 25)

dont le deuxième est en fait une confirmation à la lettre du premier²⁸⁷. Enfin, quatre diplômes s'espaçant entre plusieurs souverains et plusieurs dynasties, c'est-à-dire entre Louis le Pieux, Louis le Germanique, Conrad Ier et Otton III (983-1002), possèdent le même préambule²⁸⁸.

A propos des exposés, ceux-ci sont en général plus absents que présents dans ce corpus. Si la proportion est plutôt égale chez les Carolingiens, ce n'est pas le cas chez les Ottoniens-Saliens dont un grand nombre de diplômes ne comporte pas d'exposé. Malgré tout, la présence ou l'absence d'un exposé semble plutôt s'expliquer par le type de diplôme dans lequel il figure. En effet, toute dynastie confondue, les diplômes réglant des questions d'ordre institutionnelle comportent plus d'exposés que les donations, les échanges ou les accords de droit économique, dans lesquels les exposés sont très généralement absents²⁸⁹.

Les signes de validation se rapportent en grande majorité à la transcription de la souscription royale et de celle de la chancellerie. A propos de la souscription royale, la main A a fait l'effort de copier la souscription royale et les monogrammes royaux en rouge, afin que l'on perçoive très facilement cet élément de confirmation du diplôme. Si ces signes de validation apparaissent dans la plupart des diplômes, rapportons cependant que le diplôme d'Otton II ne comporte pas la souscription du souverain accompagnée du monogramme royal²⁹⁰.

Enfin, seule une liste de témoins a été recopiée dans tout le corpus de diplômes : il s'agit du diplôme de Conrad III sur l'échange opéré entre le souverain et le monastère²⁹¹. Cette entreprise de la main A s'explique très probablement par l'importance de ce diplôme, qui sert à prouver la fin de l'obligation pour le monastère à effectuer le don annuel au souverain. De même, le peu d'ancienneté qui sépare sa date, en janvier 1147, et celle de la composition de la chronique a pu pousser la main A à retranscrire cette liste de témoins. Néanmoins, savoir si cette liste de témoin peut servir à défendre le monastère de Lorsch et à justifier ses droits en cas de conflit reste difficile à saisir car la plupart de ces témoins semblent être morts au moment de la

²⁸⁷ « *Si iura nobis regali potentia collata ecclesiis dei benivola devotione concedimus, nobis hoc maxime ad statum regni et ad remedium anime nostre profuturum confidimus* » (MGH D Ko II. 8/CL 96 ; MGH D H III. 166/CL 121)

²⁸⁹ Les exposés sont présents dans douze diplômes d'immunité et de protection royale (MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 67/CL 5 ; MGH D LdF 57/CL 17 ; MGH D LdD 63/CL 30 ; MGH D Ka III. 70/CL 44 ; MGH D Arn 23/CL 46 ; MGH D Arn 150/CL 52 ; MGH D Ko I. 23/CL 62 ; MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D H II 19/CL 89 MGH D H IV. 190/CL 126), mais dans seulement huit donations (MGH D LdF 224/CL 22 ; MGH D MGH D Lo II. 2/CL 23 ; MGH D Lo II. 14/CL 24 ; MGH D LdD 126/CL 37 ; MGH D LdK 4/CL 55 ; MGH D Ko I. 25/CL 63 ; MGH D Ko III. 167/CL 150) et quatre privilèges accordant des droits économiques au monastère (MGH D LdF 58/CL 18 ; MGH D LdD 47/CL 29 ; MGH D LdD 89/CL 31 ; MGH D H II. 244/CL 92).

²⁹⁰ MGH D O II. 38/CL 79. L'éditeur des MGH a fait l'hypothèse que la main A n'avait peut-être plus le diplôme original à sa disposition pour retranscrire la souscription royale, sachant que ce diplôme reprend à la lettre le contenu d'un précédent diplôme délivré par Otton Ier (MGH D O I. 425/CL 78).

²⁹¹ MGH D Ko III. 167/CL 150.

composition de la chronique²⁹². En fait, la transcription des témoins de ce diplôme semble se rapporter à une entreprise plus générale et plus soignée de copier les listes des témoins pour les documents qui datent de la seconde moitié du XIIe siècle²⁹³. Cette entreprise semble pour le coup clairement manifester l'envie de conserver la trace des témoins pour des affaires qui étaient assez proches de l'époque de rédaction de la chronique.

Enfin, les eschatocoles présentent une régularité tant dans la présence, puisque seulement deux diplômes de Charlemagne n'en comportent pas²⁹⁴, que dans la forme, où l'on trouve la plupart du temps la structure habituelle « Date de temps + date de lieu + appréciation ». Néanmoins, certains diplômes, c'est-à-dire en majorité des diplômes en provenance des souverains ottoniens, ne comportent pas d'appréciation²⁹⁵.

Conclusion de la partie I

Le *Codex Laureshamensis* apparaît à une époque où le monastère de Lorsch semblait être dans le besoin de réaliser un manuscrit qui contiendrait la copie d'une grande partie des documents qu'il avait reçus au cours de son histoire. En observant les différentes informations livrées par le monastère dans cette source, Lorsch connaissait des difficultés économiques causées par l'accaparement de biens appartenant au monastère de Lorsch par une série d'acteurs associés de près ou de loin à Lorsch, mais aussi par la gestion de certains abbés au désavantage du monastère. En outre, la stabilité du monastère de Lorsch semblait perturbée par des liens beaucoup moins étroits avec le pouvoir royal. Défendre le monastère de Lorsch passait par des manœuvres qu'illustrent certains abbés de Lorsch au cours de la seconde moitié du XIIe siècle. Les abbés Henri et Sigehard se tournent en effet vers le pape pour renforcer leur statut en

²⁹² Si on reprend les dates indiquées par Glöckner, la chronique a été réalisée entre 1170 et 1175. Comme ce diplôme est plutôt situé à la fin de la chronique, il est possible qu'il ait été copié vers 1175 ou un peu avant. Sauf erreur, il semblerait que la plupart des évêques et des abbés qui apparaissent comme témoins étaient morts au moment de la composition de la chronique : Henri, archevêque de Mayence (mort en 1153) ; Anselm, évêque de Havelberg (mort en 1158) ; Adolf, abbé de Fulda (mort en 1148) ; Henri, abbé de Hersfeld (mort en 1155) ; Wibald, abbé de Corvey (mort en 1158). Les témoins nobles, dont certains sont difficiles à identifier ou à connaître la date de leur mort, semblent être dans la même situation : Hermann, comte palatin du Rhin (mort en 1156) ; Louis, landgraf de Thuringe (mort en 1172) ; Gottfried et Poppon, comtes de Ziegenhain (morts en 1168 et ?) ; Henri, comte ? ; Sigebodo de Stöben (?) ; Lambert et Ernst, comtes de Tonna-Gleichen (morts en 1149 et en 1151) ; Wolfram, comte de Wertheim ? (mort en 1157 ?) ; Marquard, comte de Grumbach (mort en 1171) ; Poppon et Berthold, comtes de Henneberg (mort en 1156 et en 1159) ; Conrad Sporo (?).

²⁹³ La copie plus régulière des listes de témoin semble apparaître au moment où la chronique se consacre à l'abbatit de Diemo, c'est-à-dire lors de la première moitié du XIIe siècle ; elle se poursuit, sauf oubli ou erreur, jusqu'à l'abbatit de Sigehard (CL 143 ; CL 146 ; CL 150 ; CL 153 ; CL 154 ; CL 158 ; CL 160 ; CL 161 ; CL 162 ; CL 163 ; CL 164).

²⁹⁴ MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 151/CL 9.

²⁹⁵ MGH D Karol I. 73/CL 6 ; MGH D O I. 95/CL 67 ; MGH D O I. 166/CL 69 ; MGH D O III. 372/CL 87 ; MGH D O III. 371/CL 88 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D Ko II. 8/CL 96.

obtenant des insignes comme la mitre ou l'anneau de berger. Mais le *Codex Laureshamensis* constituait aussi un instrument créé par le monastère de Lorsch pour revendiquer une forte stature en manifestant son histoire et son patrimoine. Ces indications permettent de faire l'hypothèse que le monastère de Lorsch semblait être plongé dans une ambiance réformatrice afin de répondre aux problèmes qu'il rencontrait alors.

L'un des aspects centraux de la confection de ce manuscrit semble être la transcription desdits documents au sein de deux parties pourtant différentes, la chronique et le cartulaire. C'est ce qui s'accorde en tout cas à la perception des différentes mains qui ont participé à réaliser ce manuscrit. De même, l'organisation générale du *Codex Laureshamensis* apparaît comme un moyen de hiérarchiser les documents conservés, en copiant d'abord des documents importants délivrés par les acteurs les plus prestigieux et les plus puissants, et ensuite des documents moins riches qui proviennent d'un ensemble d'individus plus secondaires. La copie de ces documents fournissait la preuve que le monastère de Lorsch avait connu une existence glorieuse et servait aussi à rappeler ceux qui ont participé à développer cette condition du monastère. Les valeurs gestionnaires de cette source paraissent aussi évidentes et sont renforcées par la façon dont les moines de Lorsch ont cherché à l'organiser et à manifester à travers l'usage des couleurs et des rubriques-titres les informations qui les intéressaient de prime abord.

Ce manuscrit sert aussi à reconstituer l'histoire de Lorsch par la composition de cette chronique. Cette histoire de Lorsch se présente comme l'étroite imbrication des faits des abbés et des souverains. Si la présentation des règnes des souverains reste en général assez pauvre et même assez conventionnelle, faire l'histoire du pouvoir royal dans une chronique centrée sur les abbés d'une communauté monastique semble exprimer que Lorsch est indissociable du pouvoir royal du fait de la conscience qu'ont les moines du statut royal de leur monastère. En outre, le chroniqueur a fait preuve d'une certaine souplesse dans la façon de disposer et d'organiser son récit. Il se définit plutôt comme un récit hybride, qui ne répond pas vraiment à un genre narratif strict, et dans un ordre chronologique dont l'emplacement des documents copiés fait apparaître une trame générale respectée malgré un nombre plutôt important d'entraves et de détours.

II. La conception du pouvoir royal à travers ses rapports avec Lorsch, un monastère royal

Comme nous l'avons présenté, c'est par la résolution de l'affaire qui a éclaté entre l'abbé Gundeland et le fils du comte Cancor, Heimerich, que le monastère de Lorsch est devenu un monastère royal. Le point central de cette affaire est évidemment le jugement prononcé par Charlemagne en faveur de l'abbé de Lorsch à la suite de la présentation de documents prouvant la transmission du monastère à Chrodegang de Metz par les fondateurs²⁹⁶. Dans son développement sur cette affaire, Régine le Jan a montré que la présentation livrée par la chronique de Lorsch de cette affaire participait à une reconstruction de l'histoire du monastère cachant en réalité l'habileté du souverain à se rendre maître de Lorsch en dépit des Rupertiens²⁹⁷. Outre sa fonction précise dans le cadre de la chronique, cette affaire permettait aussi de représenter Charlemagne en tant que roi de justice impliqué à protéger un monastère contre des laïcs. Cela participe effectivement au développement d'une certaine conception du pouvoir royal développée par la chronique et appliquée à la figure très valorisée de Charlemagne.

En effet, le statut du monastère de Lorsch comme un monastère royal implique l'existence de relations directes entre le pouvoir royal et le monastère, dans lesquelles les souverains appliquent une politique à l'avantage du monastère en attendant en retour des services de ce dernier. Les sources peuvent le plus souvent associer cette politique royale à des valeurs qui traduisent une certaine réflexion sur le pouvoir royal et sur ses rapports avec son monastère. De fait, ces rapports peuvent transcrire un contrôle et une influence importante de la part des souverains sur de nombreux domaines associés au monastère, à son organisation, à sa direction ou encore à son patrimoine. C'est par l'étude de la façon dont le pouvoir royal interagit avec le monastère de Lorsch dans ces domaines à travers les diplômes et les différentes notices de la chronique que cette conception du pouvoir royal peut être mieux perçue. La protection et la politique abbatiale menées par les souverains, mais aussi l'existence et l'état d'une mémoire

²⁹⁶ MGH D Karol I. 65/CL 3.

²⁹⁷ LE JAN Régine, « Justice royale et pratiques sociales dans le royaume franc au IXe siècle », *op. cit.*, p. 168-169. En tout cas, il est clair que les éléments qui entourent le jugement de Charlemagne se reflètent dans les notices historiques du début de la chronique. La main A a en effet pris le soin d'insister, dans la toute première phrase du début du récit et par l'utilisation du verbe *tradiderunt* en tant que verbe principal, non pas sur la fondation du monastère, mais sur la transmission du monastère à Chrodegang effectuée par les fondateurs (CL c1). De même, on n'est nullement surpris que la notice consacrée à présenter la direction de Chrodegang fasse mention de la transmission du monastère à Gundeland par son frère (CL c3). Finalement, tout le récit de cette histoire des débuts de Lorsch est une manière de s'accorder à la résolution judiciaire de cette affaire.

royale à Lorsch, apparaissent comme des perspectives idoines pour réfléchir à cette représentation du pouvoir.

II. A. Le monastère de Lorsch dans le giron du pouvoir royal

En entrant sous l'autorité du pouvoir royal, l'un des buts du monastère de Lorsch était de se mettre sous la protection que le souverain assurait en faveur de l'Eglise et de ses monastères. En effet, les souverains du haut Moyen Âge, surtout ceux en provenance des dynasties carolingiennes et ottoniennes, mais encore Conrad II et Henri III sous les Saliens, étaient considérés par les réflexions et les représentations du pouvoir comme les chefs de la société chrétienne. Comme ce statut au sein de la société leur permettait de contrôler l'Eglise, il les obligeait en contrepartie à se soucier de sa préservation en les défendant²⁹⁸. Malgré tout, cette prétention à placer l'Eglise sous l'autorité royale a été contestée par les papes à partir de la seconde moitié du XIe siècle, au moment de la réforme grégorienne.

La protection constitue l'une des pratiques royales observables dans la chronique de Lorsch. Elle a en effet été promulguée par les souverains eux-mêmes dans des diplômes qui visaient à préciser le cadre de cette protection et à renforcer les liens entre le monastère de Lorsch et le pouvoir royal. Le but du monastère de Lorsch était en effet d'obtenir une protection royale suffisamment large pour qu'elle s'étende à toutes les composantes du monastère, c'est-à-dire à sa communauté mais aussi à son territoire. De même, la protection royale servait à défendre le monastère face à des individus que la chronique de Lorsch présente le plus souvent comme des ennemis, et dont l'origine et le statut doivent être observés. Enfin, la protection royale prend sa place dans les réflexions sur le pouvoir que le chroniqueur de Lorsch peut émettre au cours de sa chronique. L'attention doit alors être tournée vers les valeurs et les vertus que la main A prête à un exercice adéquat de la souveraineté royale. A ce sujet, la période qui se place pendant ou après la réforme grégorienne semble opportune car elle permet d'observer ce qu'il en est de la protection royale en faveur de Lorsch à une époque où la stature du pouvoir royal a changé.

- Les droits de protection royale et d'immunité et leur signification dans l'histoire de Lorsch

De Charlemagne à Henri IV, les souverains ont délivré des diplômes dans lesquels des droits étaient accordés au monastère de Lorsch. Parmi ces droits se trouvaient la protection

²⁹⁸ Présentation reprise de REUTER Timothy, « Ottonische Neuanfänge und karolingische Tradition », dans Matthias PUHLE (dir.), *Otto der Große. Magdeburg und Europa*, Mayence, 2001, vol.1, p. 184.

royale et l'immunité. La fin de la réception de ces diplômes sous Henri IV correspond à l'arrêt de l'activité diplomatique des souverains en faveur du monastère. Cet arrêt a pu engendrer une certaine nostalgie perceptible dans la chronique de Lorsch au sujet de cette période pendant laquelle le monastère bénéficiait de ces privilèges royaux. En effet, ces diplômes assurant la protection royale et l'immunité permettaient de constituer et de renouveler les rapports qui unissaient le monastère royal et le pouvoir royal. Comme l'a montré Barbara Rosenwein dans son ouvrage sur l'immunité, les diplômes adoptés à partir de l'époque carolingienne et accordant aux monastères la protection royale et l'immunité permettaient au souverain de légitimer son contrôle sur les monastères et sur leurs patrimoines fonciers²⁹⁹. La confirmation de ces diplômes étaient importantes tant pour les monastères que pour les souverains, puisque elle permettait d'afficher une certaine continuité dans les rapports et les liens qu'encadraient l'immunité et la protection royale³⁰⁰.

Comme une grande partie de ces diplômes se basent sur le formulaire de la confirmation de Louis le Pieux, seront seulement étudiés de façon précise les deux premiers diplômes de Charlemagne qui instaurent ces droits, et ladite confirmation de Louis le Pieux³⁰¹. Le but est en effet d'observer ce qu'implique l'accord de la protection royale et de l'immunité pour un monastère comme Lorsch. Les différentes mesures permettent en effet de constater l'étendue que recouvrent ces deux privilèges. Elles rendent aussi possible l'étude des droits que les souverains peuvent accorder au monastère en raison de l'immunité. De même, comme ils assurent la défense du monastère, l'intérêt est aussi de se focaliser sur les individus susceptibles d'être limités dans leur pouvoir ou confrontés par la puissance royale. Enfin, la perception de ces droits par le monastère à une époque où ils n'étaient plus confirmés permet de revenir sur le développement d'une certaine tradition du pouvoir royal et des liens qui unissaient autrefois Lorsch et celui-ci.

²⁹⁹ ROSENWEIN Barbara H., *Negotiating Space. Power, Restraint, and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Manchester, 1999. Ce propos sur cet ouvrage provient de FELLER Laurent, « Barbara H. Rosenwein, Negotiating space. Power, restraint and privileges of immunity in early medieval Europe », *Médiévales*, vol. 40, p. 176.

³⁰⁰ BÜHRER-THIERRY Geneviève et JEGOU Laurent, « Construction des pouvoirs et formation des espaces sacrés : le paradoxe de l'immunité. Autour de Negotiating Space », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série n°5, 2013, p. 5 [en ligne].

³⁰¹ Les diplômes qui confirment l'immunité et la protection royale selon le modèle établi par Louis le Pieux proviennent de Louis le Germanique (MGH D LdD 63/CL 30), Arnulf (MGH D Arn 23/CL 46), Otton III (MGH D O III. 6/CL 81), Henri II (MGH D H II. 19/CL 89) et Henri IV (MGH D H IV. 190/CL 126). Hans-Peter Wehl a bien montré que les confirmations de Charles le Chauve (MGH D Ka. 70/CL 44), Conrad Ier (MGH D Ko I. 18/CL 61; MGH D Ko I. 23/CL 62) Otton Ier (MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O I. 176/CL 70 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 425/CL 78) et Otton II (MGH D O II. 38/CL 79) ne se rapportent pas au modèle de Louis le Pieux mais à des formulaires plus autonomes, tout en confirmant les mêmes droits. A propos de l'étude de Wehl sur ces diplômes, voir WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, op. cit., p. 112-117.

Charlemagne a accordé la protection royale et l'immunité dans deux diplômes séparés. Le premier de ces diplômes se rapporte à la protection royale et aurait été délivré entre mars et mai 772 selon Karl Glöckner³⁰². Cette protection royale résulte de l'action de l'abbé Gundeland, dont le diplôme rappelle qu'il s'est présenté devant le roi afin de transmettre le monastère et le placer sous la protection et la défense royale³⁰³. Les termes utilisés dans ce diplôme permettent de définir les liens entre Charlemagne et le monastère qui résultent de cette protection royale. Le verbe *tradidit* provient effectivement du terme *traditio*, qui désigne l'action de donner un monastère au souverain³⁰⁴. *Commendavit* est lui issu du terme *commendatio* et s'apparente à l'entrée dans la dépendance et la protection d'un souverain par un acte solennel³⁰⁵. Semmler a bien montré l'originalité de ce diplôme : en effet, celui-ci utilise deux termes rapportés à la *traditio* et à la *commendatio*, ce qui ne correspondait pas au procédé habituel pour désigner le don d'une abbaye à un souverain³⁰⁶. Ainsi, ces deux termes confirment que l'action entreprise par l'abbé Gundeland introduit un rapport dans lequel l'abbé de Lorsch et son abbaye se placent sous la domination et la protection du souverain carolingien, par le don que cet abbé fait précisément à ce même souverain.

Cette domination du souverain est aussi exprimée par d'autres termes. En effet, tandis que le terme de *mundeburden*, en provenance de *mundiburdium*, désigne la protection privée d'un souverain, la *defensionem* se rattache à la *defensio*, c'est-à-dire à la défense de nature publique exercée par le souverain contre des individus puissants et susceptibles de nuire à l'abbaye³⁰⁷. Ces deux termes indiquent que les relations développées entre l'abbaye et Charlemagne se basent sur une logique de protection assurée par la puissance publique qu'incarne le souverain, et que l'abbaye tombe dans la dépendance de ce souverain.

Enfin, le diplôme décrit la nature de cette protection royale en faveur de Lorsch. D'une part, elle protège l'abbé et les moines de l'intervention d'individus étrangers au monastère, sûrement en référence aux craintes que Gundeland a rencontrées dans l'affaire contre Heimerich³⁰⁸.

³⁰² Glöckner se démarque de la date proposée par l'édition des MGH. Voir à ce propos, *Codex Laurehamensis*, *op. cit.*, vol. 1, p. 275.

³⁰³ « *ad nostram visus est accessisse presentiam, qui et ipsum monasterium in manu nostra tradidit, etiam et secum omnem congregationem suam in mundeburden vel defensionem nostram plenius commendavit* » MGH D Karol. I 72/CL 4.

³⁰⁴ Voir sur cette question SEMMLER Josef, « Traditio und Königschutz », *op. cit.*, p. 3.

³⁰⁵ La définition est tirée de CORDES Albrecht, « Kommendation », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1991, vol.5, p. 1278.

³⁰⁶ SEMMLER Josef, « Traditio und Königschutz », *op. cit.*, p. 5-6.

³⁰⁷ Les deux termes ont été observés par LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle: Essai d'anthropologie sociale*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale », 1995, p. 100.

³⁰⁸ « *ne quis ex adverso eum diripiendum adveniat* » ; « *nolumus, ut per aliquam occasionem ipsi monachi, [...] ullo unquam tempore exinde alienati aut aut dispersi nec ipsi nec successores eorum esse debeant* » MGH D Karol. I 72/CL 4

D'autre part, la protection encadre le monastère face à l'intervention des évêques dans les affaires de Lorsch³⁰⁹. Cette mesure peut être interprétée non seulement comme la poursuite de la politique des Rupertiens qui, au moment de la fondation du monastère, ont cherché à le détourner de la dépendance de n'importe quel évêché³¹⁰, mais aussi comme la tendance générale d'une politique carolingienne plus dure envers le contrôle des abbayes par les évêques, alors que ce phénomène était plutôt répandu à l'époque mérovingienne³¹¹.

Si le précédent diplôme de Charlemagne accordait à l'abbaye de Lorsch la protection royale, celui-ci a ensuite délivré la même année un autre diplôme qui visait à accorder au monastère l'immunité³¹².

Le souverain prend toute une série de mesures visant à limiter et à interdire l'intervention des agents du roi dans les territoires du monastère. Ces agents du roi sont désignés par plusieurs termes différents³¹³. Les périphrases qualifiant des individus comme des puissances judiciaires désignent tout bonnement les comtes, c'est-à-dire les représentants judiciaires et fiscaux du roi dans le *pagus* auquel ils ont été assignés³¹⁴. A côté des comtes se trouvent les *missi*, qui ont la tâche de parcourir les comtés du royaume afin d'observer l'application de la loi royale et de vérifier la bonne attitude des autres agents du roi, c'est-à-dire des comtes et des évêques³¹⁵.

L'observation concrète des mesures de ce diplôme laisse entrevoir une minoration des pouvoirs exercés par les agents du pouvoir royal dans les territoires du monastère de Lorsch. En effet, ces mesures privent les comtes de leur pouvoir judiciaire car ceux-ci n'ont plus le droit d'y entendre des procès. Comme l'indique le diplôme, ils ne peuvent plus y tenir un *mallus* comtal, ce qui correspond à l'assemblée convoquée et tenue par le comte pour rendre justice³¹⁶. De même, les comtes sont dépourvus de leurs prérogatives fiscales à l'intérieur des territoires, car ils n'ont plus la capacité de lever toute une série de taxes et de réquisitions³¹⁷. En outre, le pouvoir de contrainte des comtes sur les individus appartenant de près ou de loin au monastère

³⁰⁹ « *ut nullus quislibet de episcoporum personis, [...] inquietare aut constringere vel contra rationis ordinem facere presumat* » MGH D Karol. I 72/CL 4

³¹⁰ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 62-63.

³¹¹ DE JONG Mayke, « Carolingian monasticism: the power of prayer », dans Rosamond MCKITTERICK (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, vol. 2 : c.700–c.900, Cambridge, 1995, p. 623-627.

³¹² MGH D Karol. I 67/CL 5.

³¹³ « *ut neque vos neque iuniores seu successores vestri nec quislibet de iudicaria potestate accinctus* » ; « *penitus ingredi iudicaria potestas aut missi nostri discurrerent non presumant* » MGH D Karol. I 67/CL 5

³¹⁴ SAINT-BONNET François et SASSIER Yves, *Histoire des institutions avant 1789*, *op. cit.*, p. 60-62.

³¹⁵ *Ibid.*, p. 96.

³¹⁶ « *ad causas audiendam* » MGH D Karol. I 67/CL 5. Pour le *mallus* comtal, voir ELLUL Jacques, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, Paris, coll. « Quadrige », 2013, p. 65-66.

³¹⁷ « *freda undique exactandum nec fideiussores tollendum [...] nec ullas redibitiones publicas requirendum nec exactandum, quod ad partem fisci nostri exinde reddebitur* » MGH D Karol. I 67/CL 5

de Lorsch est fortement limité³¹⁸. Cette mesure est d'ailleurs assez générale, car elle concerne aussi bien les *ingenui*, c'est-à-dire les hommes libres³¹⁹, que les *accolae*, c'est-à-dire les habitants d'une seigneurie dont le statut reconnaissait les droits des tenanciers sans être investis d'une tenure héréditaire³²⁰, tandis que les *servientes* désignent les serviteurs et les agents du monastère. En outre, les territoires du monastère de Lorsch se voient protéger des droits de gîte et de l'entrée des agents royaux dans ses limites³²¹.

En supplément de ces mesures visant à interdire l'action des agents royaux dans les territoires du monastère de Lorsch, Charlemagne a accordé des droits au monastère. En effet, au nom de l'immunité, l'abbé Gundeland et ses successeurs peuvent posséder toutes les *uillae*, avec toutes les taxes et les contributions publiques concédées³²². Cette clause montre que les activités fiscales propres aux agents du roi ne disparaissent pas des territoires du monastère de Lorsch, car c'est désormais le monastère qui a la capacité d'exercer ces fonctions à son avantage. C'est une mesure qui est en soit commune aux monastères immunistes du monde carolingien³²³.

Ces deux diplômes de Charlemagne se présentent comme les premiers diplômes que des souverains ont délivré en faveur du monastère et initient de fait les rapports que Lorsch entretient avec le pouvoir royal. Ces diplômes visaient très probablement à assurer la stabilité du monastère à travers le soutien royal après les troubles que Lorsch avait rencontrés lors du conflit entre l'abbé Gundeland et Heimerich, le fils de Cancor. Leur transcription dans la chronique servait effectivement à soutenir le récit proposé sur les premières années de Lorsch, dont le but était de montrer comment le monastère est passé d'une fondation aristocratique à un monastère royal à la suite de ce conflit³²⁴.

L'empereur Louis le Pieux poursuit ce que son père avait initié en délivrant un nouveau diplôme au sujet des droits du monastère. Ce diplôme, délivré à Aix-la-Chapelle et daté du 5

³¹⁸ « *nec ad homines suos tam ad ingenuos quam ad servientes seu accolae ipsius monasterii distringendum* » MGH D Karol. I 67/CL 5

³¹⁹ Définition tirée de DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI-IXe siècles)*, Bruxelles, 2006, p. 265.

³²⁰ Définition tirée de *Ibid.*, p. 284.

³²¹ « *nec mansiones aut paratas faciendum* » ; « *penitus ingredi iudiciaria potestas aut missi nostri discurrentes* » MGH D Karol. I 67/CL 5

³²² « *nisi omnes villas suas sub emunitatis nomine cum omnibus fredis aut conjectus seu publicas redibitiones concessas, omnia, [...] tam ipse abbas quam et successores sui hoc in dei nomine valeant possidere vel dominari* » MGH D Karol. I 67/CL 5.

³²³ MORELLE Laurent, « Immunité », dans Claude GAUVARD, Alain LIBERA DE et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 706.

³²⁴ L'exposé du diplôme accordant la protection royale au monastère de Lorsch résume en effet le début de l'histoire de Lorsch. Ce résumé insiste sur la direction du monastère par Chrodegang de Metz suite à la donation de Williswinde et de Cancor, et sur la transmission que réalisa ce même Chrodegang à l'abbé Gundeland. Cette présentation de l'histoire de Lorsch est en fait conforme à la résolution du conflit telle que le retrace l'acte de justice de Charlemagne copié dans la chronique (MGH D Karol. I. 65/CL 3). Comme nous l'avons déjà vu plus haut, tout le début de la chronique semble avoir été réalisé pour correspondre à cette histoire.

mars 815, résulte de la démarche de l'abbé de Lorsch Adalung. Celui-ci s'est présenté devant l'empereur pour lui demander de confirmer la protection royale et l'immunité concédées par son père Charlemagne au monastère de Lorsch³²⁵. Comme le souverain a accepté cette demande, ce diplôme est une confirmation, c'est-à-dire le renouvellement de mesures prises dans des actes transmis antérieurement par des souverains³²⁶. La profonde originalité de ce diplôme réside dans la confirmation à la fois de la protection royale et de l'immunité dans un seul et même diplôme, alors que son père avait utilisé deux diplômes différents. En fait, ceci résulte d'une pratique que Louis le Pieux a introduite dans la chancellerie et que les historiens, parmi lesquels Josef Semmler, ont particulièrement remarquée³²⁷. Pour le monastère de Lorsch, il était sûrement important de confirmer les droits que Charlemagne avait auparavant accordés, d'une part car ce souverain était mort et que son fils venait de le succéder, et d'autre part car la date des deux diplômes initiaux paraissait lointaine en 815 : peu d'individus, si ce n'est aucun, ne devaient être capable de confirmer la légitimité du diplôme. Enfin, en reprenant les remarques vues plus haut et tirées de la présentation des analyses de Barbare Rosenwein sur l'immunité, la confirmation permettait à Louis le Pieux de réaffirmer son autorité royale et de continuer les relations qui avaient été tissées avec Lorsch par son père.

Malgré quelques changements, Louis le Pieux a confirmé à peu près les mêmes mesures que celles que son père avait accordées au sujet de la protection royale et de l'immunité. La protection royale n'apparaît plus sous le terme de *defensio* ou de *mundeburdium*, mais sous celui de *tuitio*, qui peut être considéré comme un équivalent³²⁸. En ce qui concerne l'immunité, bien que les mesures soient globalement semblables entre le diplôme de Louis le Pieux et celui de son père, certaines différences sont perceptibles à propos des agents royaux dont l'immunité entrave les habituelles fonctions. En effet, si les comtes et ses subalternes sont nommés par des périphrases, à la manière du diplôme de Charlemagne, ces personnages sont uniquement accompagnés des *fideles*³²⁹. Ceux-ci désignent des personnages importants, que l'on peut

³²⁵ « *Propter firmitatem tamen postulavit nobis predictus Adalungus abbas, ut paternum morem sequentes huiusmodi nostre immunitatis preceptum ob reverentiam sancti Nazarii martyris, [...] circa ipsum monasterium fieri conseremus* » MGH D LdF 57/CL 17

³²⁶ Définition tirée de COMMISSION INTERNATIONALE DE DIPLOMATIQUE, *Vocabulaire international de la diplomatie*, 2^e édition, Valence, 1997, p. 32 [1^{ère} éd. : 1994].

³²⁷ SEMMLER Josef, « Traditio und Königschutz », *op. cit.*, p. 11. ; SEMMLER Josef, « Le souverain occidental et les communautés religieuses du IXe au début du XIe siècle », *op. cit.*, p. 48. ; WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, *op. cit.*, p. 117. ; BECHER Matthias, « *Ut monasteria... secundum ordinem regulariter viant* : Norm und Wirklichkeit in den Beziehungen zwischen Herrschen und Klöstern in der Karolingerzeit », dans Julia BECKER, Tino LICHT et Stefan WEINFURTER (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015, p. 204.

³²⁸ SEMMLER Josef, « Traditio und Königschutz », *op. cit.*, p. 8.

³²⁹ « *nullus iudex publicus vel quislibet ex iudicaria potestate aut ullus ex fidelibus nostris* » MGH D LdF 57/CL 17

associer aux grands, et qui fournissaient leurs services aux souverains carolingiens en possédant des charges laïques ou ecclésiastiques, connues sous le terme d'*honores*³³⁰. En revanche, les *missi* ne sont pas du tout mentionnés dans le diplôme de Louis le Pieux, ce qui était le cas dans le diplôme de Charlemagne.

L'originalité du diplôme de Louis le Pieux réside surtout dans les limites assignées à l'utilisation des fonctions judiciaires et fiscales par le monastère dans ses territoires grâce à l'accord de l'immunité. Si les droits du fisc sont concédés au monastère, ils doivent être utilisés pour l'aumône des pauvres et pour l'entretien des moines³³¹. Le sens du terme fisc est assez multiple, il peut désigner à la fois le patrimoine, les ressources foncières et immobilières et le revenu domanial du souverain³³². Dans le cas présent, le diplôme concède des ressources appartenant au roi, pour lesquelles le monastère de Lorsch a le droit d'exercer des fonctions habituellement réservées au pouvoir royal. Quant à la mention de l'aumône des pauvres, les *pauperes* se définissent plus socialement qu'économiquement. Ils sont ceux qui, contrairement aux *potentes*, n'ont pas la capacité de se défendre et subissent donc les oppressions de la part des puissants et notamment des hauts personnages laïcs et ecclésiastiques, oppressions que les Carolingiens ont essayées de limiter dans leur législation³³³. En fait, l'aumône faite aux *pauperes* est une forme de donation extrêmement valorisée et utile pour les fidèles, du fait de son efficacité à laver leurs péchés³³⁴. La concession de Louis le Pieux au monastère de Lorsch dans le but des aumônes aux pauvres serait possiblement un moyen de renforcer ses chances d'être lavé de ses péchés et d'accéder au salut. De même, entretenir les moines revient en quelque sorte à faire en sorte que ceux dont l'un des services envers le souverain est de prier pour son salut puissent toujours réaliser ce service.

Ce diplôme de Louis le Pieux se démarque plus par sa capacité à combiner à la fois la protection royale et l'immunité dans un seul et même diplôme que par l'imposition de nouvelles mesures en faveur de Lorsch. En effet, malgré quelques légères modifications, le diplôme reprend les mesures que son père avait promulguées en faveur de Lorsch dans ses deux diplômes.

³³⁰ Définition tirée de LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle...*, op. cit., p. 131.

³³¹ « *Quicquid etiam exinde ius fisci exigere poterat, in integrum eidem concessimus monasterio, scilicet ut in alimoniam pauperum et stipendia monachorum ibidem deo famulantium perennibus temporibus proficiat in augmentis* » MGH D LdF 57/CL 17

³³² BARBIER Josiane, « Le fisc du royaume franc. Quelques jalons pour une réflexion sur l'Etat au haut Moyen Âge », dans Walter POHL et Veronika WIESER (dir.), *Der frühmittelalterliche Staat - europäische Perspektiven*, Vienne, coll. « Forschungen zur Geschichte des Mittelalters 16 », 2009, p. 271-286. ; PARISSE Michel, « Fisc », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 532-533.

³³³ Définition tirée de LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle...*, op. cit., p. 144-147.

³³⁴ DEVROEY Jean-Pierre, *Economie rurale et société dans l'Europe franque (VIe-IXe siècles)*, tome 1 : *Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris, coll. « Belin Sup Histoire », 2003, p. 188.

Néanmoins, ce diplôme de Louis le Pieux permettait au souverain, dans son projet étendu à tous les monastères royaux de son empire, de manifester un rapport direct avec le monastère. Au sein de ce rapport, le monastère relevait de l'autorité et du pouvoir d'un souverain qui s'affichait comme son protecteur³³⁵.

La concession de la protection royale et de l'immunité constitue un ensemble de droits dont Josef Semmler a démontré le rapport avec le concept de *libertas*. Ce concept avait un sens fort pour les moines de Lorsch et pour les monastères du haut Moyen Âge car il assurait le statut du monastère au sein du monde franc et de l'Eglise franque³³⁶. Il n'est pas impossible qu'une certaine nostalgie ait existé au monastère de Lorsch au XIIe siècle, à une période où le monastère ne recevait plus ce genre de diplômes.

C'est ce que semble montrer un passage d'une lettre datée entre 1110 et 1111, et adressée par les moines de Lorsch au pape Pascal II (1099-1118), à Henri V (1099-1125) et aux grands aristocrates laïcs du royaume. Dans cette lettre, les moines rappellent que Charlemagne a établi la liberté de Lorsch par des diplômes et qu'il fut suivi par tous les autres rois et par des papes. Néanmoins, cette époque était révolue³³⁷. En effet, les deux derniers privilèges royaux et pontificaux dataient alors de près de quarante ans, puisqu'ils se rapportaient à deux privilèges accordés par Henri IV en 1067 et Alexandre II en 1069³³⁸.

A côté du souvenir évident de Charlemagne en tant qu'initiateur et modèle du soutien royal envers le monastère de Lorsch, et à côté de la présence remarquée des privilèges papaux, ce qui, dans un contexte de renforcement du pouvoir papal dans la Chrétienté, démontre que les moines de Lorsch portait aussi de l'intérêt à leurs rapports avec le pape, ce passage semble surtout développer l'idée que les malheurs de Lorsch, racontés dans cette lettre, coïncident avec

³³⁵ GROSSE Rolf, « L'Église impériale dans la tradition franque. Le temps des Ottoniens et des premiers Saliens », *op. cit.*, p. 14.

³³⁶ A propos de Lorsch et de l'ensemble des droits qui constitue sa *libertas*, voir SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 125-134. Pour une présentation plus générale de la *libertas* au haut Moyen Âge et de son évolution notamment lors de la réforme grégorienne, voir SZABO-BECHSTEIN Brigitte, « Libertas ecclesiae », *Lexikon des Mittelalters*, Munich-Zurich, 1991, vol.5, p. 1950-1952.

³³⁷ « *Igitur innotescat auribus uestris, et cunctis optimatibus regni, quod Karolus magnus tempore sui imperii locum nostrum regia dignitate sublimauit, et multis ornamentis amplificauit, et in honore apostolorum Petri et Pauli consecratum, ad decus totius regni liberum fore permisit, et ad confirmandam hanc constitutionem, subscriptionem sui nominis inibi fecit. Atqui uero post eum non fuit rex neque imperator neque aliquis romani pontifex, usque ad hec tempora, quorum auctoritate priuilegia libertatis non accepimus.* » (CL 142). Cette lettre sert à présenter au pape les biens que Lorsch a perdus, en accusant à tort, selon Glöckner, l'abbé Gerhard.

³³⁸ MGH D H IV 190/CL 126 et CL 127. Comme l'ont montré Josef Semmler et Hans-Peter Wehlt, les privilèges papaux ne sont pas des exemptions, comme dans le cas de Cluny, mais accordent des droits plutôt complémentaires à ceux que l'on trouve dans les privilèges royaux. Voir SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 134-137. ; WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, *op. cit.*, p. 123-126.

l'arrêt de l'accord de ces privilèges. Cette idée correspondait peut-être à l'esprit du monastère de Lorsch au XIIe siècle et aussi à l'esprit de la chronique. En effet, en revenant sur l'organisation de la chronique en deux parties, il se trouve que presque tous les privilèges qui accordent la protection royale et l'immunité au monastère de Lorsch prennent place dans la première partie, celle qui décrit le développement du monastère de Lorsch de sa fondation jusqu'au milieu du XIe siècle, une période de prospérité pour le monastère pendant laquelle presque aucun malheur ne lui est arrivé³³⁹. La transcription de ces diplômes, qui laissent entrevoir toute une chaîne de confirmation à partir des deux premiers diplômes initiaux de Charlemagne, permettait d'abord à la main A de montrer ces droits anciens que Lorsch a obtenus au cours de son histoire. Elle servait ensuite à montrer que les relations entre le monastère de Lorsch et le pouvoir royal ont existé et ont été renouvelées pendant une très longue période grâce à la promulgation de ces privilèges. L'arrêt de la transmission de ces diplômes au monastère de Lorsch signifiait donc que ces relations étaient moins étroites, ce que la lettre partage de façon nostalgique et revendicatrice d'un certain statut du monastère.

- La protection royale entre la préservation du patrimoine foncier de Lorsch et la manifestation des vertus royales

La chronique comporte des passages ou des documents qui relatent des événements difficiles ou des crises vécues par le monastère de Lorsch. Ces difficultés ont pu donner lieu à l'intervention des souverains, qui ont alors manifesté la protection qu'ils devaient assurer au monastère. Du fait de la construction de la chronique, ces événements se situent le plus souvent dans la période qui se situe après le milieu du XIe siècle, même si quelques faits peuvent concerner la période qui précède. L'observation de ces interventions royales peut certes indiquer les raisons pour lesquelles les souverains protègent le monastère. Surtout, elles renseignent sur la manière dont la chronique et la main A conçoivent ce rôle protecteur possiblement entrepris par les souverains. Cette conception du rôle protecteur sert finalement à représenter une pratique du pouvoir royale valorisée et attachée aux monastères en général et à Lorsch en particulier.

Le monastère de Lorsch a pu se tourner vers le souverain pour renforcer son pouvoir et ses droits sur des biens qui pouvaient être menacés. C'est ce que nous apprend un diplôme de Charlemagne, qui ne présente pas d'eschatocole mais dont la date peut être estimée à partir des

³³⁹ Seul le diplôme d'Henri IV précédemment cité fait exception à cette hypothèse.

années d'abbatiat de celui qui demande le diplôme, l'abbé Helmerich, qui a dirigé le monastère de 778 à 784³⁴⁰. Le monastère de Lorsch a en fait perdu des chartes qui prouvaient la pleine possession de certains biens, et dont la perte nécessitait de demander au souverain de délivrer un diplôme. Celui-ci s'apparente à une pancarte et vient confirmer les droits du monastère à propos de ces biens³⁴¹.

Dans ce diplôme, les propriétés ne sont pas nommées et elles ne sont pas localisées précisément. Seule la mention d'une dispersion au sein du royaume franc existe. Les motifs de la perte de ces chartes ne sont pas non plus décrits de façon claire³⁴². Plus que le résultat d'une certaine malveillance envers les chartes du monastère qui auraient causé leur perte, on peut faire l'hypothèse que ces pertes fussent le résultat d'une négligence dans la conservation des titres du monastère.

En tout cas, le diplôme délivré par Charlemagne comporte deux mesures importantes. D'abord, il ne confirme pas uniquement quelques biens dont les chartes ont été perdues, mais tous les biens que le monastère a possédés jusqu'alors. Ensuite, il insiste particulièrement sur l'autorité que ce diplôme royal fournit au monastère pour défendre ses biens³⁴³. Une telle confirmation ne pouvait qu'être bénéfique pour le monastère de Lorsch : si on considère le nombre de documents transcrits dans le *Codex Laureshamensis* et qui appartiennent à une période située entre 764 et 780, alors le monastère de Lorsch comptait déjà près de 1500 actes³⁴⁴. Il était sûrement très important à cette époque d'assurer ce développement intense du monastère par un acte royal, dont la simple autorité lui permettait de prouver la possession de ces biens en cas de conflit. On peut aussi se demander si la transcription de ce diplôme dans la chronique du *Codex Laureshamensis* avait cette même utilité à l'époque où le manuscrit a été réalisée. Outre l'aspect mémoriel qui pouvait servir à présenter la figure royale de Charlemagne comme un protecteur des biens du monastère, cette transcription pouvait peut-être permettre aux moines

³⁴⁰ MGH D Karol I. 151/CL 9.

³⁴¹ Une pancarte peut désigner « un acte destiné à confirmer des droits sur des biens dont les titres ont été perdus » et « un acte énumérant successivement, pour les confirmer, des actes antérieurs portant donation de biens à un établissement ecclésiastique ». Pour retrouver ces deux définitions, voir COMMISSION INTERNATIONALE DE DIPLOMATIQUE, *Vocabulaire international de la diplomatie*, 2^e éd., Valence, 1997, p. 32 [1^{ère} éd. : 1994].

³⁴² « *Helmericus abba in presentiam nostram nobis innotuit, eo quod carte per diversa loca ecclesie sue sancti Nazarii perditae fuissent et naufragate, et res eorum per diversa loca habuissent, unde ad presens vestiti essent in regno nostro deo propitio et ubicumque ad presens vestiti fuissent.* » (MGH D Karol I. 151/CL 9).

³⁴³ « *omnia et ex omnibus ex nostra auctoritate absque refragatione cuiuscumque quieto ordine, quicquid iuste et rationabiliter antea tenuerunt per dationes aut commutationes, ex nostra auctoritate habeant et defensare faciant secundum legem, sicut per apertam cartam usque nunc auctoritas regum defensavit et denuo confirmavit.* » (MGH D Karol I. 151/CL 9)

³⁴⁴ Ce chiffre se base sur les valeurs livrées par Karl Josef Minst dans sa traduction. Voir *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch, op. cit.*, vol. 1, p. 30.

de Lorsch du XIIe siècle de prouver que les biens qui étaient arrivés dans le patrimoine du monastère avant cette époque appartenaient toujours en droit au monastère.

Cependant, la retranscription de diplômes qui servent à protéger le patrimoine de Lorsch pouvait avoir d'autres buts, comme la présentation de la situation et de l'état dans lequel le monastère de Lorsch se trouvait au XIIe siècle. C'est ce qui apparaît dans un diplôme de Conrad III, un mandement adressé à l'avoué de Lorsch, Adolf de Saffenberg, daté vers le 13 décembre 1146 et peut-être à Lorsch même³⁴⁵. Conrad III rappelle les plaintes de l'abbé Folcnand, selon lesquelles deux *uillae* du monastère, localisées à Fritzdorf et à Ramershoven³⁴⁶, ont été enlevées. De ce fait, il mande à l'avoué de les récupérer et de les remettre à la disposition du monastère, quand bien même ceux qui détiennent les biens affirment qu'ils les ont reçus du royaume et du roi.

L'existence de ce mandement et les plaintes de l'abbé de Lorsch adressées au roi Conrad III pourrait indiquer que le recours au souverain résulte d'une possible inactivité de l'avoué. Comme l'avouerie principale appartenait à cette époque à la famille de Henneberg, Adolf de Saffenberg était probablement un sous-avoué du monastère de Lorsch qui officiait dans la région où se situaient ces biens³⁴⁷. C'est peut-être la raison pour laquelle il est assez peu connu et pour laquelle il n'apparaît, sauf erreur, que dans ce mandement. Malgré tout, la chronique ne paraît pas rapporter des méfaits de sa part³⁴⁸.

Ce mandement peut être considéré comme la preuve que les abbés pouvaient encore se tourner vers l'autorité royale afin de récupérer et de protéger son patrimoine au XIIe siècle. Cependant, à partir de la présentation de ce mandement réalisée par la main A dans sa notice, il semble possible de mieux cerner les objectifs qui se cachent derrière cette transcription dans la chronique. En effet, la main A indique qu'après la récupération de ces biens après tant d'effort et grâce à l'aide royale, c'est-à-dire grâce à ce mandement de Conrad III, les biens ont été enlevés à nouveau après la mort de ce souverain et n'ont pas pu être récupérés sous l'abbé Henri,

³⁴⁵ MGH D Ko III. 163/CL 149. Un mandement est un « acte par lequel une autorité s'adresse à un de ses agents ou dépendants pour lui faire connaître sa décision et lui demander de mettre cette mesure à exécution. ». Pour retrouver cette définition, voir COMMISSION INTERNATIONALE DE DIPLOMATIQUE, *Vocabulaire international de la diplomatie*, op. cit., p. 99.

³⁴⁶ Ces deux lieux sont éloignés du centre que constitue le monastère de Lorsch, à une distance entre 150 et 160 kilomètres environ au nord-ouest. En fait, ces deux lieux, qui sont séparés de onze kilomètres environ, sont situés entre trente et quarante kilomètres environ au sud de Cologne.

³⁴⁷ Une preuve de l'appartenance de l'avouerie principale à cette famille à cette époque est la donation réalisée par Billung de Lindenfels, qui est estimée entre 1142 et 1148, et dans laquelle deux membres de cette famille apparaissent parmi les témoins : le comte et l'avoué Poppon, et son frère et successeur Bertholf (CL 154).

³⁴⁸ Contrairement aux trois personnages précédemment nommés, Adolf de Saffenberg ne fait pas partie de la notice dans laquelle la main A raconte les malheurs arrivés aux avoués et aux ministériaux de Lorsch du fait de la punition divine (CL c155).

du fait de l'inactivité de Frédéric Barberousse³⁴⁹. Le terme de *justicia*, que la main A refuse d'accorder au gouvernement de Frédéric Barberousse, est très indicatif. En effet, la justice est l'une des prérogatives importantes du souverain médiéval, qui doit chercher à faire régner la paix en tant que responsable de dieu sur terre³⁵⁰. A l'inverse, en cherchant à réparer le tort qui a été causé au monastère de Lorsch, Conrad III pouvait apparaître, selon la perspective du chroniqueur, comme un roi soucieux de remplir ses fonctions royales.

Ainsi, on peut faire l'hypothèse que la transcription du mandement participait à la construction de cette opposition entre un souverain, Conrad III, qui exerçait son rôle de protecteur du monastère, et un autre, Frédéric Barberousse, qui n'en avait pas l'intérêt et qui laissait le monastère seul face à ses ennemis. Cette opposition montre en tout cas l'attachement de la main A à une conception traditionnelle du pouvoir royal, qui n'existait plus à son époque selon lui.

Ce passage de la chronique pourrait être relié à un autre passage dans lequel se retrouve une semblable opposition. Là encore, le but est de montrer que le souverain en question n'a pas rempli ses fonctions de roi en ne protégeant pas le monastère face à son ennemi. Ce passage doit être mis en relation avec toute la partie consacrée dans la chronique au conflit qui a éclaté entre le monastère de Lorsch et l'archevêque Adalbert de Brême, à la suite de la donation du monastère à ce dernier par Henri IV³⁵¹.

Dans la riche dernière notice relative à ce conflit, la main A rappelle tous ceux qui ont soutenu le monastère lors de cette crise. On retrouve d'un côté une partie de l'aristocratie affiliée à Lorsch, et de l'autre côté des individus plus importants, comme les archevêques de Cologne et de Mayence ainsi que des ducs. Son but est surtout de rapprocher leur défense de la *libertas* du monastère à l'action des souverains carolingiens, qui se sont particulièrement révélés à faire rayonner cette *libertas*³⁵². Si cette comparaison est le témoignage d'une certaine exaltation du

³⁴⁹ « *unde et inter cetera curias Fridestorf et Ramershoven, diu ablatas, multo labore et industria, regali auxilio recuperavit. Que tamen post mortem regis Cunradi, a suis oppressoribus reinuase sunt, neque deinceps, licet ab Heinrico abbate instantissimis id studiis enisum sit, recolligi potuerunt, apud imperatorem Fridericum preponderante magis secularium gratia, quam iusticia.* » (CL c149).

³⁵⁰ Cette présentation de la justice se base sur les productions suivantes : GIORDANENGO Gérard, « Justice (exercice de la) », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 797-798. ; DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI-IXe siècles)*, op. cit., p. 57-64.

³⁵¹ La donation faite par Henri IV date du 8 septembre 1065 (MGH D H IV 169). Dans la chronique, le récit de cette crise s'étale sur six notices, de la CL c123b à la CL c128. Pour un résumé, voir WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, op. cit., p. 55-60. Pour une perspective centrée sur la politique d'Henri IV, voir SEIBERT Hubertus, « *Libertas* und Reichsabtei. Zur Klosterpolitik der salischen Herrscher », dans Stefan WEINFURTER (dir.), *Die Salier und das Reich*, t. II : *Die Reichskirche in der Salierzeit*, Sigmaringen, 1991, p. 544-548.

³⁵² « *Nam libertatem ecclesie quam illi imperialibus donis et priuilegiis sublimauerunt, hanc isti periculo capitis sui nobiliter defenderunt* » (CL c128). Auparavant, la main A a nommé tous les membres de l'aristocratie qui ont aidé Lorsch, et elle a rappelé la promesse de l'abbé Ulrich de faire vœu de charité auprès des pauvres en leurs honneurs. Auparavant, la même promesse avait été effectuée envers Charlemagne et les deux Louis, c'est-à-dire

pouvoir carolingien et de son souvenir, qui symbolise la référence en termes d'octroi et de protection des droits de Lorsch par le pouvoir royal, elle tend à souligner que ces individus nobles succèdent au pouvoir royal dans la défense du monastère, alors que c'est ce même pouvoir royal qui est normalement attendu à remplir son rôle de défenseur.

La fin de la notice est même beaucoup plus explicite car elle oppose le sens de la justice des archevêques et des ducs à l'inclémence d'Henri IV³⁵³. La clémence est une vertu du pouvoir royal, qui, à partir de l'époque ottonienne, a une grande importance dans la résolution des conflits entre l'aristocratie et le souverain. Le pardon était préféré à la punition sévère, et les souverains ottoniens qui dérogeaient à cette valeur pouvaient faire l'objet de critique³⁵⁴. En outre, la clémence était une valeur royale importante pour la main A, puisqu'il l'associe là encore à la figure de Charlemagne dans le récit des amours d'Eginhard et d'Emma³⁵⁵. Dans le cadre de ce conflit, il est possible que la main A accuse Henri IV d'inclémence car celui-ci n'a pas pardonné à l'abbé Ulrich son irrespect des ordres du souverain. En effet, l'abbé ne s'est pas présenté à Goslar pour reconnaître la donation du monastère à l'archevêque de Brême, et Henri IV l'a de ce fait déposé³⁵⁶. Cependant, remarquons que les actions du souverain peuvent rapidement être corrigées et se retrouver associées à la pratique des vertus royales, puisque les droits de marché et de monnaie qu'accorde Henri IV sont présentés par la main A comme une marque de clémence envers le monastère de Lorsch³⁵⁷.

D'autres exemples de la protection royale existent dans la chronique, mais ils se résument plus à de simples mentions qu'à une réelle volonté de représenter un comportement

sûrement Louis le Pieux et Louis le Germanique, comme ils ont tous les deux délivré une confirmation de l'immunité et de la protection royale en faveur de Lorsch.

³⁵³ « *His adiunguntur principes clarissimi, [...], scilicet, Sigerfridus mogontiensis, et Anno coloniensis archiepiscopi, nec non Rudolfus, et Godefridus, duces illustrissimi, qui zelo iustitie regali se insolentie, uel potius inclementie pro laurishamensi ecclesia obponentes* » (CL c128).

³⁵⁴ Cette définition de la clémence provient de ALTHOFF Gerd, *Die Ottonen. Königsherrschaft ohne Staat*, 3^e éd., Stuttgart, coll. « Kohlhammer Urban-taschenbücher 473 », 2013, p. 238-239 [1^{ère} éd. : 2000].

³⁵⁵ La clémence apparaît, à côté de la libéralité et de la piété, comme une valeur dont Charlemagne en est un digne exemple selon la main A : « *Est enim res tum cognitu et admiratione digna, tum quanta uel qualis olim imperialis excellentie et erga subditos pietas, et erga deuotos liberalitas, et erga suorum excessus clementia fuerit, euidentis exemplum.* » (CL c19). Tout l'enjeu de cette histoire paraît en effet de montrer ces trois vertus royales, la clémence faisant évidemment référence au pardon qu'accorde Charlemagne à Eginhard et à sa présumée fille, Emma.

³⁵⁶ La chronique raconte qu'après avoir donné l'abbaye à Adalbert de Brême, Henri IV a ordonné à l'abbé Ulrich de se présenter à Goslar. Cependant, ce dernier est tombé malade et, après avoir demandé un délai supplémentaire, il n'était toujours pas en capacité de s'y rendre. Or, le messenger que l'abbé a envoyé pour s'excuser n'a pas été accepté mais a été au contraire refoulé de façon honteuse selon les termes de la chronique. En réaction et après une tentative ratée de l'abbé à se rendre à Goslar du fait de sa maladie, les hommes de Lorsch ainsi que des soutiens aristocratiques ont cherché à se défendre en construisant une *castellum*. C'est à ce moment-là qu'Henri IV a décidé de déposer l'abbé (CL c123 et CL c124). Dans tout ce récit de la chronique, il est possible que l'inclémence reprochée par le moine A à Henri IV repose sur le refus d'avoir accepté ce messenger et les excuses de l'abbé.

³⁵⁷ « *Heinricus III rex clementem erga ipsam ecclesiam animum induit, cui etiam mercatum, itemque monetam, [...], per regalia precepta tradidit.* » CL c128a.

royal en tant qu'exemple à suivre ou à ne pas suivre. Ainsi, l'empereur Henri IV a libéré l'abbé Anselm et l'a remis à la tête de l'abbaye, alors que ce dernier avait été capturé par l'avoué Berthold et avait été emprisonné dans un *castrum* sous la surveillance du comte Egon³⁵⁸. On ne sait pas si cette intervention résulte d'un mandement adressé à l'avoué Berthold par l'empereur car la main A n'a transcrit aucun document. S'il est possible qu'il ne fût pas conservé dans les archives de Lorsch, cette absence peut possiblement s'expliquer par le fait que la notice dans laquelle se retrouve cet événement sert à décrire la fin de l'abbatit d'Anselm et sa mort : l'intérêt est de se focaliser sur les malheurs arrivés à cet abbé à cause de l'avoué, et non pas sur une pratique royale représentée par un souverain. Cependant, l'épisode a quand même la valeur de montrer que la puissance royale peut intervenir dans des crises qui ne concernent pas le patrimoine de Lorsch, mais qui touchent à des problèmes internes du monastère. Dans ce cas précis, il s'agit de la protection de l'abbé contre le pouvoir autonome gagné par les avoués de Lorsch.

Que les moines de Lorsch puissent toujours s'adresser au souverain pour lui demander d'intervenir dans des problèmes internes du monastère, c'est ce que montre par ailleurs l'ordre donné à l'avoué Berthold par Henri V d'expulser les moines d'Hirsau hors du monastère de Lorsch, car ceux-ci y ont notamment volé des objets et des reliques³⁵⁹. Là encore, le diplôme d'Henri V n'a pas été retranscrit, mais une lettre, rédigée sous la forme d'un poème et adressée au souverain, a été retranscrite à la place. Comme l'a indiqué Sebastian Scholz, ce soutien du pouvoir royal envers Lorsch tient moins dans une lutte contre la réforme d'Hirsau que dans la protection des monastères, qui est un trait de sa politique monastique³⁶⁰. C'est pourquoi cette intervention royale peut être interprétée comme une action qui se maintient dans une pratique habituelle du pouvoir royal. A l'instar des exemples précédemment observés au sujet de Charlemagne et de Conrad III, cette intervention se rapporte encore à des possessions de Lorsch, même s'il s'agit ici non pas de biens fonciers mais d'objets dont le vol impactait l'influence sacrée et spirituelle du monastère.

En conclusion, les sources montrent que les souverains se sont principalement attachés à préserver la condition matérielle du monastère de Lorsch, en protégeant ses biens et ses objets.

³⁵⁸ « *Ubi tamen prout res tulit honorifice retentus, extemplo per imperialem auctoritatem absolutus, et sue dignitati restitutus est, auctoribus sceleris debita confusione multatis.* » (CL c142). Le récit de la capture et de l'emprisonnement de l'abbé se situe juste avant cette citation.

³⁵⁹ « *Dato igitur ad Bertholfum aduocatum ecclesie, huius executionis precepto, debito cum honore reuocati, ac Hirsaugienses dedecorose uel fuga elapsi, uel eiecti sunt ; illata tamen clam ab eis sacrario et armario reliquiarum et librorum non mediocri expilatione.* » (CL c142c).

³⁶⁰ SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Geschichtlicher Überblick », dans Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 790.

Ce qui semble avoir importé la main A dans la retranscription de diplômes ou dans le rappel d'événements qui illustrent cette protection, c'est de montrer en action des vertus royales qui correspondaient à une conception traditionnelle du pouvoir royal envers les monastères. Cette conception renvoyait à un modèle associé explicitement aux Carolingiens et à Charlemagne. Cependant, l'enjeu de ces vertus semble surtout s'appliquer aux souverains qui, comme Frédéric Barberousse, ne rentraient plus dans cette conception du pouvoir, et à une période où le monastère de Lorsch ne recevait plus de privilèges royaux. On peut d'ailleurs se demander et faire l'hypothèse si cette absence de diplômes, qui servait à afficher la protection royale, a poussé le monastère de Lorsch à chercher d'autres soutiens possibles, parmi lesquels l'aristocratie laïque, qui a pu se révéler à la fois une alliée mais aussi une ennemie du monastère, et surtout la papauté.

Ainsi, l'autorité royale sur le monastère de Lorsch s'est manifestée à travers l'accord de la protection et de l'immunité pendant une grande partie de l'histoire de Lorsch du VIII^e jusqu'au milieu du XI^e siècle. Si peu d'éléments prouvent une certaine propension des souverains à intervenir pour défendre l'abbaye au cours de cette période, il semblerait néanmoins que les moines de Lorsch du XII^e siècle en aient développé une sorte de nostalgie, qui contrebalançait l'absence de la confirmation de ces droits par les souverains de leur époque, bien qu'elle n'ait pas empêché certains de ces souverains à intervenir parfois pour protéger le monastère et son patrimoine. Cette nostalgie de l'autorité royale sur le monastère semble être principalement attachée à la valorisation d'une pratique du pouvoir traditionnelle, qui se rapportait à des vertus royales représentées dans la chronique de Lorsch sous des figures anciennes et prestigieuses, comme Charlemagne. Cette conception du pouvoir royal permet au moine A de valoriser ou de critiquer certains souverains plutôt contemporains de la chronique, en fonction de la volonté qu'ils ont manifesté à la reproduire au cours des malheurs qui sont arrivés au monastère de Lorsch. L'opposition entre Conrad III et Frédéric Barberousse semble explicite dans cette volonté de distinguer deux souverains à travers la pratique d'un pouvoir royal conforme à cette tradition.

II. B. La mémoire comme facteur des liens entre le monastère de Lorsch et le pouvoir royal

En tant que faculté majeure de l'être humain, la mémoire constitue un sujet de recherche fondamental des sciences humaines. La mémoire au haut Moyen Âge a évidemment fait l'objet de nombreux travaux, du fait de son importance³⁶¹. En effet, elle se caractérisait par des fonctions sociales primordiales. Elles permettaient de créer un lien social et de cimenter les relations qui unissaient les individus eux-mêmes, les familles, les institutions ou le pouvoir. En outre, par la création d'une conscience de soi, la mémoire constituait et légitimait l'existence de l'aristocratie et du pouvoir royal à travers le développement des lignées et du souvenir des prédécesseurs et des ancêtres. Cependant, cette conscience ne s'appliquait pas qu'aux laïcs, mais aussi aux ecclésiastiques, et notamment aux communautés monastiques. L'Église et les monastères ont pu se constituer comme le vecteur de cette mémoire au sein de la société chrétienne à partir de l'époque carolingienne. En effet, l'exercice de la prière permettait aux moines et à leurs monastères de développer une importante liturgie commémorative qui était soutenue par le pouvoir royal, l'aristocratie et les fidèles. Ce soutien s'illustrait par un ensemble d'actions en faveur des monastères, qui allaient du don de biens fonciers jusqu'à la sépulture au sein de la communauté. Cette liturgie servait notamment à rappeler le souvenir des défunts auprès des vivants, de telle sorte qu'elle rendait présents les premiers auprès des seconds. Evidemment, le rôle joué par les monastères dans la mémoire leur permettait de nouer des relations avec tous ceux qui cherchaient à entretenir le souvenir de leurs prédécesseurs, et parmi eux le pouvoir royal.

La notion de la mémoire a fait l'objet de l'attention des historiens, et notamment des historiens allemands, depuis la seconde moitié du XXe siècle. Dans le cadre du monastère de Lorsch, la mémoire et le culte liturgique ont été principalement étudiés depuis le début des années 2000, et plus précisément en 2007 avec la parution en deux volumes de l'édition du *Lorscher Nekrolog-Anniversar*. Le premier volume de ce projet contient notamment une présentation de

³⁶¹ Cette présentation de la mémoire reprend les développements contenus dans deux productions de Michel Lauwers et de Michael Borgolte, tout à fait utiles par ailleurs pour connaître l'historiographie de la mémoire au haut Moyen Âge. Voir LAUWERS Michel, « *Memoria*. A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », dans Otto Gerhard OEXLE et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 66 », 2003, p. 105-126. ; BORGOLTE Michael, « *Memoria*. Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Âge », dans Otto Gerhard OEXLE et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 66 », 2003, p. 53-69.

la question des sépultures à Lorsch et de ses références dans les sources³⁶². En 2010, Monika Seifert a livré une étude récapitulative sur le développement liturgique de la mémoire à Lorsch, en se basant sur une longue période qui dépassait le cadre du monastère bénédictin, c'est-à-dire du VIII^e siècle jusqu'au début de l'époque moderne³⁶³. D'une part, cette étude présentait les différents manuscrits qui provenaient du monastère bénédictin de Lorsch et qui possédaient une fonction liturgique et mémorielle. D'autre part, elle revenait sur le cas particulier qu'offre l'important *Lorscher Nekrolog-Anniversar*, dont la réalisation date du début du XIV^e siècle et de l'époque des Prémontrés.

Cette partie cherche à observer si la mémoire a pu rapprocher le monastère de Lorsch du pouvoir royal en faisant de ce monastère une sorte de lieu de mémoire royal. L'intérêt est notamment de se demander si cette fonction du monastère bénédictin de Lorsch en tant que lieu de mémoire a existé tout au cours de son histoire ou si elle ne s'est présentée qu'en certaines époques ou plutôt sous des dynasties précises. En tout cas, en tant que communauté monastique, Lorsch pouvaient apparaître aux souverains comme un centre de prière important. Les clauses de prières contenues dans les diplômes peuvent être des témoignages d'une volonté des souverains de se servir de Lorsch pour assurer le souvenir de la famille royale. La mémoire relate aussi des liens entre Lorsch et le pouvoir royal à travers l'inhumation de plusieurs souverains appartenant à la dynastie des Carolingiens de l'Est. La mention de ces inhumations dans les diplômes et les notices de la chronique permet de saisir l'ampleur de la mémoire commémorative à propos de ces souverains inhumés à Lorsch. Enfin, le souvenir d'un lieu faisant partie du patrimoine de Lorsch peut donner de précieuses indications sur les liens entre l'appartenance de ce lieu au patrimoine monastique et la politique donatrice des souverains, mais aussi la manière dont les moines de Lorsch perçoivent leurs biens.

- Les diplômes et l'expression de la mémoire royale à travers la prière des moines de Lorsch

La prière constitue l'activité principale des moines du haut Moyen Âge. Les fidèles cherchaient en effet à obtenir par des dons la prière des moines afin d'améliorer les chances du salut de leur âme. Ce phénomène touchait aussi l'aristocratie et le pouvoir royal. Dans le cas

³⁶² SCHEFERS Hermann, « Literarische, inschriftliche und archäologische Zeugnisse zu Grablegen im Kloster Lorsch », dans Hermann SCHEFERS (dir.), *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, Darmstadt, 2007, p. 27-32.

³⁶³ SEIFERT Monika, « Die Entwicklung der Memorialkultur vom Mittelalter bis zur frühen Neuzeit am Beispiel des Totengedenkens im Kloster Lorsch », dans Peter ERHART et Jakob KURATLI (dir.), *Bücher des Lebens - lebendige Bücher. Katalog zur gleichnamigen Ausstellung im Regierungsgebäude des Kantons Sankt Gallen*, Saint-Gall, 2010, p. 219-225.

d'un monastère royal comme Lorsch, la prière apparaissait comme un service qu'il fallait rendre auprès du souverain et de sa dynastie. Sous Louis le Pieux, la *Notitia de servitio monasteriorum* demandait à certains monastères royaux de pratiquer cette prière³⁶⁴. Les monastères se constituaient ainsi comme des lieux de légitimation du pouvoir royal, en priant pour les souverains et leurs familles et en participant donc à cette constitution d'une conscience et d'une généalogie royale. Les diplômes du haut Moyen Âge apparaissent comme des sources privilégiées pour étudier le cas de la prière demandée par les souverains au monastère de Lorsch. Bon nombre de ces diplômes incluent en effet des formules exprimant la prière à réaliser pour des membres de la famille royale ou pour le royaume.

Deux formules différentes sont utilisées pour exprimer la prière dans les dispositifs des diplômes. La première formule sert généralement à exprimer les raisons de l'action prise par le souverain dans le dispositif, ces raisons étant la quête de la stabilité du royaume ou l'obtention du salut de l'âme pour lui-même ou pour ses proches³⁶⁵. La seconde formule est une clause de prière. Cette clause est placée à la fin du dispositif du diplôme, et le plus souvent dans des diplômes qui accordent la protection royale et l'immunité. Elle constitue une véritable demande de la part du souverain à ce que les moines du monastère prient pour le royaume et pour un ensemble d'individus choisis parmi la famille royale³⁶⁶.

Des historiens allemands se sont particulièrement intéressés à cette question de la prière et de ses formes d'expression dans les diplômes que les souverains délivraient en faveur des monastères, mais plus généralement en faveur de l'Église. Eugen Ewig a fourni plusieurs études sur la question. Elles ont l'avantage de brasser une longue période, allant des diplômes mérovingiens jusqu'aux diplômes délivrés par les Carolingiens tardifs, c'est-à-dire tous ceux qui ont succédé à l'empire carolingien dans les deux Francie, en Lotharingie et en Italie³⁶⁷. Le

³⁶⁴ Il s'agissait cependant des monastères les moins riches, c'est-à-dire la troisième catégorie des monastères désignés dans cette source.. On le sait, Lorsch faisait partie de la première catégorie.

³⁶⁵ Cette formule peut s'exprimer de différentes manières. On trouve par exemple dans le corpus de Lorsch « *pro divini cultus amore et anime nostre remedio fieri decrevimus* » (MGH D Arn 23/CL 46), « *Cuius precibus pro mercedis nostre augmento et reverentia ipsius sancti loci nobis acquiescere libuit.* » (MGH D LdF 224/CL 22). Des formules peuvent être plus particulières à interpréter, notamment celles qui indiquent que l'action a été faite en mémoire d'un souverain ou de ses prédécesseurs, comme « *sicut antecessores nostri imperatores sives reges hoc ipsum permiserunt et concesserunt, ita et nos in eorum memoriam nostramque [...] concedimus.* » (MGH D H IV. 191/CL 128).

³⁶⁶ Là aussi, des divergences peuvent exister, mais on retrouve ces clauses le plus souvent sous la forme suivante : « *quatinus ipsos servos dei, qui ibidem deo famulantur, et pro genitore nostro et pro nobis et pro conjuge nostra et stabilitate totius imperii nostri a deo nobis collati et eius clementissima miseratione per inmensum conservandi iugiter domini misericordiam exorare delectet.* » (MGH D LdF 57/CL 17).

³⁶⁷ EWIG Eugen, « La prière pour le roi et le royaume dans les privilèges épiscopaux de l'époque mérovingienne », *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p. 255-267. ; EWIG Eugen, « Remarques sur la stipulation de la prière dans les chartes de Charles le Chauve », dans Rita LEJEUNE et Joseph DECKERS (dir.), *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses 25 ans d'enseignement à l'Université de Liège*, Liège, 1982, p. 221-233. ; EWIG Eugen, « Der Gebetsdienst der Kirchen

cas des Ottoniens a été particulièrement étudié par Michael Borgolte et son élève Wolfgang Wagner, dont les travaux regroupés permettent d'avoir un aperçu d'ensemble d'Henri Ier à Henri II³⁶⁸. Enfin, tandis que les diplômes saliens ont été observés dans cette perspective par Karl Schmid³⁶⁹, Thomas Vogtherr a résumé les recherches effectuées auparavant et a proposé un aperçu général de la prière demandée aux moines des abbayes bénédictines dans les diplômes ottoniens et saliens³⁷⁰.

Les deux types de formule observés plus haut conviennent à une étude sur la prière des moines de Lorsch et de la mémoire royale qui en découle. Il est évident que nous ne pouvons pas savoir si les moines de Lorsch ont réellement réalisé les prières demandées dans les diplômes. Cependant, ces prières peuvent être considérées comme l'expression d'une certaine mémoire royale que les souverains ont souhaité mettre en avant dans leurs diplômes délivrés en faveur de Lorsch. Ainsi, le but est d'estimer les différents bénéficiaires de cette prière, afin de savoir si elle concerne plutôt le souverain seul ou un groupe d'individus en provenance de la famille royale. Les diplômes permettent aussi de savoir si les prières sont plus portées à rappeler le souvenir d'individus morts, ou si elles se placent dans une perspective présente en s'adressant à des individus toujours vivants.

Si on prend en compte l'ensemble des diplômes regroupés dans le corpus, trente-neuf diplômes contiennent au moins une formule de prière, dont vingt-trois diplômes carolingiens³⁷¹ et seize diplômes ottoniens-saliens³⁷². Comme un diplôme peut posséder plusieurs formules au sein de son dispositif, on retrouve un total de cinquante-neuf formules, avec trente-cinq

in den Urkunden der späteren Karolinger », dans Helmut MAURER et Hans PATZE (dir.), *Festschrift für Berent Schwineköper. Zu seinem siebzigsten Geburtstag*, Sigmaringen, 1982, p. 45-86.

³⁶⁸ WAGNER Wolfgang, « Das Gebetsdenken der Liudolfinger im Spiegel der Königs- und Kaiserurkunden von Heinrich I. bis zu Otto III. », *Archiv für Diplomatik*, vol. 40, 1994, p. 1-78. ; BORGOLTE Michael, « Die Stiftungsurkunden Heinrichs II. Eine Studie zum Handlungsspielraum des letzten Liudolfingers », dans Karl SCHNITH et Roland PAULER (dir.), *Festschrift für Eduard Hlawitschka zum 65. Geburtstag*, Kallmünz, 1993, p. 231-250.

³⁶⁹ SCHMID Karl, « Die Sorge der Salier um ihre Memoria. Zeugnisse, Erwägungen und Fragen », dans Karl SCHMID et Joachim WOLLASCH (dir.), « Memoria ». *Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, Wilhelm Fink Verlag, 1984, p. 666-726, plus particulièrement p. 671-681.

³⁷⁰ VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 220-229.

³⁷¹ MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 67/CL 5 ; MGH D Karol I. 73/CL 6 ; MGH D Karol I. 82/CL 7 ; MGH D Karol I. 114/CL 8 ; MGH D LdF 57/CL 17 ; MGH D LdF 58/CL 18 ; MGH D LdF 224/CL 22 ; MGH D Lo II. 14/CL 24 ; MGH D LdD 14/CL 25 ; MGH D LdD 63/CL 30 ; MGH D LdD 117/CL 36 ; MGH D LdD 126/CL 37 ; MGH D LdD 156/CL 38 ; MGH D LdJ 2/CL 39 ; MGH D LdJ 24/CL 42 ; MGH D Ka III. 70/CL 44 ; MGH D Ka III. 103/CL 45 ; MGH D Arn 23/CL 46 ; MGH D Arn 30/CL 47 ; MGH D Arn 70/CL 50 ; MGH D Arn 168/CL 54 ; MGH D LdK 4/CL 55

³⁷² MGH D Ko I. 18/CL 61 ; MGH D Ko I. 25/CL 63 ; MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O I. 176/CL 70 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 283/CL 74 ; MGH D O I. 425/CL 78 ; MGH D O II. 38/CL 79 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D O III. 31/CL 82 ; MGH D O III. 166/CL 84 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128 ; MGH D H IV. 197/CL 129 ; MGH D H IV. 145/CL 130

formules pour les Carolingiens³⁷³ et vingt-quatre formules pour les Ottoniens-Saliens³⁷⁴. De ces premiers résultats, on déduit tout d'abord la forte disparité entre les diplômes carolingiens et les diplômes ottoniens-saliens. Chez les Carolingiens, le total constitue une majorité par rapport à l'ensemble des diplômes qu'ils ont délivrés, mais surtout, il brosse un tableau plutôt complet puisque tous les souverains carolingiens, de Charlemagne à Louis l'Enfant, ont au moins exprimé une formule dans un de leurs diplômes. Les Ottoniens-Saliens n'offrent pas le même constat, à cause notamment de l'absence de formules dans sept diplômes consécutifs sous les règnes d'Henri II, de Conrad II et d'Henri III, ce qui crée une réelle lacune et rend plus difficile la possibilité de faire une vue d'ensemble évolutive de ce corpus.

Parmi les cinquante-neuf formules recensées, trente-et-une sont des formules individuelles, c'est-à-dire qu'elles ne désignent qu'un seul individu. Parmi elles, on trouve dix-sept formules pour quinze diplômes en provenance des Carolingiens³⁷⁵, et quatorze pour le même nombre de diplômes en provenance des Ottoniens-Saliens³⁷⁶. En fait, la très grande majorité de ces formules appellent à s'occuper du salut de l'âme du souverain seul, sauf un diplôme qui concerne l'épouse du souverain. En effet, lorsque Conrad Ier confirme la donation faite par son épouse Cunégonde en faveur de Lorsch, la formule qui relève du salut de l'âme s'applique à Cunégonde et non à Conrad Ier³⁷⁷. Pour les Carolingiens, ces formules sont très présentes chez les premiers souverains, comme Charlemagne et Louis le Pieux, mais moins importantes ensuite chez leurs successeurs, où elles ne forment qu'une petite proportion. Pour les Ottoniens-Saliens, l'évolution suit celle constatée à propos de l'ensemble des formules

³⁷³ Chez les Carolingiens, onze diplômes contiennent plusieurs formules : MGH D Karol I. 72/CL 4 (x3) ; MGH D Karol I. 67/CL 5 (x2) ; MGH D Karol I. 73/CL 6 (x2) ; MGH D Karol I. 82/CL 7 (x2) ; MGH D Karol I. 114/CL 8 (x2) ; MGH D LdF 57/CL 17 (x2) ; MGH D LdD 117/CL 36 (x2) ; MGH D LdJ 24/CL 42 (x2) ; MGH D Arn 23/CL 46 (x2) ; MGH D Arn 30/CL 47 (x2) ; MGH D Arn 70/CL 50 (x2).

³⁷⁴ Chez les Ottoniens-Saliens, on en compte huit : MGH D O I. 252/CL 72 (x2) ; MGH D O I. 425/CL 78 (x2) ; MGH D O II. 38/CL 79 (x2) ; MGH D O III. 6/CL 81 (x2) ; MGH D O III. 31/CL 82 (x2) ; MGH D H II. 19/CL 89 (x2) ; MGH D H IV. 190/CL 126 (x2) ; MGH D H IV. 191/CL 128 (x2).

³⁷⁵ MGH D Karol I. 72/CL4*2, MGH D Karol I. 67/CL5, MGH D Karol I. 73/CL6*2, MGH D Karol I. 82/CL7, MGH D Karol I. 114/CL8, MGH D LdF 57/CL17, MGH D LdF 58/CL18, MGH D LdF 224/CL22, MGH D Lo II. 14/CL24, MGH D LdD 14/CL25, MGH D LdD 117/CL36, MGH D Ka III. 70/CL44, MGH D Arn 23/CL46, MGH D Arn 30/CL47, MGH D Arn 168/CL54.

³⁷⁶ MGH D Ko I. 18/CL 61 ; MGH D Ko I. 25/CL 63 ; MGH D O I. 176/CL 70 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 283/CL 74 ; MGH D O I. 425/CL 78 ; MGH D O II. 38/CL 79 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D O III. 31/CL 82 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128 ; MGH D H IV. 197/CL 129 ; MGH D H IV. 145/CL 130.

³⁷⁷ Ceci se comprend car l'autre demande de Cunégonde rapportée par le diplôme de Conrad Ier, c'est-à-dire l'inhumation à Lorsch, intervient après la formule pieuse et se rapporte sans aucune ambiguïté à celle-ci. « *qualiter dilecta nobilisque coniux nostra Chunigund nuncupata una cum nostre auctoritatis manu quendam proprietatis sue locum Ginga appellatum cum omnibus rebus illuc iuste legitimeque pertinentibus pro eterne remunerationis augmento nec non et corporis eius sepultura [...]* » MGH D Ko I. 25/CL 63.

relevées, puisqu'elle est à peu près présente dans un grand nombre des diplômes qui comportent une formule.

Les formules groupées, qui peuvent être définies comme celles contenant plusieurs individus et même parfois le royaume ou d'autres entités s'y rapportant, forment le deuxième cas d'observation au sein des diplômes. Au total, ce genre de formule est légèrement moins présent que celui individuel, avec un nombre s'élevant à vingt-huit, pour dix-huit dans seize diplômes carolingiens³⁷⁸, et dix dans le même nombre de diplômes ottoniens-saliens³⁷⁹. L'utilisation de ces formules dans le corpus carolingien fait apparaître une évolution inverse à celle précédemment observée : malgré une vraie présence dans les diplômes de Charlemagne, elles apparaissent en grande majorité chez les Carolingiens de l'Est, dont huit des neuf diplômes contiennent uniquement ces formules groupées. Pour les Ottoniens-Saliens, le constat reste à peu près le même, avec un noyau centré particulièrement sur les souverains ottoniens et Henri IV, bien qu'on note l'absence de formules en provenance de Conrad Ier, ce qui n'était pas le cas dans la situation précédente.

Les formules groupées montrent les choix opérés par les souverains à inscrire le nom d'un ou de plusieurs membres de la dynastie pour lesquels les moines de Lorsch sont censés prier. Ces derniers sont principalement appelés à prier pour des individus vivants, puisque l'on compte en tout quarante-six références réparties entre le souverain lui-même, l'épouse et les enfants. Chez les Carolingiens, l'importance est donnée au souverain, avec quinze mentions, suivies de huit mentions et pour l'épouse³⁸⁰ et pour les enfants³⁸¹. Si, avec dix attestations, l'importance du souverain se repère toujours dans les formules groupées des Ottoniens-Saliens, celle de l'épouse et des enfants a en revanche beaucoup diminué par rapport aux diplômes carolingiens, avec respectivement trois et une références³⁸².

Les diplômes peuvent aussi contenir des formules groupées qui rappellent le souvenir d'individus morts. Cette expression d'une certaine mémoire se retrouve dans vingt-cinq

³⁷⁸ MGH D Karol I. 72/CL 4 ; MGH D Karol I. 67/CL5 ; MGH D Karol I. 82/CL7, MGH D Karol I. 114/CL8 ; MGH D LdF 57/CL17 ; MGH D LdD 63/CL30, MGH D LdD 117/CL36, MGH D LdD 126/CL37, MGH D LdD 156/CL38, MGH D LdJ 2/CL39, MGH D LdJ 24/CL42*2, MGH D Ka III. 103/CL45 ; MGH D Arn 23/CL46 ; MGH D Arn 30/CL47, MGH D Arn 70/CL50*2, MGH D LdK 4/CL55.

³⁷⁹ MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 425/CL 78 ; MGH D O II. 38/CL 79 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D O III. 31/CL 82 ; MGH D O III. 166/CL 84 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H IV. 190/CL 126 ; MGH D H IV. 191/CL 128.

³⁸⁰ MGH D Karol I. 82/CL7, MGH D Karol I. 114/CL8, MGH D LdF 57/CL17, MGH D LdD 63/CL30, MGH D LdD 126/CL37, MGH D LdJ 2/CL39, MGH D LdJ 24/CL42, MGH D Arn 23/CL46.

³⁸¹ MGH D Karol I. 82/CL7, MGH D Karol I. 114/CL8, MGH D LdF 57/CL17, MGH D LdD 63/CL30, MGH D LdD 126/CL37, MGH D LdJ 2/CL39, MGH D LdJ 24/CL 42, MGH D Arn 23/CL46.

³⁸² Pour l'épouse : MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H IV. 190/CL 126. Pour les enfants : MGH D O I. 34/CL 66.

occurrences, et se répartit sur plusieurs individus. Chez les Carolingiens, la figure du père revient le plus souvent, avec neuf apparitions³⁸³. Elle est suivie ensuite par celle du grand-père, dont on compte quatre références³⁸⁴, avant d'observer une unique mention pour tout un ensemble d'individus : le frère³⁸⁵, les oncles³⁸⁶, les parents³⁸⁷, les grands-parents³⁸⁸, les ancêtres³⁸⁹, les prédécesseurs³⁹⁰. Parmi cette liste, si certains individus sont identifiables, toutes les références vagues et englobantes comme les ancêtres, les prédécesseurs, sont difficiles à interpréter car rien n'est indiqué à propos du degré d'ancienneté envisagé par de telles désignations. De même, le caractère mémoriel des parents, qui fait référence à un diplôme de Louis l'Enfant, n'est qu'en partie vrai puisqu'à la date du diplôme, en 900, Arnulf est mort mais ce n'est pas le cas d'Oda³⁹¹. A propos des Ottoniens-Saliens, le caractère mémoriel des formules groupées est plus maigre. On ne retrouve en fait que le père avec trois références³⁹², accompagné du grand-père, des parents, et d'une seule formule liant à la fois les rois et les empereurs, tous rapportés une seule fois³⁹³.

Enfin, la prière adressée au royaume a une place particulière au sein de ces formules groupées, puisqu'elle appartient en général aux clauses de prière exprimées à la fin du dispositif des diplômes qui concernent les questions institutionnelles du monastère de Lorsch. La prière pour le royaume et sa stabilité apparaît en tout dix fois, avec une égalité parfaite de cinq formules pour les Carolingiens et les Ottoniens-Saliens³⁹⁴. Une légère particularité existe cependant à propos d'un diplôme de Charlemagne, dans lequel la clause de prière ne concerne pas le royaume, mais le peuple des Francs³⁹⁵. Cette particularité peut s'expliquer par la conception idéologique carolingienne. Dans celle-ci, le peuple franc, du fait de la sacralité du roi carolingien reprenant le modèle des rois juifs de l'Ancien Testament, est comparé au peuple

³⁸³ MGH D LdF 57/CL17, MGH D LdD 63/CL30, MGH D LdD 117/CL36, MGH D LdD 156/CL38, MGH D LdJ 2/CL39, MGH D LdJ 24/CL42, MGH D Ka III. 103/CL45, MGH D Arn 30/CL47, MGH D Arn 70/CL50.

³⁸⁴ MGH D LdD 117/CL36, MGH D LdD 156/CL38, MGH D Arn 23/CL46, MGH D Arn 70/CL50.

³⁸⁵ MGH D Ka III. 103/CL45.

³⁸⁶ MGH D Arn 70/CL50.

³⁸⁷ MGH D LdK 4/CL 55.

³⁸⁸ MGH D Arn 30/CL47.

³⁸⁹ MGH D LdD 126/CL37.

³⁹⁰ MGH D Arn 70/CL50.

³⁹¹ KRAH Adelheid, « Uta. Kaiserin (ca. 874 - nach 903) », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1997, vol.8, p. 1344.

³⁹² MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D H IV. 190/CL 126.

³⁹³ Pour le grand-père : MGH D O III. 31/CL 82. Pour les parents : MGH D O III. 166/CL 84. Pour les rois et les empereurs : MGH D H IV. 191/CL 128.

³⁹⁴ MGH D Karol I. 72/CL4 ; MGH D Karol I. 67/CL5 ; MGH D LdF 57/CL17 ; MGH D LdD 63/CL30 ; MGH D Arn 23/CL46 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 425/CL 78 ; MGH D O II. 38/CL 79 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D H IV. 190/CL 126.

³⁹⁵ MGH D Karol I. 72/CL4.

juif. Tout comme le souverain est un être sacré et a besoin de la prière des moines, le peuple franc paraît légitime pour bénéficier cette prière³⁹⁶.

Les résultats font apparaître des divergences profondes. Les diplômes ottoniens-saliens contiennent moins de formules, et celles-ci ont tendance à être centrées sur le souverain, en mentionnant rarement des individus associés à la famille royale, qu'ils soient vivants ou morts. De même, les quelques mentions relevées à propos de ces individus s'appliquent à l'entourage du souverain, c'est-à-dire aux enfants et à l'épouse, et ne dépassent pas la génération des grands-parents. Les diplômes carolingiens sont eux plus riches par leur nombre de formules mais aussi par une désignation plus importante des autres individus que le souverain, et notamment grâce à la période des Carolingiens de l'Est, pendant laquelle le souci de rassembler plusieurs individus, et notamment les défunts, semble avoir été courant. Cependant, malgré cette richesse du corpus carolingien, et malgré le fait que les formules groupées nomment des individus qui n'apparaissent pas dans les diplômes ottoniens-saliens, celles-ci se concentrent principalement sur les individus vivants. La mémoire des défunts ne dépasse pas là aussi la génération des grands-parents. Cependant, comme le rappelle Michel Lauwers, les formules générales, qui désignent des individus sous le nom de prédécesseurs ou d'anciens, ne doivent pas être considérées comme vaines malgré leur caractère vague, car elles consistent à englober les défunts dans une optique de totalité³⁹⁷. Finalement, la part mémorielle observée dans les diplômes du corpus de Lorsch se rapporte aux résultats fournis par l'étude de Régine le Jan sur un corpus de 76 donations : les prières engagent en priorité les proches en vie du donateur et la mémoire des défunts ne dépasse pas celle des grands-parents³⁹⁸.

- L'inhumation des souverains à Lorsch et le développement d'un culte mémoriel

Les monastères pouvaient constituer des lieux d'inhumations tout à fait prolifiques pour les fidèles dans leur quête d'obtenir le salut. En effet, l'inhumation dans un monastère était un choix judicieux car il s'agissait d'obtenir sa sépulture dans le même lieu où étaient conservés les restes du saint. Par ailleurs, la pratique incessante de la prière par les moines s'ajoutait à la présence du saint et pouvait renforcer les avantages que les fidèles tiraient d'être inhumés au sein de la communauté. Evidemment, les monastères qui avaient été fondés par des familles

³⁹⁶ A propos de la conception idéologique des Carolingiens et des Francs, voir SAINT-BONNET François et SASSIER Yves, *Histoire des institutions avant 1789*, *op. cit.*, p. 76-78. ; LE JAN Régine, « Le royaume des Francs de 481 à 888 », *op. cit.*, p. 25-29.

³⁹⁷ LAUWERS Michel, « Memoria. A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », *op. cit.*

³⁹⁸ LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle...*, *op. cit.*, p. 36.

aristocratiques pouvaient apparaître comme des sortes de nécropole, ce qui permettait de renforcer la légitimité et la mémoire de ces familles autour de ces monastères considérés comme des centres de leur pouvoir³⁹⁹. Pour les mêmes raisons, les différents membres qui constituaient le pouvoir royal et les familles royales étaient aussi influencés par ces pratiques d'inhumation au sein des monastères. Le choix d'un souverain ou d'un de ses proches à être inhumé dans un monastère était aussi une façon de reconnaître l'influence du monastère en question et de rendre compte des liens qui unissaient ce monastère au pouvoir royal. Grâce aux reliques de saint Nazaire, et aux prières qui étaient demandées aux moines de Lorsch dans les donations des fidèles ou des souverains, le monastère de Lorsch pouvait apparaître comme un lieu légitime à recevoir des sépultures en son sein. Comme nous l'avons déjà évoqué, Josef Semmler a fait l'hypothèse que Lorsch a peut-être servi de lieu d'inhumation au comte Rupert, le père et le mari des fondateurs de Lorsch, à l'époque rupertienne du monastère. Même si Lorsch n'a pas été fondé par la puissance royale, son importance au sein des différentes dynasties auxquelles il a appartenu pouvait lui servir à recevoir les dépouilles de certains souverains susceptibles de renforcer leurs liens avec le monastère.

Les historiens se sont intéressés à la question de l'inhumation des souverains et des membres des familles royales au sein des communautés religieuses, et parmi elles au sein des communautés monastiques. Karl-Heinrich Kruger a réalisé un long catalogue en 1971 qui étudie toutes les sépultures des souverains francs, anglo-saxons et lombards dans une période allant jusqu'à la moitié du VIII^e siècle. Ce travail est tout à fait utile car le catalogue est accompagné d'une réelle réflexion sur les lieux de sépulture, notamment sur les fonctions qu'avaient ces lieux dans le royaume⁴⁰⁰. Quelques productions sur la période carolingienne permettent de réfléchir sur la question du choix de l'inhumation des souverains dans un monastère⁴⁰¹, mais aussi de la constitution ou non d'une nécropole familiale⁴⁰².

Plus généralement, la question de la sépulture dans les églises a aussi été étudiée par l'historiographie. Dans un ouvrage référence sur la mémoire dirigée par Karl Schmid et Joachim Wollasch, Bernhard Kötting a réalisé une étude principalement penchée sur la période antique et tardo-antique, avec quelques précisions sur le haut Moyen Âge occidental⁴⁰³. Son but était

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 48-52.

⁴⁰⁰ KRUGER Karl-Heinrich, *Königsgräbkirchen der Franken, Angelsachsen und Langobarden bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts. Ein historischer Katalog*, Munich, 1971.

⁴⁰¹ DIERKENS Alain, « La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref », *Médiévales*, vol. 31, 1996, p. 37-51, et plus particulièrement p. 38-40.

⁴⁰² GAILLARD Michèle, « L'éphémère promotion d'un mausolée dynastique : la sépulture de Louis le Pieux à Saint-Arnoul de Metz », *Médiévales*, vol. 33, 1997, p. 141-151.

⁴⁰³ KÖTTING Bernhard, « Die Tradition der Grabkirche », dans Karl SCHMID et Joachim WOLLASCH (dir.), « Memoria ». *Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, 1986, p. 69-78.

d'observer la transition des pratiques funéraires dans les églises à partir de l'apparition du christianisme en Orient et en Occident. Après lui, Sebastian Scholz a offert un tableau d'ensemble plutôt important sur la question de l'inhumation dans l'église, et cela dans une période allant de l'empire romain chrétien jusqu'au IXe siècle en Occident⁴⁰⁴. L'intérêt de son travail était de se focaliser d'une part sur les sources des théologiens et des penseurs du Christianisme, comme saint Augustin ou le pape Grégoire le Grand, et d'autre part sur les sources juridiques, en observant par exemple les différents canons ordonnés lors des conciles ou dans des capitulaires.

L'inhumation des souverains et des membres des familles royales à Lorsch est une question qui importe dans l'étude des liens entre le monastère et le pouvoir royal à travers la mémoire. Après une présentation des diverses sources narratives relatant les différentes sépultures des souverains à Lorsch, le but est d'étudier comment l'inhumation de certains souverains à Lorsch sert à légitimer et à renforcer les rapports entre Lorsch et le pouvoir royal.

Plusieurs sources attestent l'inhumation de certains souverains à Lorsch. Ces informations ont été d'abord transmises par des sources qui datent en grande partie du IXe siècle et du début du Xe siècle, c'est-à-dire par les Annales de Fulda et par la Chronique de Reginon de Prüm⁴⁰⁵. Les Annales de Fulda contiennent deux passages sur l'inhumation des souverains à Lorsch. Ces deux passages se rapportent en fait aux années 876 et 882, qui correspondent aux années de mort de Louis le Germanique et de Louis le Jeune, les deux rois de la Francie orientale⁴⁰⁶. La Chronique de Reginon de Prüm est plus riche à ce sujet, puisque deux passages relatent toujours l'inhumation des deux mêmes souverains aux deux mêmes années, mais un autre passage concerne l'enterrement de Hugues, le fils de Louis le Jeune, mort

⁴⁰⁴ SCHOLZ Sebastian, « Das Grab in der Kirche. Zu seinen theologischen und rechtlichen Hintergründen in Spätantike und Frühmittelalter », *Zeitschrift der Savigny-Institut für Rechtsgeschichte: Kanonische Abteilung*, vol. 84, 1998, p. 270-306.

⁴⁰⁵ Pour les Annales de Fulda, voir l'édition *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, t. VII : *Annales Fuldenses*, éd. Friedrich Kurze, Hannovre, 1891. Pour la chronique de Reginon de Prüm, on dispose notamment de deux éditions : celle des *Monumenta Germaniae Historica, MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, t. L : *Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon cum continuatione Treverensi*, éd. Friedrich Kurze, Hannovre, 1890. ; la traduction anglaise de Simon MacLean, *History and Politics in Late Carolingian and Ottonian Europe. The Chronicle of Regino of Prüm and Adalbert of Magdeburg*, trad. Simon MacLean, Manchester, 2009.

⁴⁰⁶ Pour la mort de Louis le Germanique : « *Cumque nuntii ex utraque parte saepius directi eos pacificare studuissent, Hludowicus aegrotare coepit et crescente cotidie infirmitate V. Kal. Septembr. in palatio Franconofurt diem ultimum clausit ; cuius corpus transtulit aequivocus illius et in monasterio sancti Nazarii, quod dicitur Lauresham, honorifice sepelivit.* » (MGH SS rer. Germ. 7, p. 86). Pour celle de Louis le Jeune : « *Nam Hludowicus invalescente morbo XIII. Kal. Febr. diem ultimum clausit ; cuius corpus translatum et in monasterio sancti Nazarii, quod dicitur Lauresham, iuxta patris sui tumulum sepultum est.* » (MGH SS rer. Germ. 7, p. 97).

en 880⁴⁰⁷. Plusieurs constatations peuvent être réalisées à partir de ces différentes sources, qui présentent des similitudes mais aussi des informations présentes dans l'une mais pas dans l'autre.

Ces sources permettent de remarquer le rôle joué par Louis le Jeune dans ces inhumations à Lorsch. En effet, l'expression « *aequivocus illius* », qui se rapporte à la translation du corps de Louis le Germanique telle que transmise par les Annales de Fulda, semble le qualifier et démontrer que l'inhumation de son père à Lorsch résulte de son initiative. Par ailleurs, aucune de ces deux sources n'indique si Louis le Germanique a décidé d'être inhumé à Lorsch. La part prise par Louis le Jeune dans l'inhumation de son fils Hugues à Lorsch est plus nette car elle résulte de son propre ordre à lui, si l'on en croit la Chronique de Prüm. Cependant, ce récit sur la mort de Hugues demeure problématique du fait de son absence dans les Annales de Fulda.

A propos du même Louis le Jeune, les deux sources semblent être toutes les deux d'accord sur le fait que le souverain est mort d'une maladie assez soudaine et violente, ce qui, on y reviendra, a pu entraîner des conséquences sur son choix d'être inhumé à Lorsch. Les sources insistent d'ailleurs sur la proximité de sa tombe avec celle de Louis le Germanique à Lorsch. Si cette proximité peut sembler évidente, elle indique possiblement la volonté de renforcer la position de Louis le Jeune comme successeur de Louis le Germanique, afin de légitimer son pouvoir et de créer une certaine lignée de rois de Francie orientale. Enfin, ces deux sources ne mentionnent pas une église qui aurait été érigée à Lorsch pour conserver les dépouilles des souverains. En effet, le lieu d'inhumation que ces deux sources rapportent de façon générale et rapide est le monastère de Lorsch, sans préciser l'endroit exact où les deux souverains ont obtenu leur sépulture au sein du monastère.

La chronique de Lorsch constitue sans surprise l'autre source narrative communiquant des informations sur les sépultures des souverains à Lorsch. Elle permet d'offrir le point de vue du monastère sur la question, en la confrontant évidemment avec les résultats obtenus dans les deux précédentes sources. Cependant, il faut rappeler que la chronique de Lorsch est une source narrative bien plus tardive que ces deux sources, puisque la chronique date de la seconde moitié du XIIe siècle, soit plusieurs siècles après l'inhumation des individus en question.

⁴⁰⁷ A propos de Louis le Germanique : « *Anno dominicae incarnationis DCCCLXXVI. Ludowicus rex apud Franconofurt palatium diem clausit extremum V. Kal. Septembris sepultusque est in monasterio sancti Nazarii, quod Lorasham nuncupatur.* » (MGH SS rer. Germ. 50, p. 110). Le passage original de cette chronique sur Hugues : « *Rex diluculo consurgens, cum filium extinctum reperisset, nimio dolore afficitur ; corpus eius in loculo compositum ad Loreshaim monasterium imperat deferri ibique tumulari.* » (MGH SS rer. Germ. 50, p. 116). Enfin, le récit sur la mort de Louis le Jeune et son inhumation à Lorsch : « *Dum haec aguntur, Ludowicus rex morbo gravatus apud Franconofurt moritur XIII. Kal. Febr. supultusque est iuxta patrem in Lorasham coenobio.* » (MGH SS rer. Germ. 50, p. 118).

Deux notices rapportent l'existence de la sépulture de Louis le Germanique à Lorsch. La première de ces notices sert à présenter le règne de Louis le Germanique. Cette présentation souligne plutôt franchement ses bienfaits envers le monastère et surtout son choix d'être inhumé à Lorsch⁴⁰⁸. La deuxième notice raconte la mort de Louis le Germanique ainsi que son enterrement mené par Louis le Jeune⁴⁰⁹. Pour ce dernier, une notice fait part de sa mort et de son inhumation à Lorsch⁴¹⁰. Une quatrième et dernière notice ne relate non pas l'inhumation de Hugues, le fils de Louis le Jeune, mais le choix de Cunégonde, l'épouse de Conrad Ier, à obtenir sa sépulture à Lorsch⁴¹¹. Cette décision est également rapportée par un diplôme de Conrad Ier, datant du 8 février 915, qui confirme en fait une donation que son épouse avait faite en faveur du monastère de Lorsch pour y être enterrée⁴¹².

Ces différentes notices de la chronique de Lorsch permettent de confirmer certains points aperçus dans les sources antérieures, mais comportent aussi des informations qui ne paraissent nulle part ailleurs. En effet, l'influence de Louis le Jeune est toujours rapportée en ce qui concerne la transmission de la dépouille de son père à Lorsch. De même, la mention de la position de sa propre sépulture à côté de celle de son père participe toujours à cette tentative de lier ces deux souverains. Les profondes nouveautés du récit livré par Lorsch concernent à la fois le choix de Louis le Germanique à y être inhumé, la mention d'une église construite par Louis le Jeune et connue sous le nom d'*ecclesia varia*, et l'inhumation de Cunégonde, l'épouse de Conrad Ier. Néanmoins, l'information selon laquelle l'enterrement de Louis le Germanique repose sur un choix réalisé ensuite par son fils doit être prise avec méfiance, car elle se trouve dans une notice historique rédigée par le moine A et n'est pas confirmée par un diplôme de ce souverain. Ce n'est pas le cas en revanche de Cunégonde, dont le diplôme de Conrad Ier est une véritable preuve de son choix de faire de Lorsch son lieu de sépulture. Enfin, la chronique de Lorsch étonne par l'absence de mention sur Hugues, le fils de Louis le Jeune, dont la

⁴⁰⁸ « *Huius Lotharii frater Ludouuicus, quem supra diximus in diuisione imperii orientalem Franciam sortitum, iustus, pius, misericors, ac circa ecclesias dei immense benignitatis exstitit, unde et laureshamensi monasterio plurima beneficia conferens, ibidem etiam sepeliri se moriens precepit.* » (CL c25).

⁴⁰⁹ « *Ludouuico rege fratre Lotharii imperatoris, et Karoli, qui ut supra dictum est, in diuisione regni orientalem Franciam sortitus est, rebus humanis exempto, successerunt filii eius, Karlomannus uidelicet pater Arnolphi imperatoris, et Karolus postea imperator, atque Ludouuicus. Qui ubi patrem in laureshamensi monasterio tumulauit, paterne statim benignitatis et liberalitatis erga idem monasterium induit affectum* » (CL c39)

⁴¹⁰ « *Ludouuico rege Germanie filio Ludouuici defuncto, et iuxta patrem apud Lauresham in ecclesia que dicitur Uaria quam ipse huius rei gratia construxerat sepulto.* » (CL c44).

⁴¹¹ « *Huius regis uxor Cunegund, Gingen cum omni iure, regalique precepto sancto Nazario tradidit, atque ibidem in ecclesia que dicitur Uaria se tumulari precepit.* » (CL c63).

⁴¹² « *dilecta nobilisque coniux nostra Chunigund nuncupata, una cum nostre auctoritatis manu quendam proprietatis sue locum Ginga appellatum cum omnibus rebus illuc iuste legitimeque pertinentibus pro eterne remunerationis augmento, nec non et corporis eius sepultura, ad monasterium quod est in loco Lauresham dicto, [...] tradendo concessit.* » (MGH D Ko I. 25/CL 63).

chronique de Réginon de Prüm est finalement la seule à mentionner sa sépulture à Lorsch. Il est probable qu'Hugues n'apparaissait pas comme un membre suffisamment prestigieux ou qu'il n'était pas assez connu du moine A, du fait de sa mort précoce et plus sûrement de sa condition, puisque né d'une concubine de Louis le Jeune⁴¹³.

Les historiens se sont plutôt souciés d'expliquer ce qui a pu motiver les souverains à faire de Lorsch un lieu d'inhumation. Dans son étude consacrée à Louis le Jeune, Johannes Fried est revenu sur l'inhumation de Louis le Germanique à Lorsch à l'initiative de son fils Louis le Jeune. Il estime que Louis le Jeune a cherché à mieux légitimer son pouvoir et sa succession comme roi de Francie orientale contre ses frères, en faisant enterrer son père dans un monastère situé dans la partie du royaume que son père lui avait attribuée en 865, et à une certaine proximité du palais de Francfort⁴¹⁴.

La question a été aussi posée à propos du cas de Cunégonde. En fait, les études sur Conrad Ier ont montré que Cunégonde apparaît toujours dans des sources en lien avec Lorsch, et que, contrairement aux Carolingiens de l'Est, son choix d'être inhumé à Lorsch repose plutôt sur des critères personnels et une certaine affinité avec le monastère que sur un choix politique⁴¹⁵.

Les sources narratives nous racontent de façon plutôt évasive l'inhumation des souverains à Lorsch. Cet aspect des relations entre le monastère et les souverains peut tout à fait être interrogé par le corpus diplomatique mis à notre disposition. Celui-ci permet même d'élargir le questionnement. En effet, les diplômes que les souverains carolingiens de Francie orientale ont délivrés en faveur du monastère de Lorsch peuvent nous révéler des informations pour savoir si la condition de Lorsch comme lieu d'inhumation royal était la preuve des bons rapports qui unissaient le monastère au pouvoir royal.

Deux diplômes sont tout à fait explicites sur la manière dont ils perçoivent Lorsch en tant que lieu d'inhumation. Le premier de ces diplômes émane du roi Charles III le Gros et date du 11 juin 884⁴¹⁶. Il s'agit de la donation de biens situés à Alsheim, une *uilla* située dans le comté de Worms, faite par Charles le Gros en faveur du monastère de Lorsch. L'intérêt de cette donation réside dans la formule exprimant la donation *pro anima*. En effet, le texte rapporte

⁴¹³ Réginon de Prüm donne en effet cette information sur la mère de Hugues : « *Ubi Hugo, filius regis ex pellice natus* » (MGH SS rer. Germ. 50, p. 115).

⁴¹⁴ FRIED Johannes, « Ludwig der Jüngere in seiner Zeit », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 16, 1983, p. 13. Dans cette même partie citée, Johannes Fried ne pense pas que Louis le Germanique ait choisi d'être enterré à Lorsch.

⁴¹⁵ HEIDRICH Ingrid, « Das Adelsgeschlecht der Konradiner vor und während der Regierungszeit Konrads I. », dans Hans-Werner GOETZ (dir.), *Konrad I. - Auf dem Weg zum Deutschen Reich ?*, Bochum, 2006, p. 74.

⁴¹⁶ MGH D Ka III. 103/CL 45.

expressément que la donation a été effectuée pour le salut de l'âme de Louis le Germanique et de Louis le Jeune, qui ont été inhumés à Lorsch⁴¹⁷. Que cette donation s'applique uniquement au salut de l'âme de son père et de son frère et que le texte prenne le soin d'indiquer que le monastère récepteur des biens en question est le lieu d'inhumation des deux souverains prouve le caractère explicitement mémoriel de la donation. Même si le texte ne les mentionne pas comme des souverains de Francie orientale, puisqu'ils sont indiqués d'une part comme des *gloriosissimorum regum*, et d'autre part comme des *reges*, on peut se demander si Charles le Gros essaie de se placer dans la continuité de ses prédécesseurs et de légitimer son pouvoir en Francie orientale à travers une donation mémorielle en faveur d'un monastère perçu comme un lieu d'inhumation de sa dynastie.

Charles le Gros insiste plus loin dans son diplôme sur la nécessité d'utiliser cette donation pour alimenter les lumières de l'église dans laquelle reposent les souverains⁴¹⁸. Cette phrase indique qu'il existait en effet une église à Lorsch qui conservait les dépouilles des deux souverains. Cette information est importante car il s'agit finalement du premier témoignage contemporain sur cette église, ce qui confirme le récit livré par la chronique de Lorsch. Cette source est effectivement la seule source à mentionner l'existence et la construction de cette église parmi les sources contemporaines de ces inhumations. Contrairement à la chronique, le diplôme de Charles le Gros ne mentionne pas le rôle joué par Louis le Jeune dans la fondation de cette église. De même, il n'évoque pas cette église comme *l'eccllesia varia* mais comme une simple *eccllesia*. Il est probable que *l'eccllesia varia* fût une appellation qui existait au sein de la communauté monastique de Lorsch, et dont on trouve la trace uniquement à travers la chronique de Lorsch. Elle n'avait peut-être pas de résonance hors du monastère et ne s'appelait même peut-être pas de cette façon à l'époque de Charles le Gros.

Le deuxième diplôme est la seconde confirmation de la libre élection abbatiale accordée par Arnulf à Lorsch le 30 janvier 897⁴¹⁹. Dans ce diplôme, Arnulf indiquait avoir enlevé en 895 ce droit au monastère de Lorsch et avoir imposé à la place la direction de l'évêque d'Augsbourg, Adalbéron, du fait de la mauvaise discipline qui régnait à Lorsch. Après avoir réformé Lorsch, l'évêque a demandé au souverain d'accorder à nouveau ce droit au monastère. Une phrase située au début de l'exposé du diplôme suscite l'intérêt : Arnulf raconte en effet que Louis le

⁴¹⁷ « *pro remedio animarum pie recordationis genitoris nostri Hludouuici, nec non et karissimi fratris nostri Hludouuici, gloriosissimorum regum, ad monasterium quod uocatur Lauresham, ubi sanctus Nazarius corpore requiescit, et prefati reges humati habentur, expectantes diem resurrectionis* » (MGH D Ka III. 103/CL 45).

⁴¹⁸ « *eo scilicet rationis tenore, ut perpetuo monachis ibidem deo famulantibus in usibus deputentur, atque indeficiens luminaria exinde in ecclesia ubi prefati uiri requiescunt habeatur* » (MGH D Ka III. 103/CL 45).

⁴¹⁹ MGH D Arn 150/CL 52.

Germanique a grandement favorisé le monastère de Lorsch en l'augmentant et qu'il l'a préféré de tous les autres monastères, au point d'avoir choisi à y être enterré⁴²⁰.

Cette formule est intéressante car elle manifeste le souvenir que l'on avait à l'époque d'Arnulf sur les rapports entre Louis le Germanique et Lorsch. La première partie de cette formule doit sûrement être comprise comme le résultat des apports économiques, qui passent par des donations et des accords de droit économique, et que Louis le Germanique a rendus à Lorsch. Arnulf n'a pas forcément tort puisque Louis le Germanique était le souverain carolingien à avoir délivré le plus de diplômes, dont la grande majorité sont soit des donations, soit des échanges, soit des accords de droits économiques.

Cependant, la préférence qu'il prête à son grand-père est plus difficile à prouver. Aucune source et aucun diplôme de Louis le Germanique envers Lorsch ne contient une telle formule de préférence. De même, si ce souverain est celui qui a délivré le plus de diplômes à Lorsch, Lorsch ne figure pas parmi les destinataires principaux de ses diplômes⁴²¹. Enfin, l'idée selon laquelle c'est Louis le Germanique qui aurait choisi d'être inhumé à Lorsch se raccroche aux propos tenus ultérieurement dans la chronique de Lorsch, mais n'est évidemment pas confirmé par les sources narratives contemporaines⁴²². Même si toute cette question de la préférence de Louis le Germanique pour Lorsch n'est pas vérifiable, elle a quand même la valeur de présenter une certaine conception des critères qui fonctionnent dans le choix d'obtenir sa sépulture dans un monastère. Ainsi, la préférence et l'affection personnelle qu'un souverain tient pour un monastère peut servir de justification dans le choix d'y être enterré, afin de représenter les bons rapports qui ont uni ce souverain et le monastère.

En fin de compte, la question de l'inhumation des souverains à Lorsch à travers cette remarque d'Arnulf rentre plus dans un projet de rappeler les rapports étroits qui auraient existé entre Lorsch et Louis le Germanique que d'illustrer le monastère de Lorsch comme un lieu d'inhumation des souverains carolingiens de l'Est. Contrairement au diplôme de Charles le Gros, le contenu mémoriel du diplôme est maigre car Arnulf ne mentionne que Louis le Germanique et pas Louis le Jeune, et il ne fait aucun cas de l'église dans laquelle ils ont été inhumés. Il est même possible de penser qu'Arnulf utilise ici la figure de Louis le Germanique

⁴²⁰ « *qualiter in monasterio Lauresham dicto, in honore sancti Nazarii Christi martyris dicato, ubi ipse corpore quiescit, quod bone memorie Hludouuicus rex auus uidelicet noster multa augmentatione cumulauit, atque pre ceteris dilexit, ibidem sibi locum sepulture deligens* » (MGH D Arn 150/CL 52).

⁴²¹ Les monastères de Niederaltaich, Fulda, Saint-Emmeram et Saint-Gall ont tous reçu plus de diplômes que Lorsch. Voir à ce sujet *Diplômes de Louis le Germanique (817-876)*, trad. Sophie Glansdorff, Limoges, 2009, p. 41.

⁴²² On peut d'ailleurs se demander si le moine A n'a pas repris cette remarque d'Arnulf pour raconter, dans l'une de ses notices, que Louis le Germanique a choisi d'être enterré à Lorsch.

afin de légitimer son intervention sur le droit d'élection du monastère par la représentation des bons rapports entre Lorsch et le pouvoir royal. Néanmoins, cette faiblesse du contenu mémoriel de ce diplôme d'Arnulf, comparée à la richesse de celui de Charles le Gros, peut s'expliquer par le fait que ce dernier n'avait pas d'enfant et qu'il avait sûrement plus le besoin de s'orienter vers ses prédécesseurs en développant leur mémoire à Lorsch.

Seuls ces deux diplômes attestent de façon concrète l'existence d'une mémoire partagée par certains souverains carolingiens de Francie orientale à propos de leurs prédécesseurs inhumés à Lorsch. Deux autres diplômes, qui ne présentent pas de formules aussi manifestes, attirent pourtant l'attention.

Le deuxième diplôme émanant de Louis le Jeune, délivré le 18 janvier 882 à Francfort, est l'un d'eux⁴²³. Ce diplôme est en fait une donation de plusieurs biens situés dans l'Heiligenberg à Heidelberg, au sud de Lorsch. Si ce diplôme contient une clause de prière plutôt habituelle, dans laquelle les individus concernés sont le souverain, l'épouse et les enfants⁴²⁴, une formule pieuse servant à justifier l'action effectuée par le souverain se réfère aussi au salut de l'âme de Louis le Germanique et de Louis le Jeune⁴²⁵. L'intérêt de ce diplôme s'affirme dans la date et le contexte dans lequel il a été délivré. En reprenant les indications fournies à la fois par les Annales de Fulda et la chronique de Réginon de Prüm, Louis le Jeune est mort le 20 janvier 882 à Francfort d'une maladie qui s'est aggravée. Or, ce diplôme est précisément daté du 18 janvier 882 à Francfort, soit deux jours avant sa mort et dans le même lieu, alors même qu'il était probablement malade. Avec tous ces éléments, on peut se demander si ce diplôme, qui est par ailleurs le dernier de Louis le Jeune, a été réalisé dans le cadre d'une perspective funéraire et d'une future inhumation à Lorsch, sachant que des sources insistent sur son rôle dans l'affirmation de Lorsch comme un lieu d'inhumation de la famille royale. Cependant, rien n'indique dans ce diplôme que Louis le Jeune a choisi d'être inhumé à Lorsch, contrairement à ce qu'a fait l'épouse de Conrad Ier, Cunégonde, pour le même monastère. De même, la formule visant à lier cette donation à l'espoir d'obtenir le salut de l'âme de Louis le Germanique et de Louis le Jeune pourrait être interprétée comme la volonté de représenter Lorsch en tant que lieu d'inhumation des deux rois de Francie orientale, mais le risque de faire de la surinterprétation est grand. Il n'en demeure que la date du diplôme coïncide avec la mort du souverain qui le délivre. Le fait que Lorsch ait été la dernière institution monastique à être favorisée par ce

⁴²³ MGH D LdJ 24/CL 42.

⁴²⁴ « *quatinus eos pro nobis coniugue proleque nostra misericordiam domini Melius exorare delectet.* » MGH D LdJ 24/CL 42.

⁴²⁵ « *pro anima pii genitoris nostri et pro remedio nostre augmento* » MGH D LdJ 24/CL 42.

souverain juste avant sa mort indique en tout cas les rapports qui unissaient Louis le Jeune et le monastère.

L'autre diplôme est la donation du fisc de Brumath que fit Arnulf en faveur de Lorsch le 27 novembre 889 à Wiesloch⁴²⁶. Là encore, l'intérêt de ce diplôme réside dans les individus concernés par la formule de piété habituellement exprimée pour accompagner l'action réalisée par le souverain⁴²⁷. L'originalité de cette formule tient dans sa désignation de tous les rois de Francie orientale, c'est-à-dire Louis le Germanique, puis ses trois fils Louis le Jeune, Carloman et Charles le Gros. Josef Semmler a vu dans cette formule l'expression d'une donation réalisée à Lorsch en tant que lieu d'inhumation de certains Carolingiens de l'Est⁴²⁸. Cette affirmation est à moitié vraie puisque seuls Louis le Germanique et Louis le Jeune ont été inhumés à Lorsch. Cependant, la formule est si englobante qu'il est possible qu'Arnulf reconnaisse l'importance du monastère de Lorsch dans le royaume de Francie orientale en tant qu'institution monastique en charge d'une sorte de mémoire royale limitée à ce royaume. Cette reconnaissance de ces liens passe peut-être par l'inhumation de deux de ces souverains là-bas.

Finalement, toutes les questions autour des sépultures des souverains et de l'église construite à ce propos à Lorsch sont rendues compliquées par le contenu différent des sources qui rapportent des informations à leur sujet. L'un des problèmes tient aussi dans le caractère tardif des informations livrées par la chronique de Lorsch, surtout lorsqu'elles ne sont parfois pas confirmées par les sources de l'époque, qu'elles soient narratives ou diplomatiques.

Dans son passage consacré à l'inhumation des Carolingiens de l'Est à Lorsch, Hans-Peter Wehlt avait émis l'idée que Lorsch passait pour être une sorte de nécropole royale des Carolingiens de l'Est, ce que confirmaient notamment certaines donations royales réalisées en la mémoire

⁴²⁶ MGH D Arn 70/CL 50.

⁴²⁷ « *qualiter nos pro remedio anime beati avi nostri Hludouici et christianissimi genitoris nostri Karlomanni fratrumque suorum nec non et pro nostra eterna remuneratione* » MGH D Arn 70/CL 50.

⁴²⁸ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 89. Semmler place en fait ce diplôme dans un ensemble de diplômes dans lesquels les souverains se seraient efforcés à faire des donations au monastère de Lorsch en souvenir aux souverains inhumés là-bas. Parmi ces diplômes se trouvent le premier diplôme de Louis le Jeune pour Lorsch (MGH D LdJ 2/CL 39), mais aussi la donation de Charles le Gros, la deuxième confirmation de la libre élection abbatiale par Arnulf, ainsi que le diplôme de Conrad Ier venant confirmer la donation faite par son épouse Cunégonde, soit trois diplômes étudiés dans cette partie. Le diplôme de Conrad Ier ne peut pas vraiment être considéré comme une donation faite en mémoire des souverains inhumés à Lorsch, mais plutôt comme une façon d'indiquer le choix de Cunégonde à y être enterrer. De même, il ne mentionne nullement lesdits souverains. Le diplôme de Louis le Jeune a été choisi car il comporte une formule pieuse adressée à Louis le Germanique, son épouse et ses enfants (« *pro remedio anime piissimi genitoris nostri et pro dilecta coniuge nostra Liutgarda ac carissima prole nostra* »). Néanmoins, on se retrouve à peu près avec le même problème de surinterprétation que l'autre diplôme de Louis le Jeune et sa formule visant Louis le Germanique et lui-même.

des souverains y étant inhumés⁴²⁹. La prétention à ce que Lorsch soit une nécropole des Carolingiens de l'Est est peut-être un peu trop poussée, par le simple fait qu'après Louis le Jeune, plus aucun autre souverain ou membre de cette dynastie n'y a été enterré. Il est même possible de penser que toute cette entreprise d'inhumations royales à Lorsch provient de l'initiative d'un seul individu, celle de Louis le Jeune, et cela pour des raisons politiques. Pourtant, les diplômes des souverains postérieurs laissent bien quelques traces d'une certaine mémoire de ces souverains défunts et reposant à Lorsch. Celui de Charles le Gros est sans conteste le plus riche et le véritable exemple du soutien royal dans l'établissement d'un culte mémoriel à Lorsch en faveur des deux souverains enterrés là-bas. Néanmoins, après Arnulf, dont les références mémorielles incluses dans son diplôme sont maigres, plus aucun diplôme ne rappelle que Lorsch est un lieu de sépulture royal, ni ceux de Louis l'Enfant, qui est pourtant le dernier Carolingien de l'Est, ni celui de Conrad Ier par rapport à Cunégonde, qui n'évoque absolument pas la sépulture de Louis le Germanique et de Louis le Jeune.

Si on en croit l'idée de Johannes Fried selon laquelle Louis le Jeune a fait de Lorsch un lieu d'inhumation, alors elle montre quand même que Lorsch était un monastère suffisamment singulier, influent, et même proche du pouvoir royal, pour mieux légitimer la position de ce souverain en tant que successeur de son père. En outre, à partir du récit de la préférence de Louis le Germanique envers Lorsch dans le diplôme d'Arnulf, l'inhumation dans un monastère peut apparaître comme le résultat et même le miroir des bonnes relations qui entourent le pouvoir royal et le monastère. Pour la chronique de Lorsch du XIIe siècle, si attentive à lier le monastère au pouvoir royal, il était évidemment capital de rappeler les sépultures de ces souverains et de Cunégonde car elles rendaient compte des liens entre le pouvoir royal et le monastère et de l'influence que Lorsch possédait à cette époque, qui appartient d'ailleurs à une époque considérée comme prestigieuse par la main A.

- La mémoire au sujet d'une possession éloignée du monastère Lorsch : Brumath

Dans une notice de la chronique de Lorsch servant à introduire un diplôme de Louis le Germanique délivré en 847, la main A rapporte que le monastère de Lorsch abondait de biens éparpillés et situés dans presque toutes les régions du royaume d'Allemagne grâce aux dons des

⁴²⁹ « Da 880 auch Herzog Hugo, ein natürlicher Sohn Ludwigs des Jüngeren, und 882 der Herrscher selbst hier bestattet wurden, nahm Lorsch für die ausgehende Karolingerzeit den Charakter der königlichen Grablege des ostfränkischen Reiches an. Das drücken von nun an auch die Traditionsurkunden der Herrscher aus; die königlichen Stiftungen dienen dem Gedächtnis der Toten. » WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, op. cit., p. 35.

rois et des fidèles⁴³⁰. En utilisant le terme de *teutonici regnum*, la main A représente la conception de la structure politique de son époque et non celle du IXe siècle et du royaume de Francie orientale⁴³¹. Si cette présentation sert les objectifs habituels de la chronique, c'est-à-dire le rappel de l'ancienne grandeur économique du monastère et de ses bienfaiteurs son intérêt repose sur la conscience de la main A que la dispersion géographique des biens possédés par le monastère de Lorsch participait à cette ancienne grandeur. Le monastère de Lorsch est en effet connu pour avoir un patrimoine foncier particulièrement étendu, ce qui ne constituait cependant pas un cas unique puisque des monastères carolingiens, comme Prüm ou Echternach, pouvaient posséder des biens éloignés de l'abbatiale : ces biens sont le plus souvent désignés par l'historiographie allemande comme des *Fernbesitze*⁴³². En outre, ce phénomène d'un patrimoine dispersé était aussi la réalité des familles aristocratiques franques jusqu'à la fin du IXe et au début du Xe siècle, comme Régine le Jan l'a montré⁴³³.

Brumath, situé en Alsace, constitue l'une des possessions éloignées les plus importantes du monastère de Lorsch. Ce lieu, situé au nord de l'Alsace, apparaissait comme un bien royal plutôt important à l'époque carolingienne, puisqu'il disposait notamment d'un palais où séjournèrent Carloman et Charlemagne respectivement en 770 et 772. De même, un *mallus* y est attesté au VIIIe et au début du IXe siècle⁴³⁴. A partir de Louis le Pieux, Brumath appartenait au *ducatus Alsatie*, qui ne correspondait pas au duché mérovingien et qui ne reposait pas sur la présence d'un duc. Après le traité de Meerssen de 870, ce duché a appartenu au royaume de Francie orientale⁴³⁵. Du fait de son emplacement, Brumath se situe à environ cent vingt kilomètres de Lorsch, ce qui constitue une longue distance par rapport au centre que représente le monastère situé dans le Rhin moyen.

⁴³⁰ « *Tantis igitur et tam magnificis regum donationibus, atque fidelium dei multimodis oblationibus cum iam laureshamense monasterium quam maxime dilataretur, et per omnes fere teutonici regni prouincias copiosis sparsim abundaret possessionibus* » (CL c29a).

⁴³¹ L'appellation de *regnum teutonicorum* apparaît surtout au moment de la querelle des Investitures et de l'usage qu'en a fait Grégoire VII dans son conflit contre Henri IV. Voir à ce propos MÜLLER-MERTENS Eckard, *Regnum Teutonicum. Aufkommen und Verbreitung der deutschen Reichs- und Königsauffassung im früheren Mittelalter*, Vienne-Cologne-Graz, coll. « Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte 15 », 1970. Pour un court résumé de cette question, voir BRÜHL Carlrichard, *Naissance de deux peuples : « Français » et « Allemands », IXe-XIe siècle*, trad. Gaston Duchet-Suchaux, Paris, 1995, p. 109-114.

⁴³² Pour les références des *Fernbesitze* d'Echternach et de Prüm, voir le passage consacré dans SCHNEIDER Jens, « Punkte im Raum. Zur Bedeutung von Orten für die Ausbildung von Herrschaft », *Methodische Probleme und Chancen eines Vergleichs von politischen Räumen in Deutschland und Frankreich : Sachsen, Septimanie, Schwaben und Provence*, Tübingen, 2011, p. 7-8.

⁴³³ LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle...*, *op. cit.*, p. 71-76.

⁴³⁴ Ces informations sont reprises de la thèse de Karl Weber. Voir WEBER Karl, *Die Formierung des Elsass im Regnum Francorum. Adel, Kirche und Königtum am Oberrhein in merowingischer und frühkarolingischer Zeit*, Ostfildern, 2011, p. 176.

⁴³⁵ *Ibid.*, p. 180-182. Voir par ailleurs WEBER Karl, « Alsace and Burgundy: Spatial Patterns in Early Middle Ages, c. 600-900 », *Bulletin du Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre*, vol. 22 [en ligne].

L'appartenance de Brumath au patrimoine du monastère de Lorsch suit un développement qui s'étale de la période des Carolingiens de l'est à celle des Ottoniens, plus précisément de la fin du IXe siècle jusqu'à la fin du Xe siècle.

L'acte initial et fondateur est un diplôme d'Arnulf, daté de 889, dans lequel le souverain donne au monastère le fisc de Brumath en Alsace, à la condition que les biens soient d'abord possédés en bénéfice par une certaine Roddrudis avant de rejoindre le patrimoine de Lorsch au moment de sa mort⁴³⁶. Si Glöckner et Minst ont fait l'hypothèse que cette Roddrudis serait une nièce de Richarde de Souabe, l'épouse de Charles le Gros et la fondatrice du monastère d'Andlau en 880⁴³⁷, le diplôme la présente comme une *consanguinea* d'Arnulf. En reprenant la définition de Régine le Jan, ce terme peut désigner à la fois une cousine issue de germain, une cousine germaine du père ou de la mère, une fille du cousin germain du père ou même du petit-neveu⁴³⁸. Les raisons qui ont poussé Arnulf à transmettre Brumath à Lorsch ne sont pas expliquées, mais on peut faire l'hypothèse que le souverain ait cherché à confier l'administration et la gestion d'un bien royal important à un des monastères les plus puissants de son royaume, et dont quelques donations transcrites dans le cartulaire du *Codex Laureshamensis* indique dès le VIIIe siècle une très légère présence du monastère aux alentours de Brumath⁴³⁹. Néanmoins, Lorsch n'avait rien reçu auparavant à Brumath même, et la donation d'Arnulf y constitue un apport royal conséquent pour le monastère.

La démarche ottonienne au sujet de Brumath s'effectue en deux étapes. Otton Ier a d'abord délivré un diplôme en 953 dans lequel il a donné au monastère de Lorsch des biens que possédait un certain Gontran dans le comté d'Alsace, c'est-à-dire trente manses situés dans des *uillae* à Brumath, Mommemheim, Gries, Walenheim/Woelenheim, Bernolsheim et Morschwiller⁴⁴⁰. La particularité de la plupart de ces lieux est d'être situé à proximité de Brumath⁴⁴¹, ce qui semble indiquer la centralité que représentait Brumath au sein de cet espace. Cette centralité semblait

⁴³⁶ MGH D Arn 70/CL 50.

⁴³⁷ *Codex Laureshamensis, op. cit.*, vol. 1, p. 333. ; *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch, op. cit.*, vol. 1, p. 110.

⁴³⁸ LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle...*, *op. cit.*, p. 166. En tout cas, si on reprend l'hypothèse selon laquelle Roddrudis serait la nièce de Richarde de Souabe, alors la relation de parenté entre elle et Arnulf se rapporte à Richarde pour en tant que sa nièce et son neveu, d'où une parenté éloignée.

⁴³⁹ Lorsch a en effet reçu deux donations à Menchhofen en 779 et en 798 (CL 3513, CL 3641), une à Holzheim en 780 (CL 2622), et une à Hohfrankenheim en 795 (CL 2620). Menchhofen et Holzheim se situent à environ vingt kilomètres de Brumath, tandis qu'Hohfrankenheim se situe à dix kilomètres environ du même lieu.

⁴⁴⁰ « *donavimus quicquid hereditarii iuris Guntrammus habuit in pago Elisaza situm et in comitatu Bernhardi comitis, nostre vero potestati ut subiaceret fiscatum, id est in villis Brumagad et in Mumenheim et in Grioz et in Walahon et in Bernnesheim et in Moresheim XXX hubas* » (MGH D O I. 166/CL 69).

⁴⁴¹ Mommemheim est situé au nord-ouest de Brumath à environ 6 kilomètres, Gries au nord-ouest à environ 8 kilomètres, Walenheim/Woelenheim au sud-est à environ 16 kilomètres, Bernolsheim au nord-ouest à 3 kilomètres, et Morschwiller au nord-ouest à environ 12 kilomètres.

en tout cas correspondre à la représentation que la main A se faisait de l'importance de Brumath, puisque, dans la notice précédente et dans la rubrique qui servait de titre au diplôme, il présente ce dernier uniquement comme la donation de trente manses à Brumath⁴⁴². Après Otton Ier, c'est Otton III qui a délivré un nouveau et dernier diplôme au sujet de Brumath le 11 juin 1000. Après l'intervention de l'abbé Werner Ier de Lorsch, Otton III a en effet concédé qu'un atelier de monnaie public soit créé à Brumath, en ajoutant des clauses réservant en ce même lieu et pour l'utilité de Lorsch la création et l'utilisation de la monnaie⁴⁴³.

Deux conclusions peuvent être tirées à partir de ces différentes étapes de la transmission de Brumath à Lorsch. La première s'attache à voir le développement de Brumath en deux temps : une première période carolingienne pendant laquelle Arnulf réalise le don initial de Brumath dans le patrimoine de Lorsch, et une seconde période ottonienne pendant laquelle Otton Ier et Otton III renforcent l'influence et les droits du monastère dans ce lieu. Finalement, c'est un schéma qui montre que les souverains et le monastère de Lorsch ont cherché, à l'époque ottonienne, à renforcer l'emprise sur un lieu qui avait été constitué à l'époque carolingienne. C'est un schéma que l'on retrouve pour d'autres biens possédés par le monastère de Lorsch⁴⁴⁴. La deuxième conclusion réside dans le caractère strictement royal de cette transmission de Brumath à Lorsch. En effet, Lorsch a reçu ce lieu et tous les droits associés grâce au pouvoir royal et non grâce aux fidèles, ce qui renforçait très fortement l'origine royale de ce lieu et de sa transmission au sein du patrimoine de Lorsch.

La suite de l'histoire de Brumath, telle qu'elle nous est racontée par la chronique, constitue une succession de perte et de récupération du fait de l'action néfaste de certains abbés, ou au contraire de l'effort d'autres abbés et du pouvoir royal pour le maintenir parmi les biens du monastère⁴⁴⁵. Pourtant, l'un de ces épisodes s'avère précieux pour étudier la manière dont la main A rappelle Brumath, son caractère et son importance pour le monastère de Lorsch. En effet, à propos de la donation effectuée par l'abbé Winther, la main A développe l'idée que

⁴⁴² Pour la description dans la notice : « *et XXX hubas in Brumat a fratre suo Ottone sancto Nazario dari expetiuit.* » (CL c69). Pour la rubrique : « *Donatio Ottonis primi in Brumat XXX hubarum* » (verso du folio 15 du *Codex Laureshamensis*).

⁴⁴³ « *eo tenore ut probabiles denarii ibi fiant et moneta semper in eodem loco habeatur ad usum sancte Laureshamensis ecclesie eiusque rectoris* » (MGH D O III. 371/CL 88)

⁴⁴⁴ En effet, Weinheim (MGH D LdJ 2/CL 39 ; MGH D O III. 372/CL 87; MGH D H IV. 145/CL 130), Gendt (MGH D Lo II. 14/CL 24 ; MGH D Ko II 8/CL 96; MGH D H III. 166/CL 121), Stein (MGH D LdD 19/CL 26; MGH D O III 166/CL 84) et Oppenheim (MGH Karol I. 82/CL 7; MGH D H II. 187/CL 91) ont, comme Brumath, été constitués dans le patrimoine de Lorsch sous les Carolingiens, avant d'être renforcés sous les Ottoniens ou les Saliens.

⁴⁴⁵ En guise de résumé, l'abbé Winther a donné Brumath en bénéfice à son frère, le comte Sigehard de Saarbrücken (CL c134). Son successeur, l'abbé Anselm, a récupéré ce bien (CL c134c). Plus tard, l'abbé Bennon redonne Brumath en bénéfice (CL c 143), tandis que Lothaire III de Supplinbourg a fait un privilège, rapporté par la chronique mais pas copié, dans lequel il donne Gendt et dix talents à Brumath (CL c143a).

Brumath était un lieu fondamental de Lorsch et cela pour trois raisons : Brumath constituait un point fort économique et agricole du monastère de Lorsch, sa possession était le résultat de la générosité royale, et cette propriété se révélait être sacrée⁴⁴⁶.

Le caractère sacré de Brumath ne doit pas étonner. A partir de la seconde moitié du XIe siècle, les réformateurs ont fait en sorte de construire un discours visant à sacraliser toutes les possessions des monastères, même celles qui étaient extérieures. Ce discours permettait notamment de développer un interdit sur ces possessions et ces terres à ne pas toucher⁴⁴⁷. Si la sacralité de Brumath pouvait se rapporter à cette conception sur les possessions extérieures, elle pouvait aussi résulter de la fondation d'une église par l'abbé Gerbod. La date de fondation de cette église, située quelques temps après la donation faite par Otton Ier, semble indiquer par ailleurs que Lorsch a voulu renforcer son influence dans ce lieu après l'augmentation que constituait cette donation royale⁴⁴⁸.

Les termes utilisés par la main A pour qualifier Brumath indiquent beaucoup sur la nature royale de ce lieu. Le terme *munificentie* peut se rapporter à la notion de largesse royale : la générosité était une vertu royale qui poussait les souverains à faire des dons envers l'Eglise et les communautés monastiques, notamment pour aider ces institutions à se développer et à subvenir à leurs besoins⁴⁴⁹. Ensuite, si le terme de *uillam* peut se comprendre comme « la propriété foncière appartenant à un *dominus* »⁴⁵⁰, le terme de *curiam* semble lui plus difficile à saisir. En effet, son sens a beaucoup évolué depuis l'Antiquité, même s'il semblerait qualifier à partir du XIe siècle la cour royale comprise au sens personnel et institutionnel⁴⁵¹. Ce terme de *curia* est peut-être une référence faite au caractère curial de Brumath à l'époque carolingienne, où se

⁴⁴⁶ « *uillam immo regalis munificentie curiam, Brumat, medullam scilicet laureshamensis ecclesie, et terram agri pleni quem benedixit deus, predicto fratri suo inbeneficiauit.* » (CL c134).

⁴⁴⁷ LAUWERS Michel, « Interiora et exteriora, ou la construction monastique d'un espace social en Occident entre le Ve et le XIIe siècle », dans Marialuisa BOTTAZZI, Paolo BUFFO, Caterina CICOPIEDI, Luciana FURBETTA et Thomas GRANIER (dir.), *La società monastica nei secoli VI-XII. Sentieri di ricerca. Atelier jeunes chercheurs sur le monachisme médiéval, Roma, 12-13 giugno 2014*, Trieste, 2016, p. 76-77.

⁴⁴⁸ « *Hic ecclesiam satis decoram in supradicto loco Brumat, aliamque in Wibelingen exstruit* » (CL c70). L'actuelle église de Brumath, fondée au XIXe siècle, est dédiée à saint Nazaire et saint Celse. La citation, qui est, sauf erreur, la seule mention de cette église à Brumath dans la chronique, ne donne aucune indication sur sa dédicace à saint Nazaire. Néanmoins, si on se rappelle l'intérêt qu'a eu, au IXe siècle, l'abbé Adalung de récupérer une église dédiée à saint Nazaire et située à l'extérieur du monastère par l'intermédiaire d'un diplôme de Louis le Pieux, on peut faire l'hypothèse que Lorsch était plutôt intéressé à développer le culte de saint Nazaire dans des régions plus ou moins éloignées. La fondation de cette église à Brumath a pu faire partie de cette politique.

⁴⁴⁹ BARBIER Josiane, « Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique : les largesses royales aux églises au nord de la Loire (milieu du VIIIe siècle - fin du Xe siècle) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge*, vol. 111, 1999, p. 577-605, plus particulièrement p. 578-579 et p. 597-600.

⁴⁵⁰ Citation tirée de DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI-IXe siècles)*, op. cit., p. 73.

⁴⁵¹ Définition reprise de ZOTZ Thomas, « *Curia*. 1. *Curia regis*. I. Begriffsbestimmung. II. Deutschland », *Lexikon des Mittelalters*, Munich-Zurich, 1986, p. 373-375.

trouvaient un *palatio* et un *mallus* et où des souverains comme Charlemagne et Carloman ont pu séjourner. En tout cas, ces termes servent sans doute à rappeler l'origine prestigieuse de cette propriété du monastère de Lorsch, que cela soit à travers les fonctions que Brumath a pu occuper avant de passer dans le patrimoine de Lorsch, et le geste même du don royal, qui s'apparente à la largesse royale et qui est donc digne d'être souvenue.

Evidemment, cette description et cette caractérisation de Brumath servent à renforcer la nature du sacrilège commis par l'abbé Winther en enlevant ce lieu de la possession de Lorsch pour la transmettre à un laïc. Cependant, il faut sûrement bien y observer la spécificité d'un lieu dont le souvenir était encore vivace au XIIe siècle. Ce souvenir ne se manifeste non pas en raison de l'éloignement du monastère qu'il représente, puisque la main A ne l'évoque jamais, mais en raison de son caractère sacré, de son origine royale et de son importance économique. L'origine royale est sûrement la plus originale car elle se rapporte à la constitution de Brumath dans le patrimoine de Lorsch à travers l'initiative du pouvoir royal. Brumath est le résultat de la largesse royale et retirer ce bien de l'emprise du monastère constituait ainsi une atteinte au pouvoir royal. En tout cas, ces trois raisons semblent permettre à la main de faire de Brumath un exemple représentatif de tous les lieux et de tous les biens qui ont participé à la gloire de son monastère, mais qui ont aussi connu les malheurs d'une époque présentée comme difficile pour le monastère.

Ainsi, la mémoire apparaît comme un important ciment des relations entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch. En plus de la présence des reliques de saint Nazaire et des moines pratiquant la prière, l'influence et la puissance du monastère a évidemment joué un rôle important, et notamment sous la période des Carolingiens de l'Est. C'est en effet sous cette dynastie, et même plus précisément de Louis le Germanique/Louis le Jeune à Arnulf, que le pouvoir royal a cherché à faire du monastère de Lorsch un lieu de la mémoire royale susceptible de renforcer leur légitimité et leur conscience de soi. L'inhumation de Louis le Germanique et de Louis le Jeune constitue évidemment l'action mémorielle la plus symbolique et la plus représentative menée par le pouvoir royal. Néanmoins, si le choix de Cunégonde, l'épouse de Conrad Ier, à recevoir sa sépulture à Lorsch témoigne du prestige toujours conservé par Lorsch en tant que lieu d'inhumation royal au début du IXe siècle, le souvenir général de cette fonction du monastère disparaît des diplômes dès le règne de Louis l'Enfant. En outre, la mémoire transmettait les bonnes relations entre Lorsch et les souverains à travers les biens que Lorsch avaient reçus du pouvoir royal. En mettant l'origine royale de ce lieu au même niveau que sa

sacralité et son importance économique, la main A semble en ressortir les trois caractéristiques fondamentales d'un bien possédé par Lorsch. Cette origine royale est un moyen pour la main A de faire de Brumath un lieu tout à fait représentatif des bienfaits que Lorsch a reçus de la part des souverains au cours de son histoire.

II. C. La politique abbatiale des souverains à Lorsch et son intervention dans l'élection et le pouvoir des abbés

Une étude des rapports entre le monastère de Lorsch et le pouvoir royal implique l'observation de la manière dont les souverains interagissent avec l'abbé. L'abbé est un personnage de grande importance puisque c'est lui qui est placé à la tête de la communauté d'un monastère à la suite d'une élection. En tant que directeur, l'abbé doit ainsi se soucier de maintenir sa communauté et son monastère dans un bon état tant spirituel qu'économique. En outre, l'abbé a des relations avec le monde extérieur et peut se déplacer hors de son monastère. Les rapports que l'abbé tient avec ce monde extérieur font de lui un représentant de son monastère auprès des autres communautés monastiques ou ecclésiastiques, mais aussi auprès de l'aristocratie et du pouvoir royal. En effet, un abbé d'un monastère royal peut entretenir des liens directs avec la cour royale et les souverains, pour les servir ou pour obtenir d'eux des privilèges pour son monastère. Du fait de ces fonctions des abbés, les souverains avaient l'intérêt d'établir une politique abbatiale visant à mieux contrôler la direction d'un monastère royal comme Lorsch. Cette politique se rapporte évidemment aux diverses décisions que les souverains ont pris à propos de l'élection des abbés dans un monastère royal comme Lorsch. De même, les rapports qui unissent les abbés et les souverains ont pu aboutir au développement d'une certaine réflexion sur les pouvoirs accordés aux abbés.

Au sujet des abbés, l'historiographie s'est principalement penchée sur le cas des abbés laïcs. Leur existence résulte du phénomène de donner des abbayes à des membres de l'aristocratie pour les récompenser et les fidéliser⁴⁵². La question de l'élection abbatiale a été observée par les historiens, même si une certaine tradition de l'historiographie se rapporte aux investitures et à la nomination des évêques. L'ouvrage de Thomas Vogtherr sur les monastères bénédictins

⁴⁵² A propos d'un ouvrage centré à la fois sur les abbés et les abbés laïcs dans le monde franc, voir FELTEN Franz J., *Äbte und Laienäbte im Frankenreich. Studie zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter*, Stuttgart, coll. « Monographien zur Geschichte des Mittelalters 20 », 1980. Cette définition donnée sur l'abbatiat laïc est reprise de l'introduction réalisée par Anne-Marie Helvétius, voir HELVETIUS Anne-Marie, « L'abbatiat laïc comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IXe siècle », dans Régine LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe aux environs de 920)*, Lille, coll. « Histoire et littérature du Septentrion 17 », 1998, p. 285-290.

a réalisé un aperçu d'ensemble sur la politique des Ottoniens et des Saliens au sujet de l'élection abbatiale, tout en s'interrogeant aussi sur le cas des moines ou des abbés devenus évêques ou servant d'envoyés pour le souverain⁴⁵³. Plus récemment, la thèse de Frédéric Gross sur les monastères sous le règne de Charles le Chauve a comporté toute une partie sur la politique abbatiale de Charles le Chauve à propos de ces monastères. Cette partie cherchait notamment à savoir si le droit de libre élection abbatiale impliquait une autonomie de l'abbaye dans sa capacité à choisir son abbé ou si le souverain contrôlait de fait la succession abbatiale⁴⁵⁴.

L'étude des abbés de Lorsch par l'historiographie est, à l'image des productions déjà citées de Falk, Wehlt, Semmler ou Scholz, le plus souvent fondée sur l'observation des faits réalisés par les abbés au cours de leurs abbatiats. Cette étude reprend la trame chronologique livrée par la chronique de Lorsch, ce qui implique en fait de revenir sur la politique menée par les souverains au sujet de ces abbés. Dans le deuxième volume de l'édition du *Lorscher Nekrolog-Anniversar*, Monika Schmatz a consacré un chapitre sur les abbés des différents monastères de Lorsch. Si la partie sur le monastère bénédictin de Lorsch se base toujours sur une étude chronologique des abbés, l'introduction de ce chapitre a l'intérêt de rassembler des informations importantes, parmi lesquelles les origines de ces abbés, la nature de l'abbatit ou encore la communauté monastique de laquelle ils proviennent⁴⁵⁵.

Les relations entre les souverains et les abbés peuvent être observées à partir des sources présentes dans la chronique de Lorsch. Les diplômes qui accordent le droit de libre élection et les notices historiques rédigées par la main A communiquent de nombreuses informations sur l'élection abbatiale à Lorsch. Elles font aussi part des droits que les souverains peuvent accorder aux abbés ou encore de la conception tenue sur le rôle de l'abbé auprès du souverain.

- L'élection abbatiale canonique et l'intervention des souverains dans le choix des abbés

La constitution d'un abbé à la tête d'un monastère passait par l'organisation d'une élection au sein de la communauté. Cette élection se présente comme le choix autonome d'une communauté monastique à établir l'un de ses membres comme le directeur du monastère. Cette

⁴⁵³ VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 75-116, aussi p. 230-269.

⁴⁵⁴ GROSS Frédéric, *Abbés, religieux et monastères dans le royaume de Charles le Chauve*, dir. Yves Sassier, thèse d'histoire, université Paris IV Sorbonne, 2006, p. 538-669, plus particulièrement p. 538-590. Le nom de cette partie du mémoire s'inspire de celle réalisée sur la politique abbatiale de Charles le Chauve dans cette thèse.

⁴⁵⁵ SCHMATZ Monika, *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 2: *Prosopographische Untersuchung*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission », 2007, p. 57-119, plus particulièrement p. 57-90.

élection servait en effet à empêcher que des puissances étrangères viennent choisir et imposer un abbé dont l'origine pouvait être extérieure audit monastère. Ces élections pouvaient donc apparaître en théorie comme régulière et canonique au sens où elles affirmaient la libre et autonome capacité d'une communauté à élire son représentant et directeur.

La question de l'élection abbatiale canonique pour un monastère comme Lorsch pose un problème. En tant que monastère royal, Lorsch et ses abbés relevaient en effet du pouvoir royal, c'est-à-dire d'une puissance étrangère à la communauté. Ainsi, tout le problème réside dans les degrés d'intervention du pouvoir royal dans l'élection abbatiale du monastère de Lorsch. En effet, l'organisation de cette élection n'était pas exclue de ce qui peut paraître pour les historiens comme un contrôle exercé par le pouvoir royal. Le but était en effet pour les souverains de nommer à la tête de ces institutions des individus suffisamment fiables et compétents pour les servir à la tête d'institutions importantes pour le royaume. Ce problème repose évidemment sur la façon dont les sources présentent les élections abbatiales. En effet, l'utilisation des termes indique de nombreuses situations qui peuvent différer entre elles, notamment en fonction des époques où ces élections ont eu lieu.

Dans le cadre des rapports entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch, la question de l'élection abbatiale se manifestait tout d'abord à travers le droit de libre élection abbatiale accordé au monastère dans les diplômes. Charlemagne institue le premier ce privilège dans un de ses diplômes, et assure donc la capacité pour le monastère de Lorsch et ses moines à élire un abbé choisi parmi la communauté monastique⁴⁵⁶. Cependant, la formule qui accorde ce droit dans ce diplôme comporte aussi la notion de la permission royale, ce qui indique que le souverain possède un droit de regard et une sorte de contrôle au sujet de l'élection. Ainsi, le souverain a le droit d'exercer son influence sur le choix des abbés. Par ailleurs, l'autonomie des moines de Lorsch était encore diminuée car le souverain exprime très clairement que l'abbé à choisir doit répondre à des critères qu'il a instaurés dans ce diplôme. Dans le cas présent, le souverain demande que l'abbé soit acceptable devant dieu, ce qui indique un critère particulièrement centré sur les tâches spirituelles du futur abbé et sur le service divin.

Ce droit de libre élection abbatiale figure dans toutes les confirmations ultérieures des souverains carolingiens et ottoniens-saliens⁴⁵⁷. Les formules visant à confirmer ce droit sont

⁴⁵⁶ « *Precipientes enim iubemus, quia cognoscimus, quod ipsa congregatio sub recto ordine vivere et in regula sancti Benedicti conversari desiderat, ut nostro quidem permissio semper super se ex ipsi congregatione, qui deo acceptabilis sit, eligere valeant abbatem* » (MGH D Karol I. 72/CL 4).

⁴⁵⁷ MGH D LdF 57/CL 17 ; MGH D LdD 63/CL 30 ; MGH D Ka III. 70/CL 44 ; MGH D Arn 23/CL 46 ; MGH D Arn 150/CL 52 ; MGH D Ko I. 18/CL 61 ; MGH D Ko I. 23/CL 62 ; MGH D O I. 34/CL 66 ; MGH D O I. 176/CL 70 ; MGH D O I. 252/CL 72 ; MGH D O I. 425/CL 78 ; MGH D O II. 38/CL 79 ; MGH D O III. 6/CL 81 ; MGH D H II. 19/CL 89 ; MGH D H IV. 190/CL 126.

presque toujours les mêmes⁴⁵⁸, bien que l'idée de la permission royale n'apparaisse plus dans les autres diplômes et que l'expression de critères portés sur les futurs abbés ne se retrouve pas dans tous les diplômes. Néanmoins, si l'on se réfère toujours au diplôme de Charlemagne, l'autonomie donnée au monastère par ce privilège dans la question de l'élection de l'abbé est finalement assez maigre car elle reste toujours associée au contrôle royal.

Les notices historiques rédigées par la main A dans sa chronique sont des sources susceptibles de communiquer des informations à propos de l'élection abbatiale canonique. En effet, l'origine des abbés et leurs modalités d'accession à Lorsch sont assez régulièrement notés par la main A dans ses notices.

Pour l'élection de plusieurs abbés, ces descriptions ne sont pas très développées ni très informatives, puisque le moine A se contente d'exprimer des verbes qui se rapportent à l'idée de la succession, comme « *subrogatur* », « *substituatur* », « *successit* » ou son équivalent « *succedens* »⁴⁵⁹. L'utilisation de ces termes n'indique pas une très grande propension de la chronique à rapporter la manière par laquelle les abbés ont été élus à Lorsch. Comme les abbés cités se répartissent dans l'ensemble de la période traitée par la chronique, ce manque d'informations sur leur arrivée à la tête du monastère peut s'expliquer, pour les abbés qui ont existé lors des premiers siècles du monastère, par un possible manque de connaissance général à leur propos. Pour ceux qui sont plus proches de l'époque de rédaction de la chronique, il est possible que la main A n'ait pas souhaité fournir une franche description de l'élection en n'évoquant que la simple succession.

Néanmoins, d'autres éléments fournis par la chronique sur certains des abbés précédemment nommés peuvent pousser à faire des hypothèses sur la nature de leurs élections et surtout sur l'intervention des rois dans celles-ci.

Les abbés dont la chronique rapporte qu'ils ont été élevés à des charges épiscopales après leur arrivée à la tête de Lorsch semblent faire partie d'un cercle d'ecclésiastiques proche des souverains. Leurs accessions à Lorsch résultent peut-être de la même élévation qui les a conduits aux évêchés⁴⁶⁰. De même, un abbé comme Arnold (1052-1055), dont la chronique nous

⁴⁵⁸ Nous retrouvons en effet souvent des expressions qui ressemblent à « *quamdiu ubi ipsi monachi tales inter se invenire poterint* », [...], *licentiam habeant eligendi abbates* » (MGH D LdF 57/CL 17) ou à « *liberam habeat potestatem inter se eligendi abbatem* » (MGH D O I. 34/CL 66).

⁴⁵⁹ Sauf erreur, les abbés concernés par ces termes sont les suivants : Richbod (CL c12), Samuel (CL c26), Thiotroch (CL c33), Babo (CL c39), Walther (CL c42), Gerhard (CL c45), Werner Ier (CL c87), Gerold (CL c89), Bruning (CL c120), Hugues (CL c121), Arnold (CL c123b), Adalbert (CL c134b), Gerold (CL c142a), Sigehard (CL c164b).

⁴⁶⁰ La chronique indique que Richbod a été élevé à l'archevêché de Trèves par Charlemagne : « *Deinde post annos decem in archiepiscopatum treuerensem a piissimo Karolo rege prouectus* » (CL c12). Richbod était un membre de la cour carolingienne et même un élève d'Alcuin. A son propos, voir SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 384. Par ailleurs, l'abbé Samuel est dit avoir été

présente la grande carrière ecclésiastique qu'il a eue avant et après Lorsch, ne semble laisser aucun doute sur ses liens étroits avec le pouvoir⁴⁶¹. Ainsi, il est possible que les informations apportées par la main A sur la carrière de ces trois abbés étaient suffisamment suggestives à propos des liens qui les unissaient avec la cour royale pour ne pas développer sur la façon par laquelle ils sont arrivés à Lorsch.

Parmi les abbés cités plus haut, le cas de l'abbé Gerold est plutôt particulier. En effet, le premier diplôme d'Henri II transcrit dans la chronique, une confirmation de l'immunité et de la libre élection abbatiale délivrée le 29 septembre 1002, indique que le souverain l'a placé à la tête de Lorsch après l'élection des moines le jour de son couronnement, afin de le récompenser de ses services probablement⁴⁶². Cette information doit être intégrée au contexte du moment. Dans la rivalité qui l'opposait à Hermann de Souabe pour succéder à Otton III, Henri dut se rendre à Lorsch où il y rencontra l'abbé Gerold, qui venait d'être élu. Ce dernier l'accompagna au couronnement le 7 juin 1002 à Mayence, durant lequel il fut investi par Henri II⁴⁶³. L'abbé de Lorsch n'était pas le seul à soutenir Henri, puisque celui-ci fut accompagné par l'abbé de Fulda, Erkanbald⁴⁶⁴. Cette alliance semble avoir été bénéfique à la fois pour Henri, qui recevait le soutien d'un monastère royal important, et pour l'abbé Gerold, dont l'investiture par le souverain le jour du couronnement lui permettait d'assurer sa position à la tête de l'abbaye dans une période plutôt mouvementée⁴⁶⁵. De façon étonnante, dans la notice consacrée à l'abbé, le moine A ne relève pas l'investiture mentionnée dans ce diplôme, tout comme il n'évoque

intrônisé à l'évêché de Worms : « *nec multo post wormaciensi episcopio inthronizatur* » (CL c26). Boris Bigott a montré que cet abbé avait des liens avec Hraban Maur et que son accès à l'abbatit de Lorsch a été presque réalisé au même moment que celui à l'évêché de Worms, BIGOT Boris, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche im Ostfränkischen Reich (826-876)*, Husum, Matthiesen Verlag, 2002, p. 68. Sophie Glansdorff explique que son installation à Lorsch et à Worms résulte de la politique de Louis le Pieux, qui a souhaité placer un fidèle dans une région où il était concurrencé par Louis le Germanique, *Diplômes de Louis le Germanique (817-876)*, trad. Sophie Glansdorff, Limoges, 2009, p. 135.

⁴⁶¹ La notice qui est consacrée à cet abbé indique qu'il a été abbé de Wissembourg, de Limburg et de Corvey avant de devenir l'abbé de Lorsch, puis l'évêque de Spire (CL c123).

⁴⁶² « *qualiter venerabilis abbas Geroldus, quem primo nostre ordinationis die per electionem fratrum monasterio Lauresham dicto, [...], pro eiusdem bona conversatione abbatem preesse fecimus* » (MGH D H II. 19/CL c89).

⁴⁶³ SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », *op. cit.*, p. 388.

⁴⁶⁴ VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 198.

⁴⁶⁵ L'abbaye de Lorsch a été perturbée à la fin du Xe siècle après qu'Otton III a voulu transmettre l'abbaye à l'évêque de Worms Franco vers 998-999. Cette transmission a entraîné la démission de l'abbé Salemann et surtout l'intervention de l'archevêque Willigis de Mayence qui a cherché à empêcher le renforcement de l'évêché de Worms. De même, l'abbé qui a précédé Gerold, Werner II, a semble-t-il été déposé peu de temps après son arrivée à la tête du monastère (CL c89). En datant la déposition vers mars 1002, Sebastian Scholz considère qu'il n'a pas été déposé par Otton III, mais par l'archevêque Willigis de Mayence. Or, ce dernier apparaît aussi dans le diplôme d'Henri II en tant qu'intervenant. A partir de ce contexte, il est possible que Willigis de Mayence ait pu exercer son influence dans le choix de Gerold et dans le rapprochement entre l'abbé et le souverain. Voir SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Geschichtlicher Überblick », dans Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 780-783.

absolument pas le soutien offert par l'abbé avant le couronnement d'Henri II. En tout cas, cette élection de l'abbé Gerold prend place au sein d'une période troublée tant pour le royaume que pour le monastère. L'action qui eut lieu lors du couronnement d'Henri II résulte d'une sorte d'alliance entre l'abbé et le candidat royal et paraît être une confirmation royale d'un abbé déjà élu et placé par l'archevêque de Mayence.

Pour ces abbés, la chronique donne peu d'informations sur la manière par laquelle ils ont accédés à l'abbatit de Lorsch. Ces informations sont parfois palliées par des diplômes ou d'autres passages de la chronique qui rendent possible l'existence d'hypothèses sur leur relation avec la cour royale et sur l'initiative royale prise au cours de leur arrivée à Lorsch. Néanmoins, d'autres notices expriment de façon plus explicite l'élection d'autres abbés.

En effet, le terme *electus* peut être utilisé pour décrire la succession, comme dans le cas des abbés Helmeric, Adalung, Eigelbert (856-864) et Reginbald (1018-1032)⁴⁶⁶. Cependant, ce terme ne doit pas tromper et ne doit pas laisser pousser l'idée générale que ces abbés ont été élus de façon autonome par la communauté de Lorsch, car deux de ces abbés sont connus pour être des fidèles de la cour royale. Adalung fut en effet un fidèle assuré de Charlemagne et de Louis le Pieux, et Bernhard Bischoff a pu montrer que cet abbé était le même que l'abbé de Saint-Vaast qui apparaît en 807⁴⁶⁷. De même, la chronique indique dans le cas de Reginbald qu'il fut élevé à l'évêché de Spire par Conrad II⁴⁶⁸. Du fait de l'importance de ces deux personnages auprès du pouvoir royal, il est possible de passer outre la mention d'*electus* et de voir dans leur arrivée à Lorsch le résultat des rapports qu'ils entretenaient avec le pouvoir royal. Si la chronique indique uniquement, dans le cas d'Eigelbert, qu'il provient du monastère de Lorsch, elle est plus riche en information à propos de l'abbé Helmerich : l'abbé Helmerich a en effet été élu par le couvent, mais il a été aussi confirmé par Charlemagne⁴⁶⁹. Semmler a vu dans l'accession d'Helmerich à l'abbatit de Lorsch une nomination de Charlemagne qui respectait les premières années du monastère, en choisissant un abbé qui appartenait une branche de la

⁴⁶⁶ Adalung : « *post excessum Richbodonis, successit Adalungus, uir potens in opere et sermone, et iuxta cor domini electus* » (CL c17b). Eigelbert : « *Samueli successit Eigelbertus, ex ipsius congregationis corpore electus* » (CL c31). Reginbald : « *Bobbone palmam superne uocationis assecuto, Reginbaldus uir iuxta cor domini electus, subrogatur* » (CL c96).

⁴⁶⁷ A propos des liens entre Adalung et le pouvoir carolingien, voir SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Geschichtlicher Überblick », *op. cit.*, p. 773-774. Pour le développement de Bischoff sur Adalung, voir BISCHOFF Bernhard, « Lorsch im Spiegel seiner Handschriften », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1977, vol. 2, p. 34-35.

⁴⁶⁸ « a Cunrado rego secundo de quo post dicturi sumus in cathedram spirensis ecclesie prouectus est » (CL c96).

⁴⁶⁹ « *substituitur Helmericus, uir religiosus et sapiens, fratrum quidem electione ex ipsius congregationis corpore, et gloriosi regis Caroli institutione.* »

famille fondatrice du monastère⁴⁷⁰. La mention de cette confirmation par Charlemagne semble aussi se rattacher au respect des mesures que le souverain a prises dans son diplôme accordant la libre élection abbatiale, dans lequel il indique avoir ce droit de contrôle et de confirmation sur les abbés choisis par la communauté.

Enfin, trois dernières notices présentent une élection tout à fait régulière et totale des moines de Lorsch à propos des abbés Ulrich, Anselm, Folcnand et Henri⁴⁷¹. Cette présentation d'une élection canonique repose sûrement sur le projet de la main A à mettre en valeur ces abbés qui ont été bénéfiques pour le monastère de Lorsch. Cette mise en valeur passe par la régularité de l'élection, car ces abbés se situent soit au moment de la réforme grégorienne soit après la réforme grégorienne, c'est-à-dire à une période où la liberté de l'élection abbatiale est particulièrement valorisée et se place contre la simonie⁴⁷². Par ailleurs, la mention du conseil du roi Conrad à propos de l'élection d'Henri peut s'apparenter au rôle que le pouvoir royal avait conservé au sujet de l'élection abbatiale après le concordat de Worms. Lorsqu'une élection se trouvait plonger dans une impasse et dans un conflit entre plusieurs candidats, le souverain pouvait intervenir et choisir le candidat qui paraissait le plus raisonnable⁴⁷³.

Ainsi, la libre élection abbatiale promulguée par les souverains dans leurs diplômes apparaît aux périodes allant de l'époque carolingienne jusqu'au milieu du XI^e siècle plus comme une nécessité de caractériser le monastère de Lorsch comme un monastère royal que comme la délivrance d'une réelle autonomie dans l'élection des abbés de Lorsch⁴⁷⁴. Si l'arrivée de ces abbés à la tête du monastère est présentée plus ou moins sous le signe de l'élection, de nombreux éléments attestent les rapports qu'ils possédaient avec le pouvoir royal et même l'influence qu'ils exerçaient au-delà du monastère de Lorsch sur d'autres monastères ou des évêchés. L'intérêt des souverains était sûrement de placer des ecclésiastiques suffisamment fidèles pour gérer un monastère royal comme Lorsch, qui constituait un point fort au sein de la région du Rhin moyen. A partir de l'époque marquée par la réforme grégorienne, la libre élection abbatiale prend un autre sens et cela se ressent dans la présentation de l'élection

⁴⁷⁰ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 83.

⁴⁷¹ Ulrich : « *post hunc quoque Odalricus, una omnium voce, pari uoto eligitur* » (CL c123b). Anselm : « *Anshelmus concordia fratrum electione subrogatur* » (CL c134c). Folcnand : « *Folcnandus ex preposito sancti Petri in Aldenmunster, fratrum uotiuua concordia, abbatia induitur.* » (CL c145a). Henri : « *Ex consilio itaque regis Cunradi Heinricum ex monasterio Sunnensheim, concordia uoto ac studio elegerunt* » (CL c155b).

⁴⁷² SCHIEFFER Rudolf, « Simonie », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1995, vol. 7, p. 1922-1925.

⁴⁷³ STRUVE Tilman, « Wormser Konkordat », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1998, vol. 9, p. 336-337.

⁴⁷⁴ Joseph Semmler considère que le droit de libre élection abbatiale est celui qui démarque un monastère royal d'un autre monastère. Voir SEMMLER Josef, « *Iussit... princeps renovare... praecepta. Zur verfassungsrechtlichen Einordnung der Hochstifte und Abteien in der karolingischen Reichskirche* », *op. cit.*, p. 120.

effectuée par la chronique. La mention d'une élection réalisée dans la concorde par les moines de Lorsch en ce qui concerne les abbés Ulrich, Anselm, Folcnand et Henri se rapporte aux enjeux qui sont celles de la chronique, c'est-à-dire à présenter des figures très bénéfiques de l'histoire du monastère, et dont la conformité et la régularité de l'élection est un critère et une preuve de leur abbatiat positif.

- La libre élection abbatiale entravée : entre les nominations royales et les intrusions

Si l'élection canonique apparaît comme un exercice autonome d'une communauté monastique à choisir l'un de ses membres à la tête du monastère, son entrave peut sembler comme une atteinte portée au monastère lui-même. L'entrave peut s'illustrer de deux façons. D'un côté, le droit de libre élection abbatiale a pu être révoqué ou ne pas être pris en compte par le pouvoir royal, qui a nommé directement un abbé. D'un autre côté, certains abbés ont pu accéder à la direction du monastère de Lorsch en achetant leur charge, c'est-à-dire grâce à la simonie. Ces deux phénomènes rendent fictive l'existence d'une libre élection abbatiale exercée en toute autonomie par le monastère, car elles impliquent un choix établi et imposé de l'extérieur de la communauté. Cette question de l'entrave doit être évidemment replacer dans la perspective qui est celle de la main A. Son époque se situe en effet après la réforme grégorienne, soit après une période plongée dans la lutte contre la simonie et l'investiture des évêques et des abbés par le pouvoir royal. C'est pourquoi cette observation de l'entrave de la libre élection abbatiale repose fortement sur le point de vue et les perspectives développées par le chroniqueur en fonction de son époque.

Le fait que, au cours d'une période allant de la fin du IX^e siècle jusqu'au début du XI^e siècle, la libre élection abbatiale à Lorsch ait été entravée au profit du choix et de l'imposition réservés au pouvoir du souverain est une chose bien connue de l'historiographie. Après avoir rendu caduque la libre élection abbatiale du fait de la mauvaise discipline des moines de Lorsch, Arnulf a initié jusqu'en 913 une première période pendant laquelle le monastère est dirigé par deux ecclésiastiques. Ce fut d'abord la direction de l'évêque d'Augsbourg Adalbéron, et ensuite celle de l'archevêque de Mayence Hatto, alors que l'abbé Liuthar est dit avoir été élu au monastère à la même époque⁴⁷⁵. Pour la période qui suit 913 et qui se rapporte à tout le Xe siècle, Thomas Vogtherr a observé que tous les abbés ou les ecclésiastiques placés à la direction de Lorsch ont été des choix effectués par les souverains ottoniens, même si la communauté

⁴⁷⁵ Le diplôme d'Arnulf est le MGH D Arn 150/CL 52. Pour un résumé de cette période compliquée de l'histoire de Lorsch, voir SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Geschichtlicher Überblick », *op. cit.*, p. 776-778.

monastique de Lorsch a pu exercer une certaine influence au sujet de l'élection des abbés Salemann (972-998/9) et Werner Ier (999-1001)⁴⁷⁶. La période située après 1002 démontre encore l'influence des souverains dans l'élection abbatiale. Sous Henri II, l'abbé Gerold a été investi, tandis que l'abbé Bobbon (1006-1018) a été nommé par le souverain et a reçu ensuite d'autres charges ecclésiastiques, dont l'abbatit de Fulda⁴⁷⁷. Sous Conrad II, Reginbald a été nommé évêque de Spire par ce souverain⁴⁷⁸.

Karl Glöckner a pu relever que la main A ne s'offusquait pas de la suspension de la libre élection par Arnulf et de la nomination des abbés de Lorsch par les souverains. En effet, dans la notice qui présente le diplôme d'Arnulf, la main A reprend les informations livrées dans le diplôme sans faire aucun commentaire⁴⁷⁹. Il semble que la main A considérait comme tout à fait acceptable l'intervention du souverain dans le droit de libre élection abbatiale et même dans les questions spirituelles du monastère, notamment car elle rentre dans le cadre de la protection et de la réforme du monastère. En outre, retranscrire un tel diplôme était aussi un moyen de montrer le souci que les souverains attachaient au bon fonctionnement de Lorsch et de sa discipline. A propos des nominations qui se sont ensuivies, et notamment de celles des évêques ou archevêques comme Adalbéron, Hatton ou Brunon, on peut faire l'hypothèse que leur direction du monastère de Lorsch a pu être perçue comme une mise en valeur du monastère, car ces ecclésiastiques avaient des liens solides avec leurs souverains et car leurs charges étaient prestigieuses, notamment dans le cas de Hatton⁴⁸⁰. Finalement, la nomination des abbés par les souverains de cette époque apparaissait à la main A non pas comme une entrave, mais comme un exercice tout à fait légitime du pouvoir royal.

A partir de l'abbé Humbert, la chronique fait beaucoup plus de cas de l'absence d'élection et de l'irrégularité de l'accession de certains abbés à la tête du monastère de Lorsch.

⁴⁷⁶ VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 89-90. Les abbés nommés par les souverains sont les suivants : Liuthar, Ebergis, Brunon (le frère d'Otton Ier), Salemann, Werner Ier, Werner II.

⁴⁷⁷ « *post Geroldum Bobbo illustri natalium exortus prosapia, relicto secularis militie baltheo, ad ipsius loci regimen prouectus est. Qui quo magis fugiebat gloriam, eo magis assequatur, affluentibus sibi cum ecclesiastice dignitatis incrementis, terrenarum facultatum amplissimis successibus.* » (CL c91).

⁴⁷⁸ Si Thomas Vogtherr considère qu'Henri II est intervenu dans l'élection des abbés Bobbon et Reginbald, il ne le convient pas à propos de Gerold. Voir VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, *op. cit.*, p. 92-93.

⁴⁷⁹ CL c52.

⁴⁸⁰ Ces trois figures représentent en effet des conseillers fidèles du pouvoir royal. Pour des raisons liées possiblement à ses liens avec Otton et son importance dans le pouvoir royal, la notice consacrée à Brunon est élogieuse, comme elle décrit sa fidélité auprès de son frère et les biens-faits spirituels qu'il a réalisés non seulement pour Lorsch mais aussi pour d'autres monastères (CL c69). A propos de l'importance respective d'Adalbéron et d'Hatton de Mayence auprès du pouvoir royal, voir BÜHRER-THIERRY Geneviève, *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. 876-973*, Paris, 1997, p. 42-44. Rappelons enfin que la toute première direction du monastère exercée par l'archevêque Chrodegang de Metz, qui ne résulte certes pas d'une décision royale mais d'une transmission réalisée par les fondateurs, a été très bénéfiquement perçue par la chronique.

Ces irrégularités reposent principalement sur la simonie commise par d'assez nombreux abbés⁴⁸¹. Deux autres abbés semblent avoir bénéficié de leurs relations avec les différents pouvoirs pour obtenir la charge du monastère de Lorsch⁴⁸². L'arrivée d'Hermann à la tête de Lorsch grâce à l'influence de l'archevêque de Mayence est la preuve que le souverain n'est plus le seul acteur unique et légitime à nommer des abbés de Lorsch, ce qui semble être une conséquence induite par la Querelle des Investitures et sa résolution. En outre, que des abbés comme Humbert, Bennon, Winther et Baldemar apparaissent plus ou moins comme des simoniaques est conforme à la présentation produite par la main A sur eux, c'est-à-dire à la présentation d'abbatiats néfastes pour le monastère⁴⁸³. Cela renforce l'idée selon laquelle la régularité de l'élection est un critère important dans le projet de différencier des abbatiats néfastes et bénéfiques. Les abbés précédemment cités et qui se démarquent par leur arrivée simoniaque à la tête de Lorsch s'opposent évidemment aux abbés Ulrich, Anselm, Folcnand et Henri, dont l'élection est présentée comme la plus réglementaire et la plus canonique par la main A⁴⁸⁴.

L'entrave à la libre élection abbatiale apparaît comme un phénomène commun à l'histoire du monastère de Lorsch, même si sa présentation au sein de la chronique poursuit des objectifs différents selon les périodes. Les interventions et nominations opérées par les souverains situés dans une période allant de la fin du IXe siècle au début du XIe siècle se rapportent à une pratique traditionnelle du pouvoir, et c'est semble-t-il la raison pour laquelle la main A, très attachée à cette forme de gouvernement associée aux dynasties carolingienne et ottonienne, n'y voit aucune atteinte portée au monastère de Lorsch, d'autant plus que les évêques ou les abbés imposés à la direction du monastère peuvent être des personnages prestigieux et des fidèles du pouvoir royal. La perception est fondamentalement différente lorsqu'il s'agit de l'intrusion des abbés dans le monastère de Lorsch à partir du XIe siècle. Cette intrusion se rapporte évidemment à la simonie, une marque du temps dont la mention sert à

⁴⁸¹ La simonie est déclarée de façon explicite pour les abbés Bennon (CL c143) et Baldemar (CL c145). Dans des autres cas, comme les abbés Humbert (CL c120) et Heidolf (CL c143), la main A n'utilise pas le terme de simonie mais évoque l'échange d'argent pour obtenir la charge. Si l'arrivée de l'abbé Winther à Lorsch est présentée sans savoir si elle s'est faite par élection ou intrusion, la description de cet abbé comme simoniaque, ayant notamment obtenu l'évêché de Worms par simonie, peut laisser un doute sur son accession à Lorsch (CL c134b ; CL c142).

⁴⁸² En effet, la chronique raconte qu'Hugues a reçu l'abbatit de Lorsch par une autorisation impériale (CL c142b), alors qu'Hermann a bénéficié de l'appui de l'archevêque de Mayence et du comte palatin pour arriver à Lorsch (CL c143a).

⁴⁸³ Les autres abbés qui font preuve de simonie ou dont l'arrivée à Lorsch est irrégulière ne présentent pas de notices négatives car leur abbatit est très court, du fait d'une rapide déposition. On peut néanmoins noter que Diemo, dont les notices présentent son abbatit comme néfaste, est lui un abbé élu de façon régulière à Lorsch. Cela se rapporte à l'ambiguïté de la présentation de cet abbé faite par la main A.

⁴⁸⁴ La question de la régularité de l'élection joue un rôle même très important dans le conflit qui oppose Folcnand à Baldemar, puisque le dernier a accusé le premier d'être parvenu à Lorsch par simonie (CL c147).

caractériser les abbés de Lorsch préjudiciables par cette pratique. L'intrusion se rapporte aussi à une période où le contrôle royal sur la nomination des abbés est perturbée et aussi contestée par d'autres acteurs. Ainsi, alors que la main A voit dans la simonie une réelle entrave à la libre élection abbatiale, il ne considère pas que les nominations réalisées explicitement par les souverains carolingiens et ottoniens suivent cette même logique. Selon lui, il s'agit dans ces cas de l'exercice pleinement justifié et légitime du pouvoir royal envers un monastère qu'il détient.

- Les conceptions des souverains autour des compétences et du pouvoir de l'abbé

La politique abbatiale des souverains a pu montrer comment le pouvoir royal percevait les abbés de Lorsch et leurs rôles. Le contrôle des souverains sur l'élection des abbés est l'indice qu'ils ont particulièrement cherché à avoir la mainmise sur des abbés qui dépendaient directement d'eux, ce qui pouvait paraître primordiale pour continuer à conserver le monastère de Lorsch comme un centre associé au pouvoir royal. De même, la nomination de certains abbés à des postes d'évêque montre que les souverains voyaient en eux des fidèles particulièrement intégrés à la cour royale et à l'exercice du pouvoir dans le cadre plus général du royaume. Maintenir l'influence royale sur ces individus impliquait par ailleurs de concevoir et de mettre des limites dans les compétences et les pouvoirs de l'abbé. En tant que directeur des monastères, les abbés avaient en charge de maintenir l'organisation de la communauté sous une règle. Ils devaient gérer à la fois les affaires spirituelles et économiques du monastère. L'importance du patrimoine d'un monastère comme Lorsch imposait à ces abbés des capacités de gestion foncière nécessaires. En outre, les rapports qui liaient les souverains et les abbés pouvaient être dessinés pour mieux assurer que l'abbé dépendait des souverains. Enfin, la chronique peut elle-même fournir le point de vue du chroniqueur sur les rapports idéaux entre les souverains et les abbés.

Dans les diplômes qui accordent ou qui confirment la libre élection abbatiale, les souverains exigent que les moines doivent choisir un abbé qui remplit certaines compétences. La plupart d'entre elles sont des compétences humaines et spirituelles et se rapportent grandement à une conduite du monastère jugée digne de dieu et suivant la règle bénédictine⁴⁸⁵.

⁴⁸⁵ Les diplômes de Charlemagne et de Louis le Pieux donnent à peu près les bases de ces compétences : « *quod ipsa congregatio sub recto ordine vivere et in regula sancti Benedicti conversari desiderat, ut nostro quidem permisso semper super se ex ipsa congregatione, qui deo acceptabilis sit, eligere valeant abbatem* » (MGH D Karol I. 72/CL 4) ; « *quamdiu ipsi monachi tales inter se invenire potuerint, qui ipsam congregationem secundum regulam sancti Benedicti regere valeant, per hanc nostram auctoritatem et consensum, sicut et eis domnus et genitor noster per suam auctoritatem concessit, licentiam habeant eligendi abates* » (MGH D LdF 57/CL 17). Les confirmations de la libre élection abbatiale réalisées par Louis le Germanique (MGH D LdD 63/CL 30), Arnulf

Une connaissance plus particulière des écrits bibliques est demandée dans un cas⁴⁸⁶. À côté de ces demandes d'ordre spirituel, les diplômes d'Arnulf et de Conrad Ier apparaissent plutôt originaux. En effet, ces deux diplômes exposent des critères spirituels habituels, mais ils ajoutent à cela des critères temporels, c'est-à-dire l'expression de l'obéissance royale et du service royal⁴⁸⁷. À propos d'Arnulf, il est important de mentionner que ce diplôme est la dernière confirmation de la libre élection qu'il rend pour un monastère : hormis un cas, les confirmations qu'il a précédemment réalisées entre 891 et 896 ne comportent pas de compétences temporelles⁴⁸⁸. Dans le cas de Conrad Ier, l'ensemble des confirmations ont pu être étudiées et il s'avère que l'on n'y retrouve pas ces mêmes conditions temporelles⁴⁸⁹. Le contexte de ces diplômes peut peut-être expliquer pourquoi l'on trouve ces demandes rares et même presque exclusives à Lorsch. Le diplôme d'Arnulf est en effet la deuxième confirmation de la libre élection abbatiale, dans laquelle il a indiqué avoir enlevé ce droit et placé Adalbéron d'Augsbourg à la direction du monastère, comme celui-ci était tombé dans une désuétude disciplinaire à cause de la direction des abbés. Même si la facticité de cette confirmation est avérée, car, comme nous l'avons vu, Adalbéron puis Hatton de Mayence ont continué à diriger le monastère de Lorsch malgré l'élection de Liuthar, il est possible que la spécificité de la demande formulée par Arnulf vienne de cette situation du monastère, afin de manifester et d'ordonner le contrôle du souverain sur les abbés. De son côté, le diplôme de Conrad Ier intervient en 913, soit dans la période entre la mort de Hatton de Mayence et le début effectif de l'abbatiat de Liuthar, qui avait été pourtant élu à la fin du IXe siècle. L'inscription du service

(MGH D Arn 23/CL 46), Otton III (MGH D O III. 6/CL 81), Henri II (MGH D H II. 19/CL 89) et d'Henri IV (MGH D H IV 190/CL 126) se basent sur le diplôme de Louis le Pieux et reprennent donc les mêmes critères que ce diplôme.

⁴⁸⁶ « *Insuper etiam propius postulaturi accedentes, ut licentiam eis inter se abbatem eligendi concederemus, quod libenti animo ita concedimus, eo scilicet rationis tenore, quamdiu talis inter illos inveniri possit, **qui digne et regulariter eundem locum procurare queat et secundum mandata abbatis Benedicti nova et vetera proferre valeat*** » (MGH D Ka III. 70/CL 44)

⁴⁸⁷ « *ut ipsi fratres prelibati monasterii ab hodierna die et deinceps securam teneant potestatem eligendi abbates, quamdiu talem illic invenire possunt, **qui scientia et morum honestate talis sit, ut tantam congregationem iuxta regulam sancti Benedicti queat et sciat regere et regali dignitati iusta obsequia prebere*** » (MGH D Arn 150/CL 52) ; « *ea videlicet ratione ut monachi inibi commorantes Christoque digne deservientes nunc et in perpetuum liberam et securam habeant potestatem abbatem inter se regulariter eligendi **qui ad dei servitium nostrumque idoneus appareat.*** » (MGH D Ko I. 18/CL 61).

⁴⁸⁸ Parmi ces confirmations antérieures, on retrouve Saint-Gall (MGH D Arn 146, MGH D Arn 103), Saint Salvatore du mont Amiata (MGH D Arn 140), Santa Maria Teodote (MGH D Arn 139), Herford (MGH D Arn 105), Fulda (MGH D Arn 101) et Prüm (MGH D Arn 92). Sauf erreur, il n'y a que la confirmation pour le monastère de Santa Salvatore du mont Amiata qui évoque le service royal. Les confirmations antérieures à 891 n'ont pas été étudiées.

⁴⁸⁹ Parmi les confirmations en faveur de Saint-Gall (MGH D Ko I. 5), Fulda (MGH D Ko I. 6), Corvey (MGH D Ko I. 14), Meschede (MGH D Ko I. 16), Murbach (MGH D Ko I. 17), seules celles qui concernent Saint-Gall et Fulda comportent des compétences de l'abbé : elles ne se rapportent cependant pas au pouvoir royal, mais à la communauté pour Saint-Gall et aux critères demandés par le diplôme de Louis le Pieux pour Fulda.

royal dans les critères demandés à l'abbé était peut-être un moyen d'insister encore sur cette relation hiérarchisée entre le souverain et l'abbé.

Après les diplômes, un passage de la chronique propose une réflexion sur le rapport entre les souverains et les abbés de Lorsch. Son intérêt est cependant de présenter le point de vue de la main A. En effet, dans une notice, la main A rapporte que l'abbé Gundeland, qui approchait la fin de sa vie, a demandé à Charlemagne s'il pouvait utiliser des biens du monastère pour faire œuvre de charité auprès des pauvres et pour le salut de son âme, ce que le souverain a accepté en limitant la distribution des biens à un tiers⁴⁹⁰. Cette histoire permet à la main A de brosser un portrait très positif de Gundeland, en comparaison des prélats de l'époque à laquelle elle vit⁴⁹¹. Il est probable que cette histoire ne soit pas vraie. L'utilisation du terme d'*exemplo* suggère en effet la construction d'un récit à valeur didactique, dont le but est d'exprimer les conceptions du chroniqueur. Ce récit constitue même l'un de ces récits dont les historiens, parmi eux Glöckner, ont vu une critique déguisée envers l'abbé Sigehard.

En tout cas, Gundeland apparaît comme une sorte d'abbé exemplaire, d'une part à travers son souci des pauvres et de la charité, et d'autre part à travers ses scrupules quant à la gestion des biens du monastère. Ces qualités apparaissent comme importantes pour la main A car elles se retrouvent associées à d'autres abbés dans la chronique. Cependant, le point central de ce récit se tourne vers les rapports entre le souverain et l'abbé à partir de la gestion du patrimoine monastique. Ce que cherche à démontrer la main A, c'est que les biens d'un monastère royal comme Lorsch appartiennent au souverain. L'abbé doit donc veiller à leur bonne tenue en fonction des ordres du souverain. D'où la présentation de Gundeland comme un « abbé impérial » et un « prince du royaume », car il témoigne d'un grand zèle à réaliser ce qui peut être tenu comme un service pour le souverain, c'est-à-dire à diriger de façon convenable le monastère. On peut aussi se demander si cette insistance sur la bonne gestion du patrimoine monastique fait référence aux devoirs de l'abbé, à savoir répondre aux besoins de sa communauté et à administrer et organiser le patrimoine foncier du monastère⁴⁹². Enfin, que

⁴⁹⁰ CL c9.

⁴⁹¹ « *Instruantur hoc exemplo nostri temporis ecclesiarum prelati, qui rebus earum et possessionibus sibi creditis insolenter abutuntur, cum pater iste imperialis abbas, regni princeps, diues et prepotens, magne fame, clari generis, nichil presumserit absque regis uel consilio uel precepto etiam in ipso mortis articulo de rebus monasterii disponere.* » (CL c9).

⁴⁹² HÄGERMANN Dieter, « Der Abt als Grundherr. Kloster und Wirtschaft im frühen Mittelalter », dans Friedrich PRINZ (dir.), *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, Anton Hiersemann Verlag, coll. « Monographien zur Geschichte des Mittelalters 33 », 1988, p. 345-385, plus particulièrement 345-351. La figure du bon gestionnaire économique est particulièrement sensible à propos de l'abbé Henri. La chronique rapporte en effet qu'il était dans le surplus au moment où une famine s'abattait sur l'Allemagne : « *In agricultura uero, frugibus redivitibusque contrahensis et*

Gundeland soit en quelque sorte présenté comme un modèle d'abbé soucieux de servir le roi se base finalement sur les épisodes que la chronique a auparavant raconté au sujet des rapports entre l'abbé et Charlemagne, comme la *translatio* du monastère de Lorsch en faveur du souverain, ou la participation de Charlemagne à la consécration de l'abbatiale en 774 à la suite de l'invitation de l'abbé Gundeland⁴⁹³.

La capacité de l'abbé à disposer des biens du monastère a aussi fait l'objet d'un diplôme délivré par Louis le Germanique en 847. Le contexte de ce diplôme peut s'apparenter à une réconciliation entre l'abbé de Lorsch et Louis le Germanique⁴⁹⁴. Dans ce diplôme, le souverain accorde, à l'abbé de Lorsch Samuel, à ses successeurs et à leurs avoués, le droit d'échanger des dépendants et des territoires avec des nobles à hauteur de trois manses⁴⁹⁵. Si l'échange dépasse cette limite instaurée, alors l'autorisation du roi doit être exigée⁴⁹⁶. Par les mesures prises dans son diplôme, le souverain semble tout d'abord transmettre à la disposition de l'abbé un pouvoir que la puissance royale détenait probablement de façon exclusive, ce qui confirmerait l'idée selon laquelle le patrimoine de Lorsch était détenu par le souverain en tant que monastère royal⁴⁹⁷. Cependant, en intégrant cette clause qui limite les échanges à moins de trois manses, le souverain garde finalement un contrôle sur le patrimoine du monastère et ne donne donc pas une autonomie complète à l'abbé. Il est probable que cette clause serve à éviter la dilapidation du patrimoine monastique du fait des possibles malversations des abbés à donner des biens du monastère à des individus laïcs ou à des membres de leurs familles. On peut se demander si la transcription de ce diplôme ne servait pas aussi à présenter une sorte de réglementation de la capacité des abbés à disposer des biens du monastère, sachant que la chronique rapporte les pertes connues par le monastère à cause de certains abbés du XIe et du XIIe siècle.

La conception du rôle et des pouvoirs des abbés par les souverains se restreint aux critères qu'ils indiquent sur le choix des abbés à élire. Si ces critères se rapportent en grande majorité à des compétences religieuses et spirituelles, ceux qui insistent sur la nécessité de

conseruandis nullus operosior, nullus exstitit diligentior, adeo ut in summa famis inopia que totam profligauit Teutoniam, bonis omnibus exuberaret » CL c155b.

⁴⁹³ CL c7.

⁴⁹⁴ L'abbé de Lorsch et l'évêque de Worms Samuel était en effet un partisan de l'unité de l'empire carolingien et, à l'instar d'une partie du clergé oriental, s'est d'abord mis en retrait de Louis le Germanique, avant de se réconcilier en 847 à l'occasion du renouvellement des relations entre le souverain et son Eglise. A ce propos, voir BIGOT Boris, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche im Ostfränkischen Reich (826-876)*, *op. cit.*, p. 135.

⁴⁹⁵ « *ut deinceps quicquid pro utilitate sepe dicti monasterii prefatus Samuel episcopus successorisque illius et advocati eorum commutaverint in mancipiis et territoriis, usque ad mansos tres licentiam habeant* » CL29/MGH DD LdD 47

⁴⁹⁶ « *si vero plus fuerit ad commutandum, ad nostram interrogationem veniat* » CL29/MGH DD LdD 47

⁴⁹⁷ SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », *op. cit.*, p. 127.

l'abbé à obéir au souverain paraissent associés à des événements précis de l'histoire de Lorsch, pendant lesquels les souverains ont manifesté un contrôle plus étroit du monastère, plutôt qu'à une véritable réflexion sur les rapports entre l'abbé et les souverains. En revanche, le petit récit rédigé par la main A sur ceux entre l'abbé Gundeland et Charlemagne semble plus appartenir à un projet de présenter la fonction abbatiale à travers un modèle idéalisé et ancien parmi les abbés Lorsch, en insistant notamment sur la qualification d'*imperialis abbas* : comme le monastère appartient au pouvoir royal, l'abbé semble être défini comme un gestionnaire et un serviteur du souverain, dont la direction du monastère implique qu'il prenne soin des biens de Lorsch et qu'il suive les ordres du souverain. Le diplôme de Louis le Germanique délivré en 847 conserve à ce propos cette idée que les biens du monastère dépendent du souverain et de sa volonté, et que le pouvoir de l'abbé ne doit pas être autonome afin de préserver le patrimoine monastique. Evidemment, la remarque de la main A à propos de l'abbé Gundeland et de ses liens avec Charlemagne servait encore à établir un modèle pour mieux distinguer les autres abbés de Lorsch dont la chronique loue ou reproche les abbatiats.

La politique abbatiale des souverains à propos du monastère de Lorsch peut paraître finalement assez commune aux monastères royaux. Malgré la concession de la libre élection abbatiale, les souverains conservent une certaine influence dans le choix des abbés de Lorsch, influence que les sources ne livrent pas toujours explicitement mais qui semble se déduire par le lien que certains abbés de Lorsch possèdent avec la cour royale. De même, les mentions d'une élection canonique harmonieuse ou d'une intrusion par simonie révèlent une rhétorique de la main A dont le but est de mieux dissocier et de mieux caractériser les abbés qui ont pu se révéler bénéfiques envers le monastère et ceux qui lui ont causé du tort au contraire. Enfin, les réflexions portées sur les abbés de Lorsch concernent principalement la gestion du patrimoine foncier menée par ceux-ci et surveillée par le souverain. La notice racontant la demande de l'abbé Gundeland auprès de Charlemagne permet d'offrir le point de vue du chroniqueur sur ce qu'est selon lui un abbé impérial, c'est-à-dire un abbé qui s'efforce d'obéir au souverain et d'administrer au mieux les biens du monastère.

Conclusion de la partie II

Si la chronique de Lorsch cherche à raconter l'histoire du monastère ainsi que l'histoire royal, elle sert aussi à produire un discours sur les rapports qui unissent un monastère au pouvoir royal. Le besoin de le produire répondait sûrement à la situation pendant laquelle la chronique

a été composée, c'est-à-dire à un moment où Lorsch n'avait plus de relation immédiate avec ce pouvoir royal. Son importance est assez nette dans la chronique car il sert à définir la manière dont les relations entre le pouvoir royal et le monastère de Lorsch doivent se dérouler selon la main A.

En fait, l'exercice du pouvoir royal vis-à-vis du monastère s'illustre dans la chronique de Lorsch à travers une conception traditionnelle de ce pouvoir. Comme le souverain est à la tête de l'Eglise, il dispose de ses monastères de façon totale et doit s'enquérir à le développer et protéger en contrepartie. Cette bonne conduite du gouvernement royal transparaît dans des valeurs et des vertus dont la main A se plaît à l'identifier à propos de certains souverains, comme Charlemagne. Cela lui permet surtout de fustiger ceux qui ne les reproduisent pas et qui laissent le monastère de Lorsch à l'abandon face à ses ennemis et ses problèmes. Evidemment, les enjeux sont plus importants lorsqu'il s'agit de décrire les pratiques des souverains dont le règne se situe après la réforme grégorienne et la fin de cette prétention royale incontestée à diriger la société chrétienne.

Dans cette relation idéale projetée par la main A, le monastère de Lorsch apparaît finalement en retrait et sans aucune autonomie : les biens du monastère de Lorsch appartiennent aux souverains qui veillent à leur sûreté ; l'élection abbatiale est contrôlée par le pouvoir royal ; l'abbé Gundeland est érigé en modèle de ce que la main nomme « l'abbé impérial » par le fait même qu'il demande l'autorisation du souverain pour utiliser une partie du patrimoine monastique. Une telle présentation peut paraître étonnante par rapport au contexte dans lequel elle est réalisée, c'est-à-dire à une époque où le contrôle royal sur l'Eglise et les monastères n'est plus du tout le même. Cependant, elle indique la réalité d'un chroniqueur, et peut-être d'une communauté monastique, entièrement plongé dans une conception politique qui se réfère à des situations anciennes et idéalisées, mais qui semble selon lui avoir été la raison de la grandeur de Lorsch.

Conclusion du mémoire

L'observation des sources fournies par Lorsch, et notamment de la chronique issue du *Codex Laurehamensis*, montre qu'il existait une certaine tradition au sein du monastère à présenter son histoire et son statut comme indissociablement associés au pouvoir royal. Ces rapports indissociables apparaissent en fait dès le début de la chronique. En effet, le récit des premiers temps du monastère apparaît comme une façon de manifester le passage d'une fondation aristocratique à un monastère entré sous la dépendance royale. Malgré la revendication de rappeler la mémoire des fondateurs de Lorsch dans sa préface, le chroniqueur n'avait pas le projet de livrer une réelle description de ceux-ci, puisque la chronique nous indique peu de choses sur eux. L'acte même de la fondation ne fait pas l'objet d'un franc intérêt. En fait, c'est la transmission de Lorsch à Chrodegang de Metz qui apparaît comme le moment fondamental des origines du monastère, suivi ensuite par sa direction et la transmission du monastère à son frère Gundeland. Tous ces événements rappelés par la chronique pour illustrer ces origines doivent concorder avec la résolution de l'affaire qui a permis à Lorsch de devenir un monastère royal, comme s'il était toujours nécessaire lors de la seconde moitié du XII^e siècle de réaffirmer la régularité de cette situation et la manière par laquelle elle est apparue. C'était aussi le moyen de présenter une histoire du monastère très vite associée à cette histoire du pouvoir royal.

C'est pourquoi la chronique semble faire à la fois l'histoire des abbés de Lorsch et des souverains au sein d'une même chronologie qui correspond à celle du monastère de Lorsch. Si le traitement des règnes des souverains n'est pas homogène, car les informations fournies sont plus ou moins riches en fonction de certains d'entre eux, et car la dimension dynastique peut être plutôt préférée à une illustration plus complète sur les souverains eux-mêmes, le chroniqueur a fourni un réel effort à manifester une histoire politique générale qui ne se limiterait pas à la simple présentation des souverains qui ont favorisé le monastère de Lorsch. Evidemment, cette perspective est logique, car bien peu de souverains n'ont pas délivré de diplôme au monastère de Lorsch au cours de son histoire, et même sensible, puisque le chroniqueur doit copier les diplômes qu'ils ont transmis et peut aussi se plaire à présenter une affection royale envers le monastère qui s'est transmise aux successeurs, comme dans de certains souverains carolingiens de l'Est ou ottoniens. Le traitement du pouvoir dans la chronique apparaît ainsi dans une même volonté de représenter les souverains à travers l'histoire générale et l'histoire particulière du monastère de Lorsch.

Cette imbrication de l'histoire du pouvoir royal, à travers les souverains, et de l'histoire de Lorsch, par l'intermédiaire de ses abbés, peut donner lieu à interpréter la destinée du monastère de Lorsch comme commune à celle du pouvoir royal. La chronique fait apparaître assez nettement deux périodes de l'histoire de Lorsch. La première va du VIII^e siècle jusqu'à la première moitié du XI^e siècle environ, elle est peu troublée et décrit la puissance d'un monastère à une époque où le pouvoir royal se soucie de remplir ses fonctions traditionnelles, et où les abbés se présentent presque tous comme de bons directeurs du monastère de Lorsch. La deuxième période part de la moitié du XI^e siècle et se conclut au moment de la rédaction de la chronique, c'est-à-dire entre 1170 et 1183. Dans celle-ci, Lorsch connaît des difficultés nombreuses causées par des catastrophes, comme l'incendie du monastère en 1090, mais aussi par l'apparition d'un certain nombre d'individus présentés comme des ennemis du monastère et dont les actions ont pu impacter sa puissance économique et son prestige. C'est surtout une période pendant laquelle le monastère de Lorsch entretient des relations moins étroites avec le pouvoir royal, ce qui est la conséquence de l'évolution qu'a subie ce pouvoir royal au moment de la réforme grégorienne. Si la chronique de Lorsch n'évoque pas vraiment cette réforme, ses effets s'illustrent cependant dans cette période du récit sur Lorsch. Lorsch ne reçoit presque plus de diplômes de la part du souverain, du moins les diplômes que les souverains précédents pouvaient délivrer de façon habituelle, comme l'immunité ou les donations. Cette absence de diplômes laisse apparaître une conscience d'un affaiblissement des relations entre le pouvoir royal et Lorsch, notamment à travers cette lettre transcrite des moines de Lorsch et datée du début du XII^e siècle, dans laquelle cette situation est présentée. En outre, la présence et l'autorité du pape, ainsi que celles d'autres acteurs comme les avoués de Lorsch, apparaissent de plus en plus et assez nettement dans les passages de la chronique qui concernent ce XII^e siècle. La chronique de Lorsch cherche ainsi à illustrer la transformation d'une société dans laquelle la stabilité du monastère est ébranlée par le fait même que la pratique du pouvoir royal qu'elle a auparavant connue n'existe plus.

Cette représentation de l'histoire de Lorsch telle que la chronique la réalise fait courir le risque de l'épouser et de voir l'histoire de Lorsch comme l'histoire d'un développement, d'un apogée et d'un déclin, et dont le cours est causé par l'évolution elle-même de l'exercice du pouvoir royal. C'est la conclusion qu'en tire Hans-Peter Wehlt dans son ouvrage sur les monastères royaux et en partie centré sur le cas de Lorsch. Selon lui, le déclin de Lorsch commence à partir du moment où le pouvoir royal s'est désintéressé du monastère en arrêtant de lui délivrer des

diplômes et de le protéger⁴⁹⁸. Les deux écueils d'une telle présentation sont de coller finalement avec le propos de la chronique et de concevoir l'histoire de Lorsch dans une logique décliniste causée par l'arrêt d'un exercice traditionnel du pouvoir royal. Dans l'introduction de l'édition du *Lorscher Nekrolog-Anniversar*, Hermann Schefers est plutôt revenu sur la façon d'interpréter le XIe et XIIe siècle du monastère de Lorsch. Grâce à l'étude de la source qu'il édite, il a pu notamment nuancer une interprétation décliniste en argumentant que celle-ci se base sur le cadre d'une histoire impériale, alors que le monastère de Lorsch paraissait être toujours un acteur régional important économiquement et influent auprès des fidèles⁴⁹⁹. En outre, la conception de Wehlt a tendance à nier l'apport ou du moins le soutien que d'autres acteurs ont pu jouer en faveur de Lorsch au cours de cette période, et notamment la papauté, selon l'idée que les actes papaux délivrés au monastère de Lorsch n'auraient pas eu de grands effets car il ne s'agissait pas d'exemption. Pourtant, la chronique de Lorsch montre que le monastère se tournait assez régulièrement vers la principale autorité religieuse de la Chrétienté au XIIe siècle⁵⁰⁰. Ce regard assez sévère des historiens sur les rapports entre le monastère de Lorsch et la papauté paraît être plutôt influencé par le fait que la chronique de Lorsch elle-même ne souligne pas autant ces rapports que ceux que le monastère a entretenus avec le pouvoir royal. Cette situation peut se comprendre aisément, puisque Lorsch a été associé au pouvoir royal très tôt au cours de son histoire, alors que ses premiers liens avec le pape apparaissent assez tard, au Xe siècle. Néanmoins, elle ne cache cependant pas que le monastère cherchait auprès du pape une autorité suffisamment influente pour protéger ses droits au cours du XIIe siècle. En faisant l'histoire du monastère de Lorsch et du pouvoir royal, le chroniqueur a aussi cherché à fournir une réflexion sur la nature du pouvoir royal en relation avec un de ses monastères. Cette présentation résulte probablement de la conception personnelle du chroniqueur. Néanmoins, il apparaît aussi crédible que celui qui réalise la reconstruction de l'histoire de son monastère partage une réflexion qui existait de façon majoritaire au sein de la communauté de Lorsch de la seconde moitié du XIIe siècle. De même, ces considérations théoriques fournies par la main A n'indiquent pas que les choses se soient passées réellement de cette manière. En tout cas, la chronique présente une réflexion qui porte sur un pouvoir royal dont la légitimité et

⁴⁹⁸ WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, op. cit., p. 126-127.

⁴⁹⁹ SCHEFERS Hermann, *Das Lorscher Nekrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, op. cit., p. 9.

⁵⁰⁰ Outre les plusieurs actes papaux envoyés en faveur de Lorsch, nous avons déjà pu observer l'exemple des moines de Lorsch s'adressant au pape Pascal II pour se plaindre des pertes de certains biens fonciers dont Brumath (CL 142). De même, la papauté joue un assez grand rôle dans le règlement du conflit entre les abbés Baldemar et Folcnand (voir de CL c144b à CL 148). Enfin, une lettre de sa part copiée dans la chronique exhorte les évêques et les archevêques à soutenir Lorsch face à ses difficultés (CL 152).

le bon exercice suivent des conceptions traditionnelles et anciennes. Selon la chronique, le pouvoir royal doit être mené par un souverain qui se présente comme le chef de la société chrétienne et de l'Église. Ce souverain dispose entièrement d'un monastère royal comme Lorsch, dont les représentants, les abbés, doivent se présenter comme des serviteurs fidèles du souverain et doivent toujours marquer leur obéissance devant les ordres du souverain lorsqu'il s'agit de la direction du monastère et de son patrimoine. La marge de manœuvre des souverains est assez totale puisque le chroniqueur ne semble pas être gêné par le contrôle exercé par le pouvoir royal sur l'élection abbatiale. Le chroniqueur est finalement assez attaché à des valeurs et des vertus royales comme la clémence, la libéralité ou la justice, qui illustrent des actions royales auxquelles il s'attend de la part des souverains. Une telle conception théorique du pouvoir royal est indéniablement liée à une représentation du pouvoir développée sous les dynasties carolingiennes, ottoniennes et sous les deux premiers Saliens. Elle participe aussi de façon claire au développement d'une période idéalisée voire fantasmée, pendant laquelle le monastère de Lorsch aurait connu son apogée par une relation directe avec une autorité royale exerçant de façon légitime les fonctions qui sont attendues d'elle. Le caractère très idéalisé de cette réflexion apparaît dans les fictions que la main A se plaît à composer dans sa chronique, comme la demande de l'abbé Gundeland auprès de Charlemagne, ou même les amours entre Eginhard et Emma, dont le but est bien de présenter les vertus royales à travers le modèle de Charlemagne.

Cette réflexion au sujet du pouvoir royal pose le problème des raisons qui l'entourent. Pour y répondre, un retour sur le contexte de la confection du *Codex Laurehamensis* et de la chronique est nécessaire. Cette entreprise se place à une époque où le monastère de Lorsch est présenté par la chronique dans un état de détérioration tant de ses domaines spirituels que temporels, et cela sous la direction de l'abbé Sigehard. Cette époque est aussi marquée par le règne de Frédéric Barberousse. Or, chose assez rare dans la chronique, ce souverain dispose d'un portrait négatif et la main A se permet de fournir plusieurs critiques à son encontre. Elle établit même une comparaison entre lui et son prédécesseur Conrad III, dont le mandement transcrit semble servir de preuve pour illustrer la façon dont ce souverain a cherché à protéger le monastère de Lorsch et à correspondre à une forme de pouvoir sublimée par l'exercice de la justice, un exercice que ne connaît pas Frédéric Barberousse selon la main A. Il semble clair que l'insistance par laquelle la main A associe une forme de pouvoir royal juste et appropriée à une époque passée servait à mieux la mettre en commun avec celle qui était pratiquée au moment de la composition de la chronique. La perspective de renouer les mêmes liens qu'auparavant entre le pouvoir royal et Lorsch est possible et s'inscrit dans le cadre d'une vision réformatrice,

mais on peut aussi voir dans la présentation d'une telle réflexion le moyen de mieux faire refléter l'illégitimité du pouvoir de Frédéric Barberousse car il ne correspondait pas à la pratique que les souverains des périodes antérieures ont exercé en faveur du monastère de Lorsch.

Par ailleurs, cette volonté d'exprimer des critiques envers un personnage contemporain de la réalisation de la chronique par le récit même est sensible à propos de l'abbé Sigehard. En effet, si les premiers siècles du monastère de Lorsch présentent des abbés presque toujours présentés de façon positive par le chroniqueur, la chronique introduit, pour les périodes de l'histoire de Lorsch qui regroupent le XI^e et le XII^e siècle, une distinction entre des abbés qui ont été bénéfiques pour le monastère et d'autres dont c'est le contraire. Là encore, cette distinction est déterminée à partir de certaines pratiques considérées comme plus ou moins légitimes lorsqu'il s'agit de la direction d'un monastère. En présentant ces abbés, le chroniqueur cherchait à transmettre des messages, parfois plutôt explicites, à l'abbé qui était alors en place, même si cette distinction était aussi un des traits du genre des *Gesta abbatum*, dont l'un des buts était de réaliser la succession des abbés pour affirmer la sainteté du monastère. Les changements à opérer au sein du monastère de Lorsch par une réforme devaient possiblement concerner l'abbé Sigehard, dont l'ancienne appartenance au monastère d'Hirsau semble être la preuve de l'inimitié que la main A lui vaut. Pourtant, ce même abbé Sigehard paraissait lui-aussi plutôt enclin à défendre le monastère de Lorsch et à participer à la possible ambiance réformatrice qui existait à Lorsch.

A côté de ces considérations, la création du *Codex Laureshamensis* était aussi le moyen pour Lorsch de créer un outil qui puisse comporter l'ensemble des informations que le monastère possédait sur son histoire et sur son patrimoine. C'est pourquoi la copie des documents au sein de ce manuscrit constituait une entreprise fondamentale. Elle avait la fonction de manifester l'importance du patrimoine de Lorsch et son influence auprès d'une vaste étendue d'acteurs, et cela dans une perspective mémorielle qui rappelle ces acteurs comme des bienfaiteurs du monastère. Ensuite, elle permettait de créer cette centralité grâce à laquelle les moines de Lorsch pouvaient utiliser ce simple manuscrit pour répondre aux nombreux besoins administratifs et gestionnaires du monastère. Les moines qui ont participé à la copie de ces documents ont cherché à manifester leur présence au sein de la chronique et du cartulaire du *Codex Laureshamensis* par les rubriques-titres. Si dans la chronique, ils permettaient de différencier en général les documents des notices historiques et de trouver les premiers plus facilement, dans le cartulaire, ils faisaient apparaître les informations les plus importantes pour être rapidement consultables. Enfin, l'organisation de la chronique et du cartulaire n'apparaît pas de la même manière. La chronique présente un caractère d'une part hybride, car son contenu

reprend les formes de genre historique différent comme le cartulaire-chronique ou les *Gesta abbatum*, et d'autre part souple, puisque son ordre chronologique permet l'existence de nombreux entraves chronologiques du fait de l'emplacement de certains documents à des positions qui ne conviennent pas chronologiquement. L'organisation du cartulaire suit une logique géographique dans laquelle les documents sont placés d'abord en fonction des comtés puis en fonction des *uillae*, même si une étude sur la question permettrait de confirmer plus en détail cette organisation et la représentation du patrimoine de Lorsch qu'elle constitue.

Enfin, la chronique de Lorsch fait apparaître une forte conscience de la part du chroniqueur, mais aussi sûrement de la part de la communauté monastique, d'appartenir à un monastère royal, alors que ce statut n'avait plus vraiment le même sens à cette époque-là qu'au moment des premiers temps et des premiers siècles idéalisés de l'histoire du monastère. Cette conscience résultait sûrement d'un projet qui visait à revenir par la réforme aux origines idéalisées de Lorsch et à sa grandeur passée et attribuée à ses rapports avec le pouvoir royal. La question qui peut se poser est de savoir si une telle conscience et un tel projet faisaient de Lorsch un cas isolé parmi les anciens monastères royaux de l'époque carolingienne ou s'il n'en était qu'un parmi d'autres.

Annexes

A. Tableau illustrant le corpus diplomatique au sujet de Lorsch

Nombre de diplôme	Côte des Monumenta Germaniae historica	Côté du Codex Laureshamensis	Emetteur	Récepteur	Date	Lieu d'émission	Contenu
1	MGH D Karol I. 72	CL 4	Charlemagne	Lorsch	Mars-mai 772 ?	/	Charlemagne prend Lorsch en sa protection et accorde le droit de libre-élection.
2	MGH D Karol I. 67	CL5	Charlemagne	Lorsch	Mai 772	Thionville	Charlemagne accorde l'immunité à Lorsch
3	MGH D Karol I. 73	CL6	Charlemagne	Lorsch	20 janvier 773	Longlier	Charlemagne donne la uilla d'Heppenheim à Lorsch
4	MGH D Karol I. 82	CL7	Charlemagne	Lorsch	2 septembre 774	Worms	Charlemagne donne la uilla d'Oppenheim à Lorsch
5	MGH D Karol I. 114	CL8	Charlemagne	Lorsch	Janvier 777	Herstal	Charlemagne accorde un droit de pêcheurie situé à Godenau à Lorsch

6	MGH D Karol I. 151	CL9	Charlemagne	Lorsch	/	/	Pancarte de Charlemagne à propos des chartes perdues par Lorsch
7	MGH D LdF 57	CL 17	Louis le Pieux	Lorsch	5 mars 815	Aix-la-Chapelle	Louis le Pieux confirme l'immunité, la protection royale et la libre élection abbatiale à Lorsch
8	MGH D LdF 58	CL 18	Louis le Pieux	Lorsch	8 mars 815	Aix-la-Chapelle	Louis le Pieux confirme le droit de pêcheurie situé à Godenau à Lorsch
9	MGH D LdF 50	CL 19	Louis le Pieux	Eginhard et son épouse Emma	11 janvier 815	Aix-la-Chapelle	Louis le Pieux donne les lieux de Michelstadt, Seligenstadt et Mühlheim à Eginhard et Emma
10	MGH D LdF 224	CL 22	Louis le Pieux	Lorsch	22 juin 823	Francfort	Louis le Pieux donne le tiers d'un manse situé dans la uilla de

							Seckenheim en complément d'une église fondée là-bas en l'honneur de saint Nazaire à Lorsch.
11	MGH D Lo II. 2	CL 23	Lothaire II	Ansfrid	9 novembre 855	Aix-la- Chapelle	Lothaire II donne quatre manses situés à Geizefurt et un manse situé à Soye au comte palatin Ansfrid
12	MGH D Lo II. 14	CL 24	Lothaire II	Lorsch	13 septembre 860	Asselt	Lothaire II donne des biens situés à Gendt à Lorsch
13	MGH D LdD 14	CL 25	Louis le Germanique	Lorsch	7 janvier 834	Francfort	Louis le Germanique donne la uilla de Langen en complément de son église et de quatre dépendants du fisc de Trèves à Lorsch

14	MGH D LdD 19	CL 26	Louis le Germanique	Werner	26 mai 836	Thionville	Louis le Germanique donne des biens à Biblis, Wattenheim et Zullenstein à son fidèle Werner
15	MGH D LdD 47	CL 29	Louis le Germanique	Lorsch	11 janvier 848	Francfort	Louis le Germanique accorde à l'abbé Samuel de Lorsch le droit d'échanger des biens et des dépendants avec des nobles
16	MGH D LdD 63	CL 30	Louis le Germanique	Lorsch	22 juin 852	Gernsheim	Louis le Germanique confirme la protection royale, l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
17	MGH D LdD 89	CL 31	Louis le Germanique	Lorsch	18 mars 858	Francfort	Louis le Germanique accorde le

							droit qu'un navire puisse naviguer sur le Rhin et accoster à Worms sans payer le tonlieu à Lorsch
18	MGH D LdD 117	CL 36	Louis le Germanique	Lorsch	25 avril 865	Francfort	Louis le Germanique donne un manse situé à Camben à Lorsch
19	MGH D LdD 126	CL 37	Louis le Germanique	Lorsch	23 mai 868	Worms	Echange entre Louis le Germanique et Lorsch
20	MGH D LdD 156	CL 38	Louis le Germanique	Lorsch	4 mai 874	Ladenburg	Louis le Germanique donne ses biens situés à Seeheim et Bickenbach à Lorsch
21	MGH D LdJ 2	CL 39	Louis le Jeune	Werner	4 janvier 877	Francfort	Louis le Jeune donne au comte Werner trois manses situés à Weinheim devant être

							transmis à Lorsch
22	MGH D LdJ 24	CL 42	Louis le Jeune	Lorsch	18 janvier 882	Francfort	Louis le Jeune donne ce qu'il avait transmis à son épouse Liutdard dans l'Heiligenberg à Lorsch
23	MGH D Ka III. 70	CL 44	Charles le Gros	Lorsch	25 février 883	Ulm	Charles le Gros confirme les diplômes de ses prédécesseurs et octroie le droit de libre élection abbatiale à Lorsch
24	MGH D Ka III. 103	CL 45	Charles le Gros	Lorsch	11 juin 884	Worms	Charles le Gros donne une curtis située dans la uilla d'Alsheim à Lorsch
25	MGH D Arn 23	CL 46	Arnulf	Lorsch	12 mai 888	Ratisbonne	Arnulf confirme l'immunité, la protection royale et la libre élection

							abbatiale à Lorsch
26	MGH D Arn 30	CL 47	Arnulf	Sigolf	12 juin 888	Francfort	Arnulf donne plusieurs biens situés à Sigenwert à son fidèle Sigolf
27	MGH D Arn 70	CL 50	Arnulf	Lorsch	27 novembre 889	Wiesloch	Arnulf donne le fisc de Brumath en Alsace à Lorsch
28	MGH D Arn 150	CL 52	Arnulf	Lorsch	30 janvier 897	Ratisbonne	Arnulf accorde à nouveau la libre élection abbatiale à Lorsch
29	MGH D Arn 168	CL 54	Arnulf	Reginbodo	18 octobre 898	Ratisbonne	Arnulf donne à Reginbodo dix manses de la uilla de Viernheim
30	MGH D LdK 4	CL 55	Louis l'Enfant	Sigolf	28 avril 900	Francfort	Louis l'Enfant donne à Sigolf des biens situés à Sandhofen et Scharhof
31	MGH D LdK 54	CL 60	Louis l'Enfant	Sigolf	22 octobre 907	Trebur	Louis l'Enfant donne un manse de la

							uilla de Dienheim à Sigolf
32	MGH D Ko I. 18	CL 61	Conrad I	Lorsch	22 juin 913	Lorsch	Conrad I confirme l'immunité et la libre élection à Lorsch
33	MGH D Ko I. 23	CL 62	Conrad I	Lorsch	7 juin 914	Francfort	Conrad I concède le monastère de Lorsch à l'abbé Liuthar et confirme la libre élection à Lorsch
34	MGH D Ko I. 25	CL 63	Conrad I	Lorsch	8 février 915	Francfort	Conrad I confirme la donation faite par son épouse Cunigonde à Lorsch
35	MGH D Ko I. 32	CL 64	Conrad I	Werinolf	3 novembre 917	Francfort	Conrad I donne à son chapelain Werinolf des biens à Wattenheim et Viernheim
36	MGH D O I. 34	CL 66	Otton I	Lorsch	15 septembre 940	Büllingen	Otton I confirme l'immunité et

							la libre élection à Lorsch
37	MGH D O I. 95	CL 67	Otton I	Liuther	28 février 948	Salz	Otton I échange au clerc Liuther des biens possédés par Lorsch et situés
38	MGH D O I. 166	CL 69	Otton I	Lorsch	11 août 953	Mayence	Otton I donne des biens situés en Alsace à Lorsch
39	MGH D O I. 176	CL 70	Otton I	Lorsch	29 février 956	Lorsch	Otton I confirme l'immunité, la protection royale et la libre élection abbatiale à Lorsch
40	MGH D O I. 177	CL 71	Otton I	Lorsch	5 mars 956	Bensheim	Otton I accorde le droit de marché à Bensheim à Lorsch
41	MGH D O I. 252	CL 72	Otton I	Lorsch	26 janvier 963	Pavie	Otton I confirme l'immunité et la libre

							élection abbatiale à Lorsch
42	MGH D O I. 283	CL 74	Otton I	Lorsch	6 mai 965	Erstein	Otton I accorde le droit de marché à Wiesloch à Lorsch
43	MGH D O I. 425	CL 78	Otton I	Lorsch	27 décembre 972	Francfort	Otton I confirme l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
44	MGH D O II. 38	CL 79	Otton II	Lorsch	17 juin 973	Worms	Otton II confirme l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
45	MGH D O III. 6	CL 81	Otton III	Lorsch	28 novembre 984	Ingelheim	Otton III confirme l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
46	MGH D O III. 31	CL 82	Otton III	Lorsch	14 janvier 987	Ingelheim	Otton III confirme le droit de

							marché de Wiesloch à Lorsch
47	MGH D O III. 166	CL 84	Otton III	Lorsch	12 juin 995	Francfort	Otton III accorde le droit de marché de Stein à Lorsch
48	MGH D O III. 371	CL 88	Otton III	Lorsch	11 juin 1000	Hohentwiel	Otton III accorde le droit de marché de monnaie à Brumath
49	MGH D O III. 372	CL 87	Otton III	Lorsch	11 juin 1000	Hohentwiel	Otton III accorde le droit de marché de Weinheim à Lorsch
50	MGH D H II. 19	CL 89	Henri II	Lorsch	29 septembre 1002	Bruchsal	Henri II confirme l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
51	MGH D H II. 119	CL 90	Henri II	Lorsch	28 juillet 1006	Bingen	Henri II donne son dépendant Benzo à Lorsch

52	MGH D H II. 187	CL 91	Henri II	Lorsch	4 novembre 1008	Trèves	Henri II accorde à Lorsch un droit de marché à Oppenheim
53	MGH D H II. 244	CL 92	Henri II	Lorsch	12 mai 1012	Bamberg	Henri II accorde à Lorsch un ban forestier dans l'Odenwald
54	MGH D H II. 272	CL 94	Henri II	Lorsch	2 octobre 1013	Bamberg	Echange entre Henri II et Lorsch
55	MGH D H II. 501	CL 95	Henri II	Lorsch	2 décembre 1023	Trebur	Henri II intervient dans le conflit qui oppose les <i>familia</i> de Lorsch et de l'évêché de Worms
56	MGH D Ko. II 8	CL 96	Conrad II	Lorsch	14 novembre 1024	Neuss am Rhein (Glöckner)	Conrad II accorde à Lorsch tous les droits royaux sur les dépendants de la curtis de Gendt
57	MGH D H III. 166	CL 121	Henri III	Lorsch	28 août 1046	Winterbach	Henri III confirme à Lorsch tous

							les droits royaux sur les dépendants de la curtis de Gendt
58	MGH D H IV. 145	CL 130	Henri IV	Lorsch	5 avril 1065	Mayence	Henri IV accorde à Lorsch le droit de marché et de monnaie à Weinheim
59	MGH D H IV. 190	CL 126	Henri IV	Lorsch	1067	Wiehe	Henri IV confirme l'immunité et la libre élection abbatiale à Lorsch
60	MGH D H IV. 191	CL 128	Henri IV	Lorsch	1067	Wiehe	Henri IV accorde à Lorsch un droit de marché à Lorch même et confirme le droit de marché de Wiesloch
61	MGH D H IV. 197	CL 129	Henri IV	Lorsch	1067	Marau	Henri IV accorde à Lorsch le droit de marché et

							de monnaie à Lorsch même
62	MGH D Ko III. 163	CL 149	Conrad III	Lorsch	Lorsch ?	Vers le 13 décembre 1146	Mandement de Conrad III ordonnant à l'avoué de Lorsch, Adolf de Saffenberg, de remettre en possession du monastère les biens de Ramershoben et de Fritzdorf
63	MGH D Ko III. 167	CL 150	Conrad III	Lorsch	30 janvier 1147	Fulda	Echange entre Conrad III et Lorsch

B. Index

Cet index regroupe les apparitions de certains individus (souverains, abbés, papes, autres) et de certains lieux qui apparaissent comme les plus importants dans les pages de ce mémoire. L'index n'inclut donc pas tous les individus et les lieux potentiels.

Altenmünster (communauté monastique) : 57-58.

Adalbéron d'Augsbourg : 49, 107, 124-125, 128.

Adalbert de Brême (archevêque) : 49, 90-91, 103, 120.

Adalbert (abbé de Lorsch) : 120.

Adalung (abbé de Lorsch) : 49, 67-70, 84, 115, 122.

Adolf de Saffenberg (avoué de Lorsch) : 89.

Alexandre III (pape) : 38, 40-41, 51, 54.

Alsheim (bien de Lorsch) : 106.

Anselm (abbé de Lorsch) : 39, 48-50, 54, 57-59, 76, 92, 114, 123-124, 126.

Arnulf : 64-65, 80, 100, 107-111, 113-114, 116, 124-125, 127-128

Baldemar (abbé de Lorsch) : 49, 50, 126, 135.

Bensheim (bien de Lorsch) : 71, 73.

Berthold (avoué de Lorsch) : 39, 76, 92.

Bobbon (abbé de Lorsch) : 48, 122, 125.

Brumath (bien de Lorsch) : 110-117, 135.

Brunon de Cologne (archevêque) : 49, 125.

Cancor (fondateur de Lorsch) : 9-11, 52, 56-57, 78, 83.

Charlemagne : 5, 11, 13, 47, 50, 52, 56-57, 65, 72, 74, 76, 78, 79-83, 98-100, 112, 115, 119-120, 122-123, 127, 129-132, 136.

Charles le Gros : 53, 106-111, 113.

Chrodegang (évêque de Metz, archevêque) : 10, 49, 78, 83, 125, 133.

Conrad (avoué de Lorsch) :

Conrad Ier : 7, 15, 28, 57, 59, 64, 65, 75, 80, 98-99, 105-106, 109-111, 116, 128.

Conrad II : 47, 52-53, 65, 79, 98, 122, 125.

Conrad III : 7, 39, 47, 65, 75, 89-90, 92-93, 136.

Cunégonde (épouse de Conrad Ier) : 98, 105-106, 109-111, 116.

Diemo (abbé de Lorsch) : 36, 48-50, 76, 126.

Ecclesia varia (église de Lorsch) : 105, 107.

Eginhard : 50-51, 53, 63, 91, 136.

Eigelbert (abbé de Lorsch) : 49, 122.

Emma (épouse d'Eginhard) : 50-51, 53, 63, 91, 136.

Frédéric Barberousse : 4, 9, 39, 46-47, 90, 93, 136.

Folcnand (abbé de Lorsch) : 54, 89, 123, 124-126, 135.

Fritzdorf (bien de Lorsch) : 89.

Gendt (bien de Lorsch) : 33-34, 41, 45, 51-53, 55-57, 114.

Gerbod (abbé de Lorsch) : 49, 55, 71, 115.

Gerhard (abbé de Lorsch) : 49, 86, 120.

Gerold (abbé de Lorsch) : 49-50, 120-122, 125.

Gundeland (abbé de Lorsch) : 10-11, 16, 48-49, 56, 78, 81, 83, 129-133, 136.

Hatton de Mayence (archevêque) : 63-64, 125, 128.

Heiligenberg (mont proche d'Heidelberg, site de communautés monastiques) : 54, 57-59, 65, 109.

Heimerich (fils de Cancor) : 11, 49, 78, 81, 83.

Helmerich (abbé de Lorsch) : 56, 88, 122.

Henri (abbé de Lorsch) : 38-42, 54, 89, 129.

Henri Ier : 14, 46-47, 97.

Henri II : 36, 47, 57, 59, 65, 80, 97-98, 121-122, 125, 128.

Henri III : 13-14, 65, 79, 98.

Henri IV : 15, 39, 47, 54, 57-59, 65, 72, 74, 79-80, 86-87, 90-92, 99, 112, 128.

Henri V : 15, 40, 47, 54, 58, 86, 92.

Hermann (abbé de Lorsch) : 49, 126.

Hugues (abbé de Lorsch) : 49, 59, 120, 126.

Hugues (fils de Louis le Jeune) : 103-106.

Humbert (abbé de Lorsch) : 49, 125-126.

Léon IX (pape) : 41.

Liuthar (abbé de Lorsch) : 49, 124-125, 128.

Louis le Pieux : 11, 13, 50, 53, 62, 65, 67-70, 72-75, 80, 83-86, 91, 96, 98, 102, 112, 115, 121-122, 127-128.

Louis le Germanique : 12, 29, 35, 51, 53, 65, 69, 74-75, 80, 91, 103-111, 116, 121, 127, 130-131.

Louis le Jeune : 53, 59, 103-111, 116.

Louis l'Enfant : 53, 55, 64, 98, 100, 111, 116.

Lothaire Ier : 46.
Lothaire II : 46, 53, 65, 74.
Lothaire III de Supplinbourg : 47, 114.
Michelstadt (bien de Lorsch) : 54.
Nazaire (saint patron de Lorsch) : 10-11, 16-17, 29-30, 49-51, 68-71, 102, 115-116.
Otton Ier : 14-15, 28, 47, 49, 53, 55, 57, 65, 67, 71-73, 75, 80, 113-115, 125.
Otton II : 11, 47, 65, 73, 75, 80.
Otton III : 47, 53, 65, 75, 80, 114, 121, 128.
Pépin III : 10, 13, 46, 51.
Poppon (avoué de Lorsch) : 76, 89.
Ramershoven : 89-90.
Reginbald (abbé de Lorsch) : 49, 57, 59, 122, 125.
Rhin moyen (région) : 10, 20, 21, 32, 34, 70-71, 112, 123.
Richbod (abbé de Lorsch) : 12, 49, 120.
Salemann (abbé de Lorsch) : 121, 125.
Samuel (abbé de Lorsch, évêque de Worms) : 49, 120, 122, 130.
Seckenheim (bien de Lorsch) : 68, 70.
Sigehard (abbé de Lorsch) : 38, 40-42, 48-49, 58, 60, 76-77, 114, 120, 129, 136-137.
Sigolf (moine de Lorsch) : 59, 64-65.
Sylvestre II (pape) : 53, 55.
Thiotroch (abbé de Lorsch) : 29, 48-49, 57, 120.
Ulrich (abbé de Lorsch) : 19, 49-50, 54, 57-58, 90-91, 123-124, 126.
Werner Ier (abbé de Lorsch) : 49, 114, 120, 125.
Williswinde (fondatrice de Lorsch) : 9, 56, 83.
Winther (abbé de Lorsch) : 50, 114, 116, 126.

Sources et bibliographie

La bibliographie a été constituée de façon exhaustive. C'est pourquoi certains ouvrages qui y figurent n'ont pas été consultés. Pour indiquer ces ouvrages, le signe (x) a été placé après chaque référence.

A. Sources éditées

- * *Chronique des abbés de Fontenelle (Saint-Wandrille)*, éd. Pascal Pradié, Paris, 1999.
- * *Codex diplomaticus et variatum traditionum antiquissimi monasterii Laurisheimensis ord. S. Benedicti in pago Rhenensi, seu Rinechgowe saeculo VIII fundati*, éd. Magnus Klein, Tegernsee, 2 vol., 1766-1768.
- * *Codex Laureshamensis*, éd. Karl Glöckner, Darmstadt, 3 vol., 1929-1936.
- * *Codex Laureshamensis: Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch. Faksimileausgabe der Handschrift im Staatsarchiv Würzburg (Sonderveröffentlichungen der Staatlichen Archive Bayerns 1)*, Neustadt a. d. Aisch, 2002.
- * *Codex principis olim Laureshamensis abbatiae diplomaticus*, éd. Andreas Lamey, Mannheim, 3 vol., 1768-1770.
- * *Germanicarum rerum scriptores aliquot insignes, hactenus incogniti. Qui gesta sub Regibus & Imperatibus Teutonicis, iam inde à Karolo M. vfq ; ad Fridericum III. Imp. perpetua ferè ferie, suis quique seculis, litteris mandatas posteritati reliquerunt*, éd. Marquard Freher, Francfort, vol. 1, 1600.
- * *History and Politics in Late Carolingian and Ottonian Europe. The Chronicle of Regino of Prüm and Adalbert of Magdeburg*, trad. Simon MacLean, Manchester, 2009.
- * *Das Lorscher Arzneibuch, t. I : Faksimile der Handschrift Msc. Med. 1 der Staatsbibliothek Bamberg*, éd. Gundolf Keil, Stuttgart, 1989.
- * *Das Lorscher Arzneibuch, t. II : Übersetzung der Handschrift Msc. Med. 1 der Staatsbibliothek Bamberg*, trad. Ulrich Stoll et Gundolf Keil, sous la collaboration d'Albert Ohlmeyer, Stuttgart, 1989.
- * *Das Lorscher Evangeliar. Bibliotheca Documentara Batthyaneum, Alba Iulia, Ms R II 1. Bibliotheca Apostolica Vaticana, Codex Vaticanus Palatinus Latinus 50. Kommentar*, éd. Hermann Schefers, Lucerne-Vatican, 2000.

- * *Diplômes de Louis le Germanique (817-876)*, trad. Sophie Glansdorff, Limoges, 2009
- * *Lorscher Codex: deutsch ; Urkundenbuch der ehemaligen Fürstabtei Lorsch*, trad. Karl J. Minst, Lorsch, 6 vol., 1966-1972.
- * *MGH Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*, t. I : 911-1197, éd. Ludwig Weiland, Hanovre, 1893.
- * *MGH Diplomata Karolinorum t. I : Die Urkunden Pippins, Karlmanns und Karls des Grossen*, éd. Engelbert Mühlbacher, Hanovre, 1906.
- * *MGH Diplomata Karolinorum*, t. II : *Die Urkunden Ludwigs des Frommen*, éd. Theo Kölzer, Wiesbaden, 2016.
- * *MGH Diplomata Karolinorum*, t. III : *Die Urkunden Lothars. I und Lothars. II*, éd. Theodor Schieffer, Berlin-Zürich, 1966.
- * *MGH Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. I : *Die Urkunden Ludwigs des Deutschen, Karlmanns und Ludwigs des Jüngeren*, éd. Paul Kehr, Berlin, 1934.
- * *MGH Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. II : *Die Urkunden Karls III*, éd. Paul Kehr, Berlin, 1937.
- * *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. I : *Die Urkunden Konrads I., Heinrichs I. und Ottos I.*, éd. Theodor Sickel, Hanovre, 1879-1884.
- * *MGH Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. III : *Die Urkunden Arnolfs*, éd. Paul Kehr, Berlin, 1940.
- * *MGH Diplomata regum Germaniae ex stirpe Karolinorum*, t. IV : *Die Urkunden Zwentibolds und Ludwigs des Kindes*, éd. Theodor Schieffer, Berlin, 1960.
- * *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. I : *Die Urkunden Konrads I., Heinrichs I. und Ottos I.*, éd. Theodor Sickel, Hanovre, 1879-1884.
- * *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. II : *Die Urkunden Ottos II. Und Ottos III.*, éd. Theodor Sickel, Hanovre, 1888-1893.
- * *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. III : *Die Urkunden Heinrichs II. und Arduins*, éd. Harry Bresslau, Hanovre, 1900-1903.
- * *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. IV : *Die Urkunden Konrads II.*, éd. Harry Bresslau, Hanovre, 1909.

* *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. V : *Die Urkunden Henrichs III.*, éd. Harry Bresslau et Paul Kehr, Berlin, 1931.

* *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. VI : *Die Urkunden Heinrichs IV.*, éd. Dietrich von Gladiss et Alfred Gawlik, Hanovre, 1941-1978.

* *MGH Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, t. IX : *Die Urkunden Konrads III. und seines Sohnes Heinrich*, éd. Friedrich Hausmann, Vienne-Cologne-Graz, 1969.

* *MGH Scriptores (in Folio)*, t. XXI : *Historici Germaniae saec. XII*, éd. Georg H. Pertz, Hanovre, 1869, p. 334-453.

* *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, t. L : *Reginonis abbatis Prumiensis Chronicon cum continuatione Treverensi*, éd. Friedrich Kurze, Hanovre, 1890.

* *MGH Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, t. VII : *Annales Fuldenses*, éd. Friedrich Kurze, Hanovre, 1891.

* *Regesta Imperii I. Die Regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern 751-918*, éd. Johann Friedrich Böhmer, Innsbruck, 1889.

* *Regesta Imperii II. Sächsisches Haus 919-1024. 1: Die Regesten des Kaiserreichs unter Heinrich I. und Otto I. 919-973*, éd. Johann Friedrich Böhmer, Innsbruck, 1893.

* *Württembergische Geschichtsquellen*, t. 2 : *Württembergisches aus dem Codex Laureshamensis, den Traditiones Fuldenses und aus Weissenburger Quellen*, éd. Dietrich Schäffers, Stuttgart, 1895, p. 1-216.

B. Ouvrages généraux

* ALTHOFF Gerd, *Die Ottonen. Königsherrschaft ohne Staat*, 3^e éd., Stuttgart, coll. « Kohlhammer Urban-taschenbücher 473 », 2013 (1^{ère} éd. : 2000).

* BEACH Alison I. et COCHELIN Isabelle (dir.), *The Cambridge History of Medieval Monasticism in the Latin West*, Cambridge, 2020.

* BOSHOFF Egon, *Die Salier*, 5^e éd., Stuttgart, coll. « Kohlhammer Urban-taschenbücher 387 », 2008 (1^{ère} éd. : 1987).

- * BUCHHOLZER-REMY Laurence, CARRAZ Damien et LEMESLE Bruno, *Pouvoirs, église et société dans les royaumes de France, de Bourgogne et de Germanie de 888 aux premières années du XIIe siècle*, Rosny-sur-Bois, coll. « Amphi Histoire médiévale », 2008.
- * BÜHRER-THIERRY Geneviève et MERIAUX Charles, *La France avant la France. 481-888*, Paris, coll. « Histoire de France 1 », 2010.
- * COMMISSION INTERNATIONALE DE DIPLOMATIQUE, *Vocabulaire international de la diplomatie*, 2^e édition, Valence, 1997 [1^{ère} éd. : 1994].
- * DEVROEY Jean-Pierre, *Économie rurale et société dans l'Europe franque (VIe-IXe siècles)*, t. 1 : *Fondements matériels, échanges et lien social*, Paris, coll. « Belin Sup Histoire », 2003.
- * DEVROEY Jean-Pierre, *Puissants et misérables. Système social et monde paysan dans l'Europe des Francs (VI-IXe siècles)*, Bruxelles, 2006.
- * DÜMMLER Ernst, *Geschichte des ostfränkischen Reiches*, Leipzig, 3 vol., 1886-1888.
- * ELLUL Jacques, *Histoire des institutions. Le Moyen Âge*, Paris, coll. « Quadrige », 2013.
- * ENGELS Odilo, *Die Staufer*, 9^e éd., Stuttgart, coll. « Urban-Taschenbücher 154 », 2010 (1^{ère} éd. : 1972).
- * GIRY Arthur, *Manuel de diplomatie*, Paris, 1894.
- * GOETZ Hans-Werner, *Leben im Mittelalter vom 7. bis zum 13. Jahrhundert*, München, 1986.
(x)
- * GOETZ Hans-Werner, *Europa im frühen Mittelalter 500-1050*, Stuttgart, coll. « Handbuch der Geschichte Europas 2 », 2003.
- * GROÙE Rolf, *Du royaume franc aux origines de la France et de l'Allemagne. 800-1214*, trad. Mathieu Olivier, Villeneuve-d'Ascq, coll. « Histoire franco-allemande 1 », 2014.
- * GUILLOT Olivier, SASSIER Yves et RIGAUDIERE Albert, *Pouvoirs et institutions dans la France médiévale*, t. 1 : *Des origines à l'époque féodale*, Paris, coll. « Collection U. Histoire médiévale », 1994.
- * GUYOTJEANNIN Olivier, PYCKE Jacques et TOCK Michel, *Diplomatie médiévale*, Turnhout, coll. « L'Atelier du médiéviste 2 », 1993.
- * HELVETIUS Anne-Marie et MATZ Jean-Michel, *Église et société au Moyen âge. Ve-XVe siècle*, Paris, coll. « Carré Histoire 68 », 2008.

- * KELLER Hagen et ALTHOFF Gerd, *Die Zeit der späten Karolinger und der Ottonen. Krisen und Konsolidierungen, 888-1024*, Stuttgart, coll. « Gebhardt. Handbuch der deutschen Geschichte 3 », 2008.
- * MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, et VENARD Marc (dir.), *Histoire du Christianisme*, t. 4 : *Evêques, moines et empereurs (610-1054)*, Paris, 1993.
- * MCKITTERICK Rosamond (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, vol. 2 : *c.700–c.900*, Cambridge, coll. « The New Cambridge Medieval History 2 », 1995.
- * NIERMEYER Jan Frederik, *Mediae Latinitatis Lexicon Minus*, Leiden, 1976.
- * PACAUT Marcel, *Les ordres monastiques et religieux au Moyen Âge*, Paris, 1970. (x)
- * PARISSÉ Michel, *Allemagne et Empire au Moyen âge (400-1510)*, Paris, coll. « Carré Histoire 57 », 2002.
- * REUTER Timothy (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, vol. 3 : *c.900–c.1024*, Cambridge, coll. « The New Cambridge Medieval History 3 », 2000.
- * SAINT-BONNET François et SASSIER Yves, *Histoire des institutions avant 1789*, Paris, 2004.
- * SCHIEFFER Rudolf, *Die Karolinger*, 5^e éd., Stuttgart, coll. « Urban-Taschenbücher 411 », 2014 (1^{ère} éd. : 1992).
- * SCHULZE Hans K., *Vom Reich der Franken zum Land der Deutschen. Merowinger und Karolinger*, Berlin, coll. « Das Reich und die Deutschen 1 », 1987. (x)
- * SCHULZE Hans K., *Hegemoniales Kaisertum. Ottonen und Salier*, Berlin, coll. « Das Reich und die Deutschen 2 », 1991.
- * TELLENBACH Gerd, *Die westliche Kirche vom 10. bis zum frühen 12. Jahrhundert*, Göttingen, 1988. (x)

C. Travaux (ouvrages spécialisés + articles scientifiques)

- * ADAMY Rudolf, *Die fränkische Thorhalle und Klosterkirche zu Lorsch an der Bergstrasse*, Darmstadt, 1891. (x)
- * ALTHOFF Gerd et KELLER Hagen, *Heinrich I. und Otto der Grosse. Neubeginn auf karolingischem Erbe*, Göttingen, coll. « Persönlichkeit und Geschichte 122-125 », 1985. (x)

- * ALTHOFF Gerd, « *Colloquium familiare - Colloquium secretum - Colloquium publicum. Beratung im politischen Leben des früheren Mittelalters* », *Frühmittelalterliche Studien*, vol. 24, 1990, p. 145-167.
- * ARIS Marc-Aeilko, ENGELS Peter, SCHEFERS Hermann et SCHOLZ Sebastian, « Lorsch », dans Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 768-853.
- * AUER Leopold, « Der Kriegsdienst des Klerus unter den sächsischen Kaisern », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, vol. 79, 1971, p. 316-407. (x)
- * BARBIER Josiane, « Du patrimoine fiscal au patrimoine ecclésiastique : les largesses royales aux églises au nord de la Loire (milieu du VIIIe siècle - fin du Xe siècle) », *Mélanges de l'Ecole française de Rome. Moyen Âge*, vol. 111, 1999, p. 577-605.
- * BARBIER Josiane, « Le fisc du royaume franc. Quelques jalons pour une réflexion sur l'Etat au haut Moyen Âge », dans Walter POHL et Veronika WIESER (dir.), *Der frühmittelalterliche Staat - europäische Perspektiven*, Vienne, coll. « Forschungen zur Geschichte des Mittelalters 16 », 2009.
- * BAUTIER Robert-Henri, « La chancellerie et les actes royaux dans les royaumes carolingiens », *Bibliothèque de l'Ecole des chartes*, vol. 142, 1984, p. 5-80. (x)
- * BECHER Matthias, « *Ut monasteria... secundum ordinem regulariter viant* : Norm und Wirklichkeit in den Beziehungen zwischen Herrschen und Klöstern in der Karolingerzeit », dans Julia BECKER, Tino LICHT et Stefan WEINFURTER (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015, p. 195-210
- * BECKER Julia, LICHT Tino, et WEINFURTER Stefan (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015.
- * BECKER Julia et LICHT Tino, *Karolingische Schriftkultur. Auf der Blütezeit des Lorscher Skriptoriums*, Regensburg, 2016.
- * BEHN Friedrich, *Die karolingische Klosterkirche von Lorsch an der Bergstrasse. Nach den Ausgrabungen von 1927-1928 und 1932-1933*, Berlin-Leipzig, 1934. (x)
- * BEHN Friedrich, *Kloster Lorsch*, Mayence, 1949. (x)

- * *Beiträge zur Geschichte des Klosters Lorsch*, éd. Heimat- und Kulturverein Lorsch, Lorsch, coll. « Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße. Sonderband 4 », 1978. (x)
- * BERNHARDT John W., *Itinerant Kingship and Royal Monasteries in Early Medieval Germany, c. 936-1075*, Cambridge, 1993.
- * BERSCHIN Walter, « Lateinische Kultur im Benediktinerkloster Lorsch (764-1231) », *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige*, vol. 131, 2020, p. 1-32. (x)
- * BEUMANN Helmut, BRAUNFELS Wolfgang, BISCHOFF Bernhard, SCHNITZER Paul, et SCHRAMM Percy Ernst (dir.), *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, Düsseldorf, 5 vol., 1965-1968. (x)
- * BIEHL Ludwig, *Das liturgische Gebet für Kaiser und Reich. Ein Beitrag zur Geschichte des Verhältnisses von Kirche und Staat*, Paderborn, 1937. (x)
- * BIGOT Boris, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche im Ostfränkischen Reich (826-876)*, Husum, 2002.
- * BISCHOFF Bernhard, *Die Abtei Lorsch im Spiegel ihrer Handschriften*, Munich., 1974. (x)
- * BISCHOFF Bernhard, « Lorsch im Spiegel seiner Handschriften », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1977, vol. 2, p. 7-128.
- * BÖHNER Kurt, « Zur frühmittelalterlichen Topographie von Lorsch, Bensheim, Heppenheim, Michelstadt und Weinheim », dans Kurt BÖHNER (dir.), *Führer zu vor- und frühgeschichtlichen Denkmälern*, tome 3 : Mannheim, Odenwald, Lorsch, Ladenburg, Mayence, 1973, p. 112-139. (x)
- * BORGOLTE Michael, « Die Stiftungsurkunden Heinrichs II. Eine Studie zum Handlungsspielraum des letzten Liudolfingers », dans Karl SCHNITH et Roland PAULER (dir.), *Festschrift für Eduard Hlawitschka zum 65. Geburtstag*, Kallmünz, 1993, p. 231-250. (x)
- * BORGOLTE Michael, « Memoria. Bilan intermédiaire d'un projet de recherche sur le Moyen Age », dans Otto Gerhard OEXLE et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 66 », 2003, p. 53-69.

- * BOSHOFF Egon, *Königtum und Königsherrschaft im 10. und 11. Jahrhundert*, Munich, 1993.
(x)
- * BOUGAIN Pascale, « Histoire en latin », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 681-683.
- * BOUGARD François, FELLER Laurent., et LE JAN Régine (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, coll. « Collection de l'École française de Rome 295 », 2002.
- * BRUCKNER Albert, « Codex », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1983, vol. 2, p. 2197-2198.
- * BRÜHL Carlrichard, *Fodrum, gistum, servitium regis. Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums in Frankenreich und in den fränkischen Nachfolgstaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Cologne, 1968.
(x)
- * BRÜHL Carlrichard, *Naissance de deux peuples. Français et Allemands (IX^e-XI^e siècle)*, trad. Gaston Duchet-Suchaux, Paris, 1995.
- * BÜHRER-THIERRY Geneviève, « Les évêques de Bavière et d'Alémanie dans l'entourage des derniers rois carolingiens en Germanie (876-911) », *Francia*, vol. 16, 1989, p. 31-52.
- * BÜHRER-THIERRY Geneviève, *Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. 876-973*, Paris, 1997.
- * BÜHRER-THIERRY Geneviève et JEGOU Laurent, « Construction des pouvoirs et formation des espaces sacrés : le paradoxe de l'immunité. Autour de Negotiating Space », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA*, Hors-série n°5, 2013 [en ligne].
- * BURKHART Christian, « Sigehard von Schauenburg, der 46. Abt des Reichsklosters Lorsch, gewählt 1167/68 (?), gestorben 1198/99/1200 (?), und die Entstehung des Lorscher Codex in frühstauferischer Zeit », *Archiv für hessische Geschichte und Alterthumskunde*, vol. 75, 2017, p. 1-28.
- * BÜTTNER Heinrich et DUFT Johannes, *Lorsch und St. Gallen in der Frühzeit. Zwei Vorträge*, Constance-Stuttgart, 1965.
- * BÜTTNER Heinrich, « Lorsch und St. Gallen », dans Heinrich BÜTTNER et Johannes DUFT, *Lorsch und St. Gallen in der Frühzeit. Zwei Vorträge*, Constance-Stuttgart, 1965, p. 5-20.
- * BÜTTNER Heinrich, *Zur frühmittelalterlichen Reichsgeschichte an Rhein, Main und Neckar*, éd. Alois Gehrlich, Darmstadt, 1975.

- * BÜTTNER Heinrich, « Heppenheim, Bergstraße, und Odenwald. Von der Franken zur Stauferzeit », dans Heinrich BÜTTNER (dir.), *Zur frühmittelalterlichen Reichsgeschichte an Rhein, Main und Neckar*, éd. Alois Gehrlich, Darmstadt, 1975, p. 158-184.
- * BÜTTNER Heinrich, « Die politische Kräfte zwischen Rhein und Odenwald bis zum 11. Jahrhundert », dans Heinrich BÜTTNER (dir.), *Zur frühmittelalterlichen Reichsgeschichte an Rhein, Main und Neckar*, éd. Alois Gehrlich Darmstadt, 1975, p. 253-266.
- * CHASTANG Pierre, « Des archives au codex : les cartulaires comme collections (XIe-XIVe siècle) », dans Benoît GREVIN et Aude MAIREY (dir.), *Le Moyen Âge dans le texte*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 141 », 2016, p. 25-43. (x)
- * COLIN Arnaud, « Überlegungen zur frühmittelalterlichen Textilproduktion als Frauenarbeit anhand der Hubenlist des Lorscher Codex und anderer Polyptycha », *Frühmittelalterliche Studien*, vol. 56, n° 1, 2022, p. 151-187. (x)
- * CORDES Albrecht, « Kommendation », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1991, vol. 5, p. 1278.
- * CORDES Albrecht, « Mundiburdium », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1993, vol. 6, p. 898-899.
- * CZOCK Miriam, « Geben, vermitteln, schenken. Lokale Gemeinschaft und die Schenkungen für das Seelenheil am Mittelrhein und in den angrenzenden Regionen (circa 730-860) », dans Thomas KOHL, Stefan PATZOLD et Bernhard ZELLER (dir.), *Kleine Welten. Ländliche Gesellschaft im Karolingerreich*, Sigmaringen, coll. « Vorträge und Forschungen 87 », 2019, p. 123-161. (x)
- * DAHL Konrad, *Historisch-topographisch-statistische Beschreibung des Fürstenthums Lorsch oder Kirchengeschichte des Oberrheingaus*, Darmstadt, 1812.
- * DECLERCQ Georges, « Originals and cartularies: The Organization of Archival Memory », dans Karl Josef HEIDECKER (dir.), *Charters and the use of the written word in Medieval Society*, Turnhout, coll. « Utrecht Studies in medieval literacy 5 », 2000, p. 147-170.
- * DECLERCQ Georges, « Qu'est-ce qu'un *liber traditionum* ? A propos d'un genre mal défini », dans Xavier HERMAND, Jean-François NIEUS et Etienne RENARD (dir.), *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge. Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Paris, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes 92 », 2012, p. 37-52.

- * DEFLOU-LECA Noelle, « Petite enquête sur un genre historiographique hybride : les *Gesta abbatum* », dans Magali COUMERT, Marie-Céline ISAÏA, Klaus KRÖNERT et Sumi SHIMAHARA (dir.), *Rerum gestarum scriptor. Histoire et historiographie au Moyen Âge, Mélanges en l'honneur de Michel Sot*, Paris, 2012, p. 353-362.
- * DEGEN Hans, MINST Karl Josef, SCHNITZER Paul, et SELZER Wolfgang (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964.
- * DEPEZAY Charles-Henri, « Un exemple de mobilisation collective : Friedrich Karl von Moser et les historiens de Mannheim », *Dix-huitième siècle*, vol. 39, 2007, p. 335-359.
- * DERSTROFF Klaus, « Der heilige Nazarius: Zur Person und Verehrung des Lorschener Patrons », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 77-90.
- * DIERKENS Alain, « La mort, les funérailles et la tombe du roi Pépin le Bref », *Médiévales*, vol. 31, 1996, p. 37-51.
- * EGGERS Adolf, *Der königliche Grundbesitz im 10. und beginnenden 11. Jahrhundert*, Weimar, 1909. (x)
- * EIBL Elfie-Marita, « Zur Stellung Bayerns und Rheinfrankens im Reiche Arnulfs von Kärnten », *Jahrbuch für Geschichte des Feudalismus*, vol. 8, 1984, p. 73-113. (x)
- * EICHLER Daniel, « Die Kanzleinotare unter Ludwig dem Frommen: ein Problemaufriß », dans Theo KÖLZER (dir.), *Zwischen Tradition und Innovation: Die Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen (814-840)*, Paderborn, coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften und der Künste 128 », 2014, p. 31-66.
- * ENGELS Odilo, HENYEN Franz-Josef, et STAAB Franz (dir.), *Die Salier und das Reich*, Sigmaringen, 3 vol., 1991.
- * ENGELS Odilo, « Pontificalien », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, vol. 7, 1995, p. 96-97.
- * ERICSSON Ingolf et SANKE Markus (dir.), *Aktuelle Forschungen zum ehemaligen Reichs- und Königskloster Lorsch*, Darmstadt, 2004. (x)
- * EWIG Eugen, « Saint Chrodegang et la réforme de l'église franque », dans *Saint Chrodegang. Communications présentées au colloque tenu à Metz à l'occasion du douzième centenaire de sa mort*, Metz, 1967, p. 25-53.

- * EWIG Eugen, « La prière pour le roi et le royaume dans les privilèges épiscopaux de l'époque mérovingienne », *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, Toulouse, 1979, p. 255-267. (x)
- * EWIG Eugen, « Remarques sur la stipulation de la prière dans les chartes de Charles le Chauve », dans Rita LEJEUNE et Joseph DECKERS (dir.), *Clio et son regard. Mélanges d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie offerts à Jacques Stiennon à l'occasion de ses 25 ans d'enseignement à l'Université de Liège*, Liège, 1982, p. 221-233. (x)
- * EWIG Eugen, « Der Gebetsdienst der Kirchen in den Urkunden der späteren Karolinger », dans Helmut MAURER et Hans PATZE (dir.), *Festschrift für Berent Schwineköper. Zu seinem siebenzigsten Geburtstag*, Sigmaringen, 1982, p. 45-86.
- * FALK Franz, *Geschichte des ehemaligen Klosters Lorsch an der Bergstraße*, Mayence, 1866.
- * FALK Franz, *Beiträge zur Rekonstruktion der alten Bibliotheca fuldensis und Bibliotheca laureshamensis*, Leipzig, coll. « Beiheft zum Centralblatt für Bibliothekswesen 26 », 1902.
- * FALK Franz, « Lorsch Studien », *Archiv für hessische Geschichte und Altertumskunde*, vol. 8, 1912, p. 297-318.
- * FELLER Laurent, « Barbara H. Rosenwein, Negotiating space. Power, restraint and privileges of immunity in early medieval Europe », *Médiévales*, vol. 40, 2001, p. 175-177 [compte-rendu].
- * FELTEN Franz J., *Äbte und Laienäbte im Frankenreich. Studie zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter*, Stuttgart, coll. « Monographien zur Geschichte des Mittelalters 20 », 1980. (x)
- * FELTEN Franz J., « Herrschaft des Abtes », dans Friedrich PRINZ (dir.), *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, coll. « Monographien zur Geschichte des Mittelalters 33 », 1988, p. 147-296. (x)
- * FELTEN Franz J., « Das Kloster Lorsch in der Karolingerzeit. Zur Bedeutung des Mönchtums für die frühmittelalterliche Gesellschaft, Kultur und Politik », *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, vol. 55, 2003, p. 9-30. (x)
- * FICHTENAU Henri, *Arenga. Spätantike und Mittelalter im Spiegel von Urkundenformeln*, Graz-Cologne, coll. « Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung. Ergänzungsband 18 », 1957. (x)

- * FICHTENAU Henri, « Die Reihung der Zeugen in Urkunden des frühen Mittelalters », dans SCUOLA SPECIALE PER ARCHIVISTI E BIBLIOTECARI DELL'UNIVERSITÀ DI ROMA (dir.), *Palaeographica diplomatica et archivistica. Studi in onore di Giulio Battelli*, Rome, 1979, p. 41-59. (x)
- * FICHTENAU Henri, « Arenga », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1980, vol.1, p. 917-918. (x)
- * FLECKENSTEIN Josef, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. I : *Grundlegung. Die karolingische Hofkapelle*, Stuttgart, coll. « Schriften der Monumenta Germaniae Historica 16 », 1959.
- * FLECKENSTEIN Josef, *Die Hofkapelle der deutschen Könige*, t. II : *Die Hofkapelle im Rahmen der ottonisch-salischen Reichskirche*, Stuttgart, coll. « Schriften der Monumenta Germaniae Historica 16 », 1966.
- * FLECKENSTEIN Josef, « Zum Begriff der ottonisch-salischen Reichskirche », dans Erich HASSINGER, Josef Heinz MÜLLER et Hugo OTT (dir.), *Geschichte, Wirtschaft, Gesellschaft. Festschrift für Clemens Bauer zum 75. Geburtstag*, Berlin, 1974, p. 61-71.
- * FLECKENSTEIN Josef, « Probleme und Gestalt der ottonisch-salischen Reichskirche », dans Karl SCHMID (dir.), *Reich und Kirche vor dem Investiturstreit. Vorträge beim wissenschaftlichen Kolloquium aus Anlass des 80. Geburtstags*, Sigmaringen, 1985, p. 83-98.
- * FRANK Karl Suso, « Abtei », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1980, vol.1, p. 62-63.
- * FREUDENBERG Sebastian, *Trado atque dono. Die frühmittelalterliche private Grundherrschaft in Ostfranken im Spiegel der Traditionsurkunden der Klöster Lorsch und Fulda (750 bis 900)*, Stuttgart, coll. « Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte 224 », 2013.
- * FRIED Johannes, « Ludwig der Jüngere in seiner Zeit », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 16, 1983, p. 5-26.
- * FRIED Johannes, « The Frankish Kingdoms, 817-911: the East and Middle Kingdoms », dans Rosamond MCKITTERICK (dir.), *The New Cambridge Medieval History*, vol. 2 : 700-900, Cambridge, coll. « The New Cambridge Medieval History », 1995, p. 142-168.
- * FUCHS Franz et SCHMID Peter (dir.), *Kaiser Arnolf. Das ostfränkische Reich am Ende des 9. Jahrhunderts*, Munich, 2002. (x)

- * *Führer zu vor- und frühgeschichtlichen Denkmälern*, tome 3 : Mannheim, Odenwald, Lorsch, Ladenburg, éd. Römisch-Germanisches Zentralmuseum Mainz, Mayence, 1973. (x)
- * GAILLARD Michelle, « L'éphémère promotion d'un mausolée dynastique : la sépulture de Louis le Pieux à Saint-Arnoul de Metz », *Médiévales*, vol. 33, 1997, p. 141-151.
- * GAILLARD Michelle, « De l'interaction entre crise et réforme: la politique monastique de Louis le Pieux et de Benoît d'Aniane », dans Philippe DEPREUX et Stefan ESDERS (dir.), *La productivité d'une crise. Le règne de Louis le Pieux (814-840) et la transformation de l'Empire carolingien. Produktivität einer Krise. Die Regierungszeit Ludwigs des Frommen (814-840) und die Transformation des karolingischen Imperiums*, Ostfildern, 2018, p. 313-328.
- * GANSHOF François-Louis, « L'Eglise et le pouvoir royal dans la monarchie franque sous Pépin III et Charlemagne », *Le chiese nei regni dell'Europa occidentale e i loro rapporti con Roma fino all' 800*, Spoleto, coll. « Settimane di studio del Centro italiano sull'alto medioevo 7 », 1960, p. 95-142. (x)
- * GAWLIK Alfred, « Kartular », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1991, vol. 5, p. 1026-1027.
- * GEARY Patrick, « Entre gestion et gesta », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes 39 », 1993, p. 13-26.
- * GEARY Patrick, *Mémoire et oubli à la fin du premier millénaire*, trad. Jean-Pierre Ricard, Paris, coll. « Aubier histoires », 1996 (éd. originale : 1994).
- * GENSICKE Hellmuth, « Samuel, Bischof von Worms, 838-856 », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 253-256.
- * GIESS Heinrich, « Ausgrabungen am Seehofe bei Lorsch », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 4, 1905. (x)
- * GIESS Heinrich, « Lorsch Ausgrabungen (1907-1908) », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 7, 1908. (x)
- * GIESS Heinrich, « Lorsch Ausgrabungen 1910 », *Vom Rhein. Monatsschrift des Altertums-Vereins für die Stadt Worms*, vol. 10, 1911. (x)

- * GIORDANENGO Gérard, « Justice (exercice de la) », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 797-798.
- * GLÖCKNER Karl, « Ein Urbar des rheinfränkischen Reichsgutes aus Lorsch », *Mitteilungen des Instituts für Österreichische Geschichtsforschung*, vol. 38, 1920, p. 381-398. (x)
- * GLÖCKNER Karl, « Lorsch und Lothringen - Robertiner und Capetinger », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 36-63.
- * GODMAN Peter et COLLINS Roger (dir.), *Charlemagne's heir. New perspectives on the reign of Louis the Pious (814-840)*, Oxford, 1990. (x)
- * GOETZ Hans-Werner, « “Der letzte “Karolinger” ? Die Regierung Konrads I. im Spiegel seiner Urkunden », *Archiv für Diplomatik*, vol. 26, 1980, p. 56-125. (x)
- * GOETZ Hans-Werner (dir.), *Konrad I. Auf dem Weg zum Deutschen Reich ?*, Bochum, 2006.
- * GOCKEL Michael, *Karolingische Königshöfe am Mittelrhein*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 31 », 1970.
- * GOOSMANN Erik, « Reconstructing the Carolingian record? Lorsch's property in the Carolingian Low Countries as preserved in the Codex Laureshamensis », communication donnée à la journée "Cartulaires : témoins et acteurs de "mises en ordre" (IXe -XIVe siècles), organisé par l'IFHA (nouvellement IFRA/SHS), la Goethe-Universität et l'Université franco-allemande dans la collection ARTeM (Brepols)", Francfort-sur-le-Main, 2015, p. 1-5 [en ligne].
- * GOOSMANN Erik, « Aristocratic Exploitation of Ecclesiastical Property in the Ninth Century. The Case of the villa Gendt », *Francia*, vol. 45, 2018, p. 27-60.
- * GROSS Frédéric, *Abbés, religieux et monastères dans le royaume de Charles le Chauve*, dir. Yves Sassier, thèse d'histoire, université Paris IV Sorbonne, 2006.
- * GROBE Rolf, « L'Église impériale dans la tradition franque. Le temps des Ottoniens et des premiers Saliens », *Revue d'histoire de l'Église de France*, vol. 96, 2010, p. 11-27.
- * GUYOTJEANNIN Olivier, MORELLE Laurent, et PARISSÉ Michel (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des chartes 39 », 1993.

- * HÄGERMANN Dieter, « Der Abt als Grundherr. Kloster und Wirtschaft im frühen Mittelalter », dans Friedrich PRINZ (dir.), *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, coll. « Monographien zur Geschichte des Mittelalters 33 », 1988, p. 345-385.
- * HÄGERMANN Dieter, « Traditionsbücher », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1997, vol.8, p. 929-930.
- * HARDT-FRIEDERICHS Friederun, « Markt, Münze und Zoll im Ostfränkischen Reich bis zum Ende der Ottonen », *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, vol. 116, 1980, p. 1-32.
- * HARTMANN Wilfried, « Kaiser Arnolf und die Kirche », dans Franz FUCHS et Peter SCHMID (dir.), *Kaiser Arnolf. Das ostfränkische Reich am Ende des 9. Jahrhunderts*, Munich, 2002, p. 221-252. (x)
- * HAUBRICHS Wolfgang, « Der Codex Laureshamensis als Quelle frühmittelalterlicher Siedlungsname », dans Rudolf SCHÜTZEICHEL (dir.), *Ortsname und Urkunde frühmittelalterliche Ortsnamenüberlieferung. Münchener Symposion, 10. bis 12. Oktober 1988*, Heidelberg, 1990, p. 119-175. (x)
- * HELVETIUS Anne-Marie, « L'abbatiale laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IXe siècle », dans Régine LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe aux environs de 920)*, Lille, coll. « Histoire et littérature du Septentrion 17 », 1998, p. 285-290.
- * HEB Wolfgang, « Geldwirtschaft am Mittelrhein in karolingischer Zeit », *Blätter für deutsche Landesgeschichte*, vol. 98, 1962, p. 26-63. (x)
- * HEB Wolfgang, « Münzstätten, Geldverkehr und Handel am Rhein in ottonischer und salischer Zeit », dans Bernhard DIESTELKAMP (dir.), *Beiträge zum hochmittelalterlichen Städtewesen*, Cologne, Böhlau Verlag, coll. « Städteforschung 11 », 1982, p. 111-133. (x)
- * HEIDRICH Ingrid, « Das Adelsgeschlecht der Konradiner vor und während der Regierungszeit Konrads I. », dans Hans-Werner GOETZ (dir.), *Konrad I. - Auf dem Weg zum Deutschen Reich ?*, Bochum, 2006, p. 59-76.
- * HOFFMANN Hartmut, *Mönchskönig und rex idiota. Studien zur Kirchenpolitik Heinrichs II. und Konrads II.*, Hannovre, coll. « Monumenta Germaniae Historica. Studien und Texte 8 », 1993. (x)

- * HÜLSEN Friedrich, *Die Besitzungen des Klosters Lorsch in der Karolingerzeit. Ein Beitrag zur Topographie Deutschlands im Mittelalter*, Berlin, coll. « Historische Studien 105 », 1913.
- * HUSCHNER Wolfgang, « Die ottonische Kanzlei in neuem Licht », *Archiv für Diplomatik*, vol. 52, 2006, p. 353-370.
- * HUSCHNER Wolfgang, « Stand und Perspektiven der Historischen Grundwissenschaften Kaiser- und Königsurkunden », *Archiv für Diplomatik*, vol. 66, 2020, p. 357-388. (x)
- * INNES Matthew, « Kings, monks and patrons: political identities and the abbey of Lorsch », dans Régine LE JAN (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe aux environs de 920)*, Lille, coll. « Histoire et littérature du Septentrion 17 », 1998, p. 301-324.
- * INNES Matthew, *State and Society in the Early Middle Ages. The Middle Rhine Valley, 400–1000*, Cambridge, coll. « Cambridge Studies in Medieval Life and Thought: Fourth Series 47 », 2000.
- * INNES Matthew, « Archives, documents and landowners in Carolingian Francia », dans Warren Curtis BROWN, Marios J. COSTAMBEYS, Matthew INNES et Adam J. KOSTO (dir.), *Documentary culture and the laity in the early Middle Ages*, Cambridge, 2012, p. 152-188. (x)
- * INNES Matthew, « On the material culture of legal documents: charters and their preservation in the Cluny archive, ninth to eleventh centuries », dans Warren Curtis BROWN, Marios J. COSTAMBEYS, Matthew INNES et Adam J. KOSTO (dir.), *Documentary culture and the laity in the early Middle Ages*, Cambridge, 2012, p. 283-320. (x)
- * DE JONG Mayke, « Carolingian monasticism: the power of prayer », dans Rosamond MCKITTERICK (dir.), *The New Cambridge Medieval History, vol. 2 : c.700–c.900*, Cambridge, 1995, p. 622-653.
- * DE JONG Mayke, « Charlemagne's Church », dans Joanna E. STORY (dir.), *Charlemagne. Empire and Society*, Manchester, 2005, p. 103-135. (x)
- * JÜRGENSMEIER Friedhelm, BÜLL Franziskus Lotar, et SCHWERDTFEGER Régina Elisabeth (dir.), *Germania Benedictina, vol. 7 : Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004.
- * KAMP Norbert, « Probleme des Münzrechts und der Münzprägung in salischer Zeit », dans Bernhard DIESTELKAMP (dir.), *Beiträge zum hochmittelalterlichen Städtewesen*, Cologne, coll. « Städteforschung 11 », 1982, p. 94-110. (x)

- * KEIL Gundolf et SCHNITZER Paul, *Das Lorscher Arzneibuch und die frühmittelalterliche Medizin. Verhandlungen des medizinhistorischen Symposiums im September 1989 in Lorsch*, Lorsch, coll. « Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße. Sonderband 12 », 1991.
- * KNÖPP Friedrich (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 2 vol., 1973-1977.
- * KNÖPP Friedrich, « Die geschichtliche Bedeutung der Reichsabtei », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol. 1, p. 59-74.
- * KNÖPP Friedrich, « Das letzte Jahrhundert der Abtei », dans id. (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, Hessische historische Kommission, 1973, vol. 1, p. 175-226.
- * KNÖPP Friedrich, « Die Grundherrschaft der Abtei », *ibid.*, p. 367-368.
- * KNÖPP Friedrich, « Adalbero, Bischof von Augsburg, 887-909, *ibid.*, p. 257-260.
- * KÖHLER Oskar, « Die ottonische Reichskirche. Ein Forschungsbericht », dans Josef FLECKENSTEIN et Karl SCHMID (dir.), *Adel und Kirche. Gerd Tellenbach zum 65. Geburtstag dargebracht von Freunden und Schülern*, Fribourg-Bâle-Vienne, 1968, p. 141-204. (x)
- * KÖLZER Theo (dir.), *Zwischen Tradition und Innovation: Die Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen (814-840)*, Paderborn, coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften und der Künste 128 », 2014.
- * KÖLZER Theo, « Die Edition der Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen », dans Theo KÖLZER (dir.), *Zwischen Tradition und Innovation: Die Urkunden Kaiser Ludwigs des Frommen (814-840)*, Paderborn, coll. « Abhandlungen der Nordrhein-Westfälischen Akademie der Wissenschaften und der Künste 128 », 2014, p. 15-30.
- * KÖLZER Theo, « Ein „System reisender Schreiber und Notare“ in der Kanzlei Karls des Großen? », *Archiv für Diplomatik*, vol. 62, 2016, p. 41-58. (x)
- * KÖTTING Bernhard, « Die Tradition der Grabkirche », dans Karl SCHMID et Joachim WOLLASCH (dir.), « Memoria ». *Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, 1986, p. 69-78.
- * KOTTJE Raymond et MAURER Helmut (dir.), *Monastische Reformen im 9. und 10. Jahrhundert*, Sigmaringen, coll. « Vorträge und Forschungen », 1997. (x)

- * KÖTZ Stefan, « Denarii nostre monete - Kloster Lorsch und sein Geld. Schlaglichter auf Münzumschlag, Münzrecht und Münzprägung », *Numismatisches Nachrichtenblatt*, vol. 60, 2011, p. 209-216. (x)
- * KRAH Adelheid, « Uta. Kaiserin (ca. 874 - nach 903) », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1997, vol.8, p. 1344.
- * KRÜGER Astrid, « “Sancte Nazari ora pro nobis”: Ludwig der Deutsche und der Lorschener Rotulus », dans Wilfried HARTMANN (dir.), *Ludwig der Deutsche in seiner Zeit*, Darmstadt, 2004, p. 184-202.
- * KRUGER Karl-Heinrich, *Königsgräbkirchen der Franken, Angelsachsen und Langobarden bis zur Mitte des 8. Jahrhunderts. Ein historischer Katalog*, Munich, 1971. (x)
- * LAMMERS Dieter, *Kloster Lorsch - Die archäologischen Untersuchungen der Jahre 2010-2016*, t. I: *Klostermauer, Spittelsberg, Klausurgebäude, Klostergelände*, Ratisbonne, coll. « Schriften zum Kloster Lorsch 1 », 2018.
- * LAMMERS Dieter, *Kloster Lorsch - Die archäologischen Untersuchungen der Jahre 2010-2016*, t. III : *das Umfeld der Torhalle und die Bau- und Nutzungsstrukturen des Klosters*, Ratisbonne, coll. « Schriften zum Kloster Lorsch 3 », 2019.
- * LARREA Juan José, « L'autre visage du manse. Actes de la pratique et structure agraires dans la vallée du Rhin moyen au VIIIe siècle », *Frühmittelalterlichen Studien*, vol. 46, 2012, p. 41-98.
- * LAUWERS Michel, « Memoria. A propos d'un objet d'histoire en Allemagne », dans Otto Gerhard OEXLE et Jean-Claude SCHMITT (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 66 », 2003, p. 105-126.
- * LAUWERS Michel, « Interiora et exteriora, ou la construction monastique d'un espace social en Occident entre le Ve et le XIIe siècle », dans Marialuisa BOTTAZZI, Paolo BUFFO, Caterina CICOPIEDI, Luciana FURBETTA et Thomas GRANIER (dir.), *La società monastica nei secoli VI-XII. Sentieri di ricerca. Atelier jeunes chercheurs sur le monachisme médiéval, Roma, 12-13 giugno 2014*, Trieste, 2016, p. 59-88.
- * LE JAN Régine, *Famille et pouvoir dans le monde franc, VIIe-Xe siècle. Essai d'anthropologie sociale*, Paris, coll. « Histoire ancienne et médiévale 33 », 1995.

- * LE JAN Régine (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IXe aux environs de 920)*, Lille, coll. « Histoire et littérature du Septentrion 17 », 1998.
- * LE JAN Régine, « Justice royale et pratiques sociales dans le royaume franc au IXe siècle », dans Régine Le Jan, *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, coll. « Les médiévistes français 1 », 2001, p. 149-170.
- * LE JAN Régine, « Le royaume des Francs de 481 à 888 », dans Philippe Contamine (dir.), *Le Moyen Âge. Le roi, l'Église, les grands, le peuple. 481-1514*, Paris, 2002, p. 11-111.
- * LE JAN Régine, « Geschichte und Sozialwissenschaften: Klöster und Kirchen in der Karolingerzeit », dans Jens SCHNEIDER (dir.), *Klosterforschung. Befunde, Projekte, Perspektiven*, Munich, 2006, p. 183-194.
- * LICHT Tino, « Beobachtungen zum Lorscher Skriptorium in karolingischer Zeit », dans Julia BECKER, Tino LICHT et Stefan WEINFURTER (dir.), *Karolingische Klöster. Wissenstransfer und kulturelle Innovation*, Berlin, 2015, p. 145-172.
- * LOHRMANN Dietrich, « Evolution et organisation interne des cartulaires rhénans du Moyen Âge », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S. (Paris, 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société de l'École des Chartes 39 », 1993, p. 79-90.
- * MAGNANI SOARES-CHRISTEN Eliana, « Le don au Moyen Âge : pratique sociale et représentations. Perspectives et recherches », *Revue du MAUSS*, n° 19, 2002, p. 302-322.
- * MAGNANI SOARES-CHRISTEN Eliana, « Du don aux églises au don pour le salut de l'âme en Occident (IVe-XIe siècle) : le paradigme eucharistique », dans Nicole BERIOU, Béatrice CASEAU et Dominique RIGAUX (dir.), *Pratiques de l'eucharistie dans les Eglises d'Orient et d'Occident (Antiquité et Moyen Âge)*, Paris, 2009, vol. 2, p. 1021-1042.
- * METZ Wolfgang, « Beobachtung zum Lorscher Reichsurbar », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 14, 1958, p. 471-481.
- * METZ Wolfgang, *Das Servitium Regis. Zur Erforschung der wirtschaftlichen Grundlagen des hochmittelalterlichen deutschen Königtums*, Darmstadt, coll. « Erträge der Forschung 89 », 1978. (x)
- * METZ Wolfgang, « Zum Lorscher Reichsurbar », *Historisches Jahrbuch*, vol. 106, 1986, p. 407-417.

* MINST Karl Josef, *Das Königskloster zu Lorsch. Sein Entstehen, Bestehen und Vergehen*, Mannheim, 1949. (x)

* MINST Karl Josef, « Die Geschichte des Klosters Lorsch von der Gründung bis zum Jahre 1232 », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), Laurissa Jubilans. *Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 21-31.

* MORELLE Laurent, « De l'original à la copie. Remarques sur l'évaluation des transcriptions dans les cartulaires médiévaux », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'Ecole nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S (Paris 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents de l'Ecole des Chartes 39 », 1993, p. 91-104.

* MORELLE Laurent, « Des moines face à leur chartrier : étude sur le premier cartulaire de Montier-en-Der (vers 1127) », dans Patrick CORBET (dir.), *Les moines du der 673-1790. Actes du colloque international d'histoire Joinville-Montier-en-Der, 1er-3 octobre 1998*, Langres, 2000, p. 211-258.

* MORELLE Laurent, « The Metamorphosis of Three Monastic Charter Collections in the Eleventh Century (Saint-Amand, Saint-Riquier, Montier-en-Der) », dans Karl Josef HEIDECKER (dir.), *Charters and the Use of the Written Word in Medieval Society*, Turnhout, coll. « Utrecht Studies in medieval literacy 5 », 2000, p. 171-204. (x)

* MORELLE Laurent, « La mise en "œuvre" des actes diplomatiques : l'auctoritas des chartes chez quelques historiographes monastiques (IXe-XIe siècle) », dans Michel ZIMMERMANN (dir.), *Auctor et Auctoritas. Invention et conformisme dans l'écriture médiévale. Actes du colloque tenu à l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, 2001, p. 73-96. (x)

* MORELLE Laurent, « Immunité » dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 706.

* MORELLE Laurent, « Comment inspirer confiance ? Quelques remarques sur l'autorité des cartulaires », dans Julio ESCALONA et Hélène SIRANTOINE (dir.), *Chartes et cartulaires comme instruments de pouvoir. Espagne et Occident chrétien (VIIIe-XIIIe siècles)*, Toulouse, 2013, p. 153-163. (x)

* MOTTAUSCH Karl-Heinz, « Lorscher Mönche in der Reichenauer Tradition », *Geschichtsblätter Kreis Bergstraße*, vol. 32, 1999, p. 67-78. (x)

- * MÜLLER-MERTENS Eckard, *Regnum Teutonicum. Aufkommen und Verbreitung der deutschen Reichs- und Königsauffassung im früheren Mittelalter*, coll. « Forschungen zur mittelalterlichen Geschichte 15 », 1970. (x)
- * NEUNDÖRFER Daniel, *Studien zur ältesten Geschichte des Klosters Lorsch*, Berlin, coll. « Arbeiten zur deutschen Rechts- und Verfassungsgeschichte 3 », 1920.
- * NITZ Hans-Jürgen, « Die Siedlungstätigkeit der Lorschener Benediktiner im Odenwald », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 14, 1981, p. 5-30. (x)
- * NITZ Hans-Jürgen, « The Church as colonist : the Benedictine Abbey of Lorsch and planned Waldhufen colonization in the Odenwald », *Journal of Historical Geography*, vol. 9, 1983, p. 105-126. (x)
- * NOBLE Thomas F. X., « The Monastic Ideal as a Model for Empire: The Case of Louis the Pious », *Revue Bénédictine*, vol. 86, 1976, p. 235-250. (x)
- * OEXLE Otto Gerhard, « *Memoria* und Memorialüberlieferung im früheren Mittelalter », *Frühmittelalterliche Studien*, vol. 10, 1976, p. 70-95. (x)
- * OEXLE Otto Gerhard, « Die Gegenwart der Lebenden und der Toten. Gedanken über *Memoria* », dans Karl SCHMID (dir.), *Gedächtnis, das Gemeinschaft stiftet*, Munich-Zurich, Schnell & Steiner, 1985, p. 74-107. (x)
- * OEXLE Otto Gerhard, « Les moines d'Occident et la vie politique et sociale dans le haut Moyen Âge », *Revue Bénédictine*, vol. 103, 1993, p. 255-272.
- * OEXLE Otto Gerhard, « Die Gegenwart der Toten », dans Otto Gerhard OEXLE, Bernhard JUSSEN, Andrea VON HÜLSEN-ESCH et Frank REXROTH (dir.), *Die Wirklichkeit und das Wissen. Mittelalterforschung, historische Kulturwissenschaft, Geschichte und Theorie der historischen Erkenntnis*, Göttingen, 2011, p. 99-155. (x)
- * PARISSÉ Michel, « Les cartulaires. Copies ou sources originales ? », dans Olivier GUYOTJEANNIN, Laurent MORELLE et Michel PARISSÉ (dir.), *Les cartulaires. Actes de la table ronde organisée par l'École nationale des chartes et le G.D.R. 121 du C.N.R.S (Paris 5-7 décembre 1991)*, Paris, coll. « Mémoires et documents de l'École des Chartes 39 », 1993, p. 503-512.
- * PARISSÉ Michel, « Écriture et réécriture des pancartes : les pancartes aux XI^e et XII^e siècles », *Bibliothèque de l'École des chartes*, n° 155, 1997/1, p. 247-265.

- * PARISSÉ Michel, « Fisc », dans Claude GAUVARD, Alain DE LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 532-533.
- * PARISSÉ Michel, « Les faux diplômes ottoniens pour la Lorraine. Essai de critique horizontale », dans Sabine AREND et Daniel BERGER (dir.), *Vielfalt und Aktualität des Mittelalters. Festschrift für Wolfgang Petke zum 65. Geburtstag*, Bielefeld, coll. « Veröffentlichungen des Instituts für Historische Landesforschung der Universität Göttingen 48 », 2006, p. 575-589.
- * PATZOLD Stefan, *Konflikte im Kloster. Studien zu Auseinandersetzungen in monastischen Gemeinschaften des ottonisch-salischen Reichs*, Husum, coll. « Historische Studien 463 », 2000. (x)
- * PINSKER Bernhard et ZEEB Annette (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Großen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011.
- * PRINZ Friedrich, *Frühes Mönchtum im Frankenreich. Kultur und Gesellschaft in Gallien, den Rheinlanden und Bayern am Beispiel der monastischen Entwicklung (4. bis 8. Jahrhundert)*, Munich, 1965. (x)
- * PRINZ Friedrich (dir.), *Mönchtum und Gesellschaft im Frühmittelalter*, Darmstadt, coll. « Wege der Forschung 312 », 1976. (x)
- * PRINZ Friedrich (dir.), *Herrschaft und Kirche. Beiträge zur Entstehung und Wirkungsweise episkopaler und monastischer Organisationsformen*, Stuttgart, 1988.
- * PUHLE Matthias (dir.), *Otto der Große. Magdeburg und Europa*, Mayence, 2 vol., 2001.
- * PUHLE Matthias et KÖSTER Gabriele (dir.), *Otto der Grosse und das Römische Reich. Kaisertum von der Antike zum Mittelalter. Ausstellungskatalog*, Regensburg, 2012.
- * REUTER Timothy, « The “Imperial Church System” of the Ottonian and Salian Rulers : a Reconsideration », *Journal of Ecclesiastical History*, vol. 33, 1982, p. 347-374.
- * REUTER Timothy, « Ottonische Neuanfänge und karolingische Tradition », dans Matthias PUHLE (dir.), *Otto der Große. Magdeburg und Europa*, Mayence, 2001, vol.1, p. 179-188.
- * RÖSENER Werner, « Königtum, Forst und Jagd in der Geschichte des Klosters Lorsch », *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, vol. 163, 2015, p. 1-14.
- * ROSENWEIN Barbara H., *To Be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property, 909-1049*, Ithaca, 1989. (x)

- * ROSENWEIN Barbara H., *Negotiating Space. Power, Restraint, and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Manchester, 1999. (x)
- * SANTIFALLER Leo, *Zur Geschichte des ottonisch-salischen Reichskirchensystems*, 2^e éd., Vienne, 1964 (1^{ère} éd. : 1954).
- * SCHAAB Meinrad, « Die Reichsabtei Lorsch. Geschichtlicher Überblick », dans *Führer zu- und frühgeschichtliche Denkmälern*, tome 3 : *Mannheim, Odenwald, Lorsch, Ladenburg*, éd. par le *Römisch-Germanisches Zentralmuseum Mainz*, Mayence, 1973, p. 139-143. (x)
- * SCHAAB Meinrad, « Bergstrasse und Odenwald. 500 Jahre Zankapfel zwischen Kurmainz und Kurpfalz », dans Alfons SCHÄFER (dir.), *Festschrift für Günther Haselier aus Anlass seines 60. Geburtstages 1974*, 1975, p. 237-265.
- * SCHEFERS Hermann (dir.), *Das Lorscher Evangeliar. Eine Zimelie der Buchkunst des abendländischen Frühmittelalters*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission Darmstadt 18 », 2000. (x)
- * SCHEFERS Hermann, « Lorsch und die Karolinger », dans Bernd HEIDENREICH et Klaus BÖHME (dir.), *Hessen. Geschichte und Politik*, Stuttgart, coll. « Schriften zur politischen Landeskunde Hessens 5 », 2000, p. 49-60.
- * SCHEFERS Hermann, *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 27 », 2007.
- * SCHEFERS Hermann, « Literarische, inschriftliche und archäologische Zeugnisse zu Grablegen im Kloster Lorsch », dans Hermann SCHEFERS (dir.), *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch*, Bd. 1 : *Einführung und Edition*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 27 », 2007, p. 27-32.
- * SCHIEFFER Rudolf, « Eigenkirche, Eigenkirchenwesen. I. Allgemein », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1986, vol.3, p. 1705-1708.
- * SCHIEFFER Rudolf, « Reichskirche », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1995, vol.7, p. 626-628.
- * SCHIEFFER Rudolf, « Simonie », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1995, vol.7, p. 1922-1925.

- * SCHIEFFER Rudolf, *Der geschichtliche Ort der ottonisch-salischen Reichskirchenpolitik*, Opladen, 1998. (x)
- * SCHIEFFER Rudolf, « Karolingische und ottonische Kirchenpolitik », dans Dieter R. BAUER, Rudolf HIESTAND, Brigitte KASTEN et Sönke LORENZ (dir.), *Mönchtum - Kirche - Herrschaft. Josef Semmler zum 65. Geburtstag*, Sigmaringen, 1998, p. 311-325.
- * SCHIEFFER Rudolf, « Geistliches Amt und schnöder Mammon. Zur Bewertung der Simonie im hohen Mittelalter », dans Jürgen PETERSOHN (dir.), *Mediaevalia Augiensia. Forschungen zur Geschichte des Mittelalters*, Stuttgart, 2001, p. 359-374. (x)
- * SCHIEFFER Rudolf, « Zum Umgang der Karolingerzeit mit Simonie », dans Oliver MÜNSCH (dir.), *Scientia veritatis. Festschrift für Hubert Mordek zum 65. Geburtstag*, Ostfildern, 2004, p. 117-126. (x)
- * SCHLÖGL Waldemar, *Die Unterfertigung deutscher Könige von der Karolingerzeit bis zum Interregnum durch Kreuz und Unterschrift. Beiträge zur Geschichte und Technik der Unterfertigung im Mittelalter*, Kallmünz, coll. « Münchener Historische Studien. Abt. Geschichtliche Hilfswissenschaften 16 », 1978. (x)
- * SCHMATZ Monika, *Das Lorscher Necrolog-Anniversar. Totengedenken im Kloster Lorsch, Bd. 2 : Prosopographische Untersuchung*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 27 », 2007.
- * SCHMID Karl, « *De Regia stirpe Waiblingensium*. Remarques sur la conscience de soi des Staufens », dans Georges DUBY et Jacques LE GOFF (dir.), *Famille et parenté dans l'Occident médiéval. Actes du colloque de Paris (6-8 juin 1974)*, Rome, 1977, p. 49-56.
- * SCHMID Karl et WOLLASCH Joachim (dir.), « Memoria ». *Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, coll. « Münstersche Mittelalter-Schriften 48 », 1984. (x)
- * SCHMID Karl, « Die Sorge der Salier um ihre *Memoria*: Zeugnisse, Erwägungen und Fragen », dans Karl SCHMID et Joachim WOLLASCH (dir.), « Memoria ». *Der geschichtliche Zeugniswert des liturgischen Gedenkens im Mittelalter*, Munich, coll. « Münstersche Mittelalter-Schriften 48 », 1984, p. 666-726.
- * SCHMID Karl (dir.), *Reich und Kirche vor dem Investiturstreit. Vorträge beim wissenschaftlichen Kolloquium aus Anlaß des 80. Geburtstags von Gerd Tellenbach*, Sigmaringen, 1985. (x)

- * SCHNEIDER Jens, « Places of Power in the Realm of Louis the Pious », *International Medieval Congress*, Leeds, 2009.
- * SCHNEIDER Jens, « Punkte im Raum. Zur Bedeutung von Orten für die Ausbildung von Herrschaft », *Methodische Probleme und Chancen eines Vergleichs von politischen Räumen in Deutschland und Frankreich : Sachsen, Septimanie, Schwaben und Provence*, Tübingen, 2011.
- * SCHNEIDER Jens, « A propos du souverain itinérant dans l'empire germanique (VIIIe-XIVe siècle). Regard critique sur l'historiographie », dans Sylvain DESTEPHEN, Josiane BARBIER et François CHAUSSON (dir.), *Le gouvernement en déplacement. Pouvoir et mobilité de l'Antiquité à nos jours*, Rennes, 2019, p. 291-310.
- * SCHOLZ Sebastian, « Das Grab in der Kirche. Zu seinen theologischen und rechtlichen Hintergründen in Spätantike und Frühmittelalter », *Zeitschrift der Savigny-Institut für Rechtsgeschichte: Kanonische Abteilung*, vol. 84, 1998, p. 270-306.
- * SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Geschichtlicher Überblick », dans Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 768-798.
- * SCHOLZ Sebastian, « Lorsch. Wirtschaftliche, rechtliche und soziale Verhältnisse », in Friedhelm JÜRGENSMEIER, Franziskus Lotar BÜLL et Regina Elisabeth SCHWERDTFEGGER (dir.), *Germania Benedictina*, vol. 7 : *Die benediktinischen Mönchs- und Nonnenklöster in Hessen*, St. Ottilien, 2004, p. 798-810.
- * SCHOLZ Sebastian, « Das Kloster Lorsch von seinen Anfängen bis zu seiner Aufhebung 1557 », dans Bernhard PINSKER et Annette ZEEB (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Großen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011, p. 382-401.
- * SCHWARZMAIER Hansmartin, « Lorsch als Königskloster und die Anfänge der staufischen Territorialmacht am nördlichen Oberrhein », dans Hansmartin SCHWARZMAIER, *Klöster, Stifter, Dynastien. Studien zur Sozialgeschichte des Adels im Hochmittelalter*, Stuttgart, coll. « Veröffentlichungen der Kommission für geschichtliche Landeskunde in Baden-Württemberg 190 », 2012, p. 161-186. (x)

- * SEIBERT Hubertus, « Libertas und Reichsabtei. Zur Klosterpolitik der salischen Herrscher », dans Stefan WEINFURTER (dir.), *Die Salier und das Reich*, t. II : *Die Reichskirche in der Salierzeit*, Sigmaringen, 1991, vol.2, p. 503-569.
- * SEIBERT Hubertus, « Zwischen liberia electio und königlicher Investiturpraxis: die Abtsnachfolge in den Klöstern Reichenau und St. Gallen in der Salierzeit », *Konstanzer Arbeitskreis für mittelalterliche Geschichte. Protokoll über die Arbeitssitzung*, vol. 327, 1992, p. 1-20. (x)
- * SEIBERT Hubertus, « Geld, Gehorsam, Gerechtigkeit, Gebet. Heinrich IV und die Mönche », dans Gerd ALTHOFF (dir.), *Heinrich IV.*, Ostfildern, coll. « Vorträge und Forschungen 69 », 2009, p. 269-330. (x)
- * SEIFERT Monika, « Die Entwicklung der Memorialkultur vom Mittelalter bis zur frühen Neuzeit am Beispiel des Totengedenkens im Kloster Lorsch », dans Peter ERHART et Jakob KURATLI (dir.), *Bücher des Lebens - lebendige Bücher. Katalog zur gleichnamigen Ausstellung im Regierungsgebäude des Kantons Sankt Gallen*, Saint-Gall, 2010, p. 219-225.
- * SELZER Wolfgang, *Das karolingische Reichskloster Lorsch*, Cassel, 1955. (x)
- * SELZER Wolfgang, « Der Grundbesitz des Klosters Lorsch. Eine Untersuchung zur Entwicklung und Bedeutung des Lorschener Territoriums », dans Hans DEGEN, Karl Josef MINST, Paul SCHNITZER et Wolfgang SELZER (dir.), *Laurissa Jubilans. Festschrift zur 1200-Jahrfeier von Lorsch*, Lorsch, 1964, p. 64-70.
- * SELZER Wolfgang, « Lorsch. Die baulichen Anlagen des Klosters », dans *Führer zu- und frühgeschichtliche Denkmälern*, tome 3 : *Mannheim, Odenwald, Lorsch, Ladenburg*, éd. *Römisch-Germanisches Zentralmuseum Mainz*, Mayence, 1973, p. 144-154.
- * SEMMLER Josef, « Traditio und Königsschutz », *Zeitschrift der Savigny-Institut für Rechtsgeschichte Abteilung*, vol. 45, 1959, p. 1-33.
- * SEMMLER Josef, « Karl der Grosse und das fränkische Mönchtum », dans Wolfgang BRAUNFELS et Bernhard BISCHOFF (dir.), *Karl der Grosse. Lebenswerk und Nachleben*, t. II : *Das geistige Leben*, Düsseldorf, 1965, p. 255-289.
- * SEMMLER Josef, « Die Geschichte der Abtei Lorsch von der Gründung bis zum Ende der Salierzeit (764-1125) », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 75-173.

- * SEMMLER Josef, « Chrodegang, Bischof von Metz 747-766 », dans Friedrich KNÖPP (dir.), *Die Reichsabtei Lorsch. Festschrift zum Gedenken an ihre Stiftung 764*, Darmstadt, 1973, vol.1, p. 229-248.
- * SEMMLER Josef, « Pippin III. und die fränkischen Klöster », *Francia*, vol. 3, 1975, p. 88-146.
- * SEMMLER Josef, « *Iussit... princeps renovare... praecepta*. Zur verfassungsrechtlichen Einordnung der Hochstifte und Abteien in der karolingischen Reichskirche », dans Joachim F. ANGERER et Josef LENZENWEGER (dir.), *Consuetudines monasticae. Festgabe für Kassius Hallinger*, Rome, 1982, p. 97-124.
- * SEMMLER Josef, « *Benedictus II: una regula - una consuetudo* », dans Willem LOURDEAUX (dir.), *Benedictine culture 750-1050*, Louvain, coll. « Mediaevalia Lovaniensia 11 », 1983, p. 1-49.
- * SEMMLER Josef, « Le souverain occidental et les communautés religieuses du IXe au début du XIe siècle », *Byzantion*, vol. 61, 1991, p. 44-70.
- * SEMMLER Josef, « Le monachisme occidental du VIIIe au XIe siècle: formation et reformation », *Revue Bénédictine*, vol. 103, 1993, p. 68-89.
- * SEMMLER Josef, « Benediktinische Reform und kaiserliches Privileg », dans Girolamo ARNALDI (dir.), *Società, istituzioni, spiritualità. Studi in onore di Cinzio Violante*, Spoleto, 1994, vol. 2, p. 787-823. (x)
- * SEMMLER Josef, « Lorsch in der politischen und kirchlichen Welt der Karolinger », dans Hermann SCHEFERS (dir.), *Das Lorsch Evangeliar. Eine Zimelie der Buchkunst des abendländischen Frühmittelalters*, Darmstadt, 2000, p. 11-22. (x)
- * SMITH Julia M. H., « Einhard: The Sinner and the Saints », *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 13, 2003, p. 55-77.
- * SOT Michel, *Gesta episcoporum, gesta abbatum*, Turnhout, coll. « Typologie des sources du Moyen Âge occidental 37 », 1981.
- * SPIESS Werner, *Das Marktprivileg. Die Entwicklung von Marktprivileg und Marktrecht insbesondere auf Grund der Kaiserurkunden*, Heidelberg, 1916. (x)
- * STAAB Franz, *Untersuchungen zur Gesellschaft am Mittelrhein in der Karolingerzeit*, Wiesbaden, 1975.

- * STAAB Franz, « Die wirtschaftliche Bedeutung der Reichsabtei Lorsch (8. bis 12. Jahrhundert) », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 22, 1989, p. 5-36.
- * STAAB Franz, « Reich und Mittelrhein um 1000 », in Helmut HINKEL (dir.), *1000 Jahre St. Stephan in Mainz. Festschrift*, Mayence, coll. « Quellen und Abhandlungen zur mittelhessischen Kirchengeschichte 63 », 1990, p. 59-100. (x)
- * STAAB Franz, « Aspekte der Grundherrschaftsentwicklung vor Lorsch vornehmlich aufgrund der Urbare des Codes Laureshamensis », dans Werner RÖSENER (dir.), *Strukturen der Grundherrschaft im frühen Mittelalter*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 92 », 1993, p. 285-334.
- * STAAB Franz, « Markt, Münze, Stadt - Zur Förderung der Wirtschaftsstruktur am Oberrhein durch die Abtei Lorsch im 10. und 11. Jahrhundert », *Geschichtsblätter für den Kreis Bergstraße*, vol. 27, 1994, p. 31-69. (x)
- * STAAB Franz, « La circulation des biens à l'intérieur de la famille dans la région du Rhin moyen », *Mélanges de l'école française de Rome*, vol. 111, 1999, p. 911-931.
- * STAAB Franz, « La "dos" dans les sources du Rhin moyen et des régions voisines », dans Régine LE JAN, Laurent FELLER et François BOUGARD (dir.), *Dots et douaires dans le haut Moyen Âge*, Rome, coll. « Collection de l'Ecole française de Rome 295 », 2002, p. 277-304.
- * STEINBACH Sebastian, *Das Geld der Nonnen und Mönche: Münzrecht, Münzprägung und Geldumlauf der ostfränkisch-deutschen Klöster in ottonisch-salischer Zeit, ca. 911 - 1125*, Berlin, 2007. (x)
- * STÖRMER Wilhelm, « Einhards Herkunft. Überlegungen und Beobachtungen zu Einhards Erbesitz und familiärem Umfeld », dans Hermann SCHEFERS (dir.), *Einhard. Studien zu Leben und Werk*, Darmstadt, coll. « Arbeiten der Hessischen Historischen Kommission 12 », 1997, p. 15-39.
- * STRUVE Tilman, « Wormser Konkordat », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1998, vol. 9, p. 336-337.
- * SZABÓ-BECHSTEIN Brigitte, « *Libertas ecclesiae* », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1991, vol. 5, p. 1950-1952.
- * TISCHLER Matthias M., « Die *Miracula S. Nazarii* Laureshamensia und andere Nazarius-Texte aus dem Kloster Lorsch », dans Dorothea WALZ (dir.), *Scripturus vitam. Lateinische*

Biographie von der Antike bis in die Gegenwart. Festsache für Walter Berschin zum 65. Geburtstag, Heidelberg, 2002, p. 207-230. (x)

* UNTERMANN Mathias, « Der Heiligenberg und seine Lorscher Klöster », dans Bernhard PINSKER et Annette ZEEB (dir.), *Kloster Lorsch. Vom Reichskloster Karls des Grossen zum Weltkulturerbe der Menschheit*, Petersberg, 2011, p. 76-87.

* VOGTHERR Thomas, « Die Reichsklöster Corvey, Fulda und Hersfeld », dans Stefan WEINFURTER (dir.), *Die Salier und das Reich, t. II : Die Reichskirche in der Salierzeit*, Sigmaringen, 1991, vol.2, p. 429-464. (x)

* VOGTHERR Thomas, *Die Reichsabteien der Benediktiner und das Königtum im hohen Mittelalter (900-1125)*, Stuttgart, 2000.

* VOIGT Friedrich, *Die Klosterpolitik der salischen Kaiser und Könige. Mit besonderer Berücksichtigung Heinrichs IV. bis zum Jahre 1077. Ein Beitrag zur Geschichte der Reichsabteien*, Leipzig, 1888. (x)

* WAGNER Heinrich, « Zur “Notitia de servitio monasteriorum” von 819 », *Deutsches Archiv für Erforschung des Mittelalters*, vol. 55, 1999, p. 417-438.

* WAGNER Wolfgang, « Das Gebetsdenken der Liudolfinger im Spiegel der Königs- und Kaiserurkunden von Heinrich I. bis zu Otto III. », *Archiv für Diplomatik*, vol. 40, 1994, p. 1-78.

* WEBER Karl, *Die Formierung des Elsass im Regnum Francorum. Adel, Kirche und Königtum am Oberrhein in merowingischer und frühkarolingischer Zeit*, Ostfildern, 2011.

* WEBER Karl, « Alsace and Burgundy: Spatial Patterns in Early Middle Ages, c. 600-900 », *Bulletin du Centre d'Etudes Médiévales d'Auxerre*, vol. 22, 2018 [en ligne].

* WEHLT Hans-Peter, *Reichsabtei und König dargestellt am Beispiel der Abtei Lorsch mit Ausblicken auf Hersfeld, Stablo und Fulda*, Göttingen, coll. « Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte 28 », 1970.

* WEINFURTER Stefan, « Der Untergang des alten Lorsch in spätstaufischer Zeit », *Archiv für mittelrheinische Kirchengeschichte*, vol. 55, 2003, p. 31-58. (x)

* WERLE Hans, « Die Vögte der Reichsabtei Lorsch im 11. und 12. Jahrhundert », *Blätter für pfälzische Kirchengeschichte und religiöse Volkskunde*, vol. 23, 1956, p. 52-58. (x)

* WOCHESLÄNDER Peter, « Die Beziehungen der Klöster Fulda und Lorsch zum fränkischen Adel - ein historischer Vergleich », *Fuldaer Geschichtsblätter*, vol. 96, 2020, p. 51-94. (x)

* ZOTZ Thomas, « Curia. 1. Curia regis. I. Begriffsbestimmung. II. Deutschland », *Lexikon des Mittelalters*, Munich, 1986, vol. 3, p. 373-375.

Table des matières

Introduction	4
I. Faire l'histoire de Lorsch à travers ses sources : Lorsch et le <i>Codex Laureshamensis</i> 23	
I. A. Le <i>Codex Laureshamensis</i> en tant que source principale sur le monastère de Lorsch	24
I. B. Une source historique et mémorielle : la chronique de Lorsch	37
I. C. Etablir et analyser le corpus diplomatique du monastère de Lorsch	60
II. La conception du pouvoir royal à travers ses rapports avec Lorsch, un monastère royal	78
II. A. Le monastère de Lorsch dans le giron du pouvoir royal	79
II. B. La mémoire comme facteur des liens entre le monastère de Lorsch et le pouvoir royal	94
II. C. La politique abbatiale des souverains à Lorsch et son intervention dans l'élection et le pouvoir des abbés	117
Conclusion du mémoire	133
Annexes	139
A. Tableau illustrant le corpus diplomatique au sujet de Lorsch	139
B. Index	153
Sources et bibliographie	156
A. Sources éditées	156
B. Ouvrages généraux	158
C. Travaux (ouvrages spécialisés + articles scientifiques)	160